

Cahiers  
**Mémoire et Politique**

# Médias en jeu, enjeux de mémoires

Médias en jeu, enjeux de mémoires

Cahiers Mémoire et Politique n° 02



Cahiers  
**Mémoire et Politique**



# Cahiers

## Mémoire et Politique

**Sous la direction de**

**Jenifer DEVRESSE**

*Assistante*

*au Département des Arts et Sciences de la Communication  
(LEMME) de l'Université de Liège*

**&**

**Pr. Dr Geoffrey GRANDJEAN**

*Chargé de cours*

*au Département de science politique  
de l'Université de Liège*

2014 - Numéro 2

Université  
de Liège



**fnrs**

LA LIBERTÉ DE CHERCHER

### **Comité de lecture**

Marco DE BIASE (ULB), Pascal DURAND (ULg), Bernard FOURNIER (VUB), Patrick GARCIA (Université de Cergy-Pontoise), Sarah GENSBURGER (Institut des Sciences sociales du Politique), Jeremy HAMERS (ULg), Marc LITS (UCL), Alain MARCHANDISE (ULg), Louise MERZEAU (Université Paris Ouest Nanterre La Défense), Christophe PIRENNE (ULg), Sebastian SANTANDER (ULg), Christine SERVAIS (ULg), Pierre VERJANS (ULg) et Jacques WALTER (Université de Lorraine).

Publié avec l'aide financière du Fonds de la Recherche Scientifique



Plateforme « Mémoire & Politique »

**[www.memoire-politique.net](http://www.memoire-politique.net)**

Tous droits de reproduction, d'adaptation et  
de traduction réservés pour tous pays

Numéro ISSN : 2295-0311

Imprimé en Belgique © 2014

## Les médias contre la mémoire ?

Au cœur de nos sociétés dites « hypermédiatisées », les médias se sont imposés comme le lieu par excellence où se diffusent et se construisent les perceptions, les représentations et les imaginaires qui forment et informent les rapports entre social et politique. Or, s'ils engagent le devenir des sociétés, ces rapports interrogent fondamentalement la relation au passé, inlassablement reconstruit pour dessiner le présent. Médias et mémoires ont ainsi partie liée, quitte à reconnaître que celle-ci soit marquée au sceau du manque ou du paradoxe.

Nombreux en effet sont les auteurs qui tendent à opposer médias et mémoires, communication et transmission, connaissance et souvenir. L'ère médiatique serait celle de l'éphémère, de l'immédiat, du flux paradoxalement figé dans une sorte de présent perpétuel, radicalement opposée au temps long et à l'enracinement dans le passé. Les médias ne véhiculeraient ainsi plus qu'une « mémoire morte », caractérisée par la pauvreté de son contenu et sa déconnexion du souvenir<sup>1</sup>. Dans le meilleur des cas ils dénatureraient la mémoire en la coupant de son référent, en l'arrachant à la terre – en la déterritorialisant – au profit d'une mémoire « évanescence, irréalité »<sup>2</sup> ; au pire ils signeraient la perte de toute mémoire, que ce soit par manque ou par saturation, amnésie ou hypermnésie<sup>3</sup>. Dans les deux cas les médias, dans leur version dominante et globalisante, sont vus comme accompagnant et renforçant la perte du lien social authentique au profit d'un lien qui ne lierait plus, d'une communication sans contenu, signe de la dissolution des identités groupales fondées sur le souvenir partagé d'un passé commun.

Si l'on peut souscrire partiellement à ces affirmations, ces critiques adressées aux médias en matière de mémoires – car il s'agit bien de critiques – nous semblent révélatrices, bien plus que d'une rupture, d'un lien fort entre les deux. Pour le dire autrement, le fait même de

---

<sup>1</sup> À ce sujet, voir par exemple VALLIN Pierre, « Mémoire ou communication », *Quaderni*, n° 13-14, « Territoire et communication », printemps 1991, p. 70.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Voir notamment BOURASSA Renée, « Enjeux de la mémoire : entre hypermnésie et oubli », in CASSOU-NOGUÈZ Pierre, LARSONNEUR Claire et RÉGNAULT Arnaud (dir), *Le sujet digital: l'hypermnésie*, Paris, Presse du Réel (à paraître, 2014), disponible à l'adresse suivante : <http://www.academia.edu/> [consultée le 23 octobre 2014].

critiquer le rôle des médias dans les transformations qui affectent les régimes mémoriels contemporains – c'est-à-dire les modes de constitution, de transmission et de configuration des mémoires, entre autres, ainsi que les productions stabilisées de mémoire publique officielle par des politiques mémorielles<sup>4</sup> – revient paradoxalement à leur attribuer un rôle dans la construction mémorielle et à définir en creux, de manière négative, ce que *devrait être* ce rôle.

Ainsi la perspective adoptée dans ce numéro suivra-t-elle quelques-uns des nombreux fils qui tissent les rapports entre médias et mémoires, plutôt que de partir du postulat de leur incompatibilité. Ce dernier postulat nous semble en effet relever d'une vision pessimiste qui reviendrait à prendre acte d'une évolution dont rien ne prouve l'achèvement (consommé ou à venir) et qui oblitère dans un même geste les logiques de résistance, de changement ; les forces « alternatives » – par opposition aux forces dominantes – qui, pour être marginales, n'en sont pas moins multiples et vives.

Alors nous faut-il examiner précisément ce rôle des médias, ce qu'ils « font » aux mémoires, à ses régimes de (re)production et de diffusion ; le décrire par des analyses concrètes, qui plongent au cœur de la matière même de leurs rapports ; c'est du moins le parti pris par ce numéro. Ainsi les contributions réunies ici se fondent-elles toutes sur des études de corpus, issus de médias de masse aussi bien que de médias à diffusion plus restreinte ; qu'il s'agisse d'articles de presse, de productions cinématographiques, de documents numériques (sites web et pages de réseaux sociaux) ou encore de littérature scientifique. Au terme de ces analyses aux méthodes et aux objets très divers, et seulement alors, nous tâcherons de déterminer leurs points communs, ou plus précisément d'examiner la dimension normative qui y affleure, de manière à dégager quelques-uns des principes qui sont censés régir les rapports entre médias et mémoires collectives et des questionnements qui traversent le champ de ces études.

Nous espérons ainsi proposer quelques repères, quelques critères pour évaluer ces relations entre médias et mémoires collectives, notamment tangibles à travers les critiques plus ou moins explicites adressées aux médias dans les textes rassemblés ici. Nous interrogerons également les dimensions politiques de ces rapports, questionnement qui travaille à des degrés divers l'ensemble des contributions à ce numéro ; qu'il s'agisse des politiques renvoyant aux actions et déci-

---

<sup>4</sup> Johann Michel définit les politiques mémorielles comme l' « ensemble des interventions des acteurs publics visant à produire et à imposer une mémoire publique officielle à la société à la faveur du monopole d'instruments d'action publique ». MICHEL Johann, *Gouverner les mémoires. Les politiques mémorielles en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, pp. 16-20.

sions adoptées par des autorités politiques ; de la politique entendue comme rapports de force entre les acteurs ; ou du politique concernant plus largement les règles du « vivre ensemble ».

En particulier, « Médias en jeu, enjeux de mémoires » s'articule autour de deux axes, ou deux points de fuite questionnant les rapports entre médias et mémoires collectives, et qui pointent précisément vers ces enjeux politiques que nous examinerons en conclusion. Le premier axe s'attache à l'analyse des logiques médiatiques de production et de reproduction de la mémoire, et tend à mettre en évidence les règles qui président à la construction d'un **consensus mémoriel** (bien que les deux ne soient pas toujours nécessairement liés, puisque l'on peut aussi bien étudier les logiques de reproduction d'un conflit mémoriel, à moins de considérer que celles-ci ne participent à perpétuer une forme de consensus sur le conflit). Le second axe est consacré quant à lui aux logiques de transformation - celles qui font émerger de nouvelles voix ou qui font évoluer les modalités d'appréhension d'une mémoire - et éclaire davantage les dynamiques de **concurrence mémorielle**.

En ouverture de ce premier numéro thématique des Cahiers « Mémoire et Politique », le texte de Marc VANESSE nous fait suivre au plus près, sur le mode du récit, le travail du journaliste de terrain en quête de témoignages sur la Deuxième Guerre mondiale, à l'occasion des commémorations de 2004 et 2005. Par l'anecdote tendre, il met en lumière la manière dont les conditions de travail et les pratiques professionnelles conditionnent la transmission médiatique de la mémoire, fruit d'un journalisme « au passé recomposé ». Loin d'une analyse déconnectée de ses objets, le texte fait voir la mémoire avant tout comme une *expérience* humaine, sensible, charnelle, dont la narration est à la fois la condition de sa transmission, de son partage, et le gage de sa fragilité. Ce faisant, il évoque le rapport du témoignage individuel à la mémoire collective, concluant que face à l'indicible, il reste au journaliste « cette voie étroite des parcours particuliers pour tenter de frôler l'universalité des tragédies humaines [...], dont le tableau final ressemble davantage à une œuvre impressionniste, cet art sublime de la décomposition du réel ».

## **Consensus mémoriel et logiques de (re)production**

S'intéressant à l'influence du « mouvement des droits de l'Homme » (MDH) dans la transition démocratique post-dictatoriale en Argentine, David COPELLO remet en question le statut accordé au Procès des Juntas dans cette évolution, à travers une analyse critique de la littérature savante locale. Il met ainsi en évidence le processus de mythi-



fication de l'événement, en examinant les logiques de circulation spécifiques au savoir académique en sciences sociales. L'analyse révèle les mécanismes de construction, de diffusion et de reproduction d'une mémoire positive et homogène du Procès des Juntas, assez éloignée de sa réception par les acteurs concernés à l'époque. Tout l'intérêt de l'article est de montrer comment, au départ d'une stratégie politique, a pu se construire, se perpétuer et s'imposer un consensus mémoriel autour d'un événement à l'origine très conflictuel, au travers d'un média particulier « de circulation plus restreinte [que les médias 'de masse'] mais aux effets très larges sur les schémas de perception, de périodisation et de mobilisation au présent de l'Histoire ».

Davantage concentrée sur les procédés textuels et intertextuels de construction mémorielle, la recherche de Virginie CERDEIRA porte sur un média hybride, à mi-chemin entre le livre d'histoire et le périodique d'information : *Le Mercure François*. Au lendemain de la mort d'Henri IV, cette publication poursuit clairement un objectif politique : assurer la continuité du régime de paix et éviter le retour des guerres civiles. L'auteure y analyse précisément les normes et pratiques d'écriture élaborant pour le présent et la postérité une mémoire unifiée, pacifiée, destinée à produire du consensus. En particulier, elle dissectionne les procédés par lesquels le rédacteur mobilise différentes temporalités, articulées en « un mille-feuille mémoriel, monté à la fois par différentes couches de passé et par des mémoires plurielles que l'auteur unifie en une mémoire qu'il prescrit ». L'éthique de la vérité poursuivie par le *Mercure* ne s'identifie alors pas à une éthique de la neutralité, ce qui suppose que l'implication de l'auteur dans le texte – les marqueurs d'énonciation – se pare d'une série de marqueurs d'authenticité et de véracité, notamment empruntés au genre historique.

L'article de Sébastien FEVRY envisage pour sa part l'articulation entre cinéma, politique et mémoire collective. Davantage encore, sans doute, que les films de la « vague sépia » qu'il étudie, c'est cette articulation elle-même qui constitue son objet. Considérant, dans le sillage de Stuart Hall, les productions médiatiques et culturelles comme un lieu où se rencontrent le discursif et le social, il compare les contenus mémoriels de la politique officielle du gouvernement Sarkozy à ceux du cinéma « sépia » qui a culminé sous sa présidence, pour les confronter ensuite à leur réception théorique. Il montre alors comment des productions résonnantes du pouvoir et de la culture, véhiculant un même type de mémoire « centripète », a-historique et fondée sur la valorisation d'un passé idéalisé, peuvent pourtant faire l'objet d'une réception différenciée en fonction des « cadres mémoriels chargés de l'exprimer ». Ainsi l'auteur réintroduit-il en quelque sorte la possibilité du conflit au sein de productions consensuelles, un même contenu mémoriel pouvant se trouver critiqué ou plébiscité selon qu'il apparaît

dans le champ politique ou dans le champ culturel.

À la charnière des deux axes de ce numéro, le texte de Christoph BRÜLL et Catherine LANNEAU analyse le traitement médiatique de la recherche en histoire politique belge, révélant les mécanismes de reproduction d'un espace mémoriel divisé entre le nord et le sud du pays. La presse y est considérée comme une instance de réception de l'actualité de la recherche, manifestant une méconnaissance croissante, de la part de chaque communauté, de la mémoire collective de l'autre. Les auteurs mettent en évidence les conditions de production, de diffusion et de réception de la recherche sur la mémoire - notamment les facteurs professionnels, politiques, linguistiques ou socio-économiques - démontrant la manière dont journalistes, politiques et historiens contribuent à la mutation de l'État belge. Dégageant de cette façon les enjeux politiques et communautaires des rapports entre médias, mémoire et histoire, l'article montre *in fine* comment se perpétue un consensus sur la concurrence entre deux mémoires collectives en panne de dialogue.

## **Concurrence mémorielle et logiques de transformation**

Attachés à la question de la reconnaissance du génocide arménien, Joceline CHABOT et Richard GODIN s'intéressent ici au rôle tenu par les médias dans cette « guerre des mémoires » opposant les communautés turque et arménienne entre 1965 et 2005. Leur analyse de la presse canadienne éclaire les variations du récit médiatique dans le temps, au gré de l'actualité des événements et des prises de positions politiques d'individus ou de groupes d'intérêt dans le débat public. Distinguant les temporalités commémorative et événementielle, ils examinent notamment l'hypothèse selon laquelle la « mémoire médiatique » se construit en fonction des différentes « postures journalistiques présentes dans la structure du discours ». L'article met ainsi en évidence les logiques de transformation qui animent la construction de la « mémoire médiatique » : « En empruntant à l'une et à l'autre, [à la mémoire historique et à la mémoire communautaire], en résonance à l'actualité des événements et des commémorations, la mémoire médiatique sédimente les faits constitués, mais ouvre aussi à de nouvelles reconstructions du passé », qui ont pu aboutir ici à la reconnaissance médiatique du caractère génocidaire du drame arménien.

À côté des médias dominants, c'est aux « dispositifs mémoriels en ligne » que s'intéresse Sophie GEBEIL, et à la manière dont les acteurs s'en saisissent pour mener à bien des projets de valorisation de mémoires perçues comme marginalisées. Elle explore ainsi, à partir d'un corpus de sites web et d'entretiens avec leurs auteurs, l'évolution

des modes d'expression des mémoires de l'immigration maghrébine sur l'internet français, en quête de reconnaissance et d'intégration à la mémoire collective nationale. Elle aborde notamment les enjeux de patrimonialisation – archivage et accessibilité des ressources numériques – et de politisation de ces mémoires minoritaires, menacées d'oubli et soumises dans le débat public à un « paradigme post-colonial » qui en conditionne la lecture. En particulier, l'article montre comment ces pratiques mémorielles sont intimement liées à des revendications d'ordre politique, découlant de l'intense politisation du débat sur l'immigration. Dans ce contexte, le web se présente comme un espace alternatif, privilégié pour l'expression de « contre-mémoires »<sup>5</sup>, dessinant finalement une « mosaïque de mémoires » dont la segmentation reste à interroger en regard des modes de « vivre ensemble » promus par le modèle républicain.

La contribution de Morane CHAVANON envisage également les médias en tant que ressource stratégique mobilisée par des acteurs mémoriels pris dans des « luttes patrimoniales ». Plus précisément, elle étudie la place et le rôle accordés aux médias dans les dossiers de candidature au « patrimoine culturel immatériel » (PCI) de l'Unesco, dans une démarche qualitative d'inspiration sociologique. L'un des intérêts de l'article réside en ce qu'il met au jour un certain nombre de « qualités » prêtées aux médias par les acteurs patrimoniaux et, symétriquement, les griefs que ces derniers portent à leur encontre, les deux étant révélateurs de normes censées régir le rôle médiatique en matière patrimoniale, notamment relatives aux enjeux de transmission, de socialisation, d'identité communautaire. « À la fois instruments de légitimation des candidatures au PCI, participant à la création performative d'une communauté imaginée et envisagés parmi les mesures de sauvegarde, les médias font également l'objet de revendications d'ordre social et politique ». Les médias sont alors le lieu par excellence où s'expriment, s'incarnent et se jouent les rapports de force à la base de l'attribution de valeur, déterminant la notion de « culture légitime ».

Le lecteur l'aura compris, « Médias en jeu, enjeux de mémoires » s'inscrit dans une perspective ouverte à plusieurs disciplines ; principalement les sciences de l'information et de la communication, les sciences politiques, l'histoire, la sociologie et même la linguistique. Par ailleurs, de la diversité des médias abordés dans ce numéro se dégage d'emblée une perspective qui nous semble fructueuse pour les études sur la mémoire. Les médias, au sens large, constituent une face tout à la fois matérielle et sociale de la mémoire, qui s'y incarne, s'y négocie,

<sup>5</sup> Roussou Henri, *Le syndrome de Vichy : de 1944 à nos jours*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Seuil, 1990, 414 p.

s'y transmet, s'y oublie ou s'y dissout, bon gré, mal gré. Reflets autant que bâtisseurs, ils disent et font quelque chose du rapport de nos sociétés à leur passé, à leur identité et à leur « autre », toujours (re) joué dans le présent. Ainsi la focale médiatique trace-t-elle un chemin par lequel la mémoire se laisse approcher, étudier, analyser sous son angle collectif et social.

Jenifer DEVRESSE

Assistante au Département des Arts et Sciences de la  
Communication (LEMME) de l'Université de Liège

Pr. Dr Geoffrey GRANDJEAN

Chargé de cours au Département de science  
politique de l'Université de Liège

Titulaire du cours « Mémoire et politique »



## Le récit journalistique au passé recomposé

### Préambule

Comment démêler le vrai du faux ? Comment séparer le tangible du vraisemblable ? Comment distinguer un témoignage authentique d'une histoire rapportée ? Comment valider la véracité d'un souvenir surgissant des brumes du passé ? Comment débusquer la certitude du réel dans l'éther de l'irréel ? Vastes questions aux mille réponses... Lesquelles taraudent autant qu'elles passionnent quantité de chercheurs. Et de journalistes.

**L'auteur** : Marc VANESSE est professeur de journalisme au Département des Arts et Sciences de la Communication de l'Université de Liège.

Parfois qualifiés d'historiens de l'immédiat, ces derniers évoluent dans cette matière foisonnante de l'actualité, à savoir la somme des événements se déroulant dans l'instant le plus rapproché. Qu'il s'agisse d'une crise politique, d'une procédure judiciaire, d'un attentat terroriste, d'un conflit international, d'une découverte scientifique, d'un accord économique, d'une manifestation culturelle ou d'une compétition sportive, les professionnels de l'information sont tenus de rapporter ces événements dans leur immédiateté (parfois dans les conditions périlleuses du direct) pour informer au plus vite leurs différents publics.

Il arrive aussi que dans cet océan d'informations nouvelles, les journalistes soient amenés à privilégier une certaine durée, cette opportunité devenue de plus en plus rare aujourd'hui, en ces temps de disette économique. Il s'agit le plus souvent d'une investigation nécessitant un investissement long et laborieux, destiné à révéler les ramifications de tel scandale financier, les dessous de telle affaire politico-judiciaire ou les origines de tel phénomène de société.

Enfin, ce journalisme du temps différé s'exerce également lors de faits d'actualité propices à un retour en arrière. On songera notamment aux multiples commémorations célébrant un événement majeur du passé. À titre d'exemple, en cette année du centenaire, la Première Guerre mondiale fut naturellement mise à l'honneur dans l'ensemble des médias. Comme on imagine l'année prochaine être fortement achalandée en reconstitutions diverses, destinées à faire revivre la Bataille de Waterloo.

Pour ouvrir cette contribution destinée à évoquer le travail journalistique exercé au cœur des mémoires collectives, nous proposons au lecteur de revisiter la couverture rédactionnelle de certains épisodes finaux du dernier conflit mondial, lors des commémorations de 2004 et 2005. Soit 60 années après la fin des hostilités. Responsable des opérations spéciales au journal *Le Soir*, nous avons coordonné plusieurs suppléments spéciaux et séries historiques qui nous avaient emmené dans le sillage de dizaines d'aînés ayant courageusement survécu à ces années de poudre et de plomb. Ils avaient à peine vingt ans, ce bel âge de l'insouciance qui annonce généralement un début de vie prometteur. Le leur fut impitoyablement balayé par la folie guerrière d'un régime totalitaire aux fondements démentiels.

Afin d'illustrer cette forme de journalisme aux accents rétroactifs, nous proposons d'examiner trois moments particuliers. En premier lieu, nous évoquerons le témoignage de quelques soldats impliqués dans l'espoir grandissant provoqué par le Débarquement en Normandie (6 juin 1944) et la libération progressive de l'Europe. Ce retour émouvant dans le passé se poursuivra à travers deux ressacs douloureux. On songe, bien évidemment, au sursaut d'Adolf Hitler lançant l'offensive von Rundstedt depuis l'est de la Belgique dans le but désespéré d'entamer une reconquête meurtrière qui allait incendier nos Ardennes (décembre 1944 et janvier 1945). Et surtout, on songe aux armées de la Libération qui allaient découvrir l'horreur des camps d'extermination nazis (Auschwitz est libéré le 27 janvier 1945 par l'Armée rouge) venant confirmer la barbarie inouïe engendrée par les acteurs hallucinés de la « Solution finale ». Avant de conclure, nous évoquerons enfin un aspect particulier du métier d'informer à travers une enquête au dénouement surprenant.

Durant ces mois de couverture rédactionnelle, pour enrichir le propos, pour donner chair à la (vaste) documentation, nous avons privilégié le discours du vécu, celui de la parole et du témoignage. Ce choix nous était rapidement apparu comme une évidence, pour ne pas dire une priorité. L'âge avançant, la plupart de nos interlocuteurs ne resentaient-ils pas l'extrême urgence de se raconter, de se livrer ? Non pour se mettre en scène de manière ostentatoire et encore moins pour épater la galerie. Davantage encore que lors du 50<sup>e</sup> anniversaire, ces témoins voulaient laisser une trace indiscutable de leurs jours de guerre, inscrite en lettres de peur et de sang. Et, avant tout, honorer la mémoire de leurs compagnons disparus, emmurés dans le silence strident des cimetières militaires et des fours crématoires. Mais surtout, chacun d'entre eux avait accepté d'entamer, avec autant d'émotion que de générosité, ce douloureux travail de mémoire qu'ils jugeaient impérieux de transmettre aux jeunes générations. Comme on rédige un testament bienveillant pour protéger l'avenir des siens.

## La mémoire collective du Débarquement

« Nous sommes partis d'ici ! Nous avons creusé des trous individuels là-bas sous les pommiers. Les balles traçantes nous passaient au-dessus de la tête. C'était la première position que nous avons occupée. Nous avons eu des combats sérieux. Il y a eu six morts, dont le plus jeune d'entre nous qui est tombé le premier. » Abrisé dans son imperméable beige soulevé par la brise marine, Jean Martial revit ces journées d'engagement intense, tout en embrassant du regard la campagne environnante de Salenelles, le premier village normand libéré par la brigade Piron en août 1944.

En ce mois de mai 2004, notre interlocuteur vient accomplir une reconnaissance pacifique sur les terres qu'il a libérées 60 ans plus tôt. Animé d'un sens de l'organisation remarquable, cet ancien mitrailleur bruxellois, retraité de la Sabena, prépare la venue de ses frères d'armes invités par les autorités normandes à commémorer le 60<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement. Un périple que Jean Martial peaufine avec minutie puisqu'il faudra loger, nourrir et véhiculer une escouade de quatre autocars emplies de 200 vétérans, émus de retrouver la terre de leurs exploits. Avec un programme qui s'annonce serré. Chaque village, chaque municipalité tient à exprimer sa reconnaissance aux libérateurs qui n'ont malheureusement plus la forme éblouissante de leurs vingt ans. Et pourtant...

Embarqués le 6 août 1944, soit deux mois après le D-Day, ces 2.200 volontaires belges et luxembourgeois n'avaient jamais tenu un fusil en main. Solidement formés en Grande-Bretagne, ils avaient traversé la Manche à bord de quatre *Liberty Ships* pour débarquer, le 8 août, sur le sol normand encore secoué par de sérieux combats avec l'arrière-garde nazie. Quelque 500 véhicules et pièces d'artillerie avaient été déposés dans le port artificiel d'Arromanches pendant que les soldats se regroupaient un peu plus loin, autour du port de Courseulles-sur-mer. Placé sous commandement britannique, dirigé par le colonel Jean-Baptiste Piron, ce corps d'élite avait reçu comme ordre de mission de nettoyer la Côte fleurie entre Franceville-Merville et Honfleur, en passant par Houlgate, Cabourg, Deauville et Trouville. Le 4 septembre, la brigade Piron avait ensuite dû foncer vers Bruxelles pour défilé en tête du cortège des Alliés qui venaient de libérer la Capitale. Durant les mois suivants, ils allaient poursuivre leur difficile progression vers les Pays-Bas avant de contribuer à l'estocade finale du régime hitlérien aux portes de Berlin.

Aux côtés de Jean Martial, mémoire vivante de la brigade Piron, nous passerons cinq jours en Normandie pour découvrir cette route de la liberté ouverte par les soldats belges. À force de rencontres avec les habitants, d'explications avec les édiles, d'anecdotes avec notre guide, nous prendrons pleinement la mesure du rôle capital joué par les libérateurs de la Côte fleurie.



Genres majeurs du journalisme, le reportage et l'interview restent les instruments indispensables à la mise en forme vivante du récit. En croisant les sources, en multipliant les descriptions, en rappelant les circonstances, en décrivant les scènes et les lieux, le reporter s'attache à relater de manière concrète ce qu'il a vu et entendu. C'est la raison pour laquelle nous reviendrons, en août 2004, pour accompagner les vétérans dans leur excursion commémorative. Et passer énormément de temps avec ces personnes âgées dont la présence sur place met les sens en éveil pour mieux raviver l'acuité des souvenirs. On l'imagine assez, rien n'eût été pareil en se contentant de les rencontrer à leur domicile. Quelques scènes permettent d'illustrer ce travail de la mémoire hautement remuée par les circonstances. Mais dont il convient parfois de se méfier...

Après avoir traversé Francheville-Plage, le boulevard des Belges mène les vétérans au centre de Houlgate où trône une mairie en briques rouges. En face, un monument de grès rose salue les combattants des deux Guerres mondiales. Sur la gauche, on découvre une stèle gravée en lettres dorées : « À la mémoire des soldats de la première Brigade belge tombés à Houlgate le 21 août 1944 : Bekaert François, Betbeze Marcel, De Groote Hyppolyte, Gurhem Pierre, Jadon Lucien ». À l'issue de la cérémonie, on aperçoit une dame émue, un panier en osier coincé au creux du coude. Le 6 juin 1944, elle avait 19 ans : « Une de mes amies devait se marier ce jour-là ! On a entendu crier : 'Ils arrivent !' Alors, on a annulé le mariage parce qu'on voulait vivre le Débarquement à la radio. Ici, ce sont les Belges de la Brigade Piron qui nous ont libérés. Je viens à chaque commémoration devant la stèle. »

Autre lieu, autre souvenir... Nous voici à Deauville face au pont des Belges qui enjambe la Touques, orné d'une plaque rappelant la libération de la municipalité, le 22 août 1944. Larme à l'œil, submergé par la douleur, un ancien fantassin nous confie ce terrible épisode : « En Grande-Bretagne, nous avons reçu un équipement extraordinaire mais nous étions déçus de ne pas avoir fait partie des premières troupes d'assaut. Notre tour est enfin venu deux mois plus tard. Le premier jour, j'ai eu très peur. Le deuxième, j'étais déjà habitué. À six kilomètres de Deauville, j'ai été envoyé en reconnaissance jusqu'à la Touques avec quatre autres soldats. Arrivés à la rivière, nous avons rencontré six résistants. Alors qu'ils nous renseignaient sur l'existence d'un fortin, un obus de 88 a explosé. Aussitôt après, j'ai vu les corps des résistants écrabouillés sur les murs. Et ce qui est terrible, c'est que cela ne nous touchait plus. Il fallait avancer. Coûte que coûte ». Un ange passe. À la vitesse d'une balle traçante. Et notre narrateur de poursuivre son récit, la voix chevrotante : « Nous nous sommes cachés dans une cave. Par le soupirail, on voyait un fusil mitrailleur sur le fortin. Alors qu'on pouvait attendre la troupe pour agir, mon copain a voulu y aller. Il n'avait pas fait deux mètres qu'il avait déjà dix balles dans le corps ».

En soirée, les anciens combattants belges sont invités à un banquet organisé en leur honneur au casino de Deauville. Une nouvelle occasion de prolonger les conversations, de recueillir des témoignages, de confronter les points de vue. Un léger doute va vite nous étreindre lorsque nous évoquons le tragique épisode du fortin que l'ancien fantassin venait de nous rapporter avec tant de sincérité, quelques heures plus tôt. « Cette histoire terrible s'est réellement passée mais celui qui vous l'a racontée ne figurait pas parmi les soldats qui l'ont vécue, nuancent deux vétérans compatissants. Il l'a tellement entendue qu'il se l'est appropriée, sans doute de bonne foi. Il n'a plus toute sa tête... ». Étrange fragilité du témoignage, mélangeant la vérité du réel au roman de l'irréel...

En prélude aux commémorations du 6 juin, un gigantesque travail de mémoire collective avait été également initié par les organisateurs du 60<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement (le Mémorial de Caen) et la presse locale (le quotidien *Ouest-France* et *France Bleu*, l'antenne régionale de *France Inter*) avec le concours de la population normande. Durant des semaines, chaque ville, chaque village avait réuni ses habitants pour évoquer les années noires de l'Occupation et les combats de 1944 annonçant leur libération. Au total, 10.000 témoignages de civils et de vétérans avaient été recueillis, enregistrés et diffusés dans les médias partenaires.

En ce soir du 6 mai 2004, pile un mois avant le début des cérémonies officielles, nous arrivons au Mémorial de Caen pour assister à l'apothéose de cette entreprise mémorielle d'exception. Sous le regard réconfortant des portraits de Churchill, De Gaulle, Eisenhower et Montgomery, seize vétérans s'installent d'un pas lent sur l'estrade qui domine l'immense hall du Mémorial. Meilleurs alliés et pires ennemis se retrouvent côte à côte. Quatre militaires allemands côtoient douze représentants des armées libératrices (USA, Canada, Grande-Bretagne, Pologne, France, Belgique...). Face à eux, quelque 1.600 invités, toutes générations confondues, les saluent dans un silence respectueux.

Lors de cette veillée inoubliable, l'heure de la réconciliation a déjà sonné entre les sans-grades de l'Histoire venus raconter leur été 1944. Un réveil de souvenirs émouvants, parfois drôles, souvent douloureux, qui rend pleinement sa force à la parole entendue, celle de ces survivants qui refusent le titre de héros pour mieux saluer la mémoire de leurs amis tombés dans leurs bras impuissants. Nièce de l'acteur Jean Gabin, Jacqueline Moncorgé se souvient de son retour des États-Unis où elle faisait ses études lorsque la guerre a éclaté : « Engagée comme agent de liaison entre les Alliés et l'administration française, j'ai rejoint l'Angleterre sur le *Queen Elisabeth* où 12.000 hommes étaient

entassés. J'ai débarqué en Normandie, le 25 juin 1944. Depuis lors, j'ai conservé le souvenir d'un champ de bataille abominable. Des vaches mortes, pattes en l'air, jonchaient les champs. Un silence étouffant, une odeur de mort... Les maisons étaient en ruines. Tout avait été détruit. Le flux de réfugiés ne cessait pas. Il fallait constamment créer des centres d'accueil. Il fallait rapprocher les familles, les aider à se retrouver, les soutenir moralement ».

En fin de soirée, nous nous approchons d'Anton Herr, ancien officier allemand de la Wehrmacht, revenu pour la première fois en Normandie, accompagné de son épouse, la fille d'un général allemand décédé. Ce commandant d'une division de panzers nous raconte « son » 6 juin 1944. Il figurait parmi les premiers blindés arrivés au combat. Comment douter de la force de ses souvenirs imprimés dans la tourmente du Débarquement ? « Vers trois heures du matin, j'ai vite compris que le Jour J était arrivé. Entre deux vagues de bombardements aériens, mes douze blindés ont réussi à rejoindre Caen. Hormis les attaques sur les plages, il n'y avait pas encore eu de contact direct avec l'ennemi. Notre grande difficulté résidait dans le fait que le silence radio nous était imposé par les Américains qui s'était branchés sur notre fréquence. Alors que je hurlais depuis ma tourelle avec le lieutenant du char situé à dix mètres du mien, un obus a explosé et sa tête a été projetée sur moi ».

Et le vieux soldat de poursuivre son terrible récit venant corroborer les faits historiques, mais avec ce complément incomparable qu'ajoute le discours du vécu : « Oui, nous avons été très surpris ! Hitler attendait le Débarquement dans le Pas-de-Calais. Beaucoup de nos généraux étaient partis ailleurs comme le maréchal Rommel qui était rentré en Allemagne pour l'anniversaire de sa femme. Finalement, ce qui m'a sauvé après plusieurs jours de combat, c'est que mon beau-père, le général Dollman qui commandait la 7e Armée, a osé enfreindre les ordres de Hitler en me disant de traverser les lignes ennemies pour regagner nos troupes à l'arrière. Fin juin, sur la route du Mans, j'ai aperçu mon beau-père qui était allongé dans sa voiture, tué d'une balle. Trente années plus tard, j'ai appris qu'il s'était suicidé. Il n'avait pas supporté d'avoir désobéi à Hitler ».

Submergé par l'émotion de cette soirée placée sous le signe de la réconciliation, Anton Herr nous confiera encore cette anecdote éloquente, favorisée par ce moment privilégié permettant l'émergence de son terrible passé : « Les contacts que j'ai eus aujourd'hui avec les autres vétérans ont été époustouffants ! Ce matin, j'ai rencontré un Français qui avait 16 ans en 1944. Il vivait dans le château que ma compagnie, la 21e Panzerdivision, occupait. Dans la nuit du 6 juin, des avions alliés avaient largué des tracts qui demandaient à la population

civile de quitter les villes pour aller se réfugier dans les champs et éviter les bombardements intensifs. Ce jeune homme m'avait demandé ce qu'il devait faire. Je lui avais répondu qu'il serait préférable qu'il se réfugie dans les caves du château. Et aujourd'hui, il m'a remercié de lui avoir sauvé la vie. D'autres ont eu beaucoup moins de chance en se dispersant dans les campagnes... »

Étrange outil que cette mémoire qui peut aussi se souvenir de moments cocasses malgré l'enfer du Débarquement. En témoigne ce récit *so british* de Charles Hargrove (Grande-Bretagne), également interrogé au Mémorial de Caen : « Officier de liaison et interprète, j'avais reçu une jeep. Le problème, c'est que j'avais appris à conduire quatre jours avant le D-Day. J'avais une peur bleue de m'embrouiller avec les vitesses. Nous sommes restés coincés durant 48 heures dans notre péniche à cause de la tempête. On buvait du gin. Arrivés sur la Côte, on voyait la mer couverte d'embarcations. En attendant notre tour de débarquer, on repêchait des gars qui se noyaient tout en évitant les mines flottantes ». Et l'ancien officier d'en venir à ces détails qui font la différence : « Je suis sorti de ma péniche sans me mouiller les pieds, ce qui était devenu une obsession peu héroïque en ce jour de déluge. Sur la plage, le général de brigade m'a demandé de lui servir de chauffeur parce qu'il avait perdu sa jeep. Dans ses mémoires rédigés après la guerre, il avait écrit : 'En Normandie, il était plus dangereux d'être conduit par Charles Hargrove que de débarquer sous les obus' ».

## La mémoire vivante de la Bataille des Ardennes

Même à l'heure de la globalisation numérique, où circulent tant d'informations en cascade, le travail de terrain reste indispensable à la mission d'informer. Rares sont les reportages qui ne viennent s'enrichir d'une rencontre imprévue, d'un moment partagé, d'une opportunité provoquée. Après avoir publié de nombreux témoignages d'habitants ayant vécu la Bataille des Ardennes (hiver 1944-45), nous avons également couvert les cérémonies officielles de décembre 2004 à Bastogne, accompagné de nos confrères de la rédaction luxembourgeoise. Entre les multiples défilés, expositions, discours et cérémonies se déroulant dans des lieux divers, il fallait multiplier les angles de vue. Et tenter parfois de provoquer le hasard...

Le samedi 18 décembre, Bastogne vient de se réveiller sous la neige et les souvenirs. Grand-Rue, des anciens combattants battent le pavé avant de former un cortège qui se dirige vers le monument Patton où se dresse l'effigie du général américain sculptée dans le béton, un matériau à l'image du caractère carré de ce soldat d'élite.

Parmi la délégation de 150 vétérans américains, une dame affligée aiguise notre regard. Renseignement pris, nous l'identifions avec certitude. Il s'agit d'Helen Patton, la petite-fille du lieutenant-général George Patton, disparu en 1945 à Diekirch, renversé par un camion dont les freins avaient lâché. En fleurissant la stèle de son grand-père, la jeune femme serre précieusement la canne de son aïeul, au pommeau gainé de cuir. Réflexe immédiat, nous tentons de l'approcher. « Je tenais à emporter un objet qui lui appartenait pour m'accompagner durant cette journée si importante », nous souffle-t-elle dans un visage embué de larmes.

Peu après, les vétérans et les personnalités politiques se dirigent vers un second monument pour rendre hommage au général Mac Auliffe, cet autre héros qui avait défendu Bastogne encerclée par les nazis et lancé son fameux « Nuts » aux émissaires allemands venus lui poser un ultimatum. En remontant vers la place, Helen Patton insiste sur le caractère violent de cette bataille décisive pour l'issue de la Seconde Guerre mondiale : « Ici, en Ardenne, les combats ont été terribles, durs, sanglants. On l'occulte parfois. Tous ces soldats ont vécu des drames effroyables pour défendre le camp de la liberté ». La cérémonie débute. La discussion prend fin. Mais le hasard va en décider autrement.

Deux heures plus tard, nous devons interviewer Gérard Deprez, originaire de Noville, où sa famille a dramatiquement subi la bataille des Ardennes. Installée à la table du restaurant où l'ancien patron du PSC déjeune avec des élus locaux, Helen Patton nous salue. La discussion improvisée du matin peut alors se poursuivre pour en devenir plus intéressante encore. Symbole surprenant de la réconciliation entre ennemis d'hier, Helen Patton-Plusczyk nous apprend qu'elle vit dans la Sarre avec son mari allemand : « Mon mari vénère mon grand-père. Aujourd'hui, on commémore les soldats américains, mais il ne faut pas oublier tous les soldats allemands qui ont aussi perdu leur vie. Avec mon mari, nous nous battons quotidiennement pour que le nationalisme, qui peut conduire à de telles folies, soit maintenu à son niveau le plus bas. Nous avons créé une fondation artistique qui défend ces idées de respect, de liberté et de tolérance ».

Une autre coïncidence nous permettra de revenir sur un épisode fameux de la Bataille des Ardennes. En interrogeant certains vétérans belges venus à Bastogne, nous faisons la connaissance de Marcel D'Haene, un ancien engagé volontaire dans les Forces alliées. « Notre 5e bataillon a été créé le 9 octobre 1944 à Charleroi, explique le président de la fraternelle. Et le destin a voulu que nous nous soyons retrouvés en décembre dans la Bataille des Ardennes. » Au fil de la discussion, un détail nous interpelle. Marcel D'Haene nous annonce,

à regret, que le prochain défilé du 21 juillet sera le dernier pour ces vétérans : « Ce sera la der des ders car les autorités estiment que nous n'avons plus la santé ». Et nous lui proposons de nous revoir, six mois plus tard, pour les accompagner dans leur ultime parade patriotique.

Comme convenu, le jour de la Fête nationale, Marcel D'Haene nous reçoit à l'heure de l'apéro dans son appartement d'Auderghem, au milieu de cinq camarades de combat. « Non merci, je ne bois rien. Je ne veux pas devoir soulager ma vessie pendant le défilé », plaisante l'un d'entre eux. Au milieu de ces gamins de quatre-vingts printemps, la conversation fuse à la vitesse d'un obus de 75 perçant le blindage d'un panzer. Soixante années plus tard, ces fusiliers se souviennent aussi de la déconvenue infligée au sulfureux colonel SS Joachim Peiper sur les hauteurs de Stavelot. Alors que cet officier fanatique avait entamé une percée fulgurante dans les Ardennes qui devait le conduire sur les berges de la Meuse, sa division de blindés était à court d'essence et devait rapidement faire le plein.

Seul rescapé de cet exploit, Robert Lemaire prolonge son récit, avec une verve rarement rencontrée dans les livres d'histoire : « Mon peloton devait garder des stocks de jerrycans qui étaient mis par tas, le long de la route, sur une douzaine de kilomètres. L'offensive avait débuté le 16 décembre. Dès le 18, Peiper entrait déjà dans Stavelot. Lorsque le dernier Américain est passé devant nous, on entendait les chenilles des panzers à 200 mètres qui gravissaient la côte de la Haute Levée. Nous étions restés à dix, tous volontaires, pour garder le dépôt et éviter que Peiper ne puisse faire main basse sur l'essence. Pour aller vite, on a troué quelques jerrycans avec nos baïonnettes et versé l'essence sur les trois premiers tas tout en arrosant la route. On a foutu le feu avec une allumette et on s'est planqué ».

Impressionné par ce gigantesque incendie qui lui barrait le passage, Peiper sera contraint de faire demi-tour. Bloqué par les paras de la 82<sup>e</sup> Airborne, ses blindés tomberont en panne du côté de Stoumont. Réservoirs à sec, Peiper et ses hommes se dissiperont dans la nature. À cause d'une allumette craquée à bon escient...

## **La mémoire partagée d'Auschwitz-Birkenau**

Pour donner davantage de sens à son propos, tout journaliste se doit de privilégier un angle qui servira de fil conducteur à son reportage. Les contraintes de temps et d'espace le poussent à éviter la dispersion des idées pour lui préférer une approche focalisée sur une poignée d'acteurs et de scènes, emblématiques de la thématique rapportée.

En ces journées glaciales de la fin janvier 2005, l'évidence surgit au milieu des flocons tournoyant dans l'air givré de la Pologne qui s'apprête à commémorer la libération des camps d'extermination. L'Airbus de la Défense nationale belge se pose sur le tarmac verglacé de l'aéroport de Cracovie. A son bord des dizaines d'adolescents et quelques rares rescapés du camp d'Auschwitz (Oswiecim en polonais) s'apprêtent à découvrir l'indicible. Comment ne pas relater ces échanges intergénérationnels entre ces lycéens de Braine-le-Comte et les derniers survivants de la Shoah revenus sur les terres de leur martyre ?

Ville industrielle aux couleurs ternes, Auschwitz affiche la déprime d'un bled de Haute-Silésie au sol pauvre et marécageux, qui oscille entre glace et moiteur au gré des saisons. Les nazis ont toujours eu le don de sélectionner leurs décors. Devant l'entrée d'Auschwitz I, les jeunes se regroupent avant de pénétrer sur le site de cette ancienne caserne polonaise transformée en usine de la mort. Premiers frissons. Recroquevillée dans son manteau sombre, Céline reconnaît la maxime coiffant la grille d'entrée : « Arbeit macht frei » (« Le travail rend libre »). Elle l'avait apprise durant les cours d'histoire destinés à préparer ce voyage initiatique. « Rien qu'à voir ces barbelés, je suis dégoûté », lance un garçon à ses amis.

Emmenés par Alberto Israël, ancien rescapé, les élèves se dirigent vers le Block 11. « Ici, l'enfer de Dante, c'était le paradis ! Personne ne peut y passer sans pleurer, souffle le vieil homme. Le Block 11 dévorait les vies comme un ogre insatiable ». Alberto Israël s'adresse à nouveau à son jeune public médusé : « Vous voyez ici, entre ce Block de torture et celui des femmes aux fenêtres occultées, il y avait ces murs. Les SS y faisaient entrer une vingtaine de prisonniers. À l'abri des regards, ils en appelaient un pour le tuer à bout portant avant d'appeler le suivant. Vous imaginez ce que le vingtième a dû subir avant d'être à son tour exécuté ? ». À voir leurs visages pétrifiés, il ne fait aucun doute qu'ils imaginent ces instants d'effroi. « Inimaginable ! Quels salauds ! », fulmine Karim.

Dans les Blocks 4 et 5, la tragédie du camp s'étale devant les yeux stupéfaits des jeunes visiteurs qui prennent soudainement conscience de l'insaisissable dimension de l'Holocauste. Dans un silence retenu, ils décodent ces innommables vitrines où sont amoncelés les derniers objets abandonnés par les centaines de milliers de victimes des chambres à gaz. Des lunettes enchevêtrées en pagaille. Des montagnes de chaussures fatiguées par les années d'errance. A côté, des valises indiquant les noms et dates de naissance de leurs propriétaires. Derrière l'énormité des chiffres, les élèves découvrent des bouts de vie hâtivement tracés à la craie. Plus loin, ils observent un amas de cheveux étendu comme un mausolée capillaire. Vendus 50 pfennigs le

kilo, ils servaient à tisser des couvertures ou à gonfler des paillasses. Les lycéens comprennent que, pour les bourreaux d'Auschwitz, même la mort pouvait devenir source de profit.

La tête surmontée de son calot d'ancien prisonnier, Henri Kichka guide les adolescents devant un bâtiment allongé surmonté d'une cheminée : le four crématoire, ultime étape après le gazage dans ces fausses douches où les nazis déversaient les cristaux meurtriers du gaz Zyklon B. À l'intérieur, le spectacle devient indescriptible. « Ces chariots emmenaient deux ou trois cadavres à la fois dans le four, explique Henri Kichka. Des prisonniers juifs portaient les dépouilles avant d'être gazés à leur tour parce qu'ils en savaient trop ».

« C'est ici que j'ai perdu ma famille. Cet endroit, c'est mon cimetière ! », lance Alberto Israël lorsque la délégation belge arrive au camp de Birkenau, sur les hauteurs d'Auschwitz. Un sol blanc. Des baraques noires. Alignées dans la neige à perte de vue. Du ciel, on dirait un damier. De la terre, une vaste nécropole, froide, glaciale, sans sépultures. Au centre une voie ferrée ne mène vers nulle part, stoppée net derrière un bâtiment allongé, percé d'un porche. Comme une fenêtre au bout de la nuit. Probablement la dernière vision aperçue par les déportés, jetés des wagons arrêtés devant cette rampe maléfique où trônait le Docteur Mengele, sélectionnant les détenus d'un simple coup d'œil. À gauche, la mort immédiate. À droite, le sursis. Mais, comme le précise Alberto Israël, « presque tous sont partis en fumée ».

Le surlendemain, le 27 janvier 2005, la communauté internationale se retrouve à Birkenau pour commémorer la libération du camp d'extermination par les troupes soviétiques. Un vent glacial gifle cet espace gigantesque où plus d'un million de victimes furent exterminées. En cette fin d'après-midi, de recueillement, il y a là quelque 2.000 rescapés, 50 vétérans russes, des centaines de délégations juives, des anciens des ghettos, des officiels, une foule d'anonymes. Tout autour, un millier de journalistes venus des quatre coins de la planète. Juché sur une tribune de presse où les chaînes de télévision ont installé leurs plateaux, un envoyé spécial de TF1 s'apprête à prendre la parole pour une intervention en direct avec Paris. Engoncé dans un manteau de fourrure d'une griffe célèbre de l'avenue Montaigne, sa principale préoccupation consiste à enguirlander la maquilleuse qui n'a pas suffisamment laqué sa chevelure blonde soulevée par les flocons. À chacun ses urgences...

Pour la première fois en ce lieu symbolique, se retrouvent fondus en un seul hommage une quarantaine de chefs d'État dont les présidents polonais (Alexander Kwasniewski), américain (George W. Bush), russe (Vladimir Poutine), français (Jacques Chirac) et israélien (Moshe Katsav) aux côtés du chancelier allemand (Gerhard Schroeder). La



Belgique, quant à elle, est représentée par le Roi Albert II et le Premier ministre Guy Verhofstadt. Soudain, un sifflement transperce l'air glacial suivi du vacarme d'un train arrivant à destination. Lâcher de vapeur, crissement de freins, ouverture brutale des wagons. Frisson. Silence. Chacun se souvient, dans un dialogue émouvant avec les siens. Dans le public, des bras se serrent, des larmes coulent, des visages se figent.

Les discours politiques s'enchaînent. Impériale, Simone Veil s'avance vers la tribune : « J'ai le cœur serré par l'émotion, lance l'ancienne présidente du Parlement européen, également rescapée de Birkenau. Il y a 60 ans, la plupart d'entre nous ont été emmenés dans les marches de la mort, dans lesquelles ils mourront de faim, de froid et d'épuisement. Sur cette rampe, des hommes, des femmes, des enfants ont été sélectionnés par le Docteur Mengele. Que seraient-ils devenus ? Des philosophes ? Des artistes ? De grands savants ? Ou plus simplement d'habiles artisans ou des mères de famille ? Je pleure. Je ne pourrai jamais oublier. Nous n'étions que des morceaux, comme ils disaient ».

Malgré les doigts engourdis, il faut noter ces souvenirs poignants, ces paroles de réconciliation pour les transmettre le plus fidèlement possible aux lecteurs. Et parfois, lire dans les lignes interstitielles de ces hommages, l'incongruité de certains messages. Alors qu'il compare la menace terroriste à la furie destructrice des nazis, l'inflexible Vladimir Poutine semble confondre le lieu et la manière pour justifier sa politique musclée en Tchétchénie. Imperturbable devant ce qu'il vient d'entendre, le président israélien Moshe Katsav revient sur la tragédie vécue par la diaspora juive : « Nuit et jour, avec une précision sans faille, les Allemands ont fait tourner l'industrie du génocide, une entreprise du meurtre pour notre peuple en Europe. Je redoute que l'eau des rivières européennes ne charrie encore le sang des victimes de la Shoah ».

D'une voix cristalline, un artiste juif entonne un chant qui transperce les cœurs. Président d'honneur du Centre communautaire laïc juif (CCLJ), David Süsskind nous confie : « C'est la prière aux morts, à la mémoire... Il y a tellement d'émotion dans ce chant. Tous ces discours, ce n'est rien. Le plus important, c'est que nous soyons tous là. C'est magnifique de voir tous ces gens, toutes ces nationalités enfin réunies ici à Auschwitz-Birkenau dans un même élan. C'est la première fois ! »

La soirée d'hommage prend fin en ce lieu de mémoire, éclairé de torchères, à jamais devenu patrimoine mondial de l'inhumanité. Il reste à rédiger un article à la hâte avant le bouclage. Dans le bus qui nous ramène à Cracovie, nous attaquons les premières lignes. Mais le froid a eu raison des batteries de notre ordinateur portable. Arrivé au ser-

vice de presse, nous parvenons à trouver une prise de courant dans un couloir. À 22h30 au plus tard, les papiers doivent être envoyés à Bruxelles. Il nous reste une heure. Au moment de la transmission, l'ordinateur se plante à nouveau. Trois jours de reportage restent coincés dans le disque dur. Nous réussissons à les transférer sur une disquette pour l'installer dans un PC libre de la salle de presse. L'absurdité de la situation se poursuit. Le clavier de cet ordinateur russe se décline en alphabet cyrillique... Impossible de retrouver les commandes nécessaires à l'envoi. Nous donnons un coup de fil à la rédaction qui s'impatiente. À Bruxelles, un informaticien rallume son PC et va nous guider dans la procédure en nous dictant chaque geste pour transférer le texte, l'enregistrer et l'envoyer avec succès. À quelques secondes près, les souvenirs poignants d'Alberto Israël et de Henri Kichka auraient failli se perdre dans la nuit des camps.

## **La mémoire retrouvée d'un soldat britannique**

Cette histoire étonnante débute par un courrier énigmatique reçu, en mai 2005, à la rédaction du *Soir* : « Cher Marc, en 1944, j'avais 21 ans. J'étais opérateur radar dans la Royal Air Force. Mon unité se trouvait dans la zone américaine des Ardennes. Lors de la contre-offensive allemande de décembre, nous avons été refoulés vers Mons où nous sommes restés durant quelques semaines. Pendant cette période, mes compagnons et moi avons été adoptés par des familles montoises. Par bonheur, j'ai été accueilli dans une adorable famille où il y avait une jeune fille dont je suis tombé amoureux. Je vous joins une photographie qu'elle m'avait dédiée à l'époque. Je ne me souviens malheureusement plus de son nom. Mais j'aimerais tant savoir ce qu'elle est devenue. J'aimerais que vous puissiez la retrouver. Si elle est toujours vivante... Sincèrement vôtre et avec espoir. Eric Sutherland »

Postée du Surrey, en Grande-Bretagne, cette lettre aussi touchante que naïve ne peut qu'intriguer. À commencer par la raison qui a guidé son auteur vers notre rédaction. Il nous sera vite confirmé qu'il avait obtenu nos coordonnées via l'ambassade britannique de Bruxelles laquelle avait conservé nos écrits sur la Seconde Guerre mondiale. Pour quelles raisons, ensuite, l'épistolier ose-t-il confier à un obscur inconnu l'unique exemplaire d'une photo qu'il avait conservée comme une relique ? Et enfin, comment retrouver, 60 années plus tard, une personne dont on ignore tout, jusqu'au nom, totalement illisible sur la dédicace de son portrait ? Est-elle toujours en vie ? Et dans l'affirmative, vit-elle toujours à Mons ? Quant aux indices, ils sont aussi minces qu'une ration de guerre au siège de Bastogne. C'est dire si on part dans cette aventure avec un moral de vainqueur ! Et c'est ainsi qu'allait débiter une enquête passionnante dans le passé !

Première étape indispensable, il nous faut vérifier la crédibilité de notre interlocuteur. Joint au téléphone, nous l'interrogeons longuement en lui demandant de remuer ses souvenirs, d'évoquer l'un ou l'autre détail utile à l'identification de la famille montoise. Tout au plus, se souviendra-t-il d'une maison située dans les faubourgs de la Cité du Doudou... Non sans ajouter cette précision qui va nous poser un solide problème déontologique : « Peut-être que nous avons eu un enfant... ». Si tel était le cas, nous sommes évidemment prêt à tout arrêter pour éviter de créer le moindre trouble au sein d'une famille. Certaines conséquences de la guerre se situent parfois au-delà des zones de conflit...

Après avoir rencontré la responsable du registre de la population de Mons, il nous est confirmé qu'une simple photo ne nous permettrait pas d'identifier la belle inconnue. Il ne nous reste qu'à forcer la chance en tentant le tout pour le tout avec des anciens. Un après-midi d'été, nous sommes accueillis par le président des associations patriotiques de Mons. Nous lui expliquons la délicatesse de notre démarche et lui remettons des copies agrandies du cliché afin qu'il puisse les montrer à ses adhérents qu'il va rencontrer lors des cérémonies du 21 juillet. Peu après, le président nous appelle pour nous avouer son échec et s'apprête à nous renvoyer les photos. Nous l'invitons à les conserver et à persévérer. Entre-temps, nous tentons en vain de joindre Eric Sutherland pour faire le point. Sans succès. Nous apprendrons qu'il avait été hospitalisé pour remplacer son *pacemaker*. On croise les doigts. Pour lui. Pour elle. Peut-être...

Mi-août, le miracle se produit. Deux mamys viennent d'identifier l'inconnue avec certitude ! Cette fois, on peut filer à l'hôtel de ville avec un nom. Et surtout, avec la certitude qu'aucun enfant ne soit né peu après la romance de l'hiver 1944-1945. On ressort avec une adresse. On appelle. On répond. Une voix d'homme, aimable, courtoise. Puis une autre. Plus douce, plus étonnée. Nous expliquons notre démarche. Rendez-vous est aussitôt pris.

Sourire timide, la dame nous reçoit en compagnie de son mari épousé en 1949 (« Je sais que ma femme a eu son petit succès », lance-t-il pour détendre l'atmosphère). Elle nous relate sa rencontre avec Eric Sutherland et Bill, son ami gallois : « Ma mère et moi revenions de la messe, un dimanche. Et nous avons aperçu deux soldats qui grelottaient dans le froid. Comme mon père avait rejoint la Grande-Bretagne en 1940 et y avait été accueilli par une famille, ma mère était contente de pouvoir leur rendre ce service. Nous faisons leur linge, nous partageons nos repas ». Une romance débute avec le Britannique mais sera vite écourtée, en février 1945, avec le départ précipité des soldats en route vers Berlin : « J'avais un prétendant montois mais sa

famille ne m'acceptait pas parce que nous n'étions pas issus du même milieu social. Je suis très touchée qu'Eric ait cherché à me retrouver après tant d'années. Dites-lui en tout cas que je n'ai pas épousé le prétendant de l'époque et que je suis très heureuse avec mon mari ».

Aussitôt dit, aussitôt fait. Depuis cette journée mémorable, Eric Sutherland a sa pression artérielle installée au beau fixe. Heureux de s'être retrouvés, ces deux-là communiquent par courriels. Et depuis lors, ils ont découvert une nouvelle ironie de leur étrange histoire : « L'un de mes deux fils a vécu en Angleterre où nous allions de temps à autre avec mon mari. Et ce qui est amusant, c'est que ses beaux-parents habitent à deux kilomètres de chez Eric Sutherland ! C'est incroyable, nous aurions pu nous rencontrer par hasard ! Toute cette histoire m'a rajeunie. Eric Sutherland viendra peut-être nous rendre visite. Quand je pense que vous m'avez retrouvée grâce à cette petite photo... ».

## Conclusion

Vécu avant tout comme une expérience sensible, le journalisme de terrain porte en lui les défauts originels de son éclosion. Parce qu'il sert avant tout à humaniser le propos, à étayer par le témoignage tout événement d'importance, à donner vie et sens à chaque histoire, il en contient toutes les fragilités. Chaque reporter le sait, l'admet et le réclame, l'art du récit mémoriel ressort d'une démarche à la fois volontaire et aléatoire. Volontaire dans les choix de s'intéresser à tel sujet de telle manière. Aléatoire dans la chaîne des opportunités qui s'offre à lui dans un espace donné à un moment donné.

Que valent les témoignages de quelques dizaines de personnes rencontrées pour illustrer un événement mondial ayant plongé des millions d'hommes et de femmes dans la tourmente des années de guerre ? Peu de chose, il est vrai. Du moins en apparence. Car face à l'impossible exhaustivité des récits, face aux impératifs de publication, il ne reste souvent au journaliste que cette voie étroite des parcours particuliers pour tenter de frôler l'universalité des tragédies humaines. Et partager avec le public, la véracité d'une poignée de trajectoires significatives dont le tableau final ressemble davantage à une œuvre impressionniste, cet art sublime de la décomposition du réel, considéré comme dégénéré par le régime nazi.



## **I. Consensus mémoriel et logiques de (re)production**



## Lectures du Procès des Juntas en Argentine : production intellectuelle, (re)productions mémorielles

Le « mouvement des droits de l'Homme » surgi en Argentine pendant la dernière dictature (1976-1983) est sans doute un des phénomènes socio-politiques les plus commentés dans les

**L'auteur** : David COPELLO est Doctorant en Théorie Politique à Sciences Po/CEVIPOF (Paris).

travaux ayant trait à l'histoire contemporaine de ce pays. Quand on se penche sur la littérature locale de sciences sociales traitant de l'influence du mouvement des droits de l'Homme sur la « transition démocratique » argentine et, de manière plus générale, sur la culture politique de la période post-dictatoriale, on ne peut que remarquer l'importance accordée au Procès des Juntas qui se tient au long de l'année 1985. Le statut de cet événement sera ici partiellement remis en cause, à travers une analyse critique de la littérature académique qui lui est consacrée. Cet article s'inscrit dans le cadre d'une recherche pour laquelle nous avons été amené à consulter à la fois des textes scientifiques « de référence », publiés de la date du procès à nos jours, et des textes de nature plutôt archivistique, tels que des articles de la presse militante d'époque. Ce double corpus sera abordé via deux échantillons : d'un côté, les travaux de cinq auteurs universitaires et leurs sources ; de l'autre, les publications des réseaux éditoriaux proches de l'association *Madres de Plaza de Mayo*. Un des enjeux de ce papier, à travers le cas du Procès des Juntas, va alors être de déconstruire la double distinction entre source et référence, entre intervention politique et travail académique. Il s'agira de montrer, à travers l'analyse de données textuelles et para-textuelles, 1) les logiques qui permettent de reconnecter la pratique politique et la pratique scientifique au sein d'une configuration académique et éditoriale donnée, 2) l'importance à accorder aux modes de circulation de tous ces textes pour comprendre la mise en place d'une mémoire historique donnée.

Au premier abord, le « mouvement des droits de l'Homme », la « transition démocratique » et la procédure judiciaire semblent être des processus convergents et complémentaires, témoins d'une culture politique nouvelle, promouvant le Droit plutôt que la force. Nombre des études portant sur le processus de « transition démocratique » en



Argentine reposent en effet sur un découpage séquentiel identique. La dynamique transitionnelle serait enclenchée par un certain nombre d'associations de défense des droits de l'Homme qui se constituent en « mouvement des droits de l'Homme »<sup>1</sup> (MDH), structuré autour de la défense du « droit à la vie » face à la répression criminelle des opposants par les militaires. Les revendications de ce mouvement sont généralement ramenées à une double demande de vérité (sur le sort réservé aux victimes, notamment les « disparus ») et de justice. À cette première séquence du processus transitionnel succéderait une période faste, marquée par le retour à un État de droit à la fin de l'année 1983, avec l'élection de Raúl Alfonsín à la Présidence de la République, sur un programme reprenant les revendications du « MDH ». Le point culminant de cette seconde période est incarné par le Procès des Juntas, dont les audiences publiques se tiennent du 22 avril au 9 décembre 1985, jour où la sentence est prononcée. Cette séquence où semble régner un consensus au sujet des droits de l'Homme entre le gouvernement et les mouvements sociaux qui s'en réclament, laisserait ensuite place à une période de reflux, au cours de laquelle les autorités, dans un contexte de tensions avec l'armée, choisirent de mettre un terme, par la voie législative, aux poursuites judiciaires contre les militaires. On distinguerait donc trois séquences : l'émergence contestataire d'une culture des droits grâce au « MDH » ; le « consensus alfonsiniste sur les droits de l'Homme »<sup>2</sup>, couronné par le Procès des Juntas ; puis le renoncement aux procès contre les militaires.

À partir de cette périodisation, si on cherche à schématiser les interactions entre le « MDH », le gouvernement et l'instance judiciaire telles qu'elles sont présentées en général, on observe que : a) quand le gouvernement soutient la tenue de procès contre les militaires (1983-1985), le « MDH » le soutient ; b) quand le gouvernement agit en sens inverse (à partir de 1986), le « MDH » devient son opposant. La revendication de « Vérité et Justice » qui est au cœur du « MDH » pourrait donc être entendue comme une identification à l'instance judiciaire : la culture des droits militerait pour une culture judiciaire<sup>3</sup>, l'une et l'autre

<sup>1</sup> J'utilise ici des guillemets car l'usage de cette expression, omniprésente dans la littérature, me semble poser un certain nombre de problèmes qui seront évoqués plus loin.

<sup>2</sup> Expression tirée de NOVARO Marcos, « Formación, desarrollo y declive del consenso alfonsinista sobre derechos humanos », in GARGARELLA Roberto, MURILLO María Victoria, PECHENY Mario (dir.), *Discutir Alfonsín*, Buenos Aires, Siglo XXI, 2010.

<sup>3</sup> Ce travail ne prétend pas fournir une analyse de ce que peut être une culture politique dans toute sa complexité, et avec la complexité qui peut être associée aux différentes conceptualisations de cette notion. Nous pensons toutefois que l'usage, ici, du terme « culture » est utile en tant que mot-clé renvoyant à un ensemble de dispositifs discursifs que leurs promoteurs ou analystes – ou les deux, comme nous le verrons – associent toujours à une certaine diffusion sociale au-delà de leurs simples protagonistes (leaders politiques, magistrats), voire à une certaine universalité.

seraient indistinctes. Si tel est le cas, le nœud de ces interactions doit se situer dans le moment du procès, dans l'intervention de l'État à travers l'instance judiciaire : celle-ci serait la manifestation d'un équilibre idéal, d'une osmose des trois acteurs. Il s'agira ici de questionner cette évidence, pour faire apparaître les tensions qui précèdent le recul du gouvernement sur la question des droits de l'Homme.

On se demandera donc dans quelle mesure la culture des droits véhiculée par le « MDH » se retrouve véritablement dans les procédures judiciaires telles qu'elles se sont déroulées. Le respect et la mise en application de la procédure pénale (qui renvoient à ce que nous résumons ici sous l'expression « culture judiciaire ») sont-ils vraiment la concrétisation des objectifs démocratiques du « MDH » ? Qu'est-ce qui permet d'expliquer que cette association problématique apparaisse comme une évidence dans la littérature ?

On verra dans un premier temps comment le procès a pu être traité par un certain nombre d'auteurs comme un marqueur démocratique à caractère fondateur : le nouveau régime politique, dont les valeurs s'incarneraient dans une culture judiciaire, serait la consécration de la culture des droits diffusée par le « MDH ». Ce constat sera ensuite nuancé, en mettant en évidence certains des conflits qui ont entouré la tenue de ce procès, et en particulier les réactions négatives qu'il a pu susciter dans une partie du « MDH ». Ceci nous mènera à interroger le statut de la bibliographie « savante » qui domine le champ d'études sur le « MDH » en Argentine : courant d'opinion se perpétuant à travers une série de processus d'auto-citation, elle contribue à la circulation d'une mémoire que nous qualifierons de « procéduraliste ».

## **Le procès : point culminant du processus de démocratisation ?**

Dans la bibliographie contemporaine sur la « transition démocratique », ce procès occupe une place de choix. Certains consacrent des ouvrages entiers à un de ses aspects, comme Claudia Feld qui étudie le traitement des images-vidéo des audiences<sup>4</sup>. D'autres, dans des travaux plus généraux, ne manquent pas de lui octroyer un traitement privilégié : Marcos Novaro, par exemple, réserve un des huit chapitres de sa somme d'histoire politique sur les années 1983-2001 au traitement de la seule année 1985, mettant en exergue le déroulement du procès au même titre que la politique économique, dans ce qui

est présenté comme le dernier cycle à bilan positif du gouvernement d'Alfonsín<sup>5</sup>. Mais en dépit de ces occurrences multiples, la valeur du procès dans le processus transitionnel ne va pas de soi.

En effet, si on ne fait que considérer la peine prononcée au terme des audiences, sa qualité de marqueur démocratique ne saute pas aux yeux. Sur les neuf dirigeants des trois premières Juntas qui sont jugés à cette occasion, seuls trois sont condamnés à des peines réellement lourdes compte tenu des faits qui leur sont reprochés (vol, enlèvement, torture et meurtre de centaines d'individus innocents). Quatre des accusés sont même blanchis, entre autres parce que la Cour ne reconnaît pas la responsabilité conjointe des différents corps d'armée dans l'organisation du plan répressif<sup>6</sup>. Les peines sont donc relativement modérées, surtout si on tient compte du fait que d'autres responsables de la répression, de moindre hiérarchie, subissent quelques mois plus tard des condamnations parfois plus lourdes au cours de procès qui ont lieu en parallèle<sup>7</sup>. Comment expliquer alors qu'on puisse octroyer une telle importance à ce procès, et considérer qu'il a malgré tout donné lieu à un châtement « exemplaire »<sup>8</sup> ?

Pour répondre à cette question, nous nous basons sur l'analyse d'un premier corpus constitué de huit textes universitaires contemporains, publiés entre 2002 et 2010 par cinq auteurs différents : Emilio Crenzel<sup>9</sup>, Claudia Feld<sup>10</sup>, Roberto Gargarella<sup>11</sup>, Marcos Novaro<sup>12</sup> et Hugo Vezzetti<sup>13</sup>. Écrits par des auteurs ayant diverses positions dans le champ académique – les profils plutôt « intellectuels » côtoyant les profils plus « professionnels » –, ces travaux issus de perspectives variées abordent tous à un moment ou à un autre le procès à travers des prismes très divers, du plus large au plus restreint. Tous, alors qu'ils écrivent deux décennies après les faits, s'accordent cependant

<sup>5</sup> NOVARO Marcos, *Argentina en el fin de siglo : democracia, mercado y nación (1983-2001)*, Buenos Aires, Paidós, 2009, pp. 100-170.

<sup>6</sup> Voir à ce sujet : SANCINETTI Marcelo, *Derechos humanos en la Argentina post-dictatorial*, Manuel Lerner, 1988.

<sup>7</sup> Ainsi du général Camps et du commissaire Etchecolatz, qui sont condamnés respectivement à 25 et 23 ans de prison. Mentionné par FELD Claudia, *La Télévision comme scène de la mémoire de la dictature en Argentine : une étude sur les récits et les représentations de la disparition forcée de personnes*, Thèse de Doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Paris 8, 2004, p. 159.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> CRENZEL Emilio, *La Historia política del Nunca Más : la memoria de las desapariciones en la Argentina*, Buenos Aires, Siglo XXI, 2008.

<sup>10</sup> FELD Claudia, *La Télévision comme scène de la mémoire*, op. cit. et *Del estrado a la pantalla*, op. cit.

<sup>11</sup> GARGARELLA Roberto, « Democracia y derechos en los años de Alfonsín », in GARGARELLA Roberto et al., *Discutir Alfonsín*, op.cit.

<sup>12</sup> NOVARO Marcos, « Formación, desarrollo y declive », op. cit. et *Argentina en el fin de siglo*, op. cit.

<sup>13</sup> VEZZETTI Hugo, *Pasado y presente: guerra, dictadura y sociedad en la Argentina*, Buenos Aires, Siglo XXI, 2002.

sur la centralité de cet événement, qu'ils soulignent de deux types de manières : d'une part, en insistant sur l'enjeu symbolique que revêt la tenue même du procès et, d'autre part, en pointant sa diffusion, son impact social sans commune mesure avec celui des autres procédures judiciaires. Nous détaillerons ces différents aspects présents dans le corpus académique, pour ensuite les confronter à un second corpus constitué essentiellement de textes extraits de la presse militante d'époque, qui se constitue en « camp » adverse, dans la mesure où la vision du procès qui y est donnée est radicalement différente. Tenons-nous en toutefois, pour le moment, au premier ensemble.

Si la tenue du procès y acquiert à elle seule un tel poids symbolique, c'est pour au moins trois raisons. D'abord, parce que le jugement d'anciens dictateurs est alors un fait inédit non seulement en Argentine, mais aussi dans toutes les transitions post-autoritaires latino-américaines. En deuxième lieu, parce que le fait de « mener devant la Justice des chefs militaires qui, jusqu'il y a peu, étaient encore tout puissants, représentait pour quiconque l'affirmation indiscutable du principe d'égalité devant la loi »<sup>14</sup>. En effet, les anciens maîtres de l'État semblent se retrouver dans la position du simple citoyen : c'est en tout cas ce qui est impliqué dans la mise en scène du procès, qui les voit occuper le siège des accusés, même si, dans les faits, le traitement équitable de leur cas n'est pas acquis. Cette insistance sur la mise en scène se retrouve d'ailleurs – et c'est le troisième argument – chez Hugo Vezzetti, sans doute l'auteur contemporain qui fait preuve du plus grand enthousiasme pour le procès. Pour lui, « dans cette dimension théâtrale, les effets symboliques du procès allaient au-delà de la simple administration de la justice pour se constituer en événement fondateur qui, envisagé aujourd'hui, prend la dimension d'un mythe »<sup>15</sup>. Ce qui est intéressant dans cette approche louangeuse, c'est qu'un lien est tissé entre l'instance judiciaire et un autre des acteurs centraux de la période :

Du point de vue de son impact institutionnel et politique, ce que le procès mettait en accusation, alors, allait au-delà des crimes, dans la mesure où il faisait référence à la destruction d'un ordre juridique, c'est-à-dire au processus de *criminalisation de l'État*. En fin de compte, les conditions pour conquérir la paix pouvaient être synthétisées par deux principes et deux valeurs qui s'étaient imposés à travers la lutte du mouvement des droits de l'Homme : la vérité et la justice<sup>16</sup>.

Un trait d'union est donc tiré entre ce processus de rétablissement de l'ordre juridique – qui s'exprime dans la tenue du procès tout en le

---

<sup>14</sup> GARGARELLA Roberto, « Democracia y derechos », *op. cit.*, p. 28.

<sup>15</sup> VEZZETTI Hugo, *Pasado y presente*, *op. cit.*, p. 137.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 140.

débordant par la création d'un nouveau sens commun démocratique, une véritable culture judiciaire – et le « MDH » : l'un serait la concrétisation des revendications de l'autre. La culture judiciaire réaliserait ainsi la culture des droits qui l'a rendue possible.

Mais le caractère « exemplaire » du Procès des Juntas ne se résume pas à la symbolique qu'il véhicule : on en rend compte, aussi, en insistant sur les canaux de diffusion de cette symbolique, parfois ramenés à une adhésion pure et simple du public. L'idée est résumée, encore une fois, chez Vezzetti qui, évoquant le risque d'un soulèvement militaire en opposition aux poursuites judiciaires, considère que « si ce procès a pu avoir lieu, c'est parce qu'il faisait consensus dans la société, qui lui apportait son soutien »<sup>17</sup>. Sans aller jusqu'à en tirer des conclusions générales sur l'état d'esprit de « la société », d'autres auteurs témoignent de l'impact social sans commune mesure du procès, par la massivité des canaux qui en retransmettent le déroulement. Outre le fait que les audiences sont publiques, ce qui est rare à l'époque en Argentine, elles sont qui plus est filmées : chaque jour, la télévision en diffuse des extraits<sup>18</sup>. Ceux qui souhaitent accéder à un compte-rendu plus détaillé peuvent, quant à eux, lire l'hebdomadaire *El Diario del Juicio*. Claudia Feld note que cette publication, distribuée de mai 1985 à janvier 1986 et dans laquelle est consignée la quasi-totalité des témoignages et des débats qu'ils suscitent, sera vendue en moyenne à 70.900 exemplaires par semaine<sup>19</sup>. Le procès est donc bien un événement de grande envergure de par sa « vaste diffusion »<sup>20</sup>. Suscite-t-il pour autant de l'adhésion, au sens où l'entend Hugo Vezzetti ? Dans quelle mesure la société argentine est-elle imprégnée de culture judiciaire ? Le seul élément qui semble attester de ce soutien social au procès est la marche organisée le jour de la première audience. Celle-ci est mentionnée, par exemple, par Emilio Crenzel :

le procès commença le 22 avril 1985 et fut accompagné d'une importante mobilisation, organisée par les organismes [de défense des droits de l'Homme], dirigée vers le tribunal et arborant en tête de cortège le slogan « Procès et châtement pour tous les coupables du terrorisme d'État », qui montrait leur soutien au procès mais aussi leur volonté que les poursuites pénales ne se limitent pas aux commandants<sup>21</sup>.

On voit donc que si cette marche, qui aurait réuni environ 50.000

<sup>17</sup> VEZZETTI Hugo, *Pasado y presente*, op. cit., p. 135.

<sup>18</sup> Pour plus d'informations sur la décision de filmer le procès et de diffuser les images sans le son, voir FELD Claudia, *La Télévision*, op. cit., pp. 163-167.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 155.

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> CRENZEL Emilio, *La Historia política del Nunca Más*, op. cit., p. 138.

personnes<sup>22</sup>, marque bien un soutien à la politique gouvernementale de poursuites contre les dirigeants militaires, elle cherche néanmoins à en pointer les limites en en proposant le dépassement, la généralisation.

Si le procès semble donc bien susciter un intérêt citoyen, tous les acteurs qui interviennent à son sujet ne s'accordent nullement sur sa qualité de marqueur d'accomplissement de la démocratisation. Il va même contribuer à dégrader les rapports d'une partie significative du « MDH » aux institutions républicaines. Pour cette frange que nous allons aborder maintenant, ce procès représentatif d'une supposée culture judiciaire qui s'enracinerait dans la société n'est en rien la concrétisation des revendications associées à une culture des droits ayant émergé pendant la dictature.

## **Le procès : divorce consommé de la culture des droits et de la culture judiciaire ?**

On l'a déjà évoqué, l'émergence du « MDH » pendant la dictature a marqué le développement en Argentine d'une culture des droits qui instaure un rapport nouveau – au moins dans sa présence dans le débat public – de distanciation vis-à-vis de la violence politique (aussi bien militaire qu'insurrectionnelle). Cette émergence a souvent été reliée, dans les études sur le sujet<sup>23</sup>, à une évolution globale de la société vers une réévaluation des procédures légales formelles – la possibilité de recourir au tiers étatique en cas de litige devenant un objectif immédiat et un levier de changement légitime – pour le règlement des problèmes de la collectivité, que nous résumons par l'expression « culture judiciaire ». S'il me paraît difficile dans ces lignes d'aborder « la société » dans son ensemble, il me semble toutefois qu'il serait productif de confronter les éléments concrets qui expriment cette culture judiciaire – soit les vicissitudes du procès – aux acteurs concrets porteurs de la nouvelle culture des droits – soit les organisations qui se réclament de la défense des droits de l'Homme à l'époque ou, en tout cas, les personnes qui prennent la parole au nom de ces organisations. Nous allons ici nous focaliser sur les traces concrètes de la réception du procès par une de ces organisations, *Madres de Plaza*

---

<sup>22</sup> Selon une information du quotidien *Clarín* reprise par Emilio Crenzel dans ses notes. Marcos Novaro remarque qu'une deuxième mobilisation massive a lieu en septembre 1985, au moment où sont écoutés les derniers témoignages. Comme nous le verrons plus avant, celle-ci va toutefois avoir un sens assez différent, et témoigner d'un durcissement du discours sur la justice émanant du « MDH ». Voir à ce sujet : NOVARO Marcos, *Argentina en el fin de siglo*, op. cit., p. 149.

<sup>23</sup> Voir par exemple : NOVARO Marcos, PALERMO Vicente, *La dictadura militar, 1976-1983 : del golpe de estado a la restauración democrática*, Buenos Aires, Paidós, 2003.

de Mayo, généralement considérée à la fois comme la plus emblématique et comme la plus radicale des associations qui constituent le « MDH ». Retrouve-t-on chez les *Madres* la perception du procès comme marqueur d'accomplissement de la démocratisation ? Assez peu, en vérité : si ce procès constitue bien un enjeu démocratique pour elles, son déroulement et sa conclusion vont en faire un marqueur démocratique avorté et un point d'inflexion dans le désenchantement suscité progressivement par les institutions de l'État de droit.

Le procès représente sans aucun doute un enjeu primordial pour les *Madres* : il est même entouré d'un processus actif de mobilisation collective. Parmi quelques exemples, on peut citer la marche, déjà mentionnée, du 22 avril 1985 ou l'encercllement du Palais de Justice le 5 août, jour où elles perturbent la séance en criant les noms des disparus avec un mégaphone<sup>24</sup>. La mobilisation autour du procès n'est donc pas seulement une initiative de soutien : elle interfère et critique, elle cherche à en orienter les décisions finales, ce qui montre bien qu'il est perçu comme un enjeu central du processus de démocratisation.

Le procès, loin d'être un non-événement pour les *Madres*, suscite donc une pléthore de réactions. Néanmoins, le simple fait qu'il ait lieu ne suffit pas à les satisfaire, à l'inverse des auteurs cités plus haut : la mise en scène du tribunal, la reconnaissance formelle des droits qu'elles réclament et l'indépendance affichée du pouvoir judiciaire vis-à-vis de l'exécutif ne compensent en rien la faiblesse des peines auxquelles sont condamnés les inculpés. Le respect de la procédure pénale n'a que peu de valeur s'il n'aboutit pas à une condamnation sévère et généralisée (seule à même de confirmer juridiquement l'existence du droit à la vie comme droit fondamental)<sup>25</sup> : il est même contre-productif, au sens où l'instance judiciaire, que les *Madres* considéraient jusque-là avec un scepticisme mêlé d'espoir<sup>26</sup>, devient dès lors une institution ennemie. En témoignent les déclarations de Hebe de Bonafini, leader des *Madres*, dans l'année qui suit ; elle y reprend une rhétorique anti-procédurale plus caractéristique d'une critique marxiste des droits de l'Homme que du discours d'une militante de la cause de ces mêmes droits. En janvier 1987, elle assène ainsi que « la justice telle qu'elle est ne sert à rien, parce que c'est une justice bour-

<sup>24</sup> Voir à ce sujet : GORINI Ulises, *La otra lucha : historia de las Madres de Plaza de Mayo, Tomo II (1983-1986)*, Buenos Aires, Norma, 2011, p. 374

<sup>25</sup> Dans l'édition de Mai 1985 du journal *Madres de Plaza de Mayo*, on peut lire que « le 22 avril [jour où débute les audiences] pourrait se transformer en date historique pour l'Argentine. Mais il peut aussi finir par n'être qu'une date d'ignominie si le projet de faire culminer ce processus judiciaire par une 'ample et généreuse' amnistie aboutit ». GUILIS Alberto, « Juicio a las cúpulas militares : el valor de la memoria », *Madres de Plaza de Mayo*, n°6, mai 1985, p. 2.

<sup>26</sup> « 'Archiver le dossier', dit le juge cet après-midi-là. Et tout a pris fin. Y compris les illusions ». ÁNGEL Raquel, « El fin de las ilusiones », *Madres de Plaza de Mayo*, n°14, janvier 1986, p. 5.

geoise, faite par les bourgeois et pour les bourgeois »<sup>27</sup>. Cette défiance se double parfois d'un mépris teinté d'ironie : « Aujourd'hui, dix ans après [que nos enfants] ont disparu, je ne sais toujours pas ce qu'est et à quoi sert un *habeas corpus* »<sup>28</sup>. Avant même, dès le mois de janvier 1986, le journal des *Madres* signalait déjà que le procès était bien, pour l'association, un *marqueur démocratique avorté* : « On se souviendra de ce 9 décembre [jour où la sentence est rendue publique] comme d'une date malheureuse, peut-être l'antichambre d'un effondrement de l'espoir de pouvoir construire une démocratie sans renverser complètement le capitalisme dépendant »<sup>29</sup>.

Les conclusions que les *Madres* tirent du procès, marqueur avorté de la démocratisation, les mènent à une inflexion importante dans la physionomie de leur propre organisation, qui aura par la suite des répercussions non négligeables sur l'ensemble du « MDH ». On peut voir cette évolution au niveau des slogans exprimant leurs revendications. Deux jours après que la sentence ait été prononcée se tient la cinquième Marche de la Résistance organisée par les *Madres*, qui devaient mobiliser derrière la formule habituelle, « *Juicio y castigo a los culpables* ». Au dernier moment, la consigne est modifiée pour devenir « *Cárcel a los genocidas* »<sup>30</sup> : dans un geste de rejet face à la clémence du tribunal, les *Madres* délaissent leur appel à la médiation judiciaire pour réclamer, directement, le châtime<sup>31</sup>. Ce slogan, loin de n'être qu'épisodique, se maintiendra par la suite pour devenir, au fil des années, une expression emblématique d'une partie du « MDH ». Si on réclame toujours un châtime pour les coupables, la médiation judiciaire a disparu de la revendication : avec elle, c'est tout un discours de légitimation du Droit et d'appel aux institutions chargées de le faire respecter qui s'évapore, bien qu'on continue à réclamer la tenue de procès.

## **Production et reproduction d'une mémoire procéduraliste du procès : la contribution universitaire**

Bien avant que les mesures établissant l'impunité des crimes de la dictature ne soient prises par les gouvernements successifs, une partie du « MDH » s'est déjà retournée contre le régime juridico-politique post-autoritaire. Cette évolution, primordiale en ceci qu'elle fait écho

<sup>27</sup> DE BONAFINI Hebe, « Respuesta al presidente », *Crisis*, 1987, n°50, p. 62.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>29</sup> GONZÁLEZ GARTLAND Carlos, « De sentencias y puntos finales », *Madres de Plaza de Mayo*, n° 14, janvier 1986, p. 4.

<sup>30</sup> « Prison pour les génocidaires » [traduction de l'auteur].

<sup>31</sup> Voir à ce sujet : GORINI Ulises, *La otra lucha*, op. cit., p. 450.



à la radicalisation anti-libérale du « MDH » qu'on situe généralement dans les années 1990<sup>32</sup>, est pourtant peu abordée dans les travaux académiques sur le « MDH » et la « transition démocratique ». En effet, pour en retrouver la trace, il faut soit se référer à des travaux produits par l'association *Madres* elle-même, ou par des intellectuels militants qui en sont proches<sup>33</sup>, soit aller directement aux sources de l'époque : journal de l'association ou revues sympathisantes<sup>34</sup>. Dans la section qui suit, nous voudrions identifier les logiques de circulation du savoir académique qui contribuent à la reproduction et à la banalisation de la vision (ou mémoire) mythifiée et réconciliée du procès. Nous qualifierons cette vision de « procéduraliste », au sens où elle valorise la procédure judiciaire formelle en tant que telle, indépendamment des sentences concrètes auxquelles elle donne lieu. En ceci, elle s'oppose au point de vue des acteurs le plus souvent mentionnés quand on parle de culture des droits en Argentine (notamment les *Madres*) : ceux-ci tendent en effet à adopter une position bien plus « substantialiste », plus attachée au contenu concret de la sentence, et donc plus critique à l'égard du procès. La culture judiciaire que la mémoire procéduraliste des universitaires défend tout en la présentant comme un fait social consensuel, se trouverait donc en porte-à-faux vis-à-vis d'une culture des droits plus attachée à l'importance de la peine comme garant du rétablissement de la normativité démocratique.

Nous nous concentrons d'abord sur le corpus de textes universitaires évoqué précédemment, où la vision critique du procès développée par les *Madres* est invisible. Pour expliquer cette absence, un repérage des sources bibliographiques les plus citées dans ces textes s'impose, afin d'identifier les références qui *font référence* sur le sujet.

Plusieurs éléments émergent de ce repérage. De manière récurrente, les auteurs contemporains se renvoient les uns vers les autres : Crenzel cite Feld, tout comme Novaro (2009), qui s'appuie aussi sur Vezzetti, par exemple. On remarque ensuite qu'un certain nombre de références plus anciennes surnagent et sont utilisées de manière répétée. C'est surtout vrai pour un texte d'Inés González Bombal, « *Nunca más* : el juicio más allá de los estrados », extrait d'un ouvrage collectif datant de 1995<sup>35</sup>, qui est cité par tous les auteurs de notre corpus<sup>36</sup>. En outre, d'autres contributions à cet ouvrage servent aussi de référence

<sup>32</sup> Voir à ce sujet : LVOVICH Daniel, BISQUERT Jaquelina, *La Cambiante memoria de la dictadura : discursos públicos, movimientos sociales y legitimidad democrática*, Buenos Aires, Biblioteca Nacional, 2008.

<sup>33</sup> Ainsi de l'histoire des *Madres* écrite par Ulises Gorini, journaliste proche de l'organisation, qui la co-publie.

<sup>34</sup> C'est le cas de *Crisis*, qui relaie leurs prises de position et rend compte de leurs activités.

<sup>35</sup> ACUÑA Carlos, GONZÁLEZ BOMBAL Inés, JELIN Elizabeth et al., *Juicio, castigos y memorias : derechos humanos y justicia en la política argentina*, Buenos Aires, Nueva Visión, 1995.

<sup>36</sup> Sauf par Gargarella, qui ne mentionne aucune source, à l'exception des articles de loi auxquels il se réfère.

ici ou là : Vezzetti renvoie à la préface écrite par Adam Przeworski, Novaro (2010) et Feld (2004) renvoient au chapitre écrit par Elizabeth Jelin, et Feld (2004) mentionne également dans sa bibliographie l'autre article d'Inés González Bombal qui y figure, et qu'elle co-rédige avec Oscar Landi. Ce qui semble donc être *la* référence quand il s'agit d'aborder le procès et son contexte socio-historique est un ouvrage publié environ dix ans après les faits. Relativement tardif, il se situe néanmoins dans le prolongement de travaux antérieurs des mêmes auteurs, notamment ceux qui sont publiés en 1987 et 1989 sous la direction d'Elizabeth Jelin par le centre de recherche CEDES, aux éditions CEAL<sup>37</sup>, et en reproduit la plupart des conclusions. Le cadre d'analyse adopté par les différents auteurs dans les années 2000 se base donc en grande partie sur des travaux d'interprétation socio-historique datant des années 1990, qui reproduisent et prolongent eux-mêmes des conclusions tirées avant la fin des années 1980.

En quoi consiste ce cadre d'analyse utilisé dans des travaux à peu près contemporains (années 1980 et 1990) du procès ? Qu'est-ce qui en fait des références toujours légitimes pour des travaux publiés dans les années 2000 ?

### **Travaux d'époque et « stratégie démocratique »**

Dans l'étude du cadre d'analyse utilisé dans les travaux des années 1980 et 1990 pour évoquer le procès, le recours à la notion de « stratégie démocratique » des savoirs académiques développée par Alejandra Oberti et Roberto Pittaluga peut s'avérer utile. Ce concept désigne une « stratégie argumentative »<sup>38</sup> dominante dans les travaux universitaires paraissant à partir de la fin de la dictature, dans lesquels les institutions républicaines formelles nouvellement rétablies sont valorisées à outrance, tandis que tout projet émancipateur de dépassement de ces institutions est rejeté car il conduirait nécessairement à une dérive autoritaire. La « stratégie démocratique » viserait donc à remplacer « les divers horizons utopiques par des conceptions de la politique ancrées dans la réalisation du possible, dans un réalisme de la démocratie possible »<sup>39</sup>. Les chercheurs joueraient donc, dans la « transition démocratique », un rôle politique, intellectuel, qui marque profondément leur manière d'envisager les objets étudiés. Cette thèse, formu-

---

<sup>37</sup> Nous faisons ici référence à *Los nuevos movimientos sociales: Mujeres. Rock Nacional. Derechos humanos. Obreros. Barrios*, Buenos Aires, CEAL, 1989, et à *Movimientos sociales y democracia emergente*, Buenos Aires, CEAL, 1987, tous deux dirigés par Elizabeth Jelin.

<sup>38</sup> OBERTI Alejandra, PITTALUGA Roberto, *Memorias en montaje: escrituras de la militancia y pensamientos sobre la historia*, Buenos Aires, El Cielo por Asalto, 2006, p. 134.

<sup>39</sup> *Ibid.*

lée par Oberti et Pittaluga dans un texte où ils développent avant tout une critique de l'historiographie contemporaine des gauches argentines, me semble pouvoir s'appliquer au traitement qui est généralement réservé au procès. En effet, une rapide sélection d'extraits peut aisément montrer la manière dont le procès est présenté comme une réussite unanimement reconnue, le transformant en événement quasi sacré de l'histoire argentine récente. Cette vision doit par ailleurs, pour être comprise, être reliée à la position des auteurs étudiés à l'intérieur du champ politico-universitaire, afin de tester la validité de l'hypothèse de la « stratégie démocratique » appliquée à notre étude de cas.

De ce processus de sacralisation du procès par ceux qui écrivent à son sujet, l'article multi-cité d'Inés González Bombal contient à lui seul un nombre conséquent d'exemples éclairants. On y repère cette tonalité méliorative quand elle affirme que « le Procès des Juntas a eu des effets symboliques cruciaux pour l'ordre politique, il a démontré que les prémisses de base de l'État de droit pouvaient passer de l'énonciation aux actes »<sup>40</sup> : elle élude ainsi les critiques qui ont été faites de la sentence, critiques qui pourraient justement remettre en cause cette idée du passage « des paroles aux actes ». Ce qui est encore plus intéressant chez González Bombal, c'est qu'elle inscrit ce succès judiciaire dans une généalogie particulière : « le Procès des Juntas a constitué le moment où la lutte pour les droits de l'Homme en Argentine a atteint son impact maximal dans l'opinion nationale et internationale »<sup>41</sup>. Le procès est donc présenté comme la consécration de la lutte initiée par les organismes de défense des droits de l'Homme pendant la dictature : c'est le couronnement d'une trajectoire militante, qui obtient enfin une reconnaissance universelle. « Le discours des droits de l'Homme, ainsi que la conscience universelle des droits qu'il a générée, a été intimement associé à la réinstauration d'une dimension juridique dans la politique »<sup>42</sup> : c'est ainsi qu'émerge la « culture politique de la transition »<sup>43</sup>, qui s'incarne dans le procès.

Une telle approche peut étonner au premier abord pour une étude qui sert encore de référence plus de dix ans après sa publication, en ceci qu'elle inscrit le procès dans un horizon socio-culturel de niveau macro-social, laissant de côté le contenu concret du processus judiciaire, et notamment la sentence à laquelle il aboutit. Les réactions immédiates qu'il suscite et qui, comme on l'a vu, sont moins unanimes, ne sont pas évoquées non plus. À quelles explications peut-on recourir pour comprendre ce biais ?

<sup>40</sup> GONZÁLEZ BOMBAL Inés, « 'Nunca Más': el juicio más allá de los estrados », *op. cit.*, p. 212.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 209.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 215.

<sup>43</sup> *Ibid.*

Dans un premier temps, il convient de noter que, jusqu'à une date relativement récente, les approches empiriques de niveau micro-social sur les organisations de défense des droits de l'Homme en Argentine sont rarissimes<sup>44</sup>. Priment en effet les approches généralisatrices, axées notamment sur la notion de « culture politique », qui abordent ces groupes en les réunissant dans l'objet « MDH », une nébuleuse dont les contours restent toujours très vagues, tout comme les logiques et dynamiques de différenciation internes du « mouvement ». Ce flou homogénéisant contribue, en outre, à construire l'évidence de la coïncidence culture des droits/culture judiciaire, qui ne traduit pourtant, tout au plus, qu'une partie des positions au sein du prétendu « MDH ». González Bombal participe donc, par son approche, à la consolidation de cette tendance à la généralisation rapide et à l'omission des conflits internes au « MDH », mais elle en subit aussi probablement l'influence omniprésente. Cette explication par les lacunes méthodologiques des travaux existants ne se suffit toutefois pas à elle-même ; tout en signalant un manque symptomatique, elle ne nous en révèle nullement le facteur causal.

Cette première réponse doit donc se doubler d'une seconde hypothèse, selon laquelle le texte de González Bombal s'inscrirait *directement* - et non plus indirectement, par l'internalisation involontaire d'un héritage intellectuel - dans les procédés propres à la « stratégie démocratique » décrite par Oberti et Pittaluga. Un élément de poids vient donner du crédit à cette thèse dans le cas présent : le contexte institutionnel de publication du texte. En effet, celui-ci est inclus dans un ouvrage collectif qui réunit des contributions de chercheurs tous financés par le CEDES<sup>45</sup>. Or, ce centre de recherche privé, d'orientation progressiste, a constitué un des viviers dans lesquels le gouvernement radical (1983-1989) a puisé des conseillers présidentiels, voire des secrétaires d'État<sup>46</sup> au moment de la reconstruction post-autoritaire. Cette proximité du CEDES vis-à-vis du pouvoir vient donc renforcer l'idée d'un positionnement « partisan » dans le traitement du procès. Qu'il vise à préserver la mémoire du Président de l'époque, étroitement associé à cette politique judiciaire et très décrié par sa gauche - entre autres - dans les années suivantes, qu'il cherche à défendre une vision de la « bonne » sortie d'un régime autoritaire, ou qu'il cherche à justifier des prises de position passées, le texte est, quoi qu'il en soit,

---

<sup>44</sup> Des travaux tels que ceux de Luciano Alonso, qui se focalise sur la province de Santa Fe, ou de Santiago Cueto Rúa, qui fait une étude détaillée de l'organisation HIJOS dans la ville de La Plata, n'apparaissent que dans les années 2000.

<sup>45</sup> Centro de Estudios del Estado y la Sociedad.

<sup>46</sup> Voir à ce sujet : ELIZALDE Josefina, « La participación política de los intelectuales durante la transición democrática : el Grupo Esmeralda y el presidente Alfonsín », *Temas de historia argentina y americana*, n° 15, 2009, pp. 53-87.

inscrit dans un réseau extrêmement dense d'interventions intellectuelles dans l'espace politique, et doit donc être analysé en tant que tel au moins autant que comme contribution scientifique à la connaissance historique. C'est cette ambiguïté dans la posture du chercheur qui permet d'ailleurs d'envisager le matériau universitaire en tant que matériau de production et de diffusion d'une mémoire (nécessairement) partielle et partiale : la référence doit être entendue comme bibliographie, certes, mais aussi comme source primaire.

Cette « stratégie démocratique » est d'autant plus efficace qu'elle est, en ce qui concerne le procès, hégémonique dans le champ académique des sciences sociales : aucun contre-récit ne vient la concurrencer à l'intérieur de ses propres règles codifiées. Ces contre-récits, qui envisagent le procès comme déception et comme involution démocratique, circulent à travers des canaux extérieurs. On en trouve quelques traces dans le champ proprement juridique, avec le travail critique de Marcelo Sancinetti<sup>47</sup>, mais celui-ci ne s'intéresse pas à la réception et aux répercussions sociales du procès. Celles-ci ne sont évoquées – de manière un tant soit peu appuyée – que dans les médias militants que sont le journal des *Madres* ou la revue *Crisis*. Les deux régimes de récit socio-historique (« stratégie démocratique » et critique du procès) évoluent donc dans des sphères étrangères l'une à l'autre : les deux corpus n'entrent jamais en contact.

Comment expliquer que les ressources offertes par la perspective critique ne soient pas ressaisies dans les travaux plus récents, qui pourraient se défaire du biais provoqué par la « stratégie démocratique » ? Ou inversement, comment expliquer que le recours légitime à ces ressources relativement datées et marquées par un biais politique aussi net se perpétue ?

### **Trajectoires de l'évidence : opinion, référence, sens commun**

Posée d'une autre façon, la question pourrait être la suivante : pourquoi le premier type de références s'impose-t-il sur le deuxième dans les travaux académiques récents ? On tentera de répondre à cette question en excluant le facteur des affinités politiques des auteurs, marquées pour certains. En effet, si ceci permettrait d'expliquer que certaines versions de l'Histoire soient privilégiées par rapport à d'autres, les analystes pourraient néanmoins être obligés de citer des contre-analyses, si celles-ci s'imposaient d'une façon ou d'une autre. L'implication politique des auteurs n'empêcherait pas, dans ce

<sup>47</sup> SANCINETTI Marcelo, *Derechos humanos*, op. cit.

cas, l'apparition de controverses – plus ou moins intenses – et donc la reproduction et la diffusion de ces contre-récits qu'il leur serait difficile de passer sous silence. À l'inverse, l'absence de controverse illustre, quand son absence est constatée *là où elle pourrait avoir lieu* – c'est-à-dire quand le matériau objectif qui la rendrait possible existe par ailleurs, ce qui est le cas ici – un rapport de forces entre les réseaux de diffusion des textes qui s'exprime par le silence. Plutôt que les affinités politiques, ce sont donc deux autres paramètres qui vont être abordés ici : le positionnement scientifique et le positionnement éditorial des textes des années 1980-1990 qui servent de référence aux auteurs plus récents.

Reprenons le texte d'Inés González Bombal, par exemple. Nous avons vu que ce texte relevait autant sinon plus de l'intervention intellectuelle que de la contribution scientifique, ce qui ne l'empêche pas de se voir reconnaître une validité scientifique par ceux qui le citent encore aujourd'hui. Cette intervention est, toutefois, d'un type particulier, en ceci qu'elle n'obéit pas aux règles « classiques » de l'engagement intellectuel dans l'espace public. Celles-ci supposent que le chercheur « sorte » de son champ de spécialisation disciplinaire pour intervenir dans une sphère publique plus large. Cet engagement obéit à des codes qui lui sont propres et qui coexistent de manière relativement autonome avec le contexte de production des savoirs académiques au sens strict : le savant et l'intellectuel ont beau être la même personne, ils se situent, en tant que rôles sociaux, dans des espaces d'intervention différenciés<sup>48</sup>. Ce qui est donc particulier dans le cas présent, c'est que l'intervention politique se fait *depuis l'intérieur* du champ disciplinaire des sciences sociales, sans « prétentions politiques », en quelque sorte. La prise de position intellectuelle ne se présente pas comme telle : elle affiche la neutralité propre à une certaine conception de l'activité scientifique. Le regain d'intérêt et de prestige dont jouit cette conception en Argentine après la dictature a été bien analysé par Omar Acha et Paula Halperin. Ceux-ci mettent l'accent sur le paradoxe qu'elle abrite : celui d'un chercheur dont les modes de légitimation se veulent indépendants de la politique, mais dont le positionnement traduit, bien évidemment, un certain rapport à la politique et un rapport positif à une certaine politique : celle qui valorise l'autonomie procédurale du savoir vis-à-vis du pouvoir et, entre autres, du judiciaire vis-à-vis de l'exécutif<sup>49</sup>. La valorisation du « professionnalisme » dans les sciences sociales se traduit donc par un

---

<sup>48</sup> On peut, par exemple, difficilement évaluer de la même manière des textes de Sartre tels que *L'Être et le néant* et « Élections piège à cons ».

<sup>49</sup> Voir à ce sujet : ACHA Omar, HALPERIN Paula, « Retorno a la democracia liberal y legitimación del saber : el imaginario dominante de la historiografía argentina », *Protohistoria*, n° 3, 1999.

reniement des implications et des modes de constitution politiques du savoir : sans une reconstruction de ceux-ci, la référence « savante » peut alors se maintenir comme référence légitime et suffisante à elle-même parce qu'affichant une pseudo-neutralité professionnelle.

Pour rendre compte de cette construction politique de l'apolitisme scientifique, comme nous avons essayé de le faire jusqu'ici, on est obligé d'aller chercher les contre-récits et les contre-sources dans des circuits de médiation alternatifs. À l'inverse, la légitimité professionnelle dont jouit le texte, pour y revenir, d'Inés González Bombal, en fait un matériau citable sans que soit nécessaire la production de contre-argumentations fournies par d'autres sources, moins légitimes<sup>50</sup>. À moins que le contre-récit n'accède à des moyens de diffusion qui en rendent la mention inévitable – ce qui pourrait obliger celui qui cite à complexifier radicalement la trame historique présentée –, celle-ci s'avère donc superflue pour bâtir un travail scientifique crédible. Une des raisons pour lesquelles la vision critique du procès n'est pas citée est donc que, du point de vue de la légitimation du travail universitaire, elle est inutile.

Ceci nous amène à aborder la question des canaux de diffusion des différents discours sur le procès. On se trouve alors confronté au cas d'une diffusion éditoriale de textes académiques qui étonne par sa massivité. En effet, en 1984, les éditions CEAL lancent une nouvelle collection, la *Biblioteca Política Argentina*, publiant à un rythme hebdomadaire des livres vendus jusqu'à 40.000 exemplaires par semaine<sup>51</sup>. L'immense majorité de ces ouvrages est écrite par des chercheurs en sciences sociales, parmi lesquels se trouvent nombre des auteurs ici évoqués. La diffusion de ces travaux faits en « langage » académique n'a donc rien à envier à celle des contre-récits de l'époque : elle tendrait même plutôt à les écraser<sup>52</sup>. Si on ajoute à cela la pérennité du support-livre par rapport au support-journal, le contraste est évident. Les ouvrages édités par CEAL sont accessibles, aujourd'hui encore, dans une multitude de bibliothèques, ce qui n'est pas le cas des collections du journal des *Madres*, seulement disponibles dans quelques fonds d'archives. Récit intellectuel et contre-récit militant jouissent

<sup>50</sup> Cette citabilité de la référence originale contribue d'ailleurs à légitimer le point de vue de celui qui cite : on devrait sans doute réfléchir à l'effet de conviction que peut déclencher une simple référence en note de bas de page – dispositif s'il en est attestant du « professionnalisme » de celui qui écrit.

<sup>51</sup> GOCIOJ Judith et al., *Más libros para más : colecciones del Centro Editor de América Latina*, Buenos Aires, Biblioteca Nacional, 2007, p. 293.

<sup>52</sup> Le journal des *Madres* ne dépasse pas les 10.000 exemplaires vendus par mois ce qui, ramené à la semaine, est seize fois inférieur aux chiffres des publications CEAL. Pour les chiffres, voir : D'ALOISIO Fabián, NÁPOLI Bruno, « La construcción del discurso político de la Asociación Madres de Plaza de Mayo a través de su prensa oficial », in *Actes des IV<sup>e</sup> Jornadas de Estudio de las Izquierdas* du CEDINCI, 14-16 novembre 2007, Buenos Aires.

donc de circuits de diffusion sans commune mesure.

C'est dans cette diffusion massive et cette disponibilité pérenne qu'on peut voir une des raisons pour lesquelles les descriptions louangeuses du procès « survivent » mieux que les autres, et font sens commun. La réception positive du procès est un trait de la mémoire argentine de la « transition démocratique » qui, en outre, se perpétue par les multiples références contemporaines qui sont faites aux premiers travaux publiés sur le sujet, qui viennent appuyer des assertions reproduisant l'évidence par la citation, dans un circuit de médiation fermé. C'est ainsi que l'affirmation d'Hugo Vezzetti pour lequel le procès est un « événement fondateur qui, envisagé aujourd'hui, prend la dimension d'un mythe »<sup>53</sup> peut adopter la forme d'une description neutre, et emporter la conviction *parce qu'elle se présente sous cette forme*. Dans ce geste, qui tient à la fois du constatif et du performatif – perlocutoire –, se joue la production toujours renouvelée d'une mémoire positive du procès<sup>54</sup>, qui en valorise la procédure formelle et la pose comme emblème d'une culture judiciaire nouvelle et socialement partagée, héritant du prestige acquis par les organisations de défense des droits de l'Homme dans leur lutte contre la dictature. Vezzetti, en un sens, a raison : le procès est bien devenu un des « mythes » fondamentaux de la post-dictature. Mais son analyse est incomplète, dans la mesure où il élude le processus de « mythification » qui a eu lieu : en ramenant le « mythe » aux simples qualités du procès, il occulte la circulation, la perpétuation et l'hégémonie d'une interprétation partielle<sup>55</sup> qui ont permis d'en gommer le caractère controversé et conflictuel. C'est l'existence de ce processus que l'article présent a cherché à mettre en évidence.

## Conclusion

Le Procès des Juntas est souvent présenté comme un événement central dans l'Histoire de la post-dictature argentine, et la culture judiciaire comme un élément fondamental du « MDH ». Ce constat de départ suscite un double questionnement.

Dans quelle mesure cette centralité, apparemment évidente, est-elle une construction ? Le problème est envisagé à travers la confrontation de deux corpus, l'un universitaire, l'autre militant. On constate que, certes, le procès est vécu, des deux côtés, comme un moment

---

<sup>53</sup> VEZZETTI Hugo, *Pasado y presente*, op. cit., p. 137.

<sup>54</sup> Constatif, parce qu'au moment de la citation (2002), le mythe existe déjà. Mais performatif également, parce que le constat lui-même contribue à (re)produire le mythe qu'il décrit.

<sup>55</sup> Comme toute interprétation : le problème n'est pas là.



important de la politique argentine ; mais il l'est d'une manière bien différente selon le « camp » qui est envisagé. C'est dans cette différence qu'on voit émerger, d'un côté, une culture judiciaire procéduraliste, que ne partagent pas, de l'autre côté, les figures du « MDH » ici étudiées, représentatives d'une culture des droits bien plus substantialiste. En effet, la tenue de procès ne suffit pas, en tant que telle, à satisfaire les revendications des *Madres de Plaza de Mayo*, si elle n'est pas suivie de peines conséquentes. La vision pacifiée du procès est donc une construction : celui-ci a suscité, lors de son déroulement, des conflits virulents et une déception marquée pour certains.

En quoi la littérature universitaire a-t-elle contribué à cette construction ? Comment expliquer sa réussite ? L'analyse critique du corpus académique, dans son texte et dans son paratexte, mène vers deux types de conclusions. Tout d'abord, l'intervention politique est d'autant plus efficace qu'elle jouit d'une légitimité scientifique : la défense du procès repose en partie sur ce mécanisme, qui neutralise les interventions militantes, moins légitimes donc moins citables. Ensuite, l'inégale grandeur des circuits de diffusion éditoriale des deux corpus contribue, avec le temps, à effacer les contre-récits. La légitimité des pratiques auto-référentielles des intellectuels universitaires s'en trouve redoublée : l'opinion, faute de contradiction, mue en vérité de sens-commun. Ainsi, l'inexistence d'une contre-Histoire du procès jouissant du même degré d'articulation que le récit dominant semble faire de la culture judiciaire une composante essentielle du « MDH », chose qu'elle n'est pas.

D'autres constats, plus généraux, font signe vers des recherches futures. Premièrement, la défense des droits de l'Homme est parfois assimilée, trop vite, à la défense des droits de la défense en contexte judiciaire : une posture « droit-de-l'hommeiste » peut pourtant cohabiter avec certaines formes de punitivisme pénal.

Deuxièmement, le découpage séquentiel habituel de la politique des droits de l'Homme en Argentine dans les années 1980 (émergence contestataire du « MDH » jusqu'à la fin 1983 ; consensus entre État et « MDH » jusqu'en 1986 ; puis réactivation de la confrontation) doit être revu de manière critique, car il occulte un certain nombre de situations qui lui font interférence. L'épisode du Procès des Juntas analysé ici remet ainsi en cause l'idée d'un « consensus alfonsiniste » sur les droits de l'Homme jusqu'en 1986, séquence emblématique qui perd beaucoup de sa cohérence quand on l'envisage à travers les points de vue différents construits à son sujet.

Enfin, quand on parle de « médias », on se réfère le plus souvent aux différents types de médias « de masse » : télévision, presse nationale ou régionale, etc. L'association aux questions mémorielles n'est

**O2**

alors pas étonnante, car l'idée de mémoire sociale implique aussi la possibilité d'une mémoire « de masse ». Ici, c'est l'impact d'un média de circulation plus restreinte mais aux effets très larges sur les schémas de perception, de périodisation et de mobilisation au présent de l'Histoire qui a été analysé : en l'occurrence, les publications des chercheurs en sciences sociales, qui agissent à la fois comme médiatrices du savoir historique et comme bâtisseuses de mémoire sociale, au même titre que l'État ou les mouvements sociaux qu'on associe plus souvent aux politiques de la mémoire. S'ouvre alors un programme historiographique de critique de la production académique sur les droits de l'Homme et la mémoire en Argentine, prenant l'analyse du Procès des Juntas pour point de départ méthodologique.



## Exorciser les guerres civiles en publiant l'*Histoire de la paix*. La mort d'Henri IV et le *Mercure François*

Le 29 novembre 1610, Jean Richer, imprimeur-marchand-libraire en l'Université de Paris obtient les privilèges royaux de publier *Le Mercure François, ou, la suite de l'Histoire de la paix. Commençant l'an M.DC.V pour suite du Septenaire du D. CAYER, & finissant au Sacre du Tres-Chrestien Roy de France &*

**L'auteur :** Virginie CERDEIRA est A.T.E.R. Aix-Marseille Université, Doctorante en histoire moderne (AMU, CNRS, TELEMME UMR 7303, Aix-en Provence, France).

*de Navarre Loys XIII<sup>e</sup>*. Quelque six mois après la mort du roi Henri IV, Jean Richer publie le premier des 25 volumes du *Mercure François*, souvent considéré comme l'un des ancêtres de la presse française<sup>2</sup>. De fait, le *Dictionnaire des journaux 1600-1789* dirigé par Jean Sgard consacre une notice à l'ouvrage<sup>3</sup>. Objet littéraire hybride entre tradition du genre historique et innovation d'une publication périodique<sup>4</sup>, le *Mercure* se trouve à l'articulation de temporalités multiples. Il s'écrit à la faveur d'un ancrage fort dans le présent politique du royaume de France puisqu'il est le fruit du recueil et de la compilation des nouvelles du temps<sup>5</sup>. Pour autant, le *Mercure* entretient une relation forte au passé. D'abord, parce que c'est un livre d'histoire dont l'objet est d'offrir aux années de paix du règne d'Henri IV une « Histoire presente »<sup>6</sup> et de contribuer à forger la mémoire unifiée de l'œuvre du roi pacificateur. En somme, il s'agit de participer à la double légitimation du règne d'Henri IV et de la régence de Marie de Médicis. À cet égard, le *Mercure* se situe dans la projection vers un futur proche. Nombre des sujets du roi Henri IV ont connu les guerres civiles qui ont divisé le royaume dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et la mémoire de ces troubles est si vive qu'elle se transforme en la crainte de les

<sup>1</sup> RICHER Jean, *Le Mercure François, ou suite de l'Histoire de la paix, commençant l'an M.DC.V. pour suite du septenaire du D. CAYER*, « À Paris, Par Jean Richer », 1612 (m.f. vol. 1).

<sup>2</sup> C'est à Paris en 1611 que paraît pour la première fois le *Mercure François*.

<sup>3</sup> SGARD Jean (dir.), *Dictionnaire des Journaux 1600-1789*, Paris, Universitas, tome 2, 1991, p. 867.

<sup>4</sup> C'est à partir de la parution de son deuxième tome, en 1613, que le *Mercure* devient un périodique.

<sup>5</sup> BERGERON, « Privilèges royaux », in m.f. vol. 1, op. cit., sans foliotation, (s.f).

<sup>6</sup> PALMA-CAYET Pierre-Victor, « Epistre au Roy », in *Chronologie septenaire de l'Histoire de la paix [...]*, « À Paris, Par Jean Richer », 1607, s. f., troisième édition.

voir resurgir à la mort du signataire de l'édit de Nantes<sup>7</sup>. C'est en cela que le premier tome du *Mercure* et le traitement de l'événement de la mort du roi offrent un observatoire idoine aux relations entre politique, histoire, mémoire et publicité dans la France des années 1610. Afin d'appréhender au mieux ces interactions, il convient d'interroger les pratiques d'écriture mises à l'œuvre par cette histoire du temps présent. De quelles façons visent-elles au maintien de la paix dans un royaume de France à l'orée d'une crise politique potentielle ? C'est en examinant la relation entre la mort d'Henri IV et la parution du *Mercure François*, le choix du genre historique comme de l'articulation de temporalités plurielles dans le traitement du décès du roi que nous aborderons ces questions.

## **La mort d'Henri IV et le *Mercure François* : aux origines d'une publication historique**

### **Une crise politique redoutée**

Dans l'Europe d'Ancien Régime, la disparition du monarque ouvre une possible période de crise politique, à la fois structurelle et conjoncturelle. Le pouvoir politique de l'État monarchique est fragilisé par la disparition physique de celui qui l'incarne. La ritualisation des funérailles princières en atteste. Ces dernières participent à la transmission de l'autorité et de la souveraineté monarchiques c'est-à-dire à la légitimation du nouveau monarque et à la continuité de l'État. Les circonstances particulières du décès d'Henri IV en mai 1610 accentuent le danger d'une discontinuité monarchique plus ordinaire. La perception de cette menace, révélée par le régicide, se fait également plus saillante. La contextualisation de l'assassinat d'Henri IV permet de mieux saisir l'épaisseur du péril ressenti par les contemporains. Lorsque meurt le frère d'Henri III en 1584, la dynastie des Valois est vouée à disparaître. Parce qu'il est le beau-frère du roi, Henri de Navarre devient l'héritier du trône de France en dépit de sa confession protestante. Cette succession suscite la renaissance du mouvement dissident de la Ligue catholique dont les partisans refusent d'envisager la présence d'un souverain protestant sur le trône<sup>8</sup>. Les guerres civiles se poursuivent. C'est pourquoi, en 1589, Henri III fait alliance

<sup>7</sup> CASSAN Michel, *La grande peur de 1610. Les Français et l'assassinat d'Henri IV*, Paris, Seyssel, Collection « Époques Champ Vallon », 2010, p. 115.

<sup>8</sup> De plus, Henri de Navarre est considéré comme relaps. Il a abjuré le protestantisme une première fois en 1572 après la Saint-Barthélemy avant d'y revenir.

avec Henri de Navarre. La même année, Henri III est assassiné. Henri de Navarre devient Henri IV, roi de France et de Navarre. C'est militairement qu'il doit conquérir les villes de son royaume afin de les reprendre à ses opposants politiques, les Ligueurs catholiques. Ce n'est qu'avec une nouvelle abjuration du protestantisme en 1593, son sacre en 1594 et l'absolution que lui accorde le pape en 1595 qu'Henri IV parvient finalement à apaiser peu à peu le royaume. Pourtant, en dépit de sa figure de roi pacificateur<sup>9</sup>, Henri IV reste un nouveau catholique à la sincérité douteuse dans l'esprit d'un certain nombre de sujets catholiques, parmi lesquels d'anciens Ligueurs. La dynastie qu'il inaugure est considérée par certains comme illégitime. Son assassinat en 1610 le prouve autant qu'il inquiète. Le régicide rappelle en effet les Guerres de Religion qui se succèdent dans le royaume depuis 1562<sup>10</sup>. À la crise récurrente de la vacance de pouvoir vient se surimposer une crise conjoncturelle construite par la mémoire des Guerres de Religion et la crainte de voir se briser la fragile paix du royaume<sup>11</sup>, ainsi que la persistance d'un esprit de la Ligue susceptible de donner naissance à des « Ravallac en puissance »<sup>12</sup>.

La contextualisation qu'il faut opérer afin d'appréhender au mieux les relations entre histoire, mémoire et publicité ne doit pas concerner uniquement l'événement. L'équipe du Groupe de Recherches Interdisciplinaires en Histoire du Littéraire souligne la nécessité de contextualiser la publication et de la considérer comme une action<sup>13</sup>. Il est ainsi nécessaire de remettre la parution du premier volume du *Mercure François* dans le contexte de crise politique du royaume qui est le sien. La peur de voir resurgir le passé trouble dans son présent et son futur poussent les acteurs à imaginer des manières de faire perdurer le présent pacifié du royaume dans son futur<sup>14</sup>. C'est ce que fait Jean Richer en publiant le premier volume du *Mercure François* en 1611. Le *Mercure François* est en fait la suite de *L'Histoire de la paix* de Pierre-Victor Palma-Cayet qui devient historien et « chronologue » en 1596<sup>15</sup>. L'ouvrage rencontrant un certain succès, il est réédité à plusieurs reprises chez Richer. Au moment de sa mort, la seule période

<sup>9</sup> En 1598, il signe un nouvel édit de pacification entre catholiques et protestants à Nantes ainsi que le traité de Vervins qui met fin à la guerre opposant la France à l'Espagne.

<sup>10</sup> Huit périodes de guerres se succèdent dans le Royaume entre 1562 et 1598, entrecoupées de périodes de paix initiées par des édits de pacification.

<sup>11</sup> CASSAN Michel, *La grande peur de 1610*, op.cit., p. 115.

<sup>12</sup> MOUSNIER Roland, *14 mai 1610. L'assassinat d'Henri IV*, Paris, Gallimard, 2008 (1964), p. 19.

<sup>13</sup> JOUHAUD Christian, VIALA Alain (coord.), *De la publication. Entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002, 365p. Nous soulignons que l'équipe du GRIHL a accompli le lourd travail de mettre en ligne 24 des 25 volumes de la collection du *Mercure François* : <http://mercurefrancois.ehess.fr/> (consultée le 20 août 2014).

<sup>14</sup> CASSAN Michel, *La grande peur de 1610*, op.cit., p. 151.

<sup>15</sup> YARDENI Myriam, « Ésotérisme, religion et histoire dans l'œuvre de Palma Cayet », *Revue de l'histoire des religions*, 1981, vol. 198, n°3, p. 292.

du règne d'Henri IV à ne pas être couverte par les textes de Cayet est celle traitée par le premier volume du *Mercur* : 1605 - 1610. Lorsque Cayet meurt en 1610, Richer reprend le fil de l'histoire là où elle avait été laissée en 1605. Les enjeux de la publication du texte ne sont pas seulement politiques. Pourtant, la genèse du *Mercur François* est liée pour de multiples raisons à la disparition du roi. C'est pourquoi les enjeux politiques de pacification du royaume ne peuvent avoir été tout à fait étrangers au projet de Richer. Jean Richer précise ses objectifs et propose à son lecteur un pacte de lecture grâce au péri-texte. Le titre complet de l'ouvrage est un titre programme qui peut être perçu comme relevant de l'action<sup>16</sup>. En annonçant l'« Histoire de la paix », le *Mercur* la rend effective, à tout le moins dans le passé du règne d'Henri IV. De plus, il ne reprend pas le terme de *Chronologie* employé par Cayet. Richer décide plutôt d'utiliser le terme de « *Mercur* »<sup>17</sup>. Il éclaire ce choix dans sa préface : « Je te donne dans ce livre toutes les choses les plus remarquables advenues depuis l'an 1604. lesquelles mon Messager (que j'appelle *Mercur François*) m'a apportées des quatre parties du Monde, en diverses langues, & que j'ay faites Françaises à ma mode le plus succinctement que j'ay peu »<sup>18</sup>. La référence au dieu messager des Romains est une façon de définir son activité professionnelle comme celle de la récolte et de la diffusion des informations. Le qualificatif de français insiste sur le choix de la langue vernaculaire pour exercer cette activité. Mais, il est possible d'émettre l'hypothèse d'une référence supplémentaire. Jacques Hennequin indique que dans l'une des oraisons funèbres prononcées à l'occasion de la mort du roi, la figure d'Henri IV est rapprochée de celle de *Mercur* qui est aussi le dieu de la paix : « [ Apollon donna à *Mercur* ] un baston qui eut ceste force d'adoucir le combat de deux serpens, acte qui fut recogneu si signallé, que *Mercur* acquist le nom de Dieu de Paix, et son baston porta le tiltre de Caducée comme faisant choir toute querelle, et esmouvant les cœurs à la concorde. Ce fut une bien plus grande grace que le Dieu du ciel donna au grand *Mercur* de nostre France, alors qu'il adoucit les mutineries populaires »<sup>19</sup>. Le texte du *Mercur François* révèle la culture de son auteur et laisse penser qu'il connaissait cette qualité attribuée à *Mercur* au

<sup>16</sup> JOUHAUD Christian et VIALA Alain (coord.), *De la publication*, op. cit., pp. 7-8.

<sup>17</sup> Le qualificatif deviendra générique et désignera des publications aux spécificités communes qui ne sont cependant pas tout à fait celles du *Mercur François*. Voir à ce propos les travaux de Marion Brétéché. Par exemple : BRÉTÉCHÉ Marion, « Le pari des mercures historiques et politiques (1686-1730) », in LÉVRIER Alexis et WRONA Adeline (dir.), *Matière et esprit du journal. Du Mercur Galant à Twitter*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2013, pp. 49-64.

<sup>18</sup> RICHER Jean, « Preface au Lecteur », in m. f. vol. 1, op. cit., s.f.

<sup>19</sup> ABBEVILLE (d')Matthieu, *Discours funèbre en l'honneur du Roi Henri le Grand, prononcé à Paris en l'église de S. Nicolas des Champs, prédicateur capucin*, Paris, Delanoue, 1610 cité par HENNEQUIN Jacques, *Henri IV dans ses oraisons funèbres ou la naissance d'une légende*, Paris, Klincksieck, 1977, p. 196.

moment de nommer son ouvrage. Le *Mercur* François pourrait donc renvoyer à la fois au messenger qui s'adresse aux sujets du royaume en français, mais aussi à leur roi pacificateur, Henri IV. La paix est donc centrale dans le premier volume du *Mercur*. La mémoire de la division récente du royaume de France en trois grandes factions fait craindre aux autorités le retour de la guerre civile au moment de la carence du pouvoir. Les protestants du royaume ont peur, comme nous l'indique le rédacteur à la faveur d'une note marginale : « Ceux de la Religion prétendue réformée craintifs de l'advenir à cause du passé »<sup>20</sup>. Peut-être que Jean Richer issu du parti des Politiques et dont les parents sont morts lors de la levée du siège de la Ligue à Paris en 1590, le craint, lui aussi<sup>21</sup>. La relation génétique qui lie la disparition du roi à la parution du *Mercur* François relève en partie du politique. La place prise par l'événement dans l'ouvrage également.

### **Un événement incontournable**

Le volume textuel consacré à l'événement *largo sensu* le rend incontournable. 13,5 % du premier volume lui est dédié (soit 147 pages sur 1.088), 34,6 % de l'année 1610 (148 pages sur 440) et 55,6 % de l'année 1610 dans le même premier volume (147 pages sur 264)<sup>22</sup>. Il faut revenir sur quelques particularités de la constitution de ce volume. C'est un texte qui, à la différence des livraisons suivantes, est composé de manière rétrospective : « Nostre bien amé Jean Richer Libraire & Imprimeur en nostre ville de Paris nous a fait remonstrer que depuis vingt-deux ans en çà, il a esté soigneux de recueillir tout ce qui s'est imprimé ou escrit des choses les plus memorables advenues par tout le monde, & [...] qu'il a fait un Recueil de ce qui s'est passé depuis l'an mil six cents quatre jusques à la presente annee [...], lequel il a intitulé, *Le Mercur* François, ou *Suite de l'Histoire de la Paix, commençant où le D. Cayer a finy son Histoire Septenaire* [...] »<sup>23</sup>. La prépondérance de la mort d'Henri IV et l'actualité de cet événement se lisent au fil des pages parce que le rédacteur n'hésite pas à mentionner l'assassinat du roi avant même qu'il n'ait eu lieu. Autrement dit, alors que la structure du récit implique que l'histoire respecte le déroulement chronologique des événements comme si le lecteur en ignorait tout, le pacte est rompu dans le cas de la mort d'Henri IV. Ainsi, au moment de

<sup>20</sup> RICHER Jean, *m.f. vol. 1, op. cit.*, f 455r.

<sup>21</sup> Archives nationales, MC ET XI 124. Le testament d'Estienne Richer, le frère de Jean, nous apprend que Jean Richer a quitté Paris pour suivre le roi Henri III et sa Cour au moment de la Ligue. La famille appartient donc à la faction Politique qui s'oppose aux protestants et surtout à la Ligue.

<sup>22</sup> Les événements de l'année 1610 sont traités dans le premier et le deuxième volume du *Mercur*.

<sup>23</sup> RICHER Jean, « Privilège du Roy », in *m.f. vol. 1, op. cit.*, s.f.



revenir sur la tentative d'attentat contre le roi Jacques I<sup>er</sup> d'Angleterre en 1605 (mieux connue sous le nom de Conspiration des Poudres), le rédacteur rapproche les deux événements : « Peut-il y avoir rien au monde de plus detestable de croire que tuër ou assassiner n'est point peché ! Meschante croiance & toute pareille à celle de l'assassin Chastel : & toute semblable à celle de ce maudit Ravaillac, qui en l'année que je fais ce Recueil assassina le Roy Tres-Chrestien Henry IIII »<sup>24</sup>. Le rédacteur insère une prolepse dans le récit qui anticipe sur le déroulement des événements. L'importance de l'assassinat fait que le rédacteur s'autorise à contracter les temporalités. La mémoire d'un passé récent fait surface dans ce passé antérieur parce que la stupeur ressentie en 1610 est trop vive. Tel constat pose la question de la mise en œuvre des normes de l'écriture de l'histoire par le rédacteur dans ce contexte politique exceptionnel.

## La mort d'Henri IV dans le *Mercurie François* : normes et pratiques d'une écriture historique

### Aux fondements de la vérité : mémoire(s) et témoignages

Dans sa préface, Richer rappelle les principes d'une écriture de l'histoire. L'histoire doit être guidée par la vérité, et la vérité par la simplicité du propos. Mieux, l'histoire est la vérité : « Je pensois finir ceste Histoire par la mort de ce grand Roy, mais je l'ay continuee jusques au Sacre & Couronnement du Roy son fils, pour ce que plusieurs sous faux rapports ont avec impudence fait imprimer depuis sa mort des choses importantes, par malice, & les ont fait courir aux pays estrangers [...] »<sup>25</sup>. Pour prouver la véracité de sa relation, il arrive au rédacteur de préciser ses sources et références. Celles-ci constituent des preuves relevant de plusieurs catégories : des pièces déjà publiées, des témoignages, une forme de *fama* ou le recours à l'intertextualité par la citation et le renvoi à d'autres histoires. La diversité de ces éléments s'explique par l'exigence de vérité. L'authenticité d'un fait est garantie par la variété des sources convoquées par l'historien. Ainsi, lorsque l'auteur aborde le procès de Ravaillac, il glisse dans les pages du *Mercurie* les interrogatoires du prévenu<sup>26</sup>. Ces pièces offrent une caution au récit historique<sup>27</sup>. Le rédacteur utilise également les référé-

<sup>24</sup> RICHER Jean, *m.f.* vol. 1, op. cit., f 27r.

<sup>25</sup> RICHER Jean, « Préface au lecteur », in *m.f.* vol. 1, op. cit., s.f.

<sup>26</sup> Les interrogatoires reproduits dans le *Mercurie* sont abrégés par rapport à la version du fonds Dupuy conservée à la BnF. BnF, MS, fonds français, Dupuy, 90.

<sup>27</sup> RICHER Jean, *m.f.* vol. 1, op. cit., f 432r-447r.

rences précises comme des références plus floues<sup>28</sup>. C'est le cas lorsqu'il énumère les vertus du défunt pour clore l'événement : il donne la parole à un prédicateur dont il n'indique pas le nom<sup>29</sup>. Rapidement le lecteur ne sait plus si le « je » utilisé est encore celui du Père dont le discours est cité ou celui de l'auteur. La confusion entretenue par le brouillage typographique et énonciatif mêle les voix des deux acteurs dans un propos unanime et consensuel sur les mérites du souverain disparu. Le redoublement du discours alors produit sert de garantie au récit en dépit du manque de rigueur de la référence. La mention de témoignage que glisse le prédicateur dans son discours remplit le même rôle<sup>30</sup>. Cet exemple démontre que le nombre et le témoignage font foi et servent de preuves au même titre que les reproductions de textes officiels ou les références précises. D'ailleurs, les différentes catégories de preuves se confortent les unes les autres. On peut le noter à l'occasion du recensement des différentes tentatives d'assassinat dont fut victime Henri IV, avec l'évocation du châtiment de Pierre Barrière : « Les Arrests de la Cour, toutes les Histoires, & tant de milliers de personnes qui sont encores en vie & l'ont veu executer à mort en sont de veritables tesmoins »<sup>31</sup>. La fiabilité du texte que nous livre le compilateur réside en partie dans une mémoire partagée et unanime. Cette mémoire est d'autant plus fiable qu'elle se construit par empilement de couches successives : à l'archivage du présent réalisé par les autorités judiciaires s'ajoutent les ouvrages d'histoire et les mémoires subjectives de témoins oculaires. Lorsqu'il le peut, le rédacteur accreditte son récit au moyen de son expérience personnelle. À la faveur d'un retour dans le passé des Guerres de Religion, il évoque la condamnation de Rougemont pour sa tentative d'assassinat sur la personne du roi : « Je l'ay veu prisonnier à Tours long temps [...] »<sup>32</sup>. En réalité, toutes les catégories de preuves ne sont que des déclinaisons du témoignage, et donc, de la mémoire<sup>33</sup>. En effet, si dans l'épître au roi qu'il place en tête de sa *Chronologie septenaire*, Cayet définit l'histoire comme étant « [...] un récit des choses que l'Autheur a veues, & les sçait pour les avoir veües [...] »<sup>34</sup> au contraire des chroniques et chronologies qui peuvent citer des textes construits à partir de témoignages d'autrui, Cayet livre pourtant une *Chronologie septenaire de l'Histoire de la paix* qui ne recense pas uniquement des événements

<sup>28</sup> RICHER Jean, *m.f. vol. 1, op. cit.*, f 427v.

<sup>29</sup> *Ibid.*, f 480r.

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> *Ibid.*, f 430v.

<sup>32</sup> *Ibid.*, f 430r. Une assertion qui, confrontée au testament d'Estienne Richer, peut donner à penser que Jean Richer participe personnellement à la rédaction du texte en plus d'en être l'imprimeur.

<sup>33</sup> Sur le statut du témoignage voir JOUHAUD Christian, RIBARD Dinah, SCHAPIRA Nicolas, *Histoire, littérature, témoignage. Écrire les malheurs du temps*, Paris, Folio Histoire, 2009, 408 p.

<sup>34</sup> PALMA-CAYET Pierre-Victor, « Epistre au Roy », in *Chronologie septenaire*, *op. cit.*, s.f.

dont il fut le témoin. Pierre Matthieu, historiographe du roi, défend l'idée qu'un historien ne saurait rapporter les seuls événements auxquels il a effectivement assisté<sup>35</sup>. C'est pourquoi l'auteur du *Mercur* François inscrit son ouvrage dans une profonde intertextualité littéraire et historique, et, également, dans une mémoire qui se consolide grâce à l'empilement de témoignages. C'est ainsi que le rédacteur renvoie à Cayet : « Cayer en son Histoire de la Paix »<sup>36</sup> mais aussi à Matthieu<sup>37</sup> et au genre historique en général : « Cela est rapporté par toutes les Histoires »<sup>38</sup>. Pour satisfaire aux normes de la pratique historiographique, le principe d'exhaustivité vient s'ajouter à celui de la vérité. Les pages du *Mercur* traitent donc l'événement de la mort du roi dans toute son extension et ses conséquences. Choix qui affecte la structure du récit.

### **Chronologie et structure du récit historique**

En tentant de distinguer les différents genres historiques pratiqués dans l'Occident médiéval, Bernard Guenée met en avant les difficultés auxquelles sont confrontés les historiens du Moyen-Âge<sup>39</sup>. Quelles formes doit prendre une histoire ? Que favoriser ? Le récit ou la chronologie ? Pour Bernard Guenée, la « tyrannie de la chronologie »<sup>40</sup> s'exerce sur l'historiographie médiévale. Après avoir mis l'accent sur le fait que « l'Histoire privilégiait le récit et la Chronique [...] la chronologie »<sup>41</sup>, Bernard Guenée souligne le fait que certains théoriciens et historiens du Moyen-Âge réalisent une synthèse de la rhétorique et de la chronologie<sup>42</sup>. Que fait le *Mercur* François de ces héritages médiévaux ? Il cultive, à l'évidence, le rôle médiéval de l'écriture historiographique de conservation de la mémoire des temps passés, au moins de ceux qui sont « notables »<sup>43</sup>. Mais, comment ces faits « mémorables »<sup>44</sup> sont-ils mis en forme et archivés ? Le récit et la narration l'emportent sur la liste chronologique. La définition que Richer donne de son ouvrage dans sa préface en atteste. La notion de chronologie apparaît dans le titre complet de l'ouvrage, qui renvoie à la

<sup>35</sup> MATTHIEU Pierre, *Histoire de France & des choses memorables advenues aux Provinces estrangeres durant sept annees de Paix du regne de Henry III Roy de France & de Navarre*, « À Paris chez J. Métayer », 1613.

<sup>36</sup> RICHER Jean, *m.f* vol. 1, *op. cit.*, f. 429 v.

<sup>37</sup> *Ibid.*, f. 430r.

<sup>38</sup> RICHER Jean, *m.f* vol. 1, *op. cit.*, f. 429 v.

<sup>39</sup> GUENÉE Bernard, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Aubier Flammarion, « Collection historique », Paris, 2011 (1980), 480 p.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>44</sup> RICHER Jean, « Preface au lecteur », in *m.f* vol. 1, *op. cit.*, s.f

*Chronologie septenaire* de Cayet. Pourtant, loin d'être délaissée, elle structure le texte du *Mercur* puisque le volume s'organise en fonction des années. C'est pourquoi l'année traitée est rappelée en marge sur chaque feuillet, entre le recto du feuillet 402 et le recto du feuillet 534 pour l'année 1610. La part la plus importante est consacrée au récit historique. La narration se développe autour de thèmes qui se succèdent chronologiquement. Ainsi, il arrive parfois au rédacteur de suspendre sa narration pour la reprendre plus tard parce que la chronologie ne permet pas que le sujet soit développé tout de suite jusqu'à son terme. En effet, dans le même temps d'autres événements se sont déroulés qu'il faut relater. La structure du récit historique ne peut donc prendre simplement la forme d'une liste linéaire chronologique d'événements.

L'architecture du texte est complexe : la chronologie suivie par le rédacteur est très fine et modifie les temporalités des événements tels qu'ils sont rapportés dans les occasionnels comme appartenant à une même séquence temporelle. C'est le cas avec les funérailles du roi<sup>45</sup> ou avec la séquence judiciaire autour de Ravailac<sup>46</sup>. L'exécution de Ravailac fournit l'occasion de la publication d'un opuscule propre, parce que quelques jours se sont écoulés entre les premiers interrogatoires et l'exécution publique de Ravailac (le 27 mai)<sup>47</sup>. Si le *Mercur* englobe ces différentes séquences temporelles, c'est, d'une part, en vertu du principe d'exhaustivité mais aussi parce que c'est une histoire, et donc, que le temps qui a passé entre le moment où ces événements étaient de l'actualité et le moment de la publication le permet. Le genre historique modifie donc en partie l'articulation des différentes séquences temporelles de l'événement. Prenons un exemple. Après avoir relaté l'exécution de Ravailac, le rédacteur sursoit la narration pour aborder la censure de la Faculté de Théologie de Paris contre les parricides des rois et contre le livre du Jésuite Mariana traitant des tyrans. Question qu'il déploie dans toutes ses conséquences en convoquant des pièces officielles, et en utilisant des analepses afin de rappeler des événements juridiques comparables<sup>48</sup>. Ce retour sur la censure de la Faculté de Théologie s'explique parce que c'est un événement qui se déroule en même temps que l'exécution de Ravailac,

<sup>45</sup> *LE CONVOY du cœur du tres-Auguste, tres-clement, tres victorieux Henry le Grand, IIIII. du nom, Tres-Chrestien, Roy de France & de Navarre, depuis la ville de Paris jusqu'au College Royal de la Fleche, À Paris, par F. Rezé, 1610. BnF, in-8°, Lb-35-923.*

<sup>46</sup> *Procès, examen, confessions et négations du méchant et exécration parricide François Ravailac sur la mort de Henry le Grand et ce qu'il fait entreprendre ce malheureux acte, À Paris, chez J. Richer, 1611. BnF, in-8°, Lb 35-890.*

<sup>47</sup> *Discours véritable sur la mort de François Ravailac exécuté à Paris, le 27. May, pour le cruel et detestable parricide par luy commis en la personne de Henry IIIII. Roy de France & de Navarre. Avec un ample recit des tourmens qu'on luy a fait endurer, À Lyon, Barthélémy Ancelin, 1610. BnF, in-8°, Lb 35-898.*

<sup>48</sup> RICHER Jean, *m.f. vol. 1, op. cit., f 449v-452v.*

comme si ce jour avait été choisi pour punir définitivement tous les coupables – effectifs et virtuels – dans cette affaire. Cette séquence judiciaire s’insère entre les grandes étapes des funérailles princières. Elle les suspend en quelque sorte et distend le rituel. Enfin, il faut noter le recours à de nombreux va-et-vient entre un passé proche et un passé antérieur grâce à l’usage d’analepses et de prolepses. C’est le cas lorsque le rédacteur revient sur les différentes tentatives d’assassinat dont fut l’objet Henri IV. Une couche mémorielle antérieure aux événements relatés est mobilisée. Cette dernière concerne la question du parricide en acte comme en puissance et indique au lecteur l’attention particulière qu’il faut prêter à la question, afin d’éviter le retour d’un sombre passé. L’effet rendu est celui de la construction d’un mille-feuille mémoriel, monté à la fois par différentes couches de passé et par des mémoires plurielles que l’auteur unifie en une mémoire qu’il prescrit, en quelque sorte, aux sujets du royaume.

## **Une Histoire de la paix au carrefour des temporalités. Des usages politiques de la mémoire**

### **Construire le consensus. L’Histoire comme mémoire objectivée de l’historien ?**

L’histoire est considérée comme une compilation de la mémoire des témoins ; mais de quelles mémoires est-il question ? La construction du consensus se fait par la mobilisation de la mémoire d’acteurs collectifs. Celle de protestants que nous avons évoquée<sup>49</sup> mais aussi la mémoire du peuple que l’on présente souvent comme agissant en termes collectifs, l’identifiant ainsi à la foule<sup>50</sup>. Or, l’action unique d’une masse donne une impression d’unanimité. L’exécution de Ravailac fournit l’occasion au rédacteur de construire la mémoire d’une assistance qui, d’une seule voix, réclame le châtement du criminel. Le recours au singulier pour désigner l’acteur collectif constitué par le public présent lors de l’exécution accentue cette impression. Les individus se fondent en un seul acteur collectif qui conserve une attitude identique et constante face à Ravailac : « Sortant de la Conciergerie pour monter au tumbereau, dès que le peuple [ ... ] le veid il se meit à crier [ ... ] : plusieurs mesmes s’efforcent de l’offencer & de se jetter sur

<sup>49</sup> RICHER Jean, *m.f.* vol. 1, op. cit., f. 455r.

<sup>50</sup> Voir à ce propos FARGE Arlette, DIRE ET MAL-DIRE. *L’opinion publique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Le Seuil, « La Librairie du XX<sup>e</sup> siècle », Paris, 1992, 318 p.

luy ; ce qu'ils eurent fait sans les Archers qui les empescherent »<sup>51</sup>. La répétition de la scène renforce l'effet de sentiment unanime autour de Ravaillac : « [...] tout le peuple recommença les mesmes cris à plus haute voix & les mesmes oppobres, [...] Puis fut conduit à la Grève, recevant par les chemins les mesmes injures & clameurs d'indignation, mesmes plusieurs tant hommes que femmes voulurent se jeter sur luy dans le tumbereau, & l'eussent fait s'ils n'en eussent esté retenus par les Archers »<sup>52</sup>. Les redites visent à rappeler l'unanimisme autour de la sentence publique infligée à Ravaillac<sup>53</sup>. La communauté de sentiments qui fait de Ravaillac un pauvre diable et qui construit un mythe autour du défunt roi est conçue comme un antidote à la division du royaume. La mémoire tend à s'unifier et c'est elle qui sera le meilleur rempart contre le retour des guerres civiles.

Le rédacteur mobilise d'autres outils afin de parvenir à l'unification des mémoires. Le registre littéraire du *Mercur* est didactique. Ce choix participe pleinement de l'écriture historiographique. En cela, le *Mercur* se distingue d'autres histoires. La *Décade contenant la vie et gestes de Henry le Grand* adopte un ton nettement plus lyrique<sup>54</sup>. Le choix d'un registre détaché permet au *Mercur* de se placer du côté de la neutralité ou de son apparence et de faciliter la convergence des opinions dans la construction d'un discours mémoriel unique. Toutefois, la vérité n'est pas la neutralité. De nombreux marqueurs énonciatifs sont repérables dans le texte comme la première personne du singulier. Cette présence permet de mesurer les implications de l'auteur sur la mémoire construite par le texte. En réalité, celle-ci s'objective, y compris dans les écarts avec les normes de l'écriture de l'histoire. Rapidement, après avoir rapporté la mort du roi et les arrêts prononcés pour la régence de la reine, l'auteur revient sur ce que l'on a écrit de l'événement. Il offre à son lecteur ce que l'on pourrait appeler des « métanouvelles », c'est-à-dire des nouvelles sur les nouvelles. Parmi celles-ci, les prédictions qui annonçaient la disparition du roi. En professionnel de l'édition, il dénonce certaines pratiques discutables. L'assassinat d'Henri IV crée une demande de la part d'un marché de lecteurs et certains imprimeurs ne s'y trompent pas. Le compilateur estime devoir sortir de son rôle d'historien afin de récuser la façon dont certains imprimeurs tirent profit de l'événement : « Je suis icy contraint de blasmer toutes ces curiositez (contre le devoir de celuy qui rapporte par Histoire ce qui s'est passé,

<sup>51</sup> RICHER Jean, *m.f.* vol. 1, op. cit., f. 447v.

<sup>52</sup> *Ibid.*

<sup>53</sup> Sur les usages de la répétition et la structure du récit dans le *Mercur François* voir JOUHAUD Christian, RIBARD Dinah, SCHAPIRA Nicolas, « La peste, la maladie, la mort » in *Histoire, littérature, témoignage*, op. cit., p.189-242.

<sup>54</sup> LEGRAIN Baptiste, *Décade contenant la vie et gestes de Henry le Grand. Roy de France et de Navarre IIII du nom*, « À Rouen, chez la veuve Du Bosc », 1633.

pour ce qu'il doit le faire nuëment sans donner son advis dessus) car pour les Almanachs, ceux qui les impriment & qui font les predictions recherchent seulement les vieux Almanachs du temps passé & ayant raccomodé le Kalendrier & les Lunes [ ... ] donnent leurs rapsodies au public [ ... ]<sup>55</sup>. Les multiples facettes du compilateur posent la question de l'origine de la mémoire qui s'unifie au fil des pages. Il est possible de soupçonner l'auteur d'utiliser sa position de témoin et le mille-feuille mémoriel qu'il élabore afin de rendre sa propre mémoire consensuelle et de la léguer à la postérité. La volonté de lisser la mémoire autour d'un accord n'empêche pas la désignation d'ennemis communs. C'est dans ce but que l'auteur utilise la mémoire des Guerres de Religion. En énumérant les tentatives de régicide précédentes, il n'hésite pas à désigner les ennemis du roi : « Mais quand on considerera les divers attentats sur la vie de ce Prince depuis vingt-six ans en ça, & quand ils ont esté entrepris, on jugera aisément que ce dernier a esté forgé en la mesme boutique que les autres en sont sortis »<sup>56</sup>. Le propos est une accusation des anciens ennemis du roi au moment des Guerres de Religion, particulièrement les Ligueurs, l'Espagne, et peut-être les Jésuites. C'est cet « enemy » du roi qui fit venir le Capitaine Michau des Pays-Bas pour le tuer en 1584<sup>57</sup>. De la même manière, alors que le roi vient de conclure une trêve avec la Ligue en 1593 « [...] cest ennemy mortel de la grandeur de sa Majesté [ ... ] »<sup>58</sup> charge Pierre Barriere de tuer Henri IV. Pour l'auteur, « cest enemy » n'a eu de cesse « d'entreprendre [ ... ] sur sa vie »<sup>59</sup>. Les responsabilités sont pour lui évidentes. Il ajoute : « Pour voir clair en tant d'attentats, il n'est pas besoin d'avoir gueres bonne veüë »<sup>60</sup>. Toutes ces assertions laissent peu de doutes quant à l'opinion de l'auteur sur le rôle des Jésuites dans cette affaire<sup>61</sup>. Le passé familial de victime de la Ligue et de représentant du Parti Politique de Richer l'a sans doute incité à façonner une mémoire consensuelle autour de ceux qu'ils considèrent coupables. L'éthique de la vérité qu'il défend n'est pas une éthique de la neutralité. Toutefois, la position de Richer est difficile à tenir. Il ne peut aller trop loin sans contrevenir aux normes de l'écriture historique et aux édits de pacification qui commandent oubli et pardon. Cette position ambiguë suppose quelques silences, choisis ou concédés.

<sup>55</sup> RICHER Jean, *m.f.* vol. 1, *op. cit.*, f. 428v.

<sup>56</sup> *Ibid.*, f. 429v.

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> *Ibid.*, f. 429v-430r.

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> *Ibid.*, f. 430v.

<sup>61</sup> *Ibid.*, f. 435r et 438r.

### **Mémoire effacée et « oubli commandé » pour un avenir apaisé**

C'est sans doute de lui-même que le rédacteur passe sous silence certains épisodes susceptibles de fissurer le fragile consensus qu'il tente d'édifier. Les faits dont la publicité pourrait récuser la belle unité louée dans les pages du *Mercure* sont tus. Rien sur les débats qui ont agité les membres de la cour à propos des sentences à infliger à Ravaiillac par exemple. Dans la *Suite de l'Histoire de France* les parlementaires débattent pendant plusieurs pages du châtiment à administrer à Ravaiillac<sup>62</sup>. Autre épisode embarrassant susceptible de révéler la division qui persiste dans le Royaume : celui du désordre autour de l'effigie royale au moment du convoi funèbre qui porte le corps du roi jusqu'à Saint-Denis. La relation Gillot du fonds Dupuy développe longuement le conflit de préséance opposant parlementaires et représentants du haut clergé. Chacun se dispute alors le droit de se trouver près de l'effigie royale. Une impression de grande confusion règne à cette occasion<sup>63</sup>. Là encore, pas un mot de cette affaire. Il semble peu probable que Richer ait ignoré ces épisodes en raison du degré de précision des informations contenues dans le *Mercure*. Leur absence indique une certaine prudence de la part du rédacteur. Or, le pouvoir royal a aussi une idée de ce qui peut être publié ou non. Le 7 août 1612, le *Mercure François* est censuré, en partie en raison d'un passage qui mentionne une prédication qui aurait loué le régicide à Cologne en juin 1610. Les considérations de l'auteur du *Mercure* sont qualifiées de « calumnies » par le Sénat de Cologne qui publie en 1611 une *Apologie* visant à rétablir la vérité<sup>64</sup>. Pour éviter le conflit diplomatique, les autorités judiciaires françaises condamnent le *Mercure* à la faveur d'un procès commercial engagé entre Jean Richer et Adrian Périer. Ils sont déboutés : le livre est censuré et ne doit pas avoir de suite. Dans le texte qui rend publique cette décision, l'avocat général du roi met en avant le fait qu'il est des discours dont il faut « [...] arracher le souvenir [...] ». Le vœu du pouvoir royal est que : « [...] la mémoire de semblables propos & escripts soit à jamais abolie [ et ] qu'aucune chose ne soit publiée qui puisse apporter occasion de trouble ou mauvaïse opinion »<sup>65</sup>. Le *Mercure* comme les gens du roi poursuivent le même but : la continuation de la paix mais avec des moyens différents. C'est

<sup>62</sup> MARCEAU Paul, *Suite de l'Histoire de France. Concernant la mort déplorable de Henri III, Roy de France et de Navarre. Ensemble un panégyrique et un discours funèbre dressé à sa mémoire immortelle*, à Genève, 1620, p. 99 et sq.

<sup>63</sup> BnF, MS, fonds français, relation Gillot, Dupuy 90, f 30v-41r.

<sup>64</sup> *Apologie du Senat de la ville impériale et libre de Cologne [...]*, BnF, MS, fonds français, Cinq-Cents Colbert, vol. 12, f 104v.

<sup>65</sup> *Arrest de la Cour du Parlement donné en la Chambre de l'Edict [...]* BnF, MS, fonds français, 22087-35, pp. 6-7.



« l'oubli commandé » que préconise le pouvoir royal<sup>66</sup>. Le rédacteur du *Mercur*e est allé trop loin en voulant assurer la paix par la désignation d'ennemis communs au Royaume. Le pouvoir impose donc l'oubli et le silence au *Mercur*e. *L'Histoire de la paix* est ici considérée comme potentiellement belligène. Elle fait pourtant en sorte de légitimer la régence de la reine, qui conditionne le maintien de la paix.

### **Publier l'événement pour assurer la continuité du régime monarchique**

« 'Hélas ! Le Roy est mort !' [...] 'Vostre Majesté m'excusera, les rois ne meurent point en France' »<sup>67</sup>. Tels furent les propos échangés entre le chancelier et la reine Marie de Médicis lorsqu'elle apprit le décès de son époux d'après le *Mercur*e. Le message est clair : la reine ne peut se laisser aller à l'affliction car c'est d'elle que dépend le royaume. L'on peut affirmer que le *Mercur*e ne publie pas uniquement la façon dont meurt Henri IV, il publie aussi la façon dont les rois ne meurent pas. La place de la relation du couronnement de la reine ainsi que celle du lit de justice qui officialise sa régence participent à la publication de cette stabilité politique. En effet, Richer isole une période qu'il appelle « trois jours consécutifs »<sup>68</sup>, à savoir le couronnement de la reine, la mort du roi et les arrêts prononcés pour la régence. Dans cette séquence temporelle, la disparition d'Henri IV est encadrée par ce qui va garantir la permanence du régime. Les dangers inhérents à la mort du roi, qui survient au cours du deuxième jour, sont amortis par ce qui survient au premier et au troisième jour. Le dernier de ces trois jours est essentiel dans l'affirmation de la pérennité politique du Royaume : ce même jour ont lieu à la fois le lit de justice qui donne à Marie de Médicis les pouvoirs de régence et la première phase des funérailles<sup>69</sup>. Ce jour décisif est aussi marqué par une ferveur populaire unanime et d'une grande tranquillité d'après le *Mercur*e. La publication de la continuité politique entre le règne d'Henri IV et la régence se fait aussi par la reproduction des premières décisions politiques qui concernent la conservation de la paix. Les textes en question renouvellent ceux adoptés par Henri IV. La continuité politique s'affirme donc avec la reprise dans le *Mercur*e de la « Déclaration du Roy sur les édits de Pacification »<sup>70</sup> dont le but est de confirmer que le royaume demeure sous le régime de l'édit de Nantes. Le rédacteur

<sup>66</sup> RICŒUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, op. cit., pp. 587-588.

<sup>67</sup> RICHER Jean, *m.f.* vol. 1, op. cit., f. 417r.

<sup>68</sup> *Ibid.*, f. 427r.

<sup>69</sup> *Ibid.*, f. 430v-431r.

<sup>70</sup> *Ibid.*, f. 453r.

fait immédiatement suivre cette décision par la reproduction de la « Déclaration portant deffences du port d'armes »<sup>71</sup>. La question est sensible en raison de la crainte de revivre les Guerres de Religion. Le rédacteur du *Mercur*e l'explique bien dans la transition qu'il propose entre les deux déclarations royales : « Cetes Declaration r'asseura beaucoup d'esprits de ceux de Ceste Religion : il y en a entre eux qui sont craintifs & se souviennent tousjours des Matines Parisiennes »<sup>72</sup>. L'évocation de cette mémoire inscrit véritablement la publication de ces décisions dans le *Mercur*e comme une façon d'infléchir le présent et le futur des sujets du Royaume de France, avec le souci de maintenir la paix. Opération réussie si l'on en croit l'auteur : « [...] c'est une chose esmerveillable, qu'au contraire du passé on n'entendoit en la bouche du peuple [...] que ces mots : Il faut vivre en Paix les uns avec les autres [...] ». Les exemples des troubles passez doibvent nous avoir fait sages à nos despens [...] »<sup>73</sup>. Insister sur la facilité avec laquelle ces textes sont appliqués équivaut à déclarer que rien ne peut venir ébranler le régime de paix, pas même les fantômes du passé.

## Conclusion

L'assassinat d'Henri IV entretient un lien fort avec l'apparition du *Mercur*e François en 1611. Le choix d'offrir au public une *Histoire de la paix* réside, en partie, dans la crise politique que l'on redoute alors. Publier une *Histoire de la paix* est une façon d'actualiser le régime de paix du Royaume depuis 1598. C'est ainsi, qu'entre autres enjeux la publication du *Mercur*e peut servir à la construction d'une mémoire de la paix venant raser et éloigner celle des conflits du siècle précédent. Le choix du genre historique permet de poser les jalons d'un futur apaisé. Ces considérations expliquent aussi la place prise par le traitement de la mort du roi dans le *Mercur*e. L'examen des normes et pratiques d'une écriture de l'histoire appliquées à cet événement met en avant la volonté de créer du consensus, y compris de manière ambiguë. En effet, l'éthique de vérité poursuivie par le rédacteur n'est pas une éthique de neutralité. Les causes de ces nuances se trouvent dans la position ambivalente du rédacteur, en raison de sa mémoire familiale de victime de la Ligue et de représentant du parti Politique. Cette mémoire joue dans l'opération d'unification de la mémoire de l'événement. L'architecture du texte comme certains écarts aux normes d'écriture historique permettent au rédacteur de fonder cette mémoire unique autour de la sienne. Seulement, sa proposition

---

<sup>71</sup> RICHER Jean, *m.f.* vol. 1, op. cit., f 455v.

<sup>72</sup> *Ibid.* Les Matines Parisiennes renvoient au massacre de la Saint-Barthélemy.

<sup>73</sup> *Ibid.*

contrevient à la mémoire préconisée par le pouvoir royal. Alors que le rédacteur veut désigner et neutraliser des ennemis au royaume, le gouvernement royal tient à oublier. Néanmoins, ces versions antagonistes d'une mémoire apaisée poursuivent les mêmes objectifs et partagent certaines pratiques. Elles élaborent un formatage médiatique afin d'assurer le maintien du régime de paix et d'en faire bénéficier des sujets naguère divisés en factions politiques ennemies. Lorsque Richer réédite le premier volume du *Mercure* en 1619, le paragraphe mis à l'index par le Sénat de Cologne et par le Parlement de Paris a disparu<sup>74</sup>. La poursuite de l'entreprise de publication du *Mercure* est négociée entre Richer et le pouvoir. Les pierres d'achoppement rencontrées entre les deux mémoires se sont estompées grâce à cette négociation. Grâce aussi au temps qui a passé et a rendu le passé de la mort du roi encore plus lointain. Le futur que l'on redoutait appartient désormais au passé.

---

<sup>74</sup> RICHER Jean, *Le Mercure François, ou suite de l'Histoire de la paix*, « A Paris, Par Jean Richer », 1619.

## Entre mémoire nationale et mémoire familiale. Les films de la vague sépia sous la France de Nicolas Sarkozy

Face aux rapports complexes entre politique, mémoires et médias<sup>1</sup>, il est fréquent de focaliser l'attention sur un secteur particulier tantôt en privilégiant l'analyse de la politique mémorielle telle qu'elle se construit au niveau de l'État, tantôt en travaillant sur des productions culturelles comme le cinéma ou la photographie pour y interroger le type de mémoire véhiculée<sup>2</sup>. Si ces approches sont éminemment valables et productives – il ne s'agit nullement de les remettre en cause ou de contester leur pertinence –, il me paraît toutefois qu'elles échouent souvent à prendre en compte les interactions entre les différents aspects de la vie sociale et à montrer comment les enjeux mémoriels découlent toujours de conjonctures singulières nouant aussi bien des paramètres politiques et médiatiques<sup>3</sup> que familiaux et culturels.

**L'auteur** : Sébastien FEVRY est Chargé de cours à l'École de Communication (COMU, Université catholique de Louvain).

C'est pourquoi je voudrais privilégier ici une approche inspirée du concept d'articulation développé par Stuart Hall et les Cultural Studies. Pour Hall, ce concept constitue « un moyen de comprendre comment des éléments idéologiques en viennent, sous certaines conditions, à former un ensemble cohérent dans un discours, ainsi qu'un moyen de s'interroger sur la façon dont ils sont ou non articulés à des conjonctures spécifiques et à certains sujets politiques »<sup>4</sup>. Pour

<sup>1</sup> Cet article est issu d'une communication intitulée « Le cinéma couleur sépia sous la France de Nicolas Sarkozy. Nostalgie et identité nationale » faite dans le cadre de la journée d'étude « Media, Memory and Nostalgia » organisée par le French Media Research Group, Newcastle, octobre 2013.

<sup>2</sup> Pour la première approche, voir notamment GENSBURGER Sarah, *Les Justes de France. Politiques publiques de la mémoire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, 239 p. Pour la seconde approche, le lecteur pourra se reporter à LANDSBERG Alison, *Prosthetic Memory: The Transformation of American Remembrance in the Age of Mass Culture*, New York, Columbia University Press, 2004, 240 p.

<sup>3</sup> Parmi les approches articulant les sphères politique et cinématographique dans la construction d'une mémoire collective au sein de la société française, on peut citer l'essai précurseur de Henry Rousso *Le syndrome de Vichy* (notamment le chapitre intitulé *Le miroir brisé*) ainsi que l'ouvrage de Sylvie Lindeperg *Les écrans de l'ombre*. ROUSSO Henry, *Le syndrome de Vichy. De 1944 à nos jours*, Paris, Seuil, 1987, 414 p. LINDEPERG Sylvie, *Les écrans de l'ombre. La Seconde Guerre mondiale dans le cinéma français (1944-1969)*, Paris, CRNS Éditions, 2001, 443 p.

<sup>4</sup> HALL Stuart, cité par CERVILLE Maxime, « La politique des différences », in HALL Stuart, *Identités et cultures 2. Politiques des différences*, in CERVILLE Maxime (dir.), Paris, Éditions Amsterdam, 2013, p. 14.

qui s'intéresse à l'analyse des médias, cette approche est extrêmement profitable dans la mesure où elle confie un rôle central aux productions médiatiques et culturelles, puisque celles-ci sont comprises comme un lieu d'articulation « entre des formations discursives et des formations sociales »<sup>5</sup>, comme un point où viennent à la fois se sédimentier des discours et s'organiser des pratiques.

Le concept d'articulation est particulièrement précieux pour saisir les enjeux des films de la vague sépia qui ont culminé en France lors de la présidence de Nicolas Sarkozy et dont la composante nostalgique est étroitement chevillée à la valorisation d'un passé idéalisé. Mon propos ne sera pas seulement d'établir les caractéristiques formelles de la vague sépia, mais bien de montrer comment le type de mémoire qu'elle met en place s'articule avec la politique mémorielle promue par le gouvernement Sarkozy, une politique qui tend elle aussi à se focaliser sur des questions d'identité et de valorisation du passé national. Bref, il s'agira de situer le cinéma sépia dans une relation mémorielle dynamique qui combine à la fois la production, la configuration et l'insertion des films dans la société française du milieu des années 2000.

Ce faisant, je voudrais également souligner le rôle du cinéma comme lieu d'articulation majeur dans le contexte d'une société médiatique qui multiplie les pratiques et les supports mémoriels<sup>6</sup>. À mon sens, la vague du cinéma sépia atteste nettement de la centralité de la forme cinématographique dans les enjeux de mémoire, même si d'autres productions médiatiques comme des émissions télévisées ou des séries ont pu étoffer le succès de la mode sépia auprès du public<sup>7</sup>. Par ailleurs, et ce sera là l'un des objectifs principaux de cet article, on s'attachera aussi à montrer comment les films de la vague sépia témoignent d'un basculement assez net dans la sélection et l'activation des cadres mémoriels entourant la remémoration du passé national.

## Le cinéma sépia sous l'angle de sa réception médiatique

Au cours des années 2000, un nombre important de films empreints d'une dimension nostalgique surgissent sur les écrans français : *Les Triplettes de Belleville* (Chomet, 2003), *Le Petit Nicolas*

<sup>5</sup> CERVILLE Maxime, « La politique des différences », *op. cit.*, p. 16.

<sup>6</sup> À ce sujet, voir notamment HOSKINS Andrew, « Media, Memory, Metaphor : Remembering and the Connective Turn », *Parallax*, 2011, vol. 17, n° 4, pp. 19-31, disponible à l'adresse suivante : <http://www.tandfonline.com/> (consultée le 14 août 2014).

<sup>7</sup> On peut par exemple penser à l'émission de télé-réalité *Le Pensionnat de Chavagnes*, diffusée à partir de septembre 2004 sur M6 (soit dans la foulée de la sortie des *Choristes* au cinéma) et qui consistait à plonger des collégiens d'aujourd'hui dans le cadre d'un pensionnat des années 50.

(Tirard, 2009), *Un long dimanche de fiançailles* (Jeunet, 2004), *La Nouvelle guerre des boutons* (Barratier, 2011)... Très vite, surtout après le succès surprise des *Choristes* de Christophe Barratier en 2004, de nombreux critiques qualifient ces films de cinéma aux couleurs sépia, faisant ainsi référence à l'aspect qu'ont les anciennes photographies lorsque leurs tirages tirent trop fort sur le brun. Dans cette perspective, l'adjectif « sépia » renvoie au fait que le goût passéiste de ces productions se retrouve notamment dans la composition des images, dans leurs teintes un peu passées.

Par rapport à cette dénomination médiatique, le premier point à souligner est que l'intitulé « cinéma sépia » ne constitue nullement la partie émergente d'un discours articulé que l'on retrouverait dans la presse généraliste ou dans certains magazines spécialisés comme *Les Cahiers du cinéma* ou *Positif*. On est loin ici du travail critique effectué par Michel Foucault ou Serge Daney dans les années 1970 autour de la vague du cinéma rétro, emblématisé par des films comme *Lacombe Lucien* (1974) de Louis Malle ou *Portier de nuit* (1974) de Liliana Cavani<sup>8</sup>.

Dans la plupart des cas, le terme « sépia » est simplement utilisé pour appuyer la critique de films populaires jugés comme passéistes. Par exemple, dans *L'Express* du 3 mai 2004, *Les Choristes* est qualifié de « fable sépia à rebrousse-poil de la modernité »<sup>9</sup>. Au sujet du même titre, *Le Parisien* note que le film éveille « les arômes sépia, subtilement envoûtants de la nostalgie »<sup>10</sup>. Sur Internet, un blogueur intitule sa chronique du film de Laurent Tirard *Le Petit Nicolas* : « Une France couleur sépia »<sup>11</sup>. Et lorsque Virginie Guichard, dans sa critique du *Guardian*, parle des *Choristes* comme d'un film « sepia-tinted »<sup>12</sup>, c'est pour le rapprocher de productions comme *Amélie Poulain* (Jeunet, 2001), *Les Triplettes de Belleville* de Sylvain Chomet ou *Un long dimanche de fiançailles* de Jean-Pierre Jeunet. Pour son film *Micmacs à tire-larigot* (2009), le même Jean-Pierre Jeunet sera accusé

<sup>8</sup> La mouvance du cinéma rétro a été critiquée par Michel Foucault dans un entretien donné aux *Cahiers du cinéma* en juillet-août 1974. Contrairement aux films de la vague sépia, les films de la mode rétro ne visent pas à reconstruire le souvenir d'un passé heureux, mais plutôt, comme l'a montré Foucault, à évacuer le souvenir des luttes populaires en présentant l'image d'une France démythifiée où il n'y a ni véritable héros ni véritable salaud. L'essentiel de cet entretien est repris dans l'ouvrage que Patrice Maniglier et Dork Zabunyan ont consacré aux rapports entre Foucault et le cinéma. FOUCAULT Michel, « Anti-Rétro », in MANIGLIER Patrice, ZABUNYAN Dork, *Foucault va au cinéma*, Paris, Bayard, 2011, pp. 129-135.

<sup>9</sup> « Tous un peu Jugnot », page publiée sur le site de *L'Express*, mai 2004, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lexpress.fr/> (consultée le 5 mai 2014).

<sup>10</sup> VAVASSEUR Pierre, « Les Choristes enchante », page publiée sur le site du *Parisien*, mars 2004, disponible à l'adresse suivante : <http://www.leparisien.fr/> (consultée le 5 mai 2014).

<sup>11</sup> ARTUSO Vincent, « Une France couleur sépia », page publiée sur le site de *Woxx*, octobre 2010, disponible à l'adresse suivante : [http://www.woxx.lu/id\\_article/3144](http://www.woxx.lu/id_article/3144) (consultée le 5 mai 2014).

<sup>12</sup> GUICHARD Virginie, « Songs of Praise », page publiée sur le site du *Guardian*, mai 2005, disponible à l'adresse suivante : <http://www.theguardian.com/> (consultée le 5 mai 2014).

---

par un journaliste de France Inter de pédaler « dans une semoule sépia vaguement nostalgique des années 50 »<sup>13</sup>.

Bref, dans son acception la plus large, l'adjectif « sépia » semble pouvoir s'associer à tout film français des années 2000 reposant sur une conception assez nostalgique du passé et évoquant auprès du spectateur la mémoire d'une France disparue.

## Une première définition du cinéma sépia

Si cette première approche du cinéma sépia permet de mesurer l'implantation du terme dans la presse et de vérifier ainsi l'existence d'une conception partagée du phénomène, elle ne nous renseigne que modérément sur la configuration des films et le type de mémoire qu'ils sont capables de susciter auprès du public. Pour aller plus loin dans la définition de la vague sépia, on peut dégager deux grandes caractéristiques permettant de mettre en avant les œuvres les plus significatives du genre.

Tout d'abord, il paraît évident que les productions emblématiques du cinéma sépia conjuguent la France au passé. Pouvant encore être transmis par les souvenirs familiaux, ce passé est relativement proche et relève d'une mémoire intergénérationnelle s'étendant sur trois ou quatre générations. C'est pourquoi le cinéma sépia, dans son viseur historique, a comme borne ultime la guerre 1914-1918 telle qu'elle est mise en scène, par exemple, dans *Un long dimanche de fiançailles* de Jean-Pierre Jeunet. Le cinéma sépia porte aussi sur les années de la Seconde Guerre mondiale (chez Barratier dans *La Nouvelle guerre des boutons*) mais, plus fréquemment encore, sur la période des Trente Glorieuses (1945-1973), période que l'on voit apparaître dans *Les Triplettes de Belleville*, *Le Petit Nicolas*, la deuxième version de *La Guerre des boutons* (Samuël, 2011) dont l'intrigue se déroule au début des années 1960 pendant la guerre d'Algérie, ou dans *Populaire* (2012), un film de Régis Roinsard mettant en scène des concours de vitesse dactylographique dans la France des années 1950.

Le cinéma sépia se caractérise ensuite par une forte dimension intertextuelle. Il ne se contente pas de mettre en scène un passé proche, il réactualise aussi des modes de représentation issus du passé. Parfois, il s'agit d'un *remake* pur et simple. *Les Choristes* est adapté du film de Jean Dréville *La Cage au rossignol* (1945) qui avait remporté un large succès public au lendemain de la Deuxième Guerre

---

<sup>13</sup> DELMAS Laurent, « Irene encore et encore », blog publié sur le site de France Inter, octobre 2009, disponible à l'adresse suivante : <http://www.franceinter.fr/> (consultée le 5 mai 2014).

mondiale. *Le Petit Nicolas* adapte à l'écran la série de récits pour la jeunesse signés par René Goscinny et illustrés par Jean-Jacques Sempé dont les premières publications remontent à la fin des années 1950. Les deux nouvelles versions de *La Guerre des boutons* (2001) transposent le célèbre roman de Louis Pergaud (1912) qui avait déjà été porté à l'écran par Yves Robert en 1962. Parfois, l'aspect intertextuel est moins prégnant et se manifeste sous la forme d'emprunts ponctuels ou d'hommages. Avec *Les Triplettes de Belleville*, Sylvain Chomet construit un univers qui doit beaucoup à Jacques Tati, référence que le réalisateur rendra encore plus manifeste avec *L'illusionniste* (2010). Pareillement, lorsqu'il tourne *Faubourg 36* (2008), Christophe Barratier montre son admiration pour le cinéma du Front populaire et les œuvres de Marcel Carné et de Julien Duvivier.

## Mémoire et nostalgie

C'est en partant de ces deux caractéristiques que l'on peut commencer à envisager le travail de mémoire et le sentiment de nostalgie déployés par les films auprès des spectateurs français des années 2000. Cependant, pour avancer davantage dans cette direction, il convient de mieux préciser les rapports qu'entretiennent mémoire et nostalgie. Si les deux sont intimement liées, elles ne se recouvrent pas entièrement. Dans son acception littérale, la nostalgie a un sens plus spatial que temporel, puisque étymologiquement le terme renvoie au désir du retour à la maison. Autrefois, ce terme servait à désigner l'étrange affection qui frappait les soldats en contrée étrangère et qui se caractérisait par une profonde dépression liée à l'éloignement de la terre natale<sup>14</sup>. Dans ce processus, la mémoire jouait un rôle déterminant, puisque le désir de retour vers une patrie perdue ne pouvait être déclenché que par le processus mémoriel lui-même et certaines de ses manifestations comme des souvenirs ou des hallucinations.

En vue d'une compréhension plus fine des rapports entre mémoire et nostalgie, il est utile de partir de la distinction proposée par Svetlana Boym dans son ouvrage *The Future of Nostalgia*. L'auteure distingue deux grands types de nostalgie : la nostalgie restauratrice et la nostalgie réflexive. La première est centrée sur le foyer et vise à restaurer la communauté perdue. Il s'agit d'une nostalgie qui peut être utilisée à des fins nationalistes et qui repose sur la réaffirmation de la tradition, le retour au terroir et la quête d'un passé authentique. Pour la nostal-

---

<sup>14</sup> Pour un histoire culturelle de la nostalgie, le lecteur se rapportera aux deux premiers chapitres de l'ouvrage *The Future of Nostalgia*. BOYM Svetlana, *The Future of Nostalgia*, New York, Basic Books, 2001, pp. 3-32.



gie restauratrice, « le passé n'est supposé présenter aucun signe de déclin ou de décadence ; il doit être fraîchement peint dans son 'image d'origine' et rester éternellement jeune »<sup>15</sup>. La nostalgie réflexive est, quant à elle, une nostalgie qui joue plutôt sur la rêverie et qui ne prétend nullement reconstruire le passé à l'identique. Cette forme de nostalgie tire sa force créative du fossé infranchissable séparant le passé du présent et fonctionne comme « une méditation sur l'histoire et le passage du temps »<sup>16</sup>.

Ces tendances nostalgiques peuvent s'associer à deux types de mémoire qui sont respectivement la mémoire container (*containered memory*) et la mémoire transculturelle (*transcultural memory*), appelée aussi *travelling memory*. Ce double concept est très opérationnel dans le champ actuel des *Memory Studies*, chez Astrid Erll notamment<sup>17</sup>. Pour Erll, la mémoire container désigne une mémoire qui épouse souvent les contours de l'État-nation, mais qui renvoie plus largement à une mémoire fermée sur elle-même, homogène et rétive à accueillir tout élément extérieur. Il y a ici comme un phénomène d'isomorphisme et de renforcement mutuel entre la mémoire, le territoire et la communauté. Plutôt que container, on pourrait appeler cette mémoire « centripète ». La mémoire transculturelle désigne quant à elle une mémoire en mouvement, c'est-à-dire une mémoire caractérisée par un trafic constant entre différentes cultures et différentes époques, une mémoire solidaire aussi des phénomènes de migration et de diaspora qui débordent les frontières des États-nations. Cette mémoire transculturelle, on pourrait l'appeler « mémoire centrifuge ».

Comme on le pressent, il s'avère tout à fait productif d'associer la nostalgie restauratrice à une mémoire container et la nostalgie réflexive à une mémoire transculturelle. Et de fait, la première forme de nostalgie tendra beaucoup plus à se fédérer autour d'une mémoire centripète, alors que la deuxième forme jouera plutôt sur le décalage et l'éparpillement des souvenirs. Autrement dit, la rêverie de la nostalgie réflexive tirera profit des allers-retours d'une mémoire voyageuse et s'accommodera difficilement de l'image statique du passé promue par une mémoire renfermée sur elle-même.

<sup>15</sup> БОВМ Svetlana, *The Future of Nostalgia*, op. cit., p. 49 [traduction de l'auteur].

<sup>16</sup> *Ibid.* [traduction de l'auteur].

<sup>17</sup> ERLL Astrid, « Travelling Memory », *Parallax*, 2011, vol. 17, n° 4, pp. 4-18, disponible à l'adresse suivante : <http://www.tandfonline.com/> (consultée le 5 mai 2014).

## La nostalgie restauratrice du cinéma sépia

Dans le cas de la vague sépia, et si l'on excepte certaines productions, comme *Les Triplettes de Belleville*, qui relèvent davantage de la nostalgie réflexive, force est de constater que la plupart des films se rangent plutôt du côté d'une nostalgie restauratrice, elle-même soutenue par une mémoire container ou centripète.

La promotion d'une telle mémoire passe tout d'abord par une simplification du passé qui contraste avec la complexité du temps présent où se tient le spectateur. Les films sont débarrassés de tout élément qui pourrait évoquer les difficultés de l'époque contemporaine. La France des *Choristes*, de *La Nouvelle guerre des boutons* ou du *Petit Nicolas* est une France blanche, sans soulèvement de banlieues, où n'apparaît nulle figure de l'étranger qui viendrait rappeler aux spectateurs certains débats autour de l'immigration. Le réalisateur des *Choristes*, Christophe Barratier, le reconnaît d'ailleurs candidement. Dans une interview, il expliquait qu'il n'avait jamais songé à transposer *Les Choristes* à l'époque actuelle, car il lui aurait fallu intégrer des problèmes « comme les cités HLM, le chômage chronique, l'assimilation ou la délinquance juvénile »<sup>18</sup>.

Mais les films de la vague sépia ne se contentent pas d'évacuer de leur représentation du passé tout élément perturbateur pour le temps présent. Plus fondamentalement, ces films sont profondément a-historiques, c'est-à-dire qu'ils confrontent très peu leurs personnages à ce que l'on pourrait appeler le sens de l'histoire. Les protagonistes se tiennent toujours à distance des grands événements qui ont bouleversé le siècle et leurs aventures ne s'érigent en rien comme le paradigme d'un destin collectif qui révélerait le devenir d'un peuple ou d'une communauté<sup>19</sup>.

À cet égard, les films de Christophe Barratier sont intéressants à observer. Seul *La Nouvelle guerre des boutons* se déroule pendant la Deuxième Guerre mondiale et au premier abord, il est vrai que l'on y célèbre la Résistance puisque les deux villages ennemis se réconcilient pour faire passer de l'autre côté de la frontière une jeune fille juive réfugiée dans la région. Cependant, cette opération, pour héroïque qu'elle soit, se passe en l'absence presque complète des nazis. Dans le film, l'armée allemande surgit seulement dans un plan de nuit, sous la forme d'un camion et de deux motocyclettes. Pour le reste, le film

<sup>18</sup> BARRATIER Christophe, cité in GUICHARD Virginie, « Songs of Praise », op. cit. [traduction de l'auteur].

<sup>19</sup> Au sujet de la conception de l'histoire comme participation à un destin commun, voir RANCIÈRE Jacques, « L'historicité du cinéma », in DE BAECQUE Antoine et DELAGE Christian (dir.), *De l'histoire au cinéma*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1998, pp. 45-60.

oppose surtout une poignée de miliciens, présentés de façon excessivement caricaturale, et l'ensemble des villageois, tous ou presque résistants. Dans ces conditions, la veine épique s'avère très faible et d'ailleurs, l'évacuation de l'adolescente est vécue par le jeune héros comme une rupture amoureuse et non comme la sensation victorieuse du devoir accompli.

Le processus d'évitement de l'histoire était déjà présent dans les deux autres films de Barratier. Par exemple, dans *Faubourg 36*, une ellipse assez extraordinaire est faite sur les années de guerre. À la fin du récit, le spectateur passe sans transition de l'été 1936, marqué par les premiers congés payés, à décembre 1945, année qui voit le personnage principal sortir de prison et découvrir Paris libéré. Enfin, dans *Les Choristes*, dont l'action se passe dans l'immédiate après-guerre, apparaît un orphelin qui sera plus tard adopté par le surveillant joué par Gérard Jugnot. Seul le prénom de l'écolier (Pépinot) pourrait faire penser que ses parents étaient des réfugiés républicains espagnols, mais le film stoppe là son évocation d'une histoire qui va bien au-delà du pensionnat où sont enfermés les enfants.

La mise à l'écart de l'histoire va souvent de pair avec un resserrement sur la sphère intime et familiale, sur des problèmes d'ordre domestique et privé. Dans cette perspective, il n'est pas étonnant que les genres cinématographiques adoptés par la vague sépia soient principalement ceux du mélodrame et de la comédie familiale, des genres qui précisément font du foyer ou de ses dérivés (l'école par exemple) le lieu principal des aventures des personnages. Dans son célèbre ouvrage sur la naissance du mélodrame, Peter Brooks a bien montré comment le mélodrame rabattait les grandes actions héroïques, porteuses de sens tragique et épique, dans un cadre intérieur et domestique<sup>20</sup>. À partir du moment où est repoussée la confrontation avec l'histoire, le film se replie sur l'intime, ce qui permet du même coup de montrer des effets dramatiques qui n'excèdent pas la sphère privée et qui restent cantonnés à une mémoire familiale. C'est de nouveau vrai pour les films de Barratier ou pour *Le Petit Nicolas* de Laurent Tirard ; c'est vrai aussi dans *Un long dimanche de fiançailles* où la quête de l'héroïne pendant la guerre de 1914-1918 est entièrement centrée sur la recherche de son fiancé.

---

<sup>20</sup> Pour Brooks, le mélodrame naît dans le contexte de la Révolution française et vient remplacer la tragédie dans une ère qui voit s'effondrer les grandes institutions du sacré qu'étaient le monarque et l'Église. En ce sens, le mélodrame est une réponse à la perte du sens tragique : il s'agit de reconduire sur un niveau intime et familial les valeurs de justice et de vérité qui agitaient autrefois de plus hautes sphères métaphysiques. BROOKS Peter, *L'imagination mélodramatique*. Balzac, Henry James, le mélodrame et le mode de l'excès, Paris, Garnier, 2010, 261 p.

Par ailleurs, si le comique est aussi fréquemment convoqué dans les films de la vague sépia, c'est qu'il permet de jouer sur le plaisir de la reconnaissance dont parlait déjà Freud<sup>21</sup> en présentant aux spectateurs des objets familiers du passé. C'est peut-être à ce niveau que l'on peut encore pointer un élément essentiel dans la configuration des films, à savoir l'attention excessive portée aux objets du quotidien. C'est comme si l'évacuation du mouvement de l'histoire était compensée par la célébration d'objets appartenant spécifiquement à l'espace culturel français : vêtements, voitures, électroménager... Dans cette veine s'illustre particulièrement *Le Petit Nicolas* où les objets deviennent les déclencheurs de certains gags, ainsi que le montre la séquence où Nicolas s'enferme dans la Peugeot 404 de ses parents. À mon sens, ce goût du détail concret ne doit pas tellement être imputé à une volonté de rigueur historique ; il correspond davantage à la trouvaille de l'antiquaire et vise à présenter au spectateur la réplique exacte d'un objet familier et désormais mythique du passé.

## Succès populaire et appropriation mémorielle

Les films de la vague sépia reposent donc sur l'évocation d'une mémoire extrêmement unifiée et homogène, laquelle a manifestement rencontré l'adhésion d'un large public. Pour la plupart, les productions de la vague sépia ont remporté en France de véritables succès populaires. En 2004, le film *Les Choristes* connaît un triomphe inespéré au *box-office* et devient le film français le plus vu de l'année avec plus de huit millions de spectateurs (8.451.680 entrées). En 2009, *Le Petit Nicolas* de Laurent Tirard est lui aussi le premier film français au *box-office* avec plus de cinq millions de spectateurs (5.520.194 entrées). Pour le reste, des films comme *Faubourg 36* ou *La Guerre de boutons* de Yann Samuell se situent tous au-dessus de la barre du million de spectateurs<sup>22</sup>.

C'est à ce niveau que l'on peut établir un premier travail d'articulation entre les films et leur public. Jusqu'à présent, la question de la mémoire était abordée de façon relativement abstraite, à partir des productions elles-mêmes, alors que le travail de remémoration n'est effectif que lorsque le spectateur s'approprie le contenu mémoriel configuré par les films. Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que la remé-

---

<sup>21</sup> Pour Freud, le plaisir comique est lié à une épargne d'énergie facilitée notamment par le processus de reconnaissance et la découverte soudaine d'éléments familiers. FREUD Sigmund, *Le mot d'esprit et sa relation à l'inconscient*, Paris, Gallimard, 1988 [1905], 442 p.

<sup>22</sup> Ces différents résultats peuvent être consultés sur le site Wikipédia qui propose pour chaque année une rubrique intitulée *Box-office France*, laquelle centralise sous une forme accessible des données chiffrées en provenance des sites *cbo-boxoffice.com* et *Internet Movie Database*.

moration individuelle se produit un nombre potentiellement infini de fois, en fonction de chaque spectateur qui regarde le film, et surtout qu'elle s'accomplit à chaque fois sur la base des mêmes images du passé.

Dès lors, si nous reprenons à notre compte la notion de *prosthetic memory* développée par Alison Landsberg en vue de spécifier les nouvelles déclinaisons de la mémoire à l'heure des médias de masse, il apparaît clairement que les films de la vague sépia constituent des artefacts proposant une expérience mémorielle à la fois sur un mode singulier et collectif<sup>23</sup>. Pour Landsberg, les mémoires prosthétiques se développent sur un plan privé, mais elles naissent de la rencontre entre des représentations du passé diffusées à large échelle et la singularité d'une expérience individuelle<sup>24</sup>.

De plus, entre le film et son spectateur, entre le niveau collectif et individuel, doit encore se glisser la prise en compte des cadres mémoriels<sup>25</sup> qui ont précisément pour but de favoriser la médiation entre les représentations médiatiques et le travail de mémoire qui s'accomplit chez chaque spectateur. Pour ce qui est de la vague sépia, le cadre familial constitue sans nul doute la forme de médiation la plus pertinente en termes d'appropriation mémorielle.

Dans son ouvrage *The Generation of Postmemory*, Marianne Hirsch a souligné le rôle déterminant des formes de médiation familiale dans le cadre de la réappropriation de traumatismes historiques par des personnes, souvent les descendants des victimes, qui ne possèdent parfois qu'une connaissance lointaine et déformée des événements vécus par leurs parents. Pour Hirsch, la famille fonctionne comme un cadre de référence qui favorise l'intégration personnelle des souvenirs en même temps que leur partage sur une large échelle, y compris pour des personnes n'ayant pas nécessairement éprouvé les événements

---

<sup>23</sup> Pour Landsberg, le cinéma ainsi que les autres médias de masse ont également ceci de particulier qu'ils peuvent communiquer des expériences mémorielles à des spectateurs qui sont *a priori* étrangers au passé véhiculé par les films : « the turn to mass culture - to movies, experiential museums, television shows, and so forth - has made what was once considered a group's private memory available to a much broader public. In this process, memories have ceased to belong exclusively to a particular group and instead have become part of a common public domain ». LANDSBERG Alison, *Prosthetic Memory: The Transformation of American Remembrance in the Age of Mass Culture*, op. cit., p. 11.

<sup>24</sup> Je traduis et paraphrase ici Alison Landsberg, LANDSBERG Alison, *Prosthetic Memory: The Transformation of American Remembrance in the Age of Mass Culture*, op. cit., p. 19.

<sup>25</sup> La notion de 'cadre mémoriel' employée ici fait référence aux cadres sociaux de la mémoire tels qu'ils ont été définis par Maurice Halbwachs et évoqués par Paul Ricoeur dans *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Sans entrer dans une longue définition de cette notion, rappelons, avec Ricoeur, que l'on ne se souvient jamais seul et que les souvenirs « nous font voyager de groupe en groupe, de cadre en cadre, tant spatiaux que temporels ». En outre, la notion de cadre mémoriel implique que le groupe à l'intérieur duquel on se replace pour se souvenir fournit également un cadre de référence qui donne forme et cohérence (narrative notamment) à la matière première des souvenirs personnels. RICŒUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 149.

en question. En tant que réservoir d'images et d'histoires, la mémoire familiale constitue en effet une structure relativement commune facilitant l'entrecroisement des mémoires ; en tant que substrat éminemment personnel, elle permet aussi une implication forte et affective dans le passé<sup>26</sup>.

Une telle réflexion est valable pour les productions sépia qui opèrent pourtant dans un autre contexte que les œuvres à caractère traumatique analysées par Marianne Hirsch. En jouant sur une sphère privée et non particulièrement guerrière ou héroïque, les films sépia se connectent directement à la mémoire familiale des spectateurs, et cela d'autant mieux qu'aucun élément traumatique ne vient freiner ce processus. Le cadre familial permet de s'approprier des souvenirs que nous n'avons pas nécessairement vécus, mais que nous raccrochons sans trop de difficulté à nos propres souvenirs parce qu'ils partagent un même cadre de référence. En ce sens, le fait que les films de la vague sépia se centrent sur des lieux comme des écoles ou des pensionnats, en plus de la famille, participe à ce mouvement général. De la même manière, si la thématique de l'enfance est aussi couramment évoquée, à travers presque tous les films, c'est parce que les jeux de l'enfance constituent également un cadre commun de souvenirs.

L'idée d'une appropriation mémorielle par le biais du cadre familial amène à penser que la génération de spectateurs ayant contribué au succès des films n'est certainement pas le jeune public des blockbusters hollywoodiens. Les films de la vague sépia sont contemporains d'une tendance sociologique qui voit un bouleversement des équilibres générationnels dans la fréquentation des cinémas. Ainsi, selon une enquête récente du CNC réalisée en 2012, le pourcentage des spectateurs seniors tendrait progressivement à dépasser celui du public âgé de moins de 25 ans qui était jusque-là considéré comme le public principal des salles obscures<sup>27</sup>.

Cette évolution sociologique appuie l'hypothèse que le public des films sépia serait en grande partie constitué de cette génération plus mature qui se rend de plus en plus massivement dans les salles obscures. Même s'il est présomptueux de vouloir dresser un portrait-ro-

---

<sup>26</sup> Pour Hirsch, « family life, even in its most intimate moments, is entrenched in a collective imaginary shaped by public, generational structures of fantasy and projection and by a shared archive of stories and images that inflect the broader transfer and availability of individual and familial remembrance ». HIRSCH Marianne, *The Generation of Postmemory : Writing and Visual Culture After the Holocaust*, New York, Columbia University Press, 2012, p. 35.

<sup>27</sup> Par exemple, de 1993 à 2011, le pourcentage des plus de 60 ans fréquentant le cinéma est passé de 27,7 % à 57,3 %. Aujourd'hui, on estime que le pourcentage des spectateurs de plus de 50 ans (33,6 %) est plus important que celui des moins de 25 ans (31, 3 %). Pour ces chiffres et une mise en contexte de l'enquête du CNC, voir MANDELBAUM Jacques, « Cinéma. Le grand âge d'or », *Le Monde*, 6 juillet 2013, p. 1 et p. 3.

bot du spectateur sépia, on peut supposer que celui-ci est suffisamment âgé pour partager un cadre mémoriel commun avec les films.

Ce cadre mémoriel n'est pas seulement articulé autour de la mise en scène d'un passé familial. Entrent aussi en jeu les références auxquelles le film fait allusion et c'est ici que la dimension intertextuelle que nous avons introduite précédemment prend tout son sens. Ainsi, la vision du *Petit Nicolas* ne réactive pas seulement la nostalgie des années 1950, mais aussi, pour une partie du public, le souvenir des lectures enfantines des ouvrages de Goscinny et de Sempé. Les spectateurs des nouvelles versions de *La Guerre des boutons* se souviendront peut-être avec bonheur du film d'Yves Robert (1962) et plus généralement du cinéma populaire diffusé en salle à la fin des années 1950 et que l'on avait l'habitude d'aller voir en famille, lors de la traditionnelle sortie du samedi soir.

Si l'on continue de vouloir cerner le profil des spectateurs du cinéma sépia, peut-être doit-on ajouter que la motivation de ce public n'est pas seulement de retrouver un cadre mémoriel familial, mais aussi de le partager avec des générations plus jeunes. Un indice permettant d'aller dans ce sens est la présence dans les films eux-mêmes d'un dialogue intergénérationnel structurant la représentation autour d'une relation parents-enfants. Cette relation est visible dans *Le Petit Nicolas*, mais aussi dans *Les Choristes* où Gérard Jugnot fait figure de père de substitution. Des enquêtes plus affinées devraient être menées dans cette direction, mais on peut avancer que les films de la vague sépia sont avant tout destinés à un public familial et qu'ils sont le lieu d'une véritable transmission générationnelle. Ces productions peuvent réunir parents et enfants et constituent même le genre de film devant lequel on imagine très bien un grand-père emmener son petit-fils ou sa petite-fille. Et dès lors, on peut tout à fait concevoir que ces films vus en salle, mais peut-être aussi et surtout dans un espace domestique, lors du visionnement du DVD ou de la diffusion à la télévision<sup>28</sup>, ont fonctionné comme une caisse de résonance qui a conduit la cellule familiale à évoquer son propre passé, à pointer les valeurs qui la fondent ou devraient la fonder.

Dans tous les cas, le travail d'appropriation mémorielle ne peut être délogé de sa composante nostalgique. L'association entre mémoire centripète et nostalgie restauratrice n'est pas juste une association commode entre deux termes ; elle permet d'expliquer au contraire

---

<sup>28</sup> Lors de sa première diffusion à la télévision française en 2006, *Les Choristes* a rassemblé environ 11,5 millions de spectateurs, dépassant ainsi les chiffres de fréquentation en salle. Pour plus de détails à ce sujet, voir le site [lintern@ute.com](mailto:lintern@ute.com), page disponible à l'adresse suivante : <http://www.linternaute.com/> (consultée le 5 mai 2014).

que l'une et l'autre se renforcent mutuellement. Si la nostalgie restauratrice ne peut franchir l'abîme du temps pour restaurer la patrie perdue, elle peut néanmoins compter sur la mémoire pour donner cette illusion. Plus le souvenir sera présenté comme intime et cohérent, plus la nostalgie restauratrice obéira à sa fonction première qui est de faire briller un paradis perdu, de le faire sentir presque à portée de main. Le souvenir d'une France idéalisée se trouve donc intériorisé par chaque spectateur au sein d'un cadre familial qui en assure l'unité et la cohésion.

## **Le cinéma sépia en regard de la politique mémorielle de Nicolas Sarkozy**

Pour passer au niveau d'articulation suivant, la question que nous devons résoudre est celle de la fonction sociale des films dans la France des années 2000, surtout en regard de la politique mémorielle menée sous la présidence de Nicolas Sarkozy à partir de 2007. Ces films sont-ils simplement le reflet d'une entreprise de mémoire qui s'accomplit au même moment selon des modalités similaires au niveau officiel de l'État ? Ou, au contraire, y a-t-il discordance entre la sphère culturelle et la sphère politique dans la façon de gérer la mémoire du passé national ?

Il est important de souligner que la plupart des films de la vague sépia possèdent, à un niveau implicite au moins, une fonction discriminante qui découle directement de la promotion d'une mémoire centrée véhiculée par des films jouant sur des références intertextuelles liées à un certain habitus culturel. Dans son essai *Après le colonialisme*, Arjun Appadurai a bien montré le caractère excluant de certains discours nostalgiques. Pour l'auteur, la patine (mais on pourrait parler dans les mêmes termes de la composante sépia) est « une ressource vraiment rare, car elle est le signe certain qu'un mode de vie a désormais disparu pour toujours. Pourtant, ce fait même est une garantie contre les nouveaux venus, car ils peuvent acquérir des objets patinés, mais jamais l'angoisse subtile de ceux qui peuvent légitimement se lamenter de la perte d'un mode de vie »<sup>29</sup>. En ce sens, les films de la vague sépia s'inscrivent clairement dans une France marquée par la peur de l'Autre et le déploiement d'une politique sécuritaire de plus en plus importante coïncidant avec l'arrivée de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur en 2005, soit l'année suivant le triomphe des *Choristes*.



Sur un plan strictement mémoriel, il serait tentant de faire du cinéma sépia la caisse de résonance des décisions prises en matière de commémorations ou de célébrations dans le champ politique. Tout autant que les films sépia, la politique menée par le gouvernement Sarkozy vise à promouvoir le souvenir d'une France idéale et à éluder les éléments douloureux et tragiques qui pourraient venir écorner cette image. Ainsi, lors de sa campagne présidentielle, Nicolas Sarkozy entendait se démarquer de son prédécesseur Jacques Chirac qui avait reconnu les torts de l'État français dans la déportation et les rafles menées à l'encontre de la population juive, notamment au Vel d'Hiv<sup>30</sup>. Plutôt qu'une mémoire tournée vers la reconnaissance des souffrances endurées et infligées, Nicolas Sarkozy souhaitait prôner un retour au roman national classique et mettre un terme à la « politique de repentance »<sup>31</sup> déployée par son prédécesseur. Pour l'historien Patrick Garcia, cette posture de non-repentance visait aussi « à rallier les secteurs de la population pour lesquels tout retour sur les drames du passé national est perçu comme une violence faite à la France et à eux-mêmes »<sup>32</sup>.

Une fois élu président, Nicolas Sarkozy fut contraint de sacrifier nombre de ses ambitions en matière de politique mémorielle, ainsi qu'en atteste l'abandon du rapport Kaspi qui prévoyait dans la droite ligne de la campagne de ramener à trois dates le calendrier commémoratif<sup>33</sup>. Pareillement, de nombreuses initiatives mémorielles déployées par le nouveau gouvernement seront marquées par un échec cinglant. Ainsi, les principaux projets lancés par Nicolas Sarkozy ont-ils reçu une fin de non-recevoir des milieux autorisés, qu'il s'agisse des enseignants, des associations d'anciens combattants ou des membres de la société civile. Parmi les mesures envisagées par Sarkozy, on peut citer la volonté d'imposer aux enseignants que la dernière lettre du jeune Guy Môquet soit lue en début d'année à tous les lycéens de France (16

---

<sup>30</sup> Dans le même temps qu'il reconnaissait les torts de l'État français dans la déportation de la population juive, Jacques Chirac faisait aussi valoir la solidarité des Justes de France, des personnes anonymes qui s'étaient dévouées pour sauver une grande partie de cette population. À ce sujet, voir GENSBURGER Sarah, *Les Justes de France. Politiques publiques de la mémoire*, op. cit.

<sup>31</sup> Voir, par exemple, le discours de Nicolas Sarkozy lors de son élection comme président de la République le 6 mai 2007, discours repris sur le site de *Libération* et disponible à l'adresse suivante : <http://www.libération.fr/> (consultée le 5 mai 2014).

<sup>32</sup> GARCIA Patrick, « Sarkozy a eu un rapport malheureux avec l'Histoire », entretien donné dans *Les Inrockuptibles*, juillet 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lesinrocks.com/> (consultée le 5 mai 2014).

<sup>33</sup> Réflexion sur la modernisation des commémorations publiques, le rapport Kaspi est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://ladocumentationfrancaise.fr>. (rapport consulté le 14 août 2014).

mai 2007)<sup>34</sup> ou l'idée d'instituer une Maison de l'histoire de France qui se serait implantée dans les locaux des Archives nationales (13 janvier 2009), sans oublier l'initiative vite abandonnée consistant à confier à chaque élève de CM2 la mémoire d'un enfant français victime de la Shoah (13 février 2008)<sup>35</sup>. Toutes ces initiatives seront frappées d'échec ou entraîneront de nombreuses polémiques, à l'image du débat sur l'identité nationale, lancé par le ministre de l'Intérieur Éric Besson en 2009. Au final, si le fondement de la politique mémorielle de Nicolas Sarkozy était de réenchanter le roman national, il faut bien reconnaître que cette politique fut loin de remporter le succès escompté.

## Les films sépia, un mécanisme compensatoire ?

Face aux échecs répétés de la politique officielle, incapable de traduire en actions ses déclarations d'intention, on pourrait penser que les films de la vague sépia viennent occuper la place laissée vacante au niveau de l'État<sup>36</sup>. Ce qui ne peut se manifester en termes de cérémonies officielles trouve à s'exprimer dans des films comme *La Nouvelle guerre des boutons*, *Le Petit Nicolas* ou *Les Choristes*. Sans ironie aucune, on peut considérer qu'un film comme *La Nouvelle guerre des boutons* répond quasiment point par point aux directives mémorielles

---

<sup>34</sup> La polémique porta ici sur l'instrumentalisation de la mémoire entourant le sort de Guy Môquet. Le jeune homme fut célébré comme un résistant, alors que son emprisonnement et son exécution étaient liés à son engagement communiste et non à des actes de résistance en tant que tels. À ce sujet, comme pour l'ensemble de la politique mémorielle de Nicolas Sarkozy, le lecteur se rapportera à l'ouvrage de l'historien Nicolas Offenstadt, *L'histoire bling-bling. Le retour du roman national*. OFFENSTADT Nicolas, *L'histoire bling-bling. Le retour du roman national*, Paris, Stock, 2009, 148 p. Au sujet de ces mêmes initiatives mémorielles, voir également GARCIA Patrick, « Nos présidents face à l'histoire », entretien donné dans *Le Monde* 2, mars 2009, disponible à l'adresse suivante : <http://www.ihtp.cnrs.fr/> (consultée le 5 mai 2014).

<sup>35</sup> Comme pour la célébration de Guy Môquet, cette initiative est révélatrice d'une approche de la mémoire qui privilégie avant tout l'impact émotionnel et une conception déhistoricisée de l'histoire. Cette proposition fut également vivement critiquée en raison de son effet éventuel sur la santé mentale des enfants. Rescapée d'Auschwitz et présidente d'honneur de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, Simone Veil s'exprimera très clairement sur le sujet : « À la seconde où j'ai entendu ces mots, mon sang s'est glacé. Il est inimaginable, insoutenable, dramatique et, surtout, injuste d'infliger cela à des petits de 10 ans ! On ne peut pas demander à un enfant de s'identifier à un enfant mort. Cette mémoire est beaucoup trop lourde à porter ». Déclaration reprise à l'adresse suivante : <http://www.cndp.fr/> (consultée le 14 août 2014).

<sup>36</sup> Même si nous ne retenons pas l'hypothèse d'une complémentarité instrumentale entre l'État et la vague sépia, il faut souligner l'existence d'un court métrage qui rapproche de manière concrète l'un des acteurs phares des films sépia et une initiative mémorielle issue de la présidence de Nicolas Sarkozy. En 2007, la chaîne parlementaire (LCP) et France Télévision produisent *La Lettre*, un court métrage signé François Hanss mettant en scène les derniers instants de Guy Môquet. Le rôle du jeune communiste est tenu par Jean-Baptiste Maunier qui était déjà l'un des interprètes principaux des *Choristes* de Christophe Barratier. Durant la deuxième quinzaine d'octobre 2007, *La Lettre* sera diffusé sur LCP-Assemblée Nationale, les chaînes de télévision nationale (France 2, France 3) et TV5. Une adaptation radiophonique sera également diffusée sur Radio France et le film sera projeté en permanence au Mémorial de Caen. Pour voir ce film et lire une mise en perspective critique, le lecteur pourra se reporter au blog du site *Zéro de conduite.net.*, disponible à l'adresse suivante : <http://www.zerodeconduite.net/> (consultée le 14 août 2014).

énoncées par Nicolas Sarkozy. Si on ne lit pas la lettre de Guy Môquet, on célèbre tout de même bien le courage d'apprentis résistants et surtout, les jeunes héros du film réalisent ce qu'auraient dû accomplir les élèves de CM2, à savoir adopter la mémoire d'un(e) enfant français(e) victime de la Shoah. Plus généralement, les autres films participent à dresser l'inventaire d'une Maison de l'histoire de France en cumulant les objets et les signes représentatifs d'une certaine idée de l'identité française.

Pour autant, il ne s'agit pas d'avancer ici que les films de Christophe Barratier ou de Laurent Tirard sont au service du pouvoir, chargés en sous-main d'accomplir ce que la politique officielle ne peut mener à bien. À mon sens, il serait inadéquat de penser la vague sépia comme un pur mécanisme de compensation, même s'il paraît probable que beaucoup de spectateurs, dont certains avaient sans doute voté pour Nicolas Sarkozy en 2007, ont trouvé dans les films le parfum envôûtant d'une France passée, le souvenir nostalgique d'un idéal identitaire que l'État était incapable de traduire en commémorations publiques.

Plutôt que de réfléchir en termes de compensation, il est plus intéressant d'essayer de comprendre comment le souvenir d'un même passé national peut se trouver critiqué ou plébiscité par des mêmes personnes selon qu'elles se trouvent dans le champ de l'action publique ou dans celui des représentations médiatiques. Pareille position revient à éviter de considérer le public du cinéma sépia comme une majorité silencieuse qui aurait trouvé refuge dans les films parce que sa voix ne pouvait être suffisamment entendue sur la place publique pour plébisciter la politique mémorielle de Nicolas Sarkozy. Selon moi, une hypothèse plus forte est de soutenir que ce n'est pas tellement le passé national qui fait ou non l'objet d'un plébiscite, mais plutôt les cadres mémoriels chargés de l'exprimer. Dans cette perspective, on peut tout à fait avancer que de nombreux citoyens opposés à la politique mémorielle de Nicolas Sarkozy constituaient, en même temps, une large part du public ayant fait le succès des films de la vague sépia.

Cette ambivalence des attitudes mémorielles trouve un répondant théorique dans ce que l'anthropologue Michael Herzfeld appelle des situations de disémie, à savoir des situations révélant une certaine tension « entre une présentation officielle de soi et ce qui surgit dans l'intimité d'une introspection collective »<sup>37</sup>. À l'origine, la notion de disémie est utilisée en sociolinguistique pour distinguer les formes officielles du langage de ses usages vernaculaires, et surtout pour mettre en avant la capacité qu'ont certains locuteurs de passer d'un registre

<sup>37</sup> HERZFELD Michael, *Cultural Intimacy. Social Poetics in the Nation-State*, New York, Routledge, 2005, p. 14 [traduction de l'auteur].

à l'autre. Chez Herzfeld, la notion déborde le domaine linguistique et vise à éclairer la façon dont les registres officiel et populaire peuvent faire l'objet d'usages subversifs et ironiques dans la construction de l'identité culturelle des individus.

Pour ma part, il me semble que la notion de disémie permet d'attirer l'attention sur la tension ou la rivalité pouvant surgir entre des cadres mémoriels différents. De la même manière qu'il existe une tension entre les registres élevé et populaire, on peut supposer qu'il existe une tension entre le cadre mémoriel officiel fourni par l'État-nation et celui, plus intime, établi par la mémoire familiale, encore que des jeux de transfert et d'appropriation puissent s'effectuer d'un cadre à l'autre. Pour Herzfeld, il arrive fréquemment que l'État utilise des métaphores relevant de l'univers domestique pour asseoir ses discours officiels, ce qui se vérifie en certains points de la politique mémorielle de Nicolas Sarkozy. Ainsi, les grandes initiatives évoquées précédemment privilégient les références au cadre familial, ne serait-ce que par les choix sémantiques qui se retrouvent dans les projets d'adopter la mémoire d'un enfant de la Shoah ou de construire une Maison de l'histoire de France.

Mais le point essentiel réside à mon sens dans le fait que la tension entre cadres mémoriels ne présuppose pas des contenus nécessairement différents. Au contraire, un même contenu mémoriel peut voyager d'un cadre à l'autre, se trouver configuré différemment en fonction du cadre dans lequel il s'exprime et susciter alors un plébiscite plus ou moins appuyé à l'intérieur de ce contexte donné. Ce détour théorique permet de comprendre comment une part du public français des années 2000 affiche un intérêt marqué pour son passé national, sans partager pour autant les initiatives mémorielles délivrées par l'État. Les films de la vague sépia ont ainsi permis à des spectateurs de cultiver, à l'abri de la salle obscure, une nostalgie restauratrice qu'ils étaient loin d'approuver en public, certains pouvant même être nettement opposés aux initiatives proposées par le gouvernement Sarkozy. Et l'on peut avancer que cette nostalgie restauratrice était d'autant mieux approuvée qu'elle ne se proposait pas sur le mode de l'action politique, mais sous la forme du divertissement et du spectacle familial.

## **D'un cadre mémoriel à l'autre**

Pour conforter cette hypothèse, retournons aux films de la vague sépia et observons tout d'abord que ceux-ci se caractérisent par une défiance face aux institutions et aux grandes structures de pouvoir. Cela apparaît clairement dans *Les Choristes* où Gérard Jugnot transforme de l'intérieur et, pour un temps seulement, un pensionnat qui a

des airs de véritable prison. *Faubourg 36* valorise les luttes des classes populaires avec des personnages qui se battent contre un promoteur de spectacles incarnant à lui seul les méfaits de l'argent et du capitalisme. Dans *Le Petit Nicolas*, c'est un spectacle imposé par le ministère de l'Éducation qui suscite le découragement de l'institutrice. Bref, à bien y regarder, tous les films expriment une méfiance latente à l'égard des structures officielles et des positions hiérarchiques élevées, ce qui justifie d'autant plus la priorité donnée à la sphère familiale et privée.

Ce trait participe déjà à autonomiser le cadre mémoriel des films, puisque ceux-ci ne célèbrent en rien les institutions dont l'État est normalement le garant. Mais cette méfiance à l'égard du pouvoir renvoie aussi à la position des cinéastes eux-mêmes dans le champ cinématographique. Sans entrer dans une analyse détaillée de ce champ socio-professionnel, on peut constater que des réalisateurs comme Christophe Barratier, Laurent Tirard ou Yann Samuell ne sont pas tenus en haute estime par les critiques spécialisés ou par certaines institutions officielles chargées de célébrer le cinéma français. Il faut se rappeler que *Les Choristes* a constitué un succès-surprise en 2004 et que personne ne s'attendait à un tel résultat, à commencer par Christophe Barratier lui-même dont c'était le premier long-métrage. À la cérémonie des Césars, le film sera nominé, mais ne repartira qu'avec deux Césars de circonstance. On assiste à un cas de figure identique pour *Le Petit Nicolas* qui, bien que plus grand succès français au box-office français en 2009, ne recevra pas la moindre récompense lors de la cérémonie récompensant les meilleures productions françaises de l'année<sup>38</sup>. Autrement dit, il y a une homologie entre la position des réalisateurs dans le champ cinématographique et la méfiance que les films expriment à l'égard des institutions. Cette homologie n'est pas sans produire d'effets, car elle permet d'une part, de renforcer auprès des spectateurs l'image réductrice d'un cinéma populaire caractérisé par un important succès public, mais méprisé par les élites, et d'autre part, d'affranchir le cadre mémoriel véhiculé par les productions sépia de toute compromission avec des instances de légitimation, qu'elles soient cinématographiques ou politiques.

Une autre différence par rapport à la mémoire officielle est que les films de la vague sépia ne se font pas l'écho d'une grande intrigue nationale qui serait reprise de film en film avec certaines variantes. Dans son ouvrage sur la nostalgie, Svetlana Boym a bien insisté sur la

---

<sup>38</sup> Le problème de la non-reconnaissance des films populaires sera explicitement formulé par Dany Boon, lorsque son film *Bienvenue chez les Ch'tis* (2009) ne sera pas sélectionné pour la cérémonie des Césars. En cette occasion, le réalisateur menaça de boycotter la cérémonie et proposa également la création d'un César de la Meilleure comédie.

différence entre mémoire collective et mémoire nationale. Ces deux mémoires sont distinctes, explique-t-elle, même si elles peuvent partager un ensemble d'images et citations. Alors que la mémoire collective ne présuppose pas une narration parfaitement structurée, la mémoire nationale est bâtie sur le modèle de la prescription et tend « à produire une seule intrigue téléologique à partir des souvenirs partagés de la vie quotidienne »<sup>39</sup>. Clairement, les films sépia ne fonctionnent pas sur ce modèle. Au contraire, ceux-ci sont incapables de produire un récit de grande ampleur puisque, comme nous l'avons vu, l'intrigue déborde rarement le cadre du foyer domestique ou de la sphère privée. Par ailleurs, plus qu'à un agencement narratif performant ou à une rigoureuse progression dramatique, les films renvoient davantage à une succession de clichés épars, une accumulation de sketches qui priment parfois sur l'avancée de l'histoire elle-même.

En conclusion, et c'est en ce point que se noue le travail d'articulation entrepris sous l'égide de Stuart Hall, les films sépia nous renseignent autant sur ce qui a été perdu que sur ce qui pourrait être retrouvé. Ce qui a été perdu, semblent dire les films, c'est la confiance dans les pouvoirs établis, dans une grande histoire qui ferait sens pour tous ; ce qui pourrait être retrouvé, semblent-ils dire aussi, c'est le sens de la famille et des valeurs traditionnelles qui n'ont pas nécessairement besoin du cadre étatique pour se manifester. Par conséquent, on comprend mieux l'impact des films sépia dans le paysage français des années 2000. Dans le contexte d'une absence de politique mémorielle fédératrice menée au niveau de l'État, ces films expriment une désarticulation du passé national qui ne trouve plus qu'à s'exprimer sous forme de vignettes quotidiennes, le cadre familial et domestique remplaçant le cadre de l'État-nation dans la ré-articulation et la réappropriation des souvenirs ayant trait au passé collectif.



## L'histoire politique, la mémoire et leur réception dans les médias belges, 2004-2014

Le couple histoire-mémoire est l'un de ceux qui provoquent, dans la sphère des historiens professionnels, les débats les plus passionnés et les interrogations les plus nombreuses<sup>1</sup>. Comment concilier demande sociale, devoir de mémoire et recherche scientifique sans concessions ? Cette dernière interrogation renvoie, par exemple, à la notion des « valeurs » supposées justifier ou accompagner la recherche historique<sup>2</sup>. En outre, dans une société où l'évaluation et la promotion des enseignants-chercheurs n'est pas indépendante de la demande sociale (et donc, dans une certaine mesure, de leur disponibilité médiatique), la question du rapport de la presse à l'histoire politique et à la mémoire se pose avec acuité.

**Les auteurs :** Christoph BRÜLL est Chercheur qualifié FRS-FNRS à l'Université de Liège.

Catherine LANNEAU est Chargée de cours à l'Université de Liège.

À la fois acteurs et observateurs du champ historico-médiatique belge, nous entendons nous interroger, comme historiens, sur la manière dont la presse écrite belge traite de l'actualité de la recherche en histoire politique. Quels sont les ouvrages et les thèmes qui font l'objet d'une couverture médiatique et comment expliquer les choix opérés ? L'histoire est-elle traitée par des spécialistes et le parcours de ceux-ci peut-il expliquer les options qu'ils prennent ? Dans quelle mesure peut-on vérifier l'assertion selon laquelle il existe en Belgique deux opinions publiques (au moins...), deux sphères médiatiques et, partant, deux mémoires collectives<sup>3</sup> ? Notre terrain d'analyse couvre la dernière décennie et notre corpus de presse rassemble les principaux quotidiens et magazines diffusés en Belgique (*Le Soir*, *La Libre Belgique*, *La Dernière Heure*, *Le Vif/L'Express*, *Le Soir Magazine*, *De*

<sup>1</sup> RAXHON Philippe, « Essai de bilan historiographique de la mémoire », *Cahiers du Centre de Recherches en Histoire du Droit et des Institutions*, n° 30, Bruxelles, FUSL, 2008, pp. 11-94.

<sup>2</sup> Voir notamment les « Messages et valeurs » du plan d'action de « Commémorer 14-18 en Wallonie et en Communauté française » : <http://www.commemorer14-18.be/>, (consulté le 4 juin 2014).

<sup>3</sup> LUMINET Olivier (dir.), *Belgique - België : un État, deux mémoires collectives ?*, Wavre, Mardaga, 2012.



*Standaard, De Morgen, Het Laatste Nieuws et Knack*)<sup>4</sup>. Nous y avons recherché les articles de fond et recensions d'ouvrages concernant l'histoire politique de la Belgique contemporaine et avons confronté cette liste à celle des publications ayant fait l'objet de comptes rendus dans les principales revues scientifiques nationales (*Revue Belge de Philologie et d'Histoire, Revue Belge d'Histoire Contemporaine et Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, les deux dernières revues ayant fusionné en 2012).

Le premier constat est celui d'une histoire de Belgique qui émerge dans la presse autour de quatre thématiques principales : les grandes synthèses ou les (séries d') ouvrages présenté(e)s comme telles ; les questions linguistiques et communautaires ; l'histoire coloniale ; la Seconde Guerre mondiale sous deux aspects (la persécution des Juifs et les questions de collaboration et de répression). D'emblée, on peut en déduire que le poids des problématiques et des débats politiques les plus récents guide ou influence largement l'attention portée à l'histoire et à la parole des historiens. Ainsi, l'évocation de la responsabilité des pouvoirs publics belges dans les déportations ou celle de la collaboration wallonne sont teintées d'une évidente actualité politique. De la même manière, la recherche sur le passé colonial de la Belgique est parfois instrumentalisée pour atteindre, par ricochet, l'institution monarchique et une partie de la presse conforte cette lecture. Le fait que plusieurs figures très médiatisées du champ politique soient des historiens (Ph. Moureaux, H. Hasquin et, bien sûr, Bart De Wever) joue peut-être un rôle dans cet intérêt affiché pour l'histoire ou, du moins, pour une histoire « utile », dotée de ce qu'il est désormais convenu d'appeler un « impact soci(ét)al ».

Un deuxième constat, quantitatif et qualitatif, conduit à pointer, tant au Nord qu'au Sud, une importante disparité dans l'attention portée à l'histoire politique. En Belgique francophone, c'est *La Libre Belgique (LLB)* et *Le Vif* qui lui consacrent le plus d'intérêt, comme en témoignent le nombre d'articles publiés et d'ouvrages présentés mais aussi la teneur des billets et recensions. Là où *La Dernière Heure* se contente souvent de reprendre les communiqués de presse des éditeurs ou de proposer des présentations factuelles, *La Libre Belgique*, sous la plume de Christian Laporte, arrivé du *Soir* en 2004, offre des articles alternant réflexion de fond et billets d'humeur. Si *Le Soir (LS)* est au rendez-vous des grandes parutions, il privilégie les interviews d'auteurs aux analyses et décryptages de ses propres jour-

<sup>4</sup> Ce corpus compte à la fois les principaux *quality papers* et des titres relevant de la presse populaire. Parmi ceux-ci, *Het Laatste Nieuws* est le plus fort tirage de la presse belge, selon les chiffres authentifiés du Centre d'Information sur les Médias.

nalistes, même si la thématique coloniale, souvent traitée par Colette Braeckman, spécialiste de l'Afrique centrale, ou l'essayiste William Bourton, fait exception.

Dans *Le Vif*, l'histoire est régulièrement présente, notamment par le biais de dossiers ou de séries, plus encore qu'au travers des nouveaux ouvrages parus. Le magazine se veut accrocheur et s'emploie à rebondir sur des questions parfois polémiques, qu'il s'agisse du « nationalisme wallon » (20/09/2013), dans la foulée d'une déclaration de Rudy Demotte, ou que soit menée une enquête sur la place tenue encore réservée à l'histoire de Belgique dans l'enseignement secondaire (10/12/2010) ou la connaissance collective des Belges (1/12/2006). Du côté flamand, les deux organes de presse les plus férus d'histoire sont *De Standaard* (*DS*) et *Knack*, que l'on pourrait qualifier de correspondants néerlandophones de *La Libre* et du *Vif*. Pour *Knack* et *Le Vif* d'ailleurs, la parenté est affichée par le groupe Roularta et les partages d'articles ou de sujets ne sont pas rares. Si *De Standaard* et *La Libre Belgique* n'ont aucun lien organique, ils sont historiquement les deux grands quotidiens d'inspiration catholique en Belgique. Comme Laporte du côté francophone, l'historien Marc Reynebeau, arrivé au *Standaard* en 2003 après plus de vingt ans à *Knack*, fournit des articles souvent bien documentés et parsemés d'opinions personnelles. Dans *Het Laatste Nieuws* et, dans une moindre mesure, *De Morgen*, les articles concernant l'histoire ne sont pas régulièrement signés. Ils sont aussi beaucoup plus factuels et, comme les deux quotidiens appartiennent à De Persgroep, il n'est pas rare de voir les mêmes textes reproduits.

Nous n'avons pas intégré dans notre corpus les publications sur la Première Guerre mondiale qui, au moment du centenaire, mériteraient une analyse spécifique. De même, les travaux sur la Communauté germanophone n'ont pas été pris en compte avant tout parce que leur réception présente des caractéristiques très spécifiques et s'éloigne des thématiques évoquées dans le texte<sup>5</sup>.

## **Histoire(s) de Belgique : histoire politique et enjeux communautaires**

Au cours des dix dernières années, deux entreprises éditoriales d'ampleur et d'ambitions très différentes ont cherché à renouveler le champ de la synthèse d'histoire nationale : la *Nouvelle histoire de*

Belgique (post-1830)<sup>6</sup>, de haute tenue scientifique, et *L'histoire de la Belgique pour les nuls*<sup>7</sup>, qui fait le pari de la vulgarisation intelligente en remontant à la Préhistoire. Dans les deux cas, les ouvrages ont bénéficié d'une publication simultanée en français et en néerlandais, ce qui est loin d'être automatique et souligne déjà un volontarisme dans le chef des auteurs. Les deux projets ont d'ailleurs largement axé leur communication sur leur caractère transcommunautaire. Ainsi, les co-directeurs de la *Nouvelle histoire de Belgique* disent avoir rassemblé des auteurs flamands et francophones qui, en toute liberté, ont pu démontrer qu'une histoire « nationale » était encore possible et que les divergences d'interprétation étaient minimes voire inexistantes dans la sphère scientifique, y compris sur l'histoire coloniale ou l'épuration<sup>8</sup>. Cette vision très irénique recèle un message politique et s'inscrit en faux contre une écriture régionale ou régionaliste de l'histoire, présentée comme anachronique. Un tel discours épouse et renforce le courant de pensée dominant dans la presse francophone belge, essentiellement bruxelloise, qui réserve à l'entreprise un accueil très favorable – dithyrambique même chez C. Laporte<sup>9</sup>. Nombre d'articles paraissent à la sortie des premiers tomes en 2005 mais aussi pour les volumes suivants, jusqu'en 2009, et lors de la réédition complète de fin 2010. La presse audiovisuelle n'est pas en reste. En décembre 2010, les co-directeurs ont les honneurs de la Chambre des Représentants et de plusieurs émissions spéciales de La Première et de Bel-RTL<sup>10</sup>.

Toutefois, à y regarder de près, aucun des ouvrages de la série n'est vraiment le résultat d'un regard croisé entre historiens flamands et francophones. Un seul tome est réellement écrit à quatre mains et celles-ci sont francophones. Le premier « argument de vente » de la série semble donc bien devoir être relativisé. C'est sans doute en référence à cette expérience que les auteurs de *L'Histoire de la Belgique pour les Nuls*, le Flamand Fred Stevens (KUL) et le Wallon Axel Tixhon (UNamur) ont tant insisté, au moment sa sortie, sur leur propre mode

<sup>6</sup> *Nouvelle histoire de Belgique*, Bruxelles, Complexe puis Le Cri, 2005-2009, 5 vol., rééditée en version revue et augmentée en 9 vol. fin 2010 (en néerl. chez Lannoo).

<sup>7</sup> STEVENS Fred et TIXHON Axel, *L'histoire de la Belgique pour les nuls*, Paris, First, 2010 = *De geschiedenis van België voor dummys*, Amsterdam, Pearson Education Benelux, 2011.

<sup>8</sup> Voir les interviews accordées par M. Dumoulin, M. Van den Wijngaert et G. Vanthemsche dans *LS*, 14/11/2005.

<sup>9</sup> D'une manière générale, la lecture « régionaliste » de l'histoire de Belgique et de Wallonie, essentiellement portée par les publications de l'Institut Destrée, bénéficie d'une couverture médiatique plus limitée même si les derniers ouvrages de Paul Delforge (*La Wallonie et la Première Guerre mondiale. Pour une histoire de la séparation administrative*, 2008 et *L'Assemblée wallonne, 1912-1923 : premier Parlement de la Wallonie ?*, 2013) ont fait l'objet d'articles dans *LS* (27/3/2009 et 24/12/2012) et *LLB* (8/4/2009 et 19/12/2012) et si l'historien et prospectiviste Philippe Destatte est fréquemment cité par la presse.

<sup>10</sup> Voir le compte rendu sur le site du Centre d'Étude d'Histoire de l'Europe contemporaine de l'UCL : <http://www.uclouvain.be/356878.html> (consulté le 4 juin 2014).

opérateur, présenté comme différent. Dans une interview au *Soir*, Fred Stevens explique que chaque chapitre a été pensé à deux et qu'une grande convivialité a présidé à toute l'entreprise<sup>11</sup>. Tixhon ajoute cependant qu'il n'y a pas, dans l'ouvrage, de « véritable vision de l'histoire de la Belgique »<sup>12</sup>. Ni finalisme, ni profession de foi.

Sur la réception des deux ouvrages, force est de constater un accueil moins enthousiaste au Nord qu'au Sud. En témoignent l'absence d'une version flamande de la réédition de la *Nouvelle histoire de Belgique* fin 2010<sup>13</sup> et la moindre attention accordée par les médias flamands. La *Nieuwe geschiedenis van België* est certes annoncée dans la presse mais non comme un réel « événement » historiographique. En outre, le journal qui lui accorde la couverture la plus large, *De Standaard*, ne se prive pas de formuler quelques remarques critiques. Selon M. Reynebeau, la série est très classique, tant par la priorité donnée à l'histoire politique que par son respect des grandes césures chronologiques. En outre, le chroniqueur observe que « uit de 'Nieuwe geschiedenis van België' spreekt niet één grote visie », ce qui renvoie à l'idée qu'il s'agit bien plus d'une œuvre aux points de vue multiples que d'une véritable synthèse. L'un des éditeurs, le Flamand Emmanuel Gerard, le reconnaît : « Eigenlijk zijn dit geschiedenissen van België. [...] Elke auteur schrijft naar eigen inzicht, anders zou het een eenheidsworst geworden zijn »<sup>14</sup>. Alors que l'on insiste, côté francophone, sur la vision partagée d'une même histoire, l'accent est mis, dans la presse flamande, sur la diversité des approches, sur LES histoires de Belgique.

Si la *Nouvelle histoire de Belgique* et l'*Histoire de Belgique pour les nuls* ont été immédiatement diffusées dans les deux langues, il s'écoule souvent plusieurs mois, voire plusieurs années avant qu'un ouvrage ne soit traduit, s'il l'est jamais. Cette réalité est cruciale en Belgique, dans la mesure où la presse ne rend que très rarement compte d'un livre publié exclusivement dans l'autre grande langue nationale. Une exception en la matière fut, en 2012, l'ouvrage de l'historienne et écrivaine flamande Brigitte Raskin consacré à la frontière linguistique<sup>15</sup>. C. Laporte lui réserva en effet un article enthousiaste dans *La Libre Belgique*, sans doute influencé par la présentation très consensuelle et « belgophile » que l'auteur fit du livre au Palais de la Nation et par l'apparente objectivité du dossier de presse<sup>16</sup>. Une lecture plus fine lui aurait permis de

<sup>11</sup> LS, 24/11/2010.

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> Cette réédition en deux coffrets, aujourd'hui épuisée, tient aussi au fait que Le Cri souhaitait, sans doute, proposer l'ensemble de la série à son catalogue. L'éditeur a fait faillite à l'automne 2013.

<sup>14</sup> DS, 7/10/2005.

<sup>15</sup> RASKIN Brigitte, *De taalgrens of wat de Belgen zowel verbindt als verdeelt*, Louvain, Davidsfonds, 2012.

<sup>16</sup> LLB, 7/9/2012.

voir que *De taalgrens* est surtout un hommage à sens unique rendu au combat du mouvement flamand, dans sa composante démocrate-chrétienne, au prix de raccourcis parfois saisissants.

L'enjeu de la traduction renvoie à la difficile réalité économique du monde de l'édition. Le marché belge est exigü et rares sont les éditeurs qui ont l'audace et les reins suffisamment solides pour s'engager dans une entreprise coûteuse sans garantie de résultats<sup>17</sup>. Les fonds nécessaires peuvent parfois être trouvés, notamment du côté de la Fondation universitaire, restée fédérale, mais ce n'est pas systématique. Ainsi, nombre d'ouvrages majeurs de l'historiographie flamande – les thèses de Bruno De Wever sur le VNV<sup>18</sup> et de Nico Wouters sur les bourgmestres de guerre<sup>19</sup>, l'ouvrage sur la conduite de guerre de Léopold III<sup>20</sup> et, plus récemment, les grosses biographies de Léopold I<sup>er</sup><sup>21</sup> et d'Albert I<sup>er</sup><sup>22</sup> – n'ont jamais été traduits en français. De la même manière, les biographies de Spaak<sup>23</sup>, Van Zeeland<sup>24</sup>, Duvieusart<sup>25</sup> ou Harmel<sup>26</sup> que l'on doit à Vincent Dujardin et / ou Michel Dumoulin n'ont jamais paru en néerlandais, pas plus que l'ouvrage majeur de José Gotovitch et Jules Gérard-Libois *L'An 40. La Belgique occupée*<sup>27</sup>.

L'absence de traduction systématique ou d'ambition éditoriale bi-communautaire entraîne parfois des situations paradoxales. Ainsi, les deux volumes consacrés aux « lieux de mémoire belges » ont été publiés en 2008, en néerlandais, chez un éditeur... amstellodamois<sup>28</sup>. Ce dernier a voulu poursuivre sur la lancée des lieux de mémoire néerlandais<sup>29</sup> et s'est tourné vers Jo Tollebeek, professeur à la KUL, qui a composé une équipe éditoriale comportant quatre Flamands et une

<sup>17</sup> On reconnaîtra, avec V. Dujardin, que les moyens accordés à la recherche et à l'édition d'ouvrages historiques sont plus importants au Nord qu'au Sud (LS, 14/11/2005).

<sup>18</sup> DE WEVER Bruno, *Greep naar de macht : Vlaams-nationalisme en Nieuwe Orde : het VNV 1933-1945*, Tielt, Lannoo, 1994.

<sup>19</sup> WOUTERS Nico, *Oorlogsburgemeesters 40/44 : lokaal bestuur en collaboratie in België*, Tielt, Lannoo, 2004.

<sup>20</sup> VELAERS Jan et VAN GOETHEM Herman, *Leopold III : de koning, het land, de oorlog*, Tielt, Lannoo, 1994. H. Van Goethem, attribue la frilosité des éditeurs francophones au coût de l'opération mais aussi au fait que le public francophone serait « peu réceptif » à un ouvrage sans concession pour Léopold III (*Vif*, 29/3/2013, p. 62).

<sup>21</sup> DENECKERE Gita, *Leopold I, de eerste koning van Europa*, Anvers, De Bezige Bij, 2011.

<sup>22</sup> VELAERS Jan, *Albert I : Koning in tijden van oorlog en crisis 1909-1934*, Tielt, Lannoo, 2009.

<sup>23</sup> DUMOULIN Michel, *Spaak*, Bruxelles, Racine, 1999.

<sup>24</sup> DUJARDIN Vincent et DUMOULIN Michel, *Paul van Zeeland, 1893-1973*, Bruxelles, Racine, 1997.

<sup>25</sup> DUJARDIN Vincent, *Jean Duvieusart (1900-1977) : Europe, Wallonie-Bruxelles, Léopold III*, Ottignies, Quorum, 2000.

<sup>26</sup> DUJARDIN Vincent, *Pierre Harmel. Biographie*, Bruxelles, Le Cri, 2004.

<sup>27</sup> GÉRARD-LIBOIS Jules et GOTOVITCH José, *L'an 40 : La Belgique occupée*, Bruxelles, CRISP, 1971.

<sup>28</sup> TOLLEBEEK Jo, BUELENS Geert, DENECKERE Gita, KESTELOOT Chantal et DE SCHAEPRIJVER Sophie (dir.), *België, een parcours van herinnering*, Amsterdam, Bakker, 2008, 2 vol.

<sup>29</sup> BOSSENBROEK Martin et al. (dir.), *Het geheugen van Nederland : de twintigste eeuw in 101 markante beelden*, Amsterdam, Bakker, 2006.

francophone, la Bruxelloise Chantal Kesteloot. Au final, on retrouve dans les *Parcours van herinnering* trois fois plus de lieux situés en Flandre qu'à Bruxelles ou en Wallonie et une vision très classique de cette dernière, essentiellement axée sur son passé industriel. Par ailleurs, parmi les collaborateurs, on dénombre une quinzaine de francophones seulement sur soixante, dont trois ou quatre à peine peuvent être considérés comme wallons, par l'université dans laquelle ils enseignent ou leur ancrage géographique personnel. En outre, aucun spécialiste étranger de la Belgique (tels Marie-Thérèse Bitsch, Hans-Joachim Lope ou Martin Conway) n'a été sollicité<sup>30</sup>.

Comme nous l'a confirmé C. Kesteloot<sup>31</sup>, il n'entrait nullement dans les intentions de l'éditeur de proposer une version française de l'ouvrage. Dès lors, l'absence d'incitant et l'orientation très « nordiste » des volumes n'ont guère encouragé les éditeurs francophones à s'investir dans un tel projet. La version belge du monument de Pierre Nora n'a donc pas fait l'objet d'une dynamique plurielle et collective, susceptible d'intégrer les multiples facettes de la mémoire en Belgique. Si la réception des *Parcours van herinnering* dans les médias francophones a été quasi inexistante, *De Standaard* leur a consacré une série d'articles signés par le photographe et réalisateur Michiel Hendryckx<sup>32</sup> et un compte rendu par Marc Reynebeau<sup>33</sup>. Dans *Knack*, Guido Lauwaert en a fait, lui aussi, l'objet d'un article<sup>34</sup>. Aucun d'eux cependant n'a mis à l'avant-plan le déséquilibre communautaire. N'ont-ils pas voulu s'y appesantir ou ne l'ont-ils simplement pas vu, tant il est vrai que chaque communauté (et il faudrait parler en outre des Bruxellois et des germanophones...) semble de plus en plus méconnaître les lieux qui marquent la mémoire de l'autre ?

En réalité, et pour en revenir à la question de la traduction, seuls sont traduits les ouvrages dont on présume qu'ils se vendront et qu'ils bénéficieront d'une couverture médiatique importante parce qu'ils seront, parfois à tort, présentés comme des scoops voire, mieux encore, des « briseurs de mythes » ou parce qu'ils relèvent de thèmes « universalisants » et vecteurs de mémoire. Par ailleurs, on mentionnera un phénomène aussi intéressant que récent : la décision prise par certains auteurs, surtout flamands, de se faire traduire en anglais pour toucher un plus large public au plan international. C'est le cas de l'ouvrage que l'historien et juriste anversoïse Herman Van Goethem

<sup>30</sup> Voir le compte rendu d'Hubert Roland dans les *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n° 21, Bruxelles, 2009, p. 259-262.

<sup>31</sup> Courriel à C. Lanneau, 27/1/2011.

<sup>32</sup> *DS*, du 18/4 au 20/6/2009.

<sup>33</sup> *DS*, 30/10/2008.

<sup>34</sup> *Knack*, 23/5/2011.

a consacré en 2008 à une histoire « communautaire » de la monarchie belge. Il y souligne que la dislocation de la Belgique était prévisible sinon inévitable mais que la scission est impossible. Il y affirme en outre que la monarchie a aujourd'hui perdu sa valeur d'arbitre parce qu'elle est considérée par la Flandre comme francophone en raison, notamment, d'une affirmation royaliste trop ostensible au Sud du pays<sup>35</sup>. Que l'auteur n'envisage pas une traduction de sa thèse à destination de ce public précis est évidemment significatif... En conséquence, les médias francophones n'ont que très peu mentionné l'existence de l'ouvrage.

## L'histoire coloniale et les incompréhensions belgo-belges

Le débat intense le plus récent concernant la traduction a trait à l'ouvrage *Congo* de David Van Reybrouck<sup>36</sup>. À mi-chemin entre le récit de vie, l'épopée, le recueil de témoignages et l'ouvrage d'histoire, le livre est rapidement devenu un best-seller international. La question de sa publication en français (avant la version anglaise mais après la version allemande) a fait couler beaucoup d'encre, notamment celle du *Standaard*. L'auteur et le monde médiatique flamand ont plaidé l'importance de l'enjeu non pas pour les Belges francophones mais pour les Congolais eux-mêmes, encore très imprégnés de culture française et désireux de mieux connaître leur propre histoire. Si le gouvernement flamand a refusé de fournir des crédits supplémentaires au *Vlaamse Fonds voor de Letteren*, soulignant que sa coopération au développement ne s'orientait prioritairement ni vers le Congo, ni vers le secteur culturel<sup>37</sup>, une édition française a néanmoins été publiée, à Paris, chez Actes Sud à la rentrée littéraire 2012<sup>38</sup>. Dès lors, l'ouvrage de Van Reybrouck, salué depuis 2010 par de nombreux articles et émissions – en Flandre<sup>39</sup> surtout mais également du côté francophone – a bénéficié d'une deuxième vague médiatique, renforcée à la fois par l'obtention de plusieurs prix littéraires et par la procédure judiciaire enclenchée par les ayants-droits du vieillard congolais figurant sur la couverture de la version néerlandaise. Dans le cas du livre *Congo*, l'absence de version française n'a donc pas empêché la presse

<sup>35</sup> VAN GOETHEM Herman, *De monarchie en 'Het einde van België': een communautaire geschiedenis van Leopold I tot Albert II*, Tiel, Lannoo, 2008 = *Belgium and the Monarchy: From National Independence to National Disintegration*, Anvers, University Press Antwerp, 2011.

<sup>36</sup> VAN REYBROUCK David, *Congo: een geschiedenis*, Amsterdam, De Bezige Bij, 2010.

<sup>37</sup> DS, 20/1/2011.

<sup>38</sup> DS, 20/9/2012.

<sup>39</sup> En Flandre, l'ouvrage a aussi subi quelques comptes rendus assassins, qu'ils émanent du sociologue Ludo De Witte (*Knack*, 26/6/2010) ou du biologiste et écrivain Dirk Draulans (*Knack*, 8/7/2010), tous deux fins connaisseurs de l'Afrique centrale, qui ont accusé l'auteur d'embellir la période coloniale et de taire certaines interventions occidentales.

francophone d'évoquer l'ouvrage<sup>40</sup>. Plusieurs raisons semblent devoir être évoquées : la personnalité de l'auteur, déjà connu au Sud comme écrivain, dramaturge et chroniqueur, le succès de vente inattendu de Congo et le sujet même de l'ouvrage, à savoir l'histoire coloniale et postcoloniale.

En effet, la question coloniale – particulièrement le rôle du Roi Léopold II – est perçue de manière partiellement différente par les opinions publiques du Nord et du Sud<sup>41</sup>, quel que soit le consensus politique, d'ailleurs plus apparent que réel, qui semble aujourd'hui se dégager sur d'autres moments clés<sup>42</sup>. Des deux côtés de la frontière linguistique, un courant anticolonialiste, ancré à gauche voire à l'extrême-gauche mais avec également un versant chrétien, dénonce vigoureusement le « Roi génocidaire », celui du « caoutchouc rouge » et des « mains coupées », que l'on pense aux manifestations pour déboulonner sa statue ou à la demande de dévisser la plaque « Aux héros morts pour la civilisation » à l'Hôtel de Ville de Liège. Mais cette dénonciation se double d'une dimension anti-belge chez certains Flamands, plus sensibles aussi aux débats anglo-saxons suscités par l'écrivain américain Adam Hochschild<sup>43</sup>. Contester la colonisation du Congo, qui a forgé, bon an mal an, une part de l'identité belge, c'est rejeter de fait cette « Belgique de papa », chercher à embarrasser l'institution monarchique et affirmer une proximité avec les Congolais, dans une logique nationaliste flamande qui se revendique, elle aussi, d'une oppression, d'une forme de colonisation par la Belgique<sup>44</sup>.

La couverture médiatique accordée en Flandre aux actes d'un colloque consacré à la politique extérieure et coloniale de Léopold II a ainsi témoigné, en subliminal, de cette réalité et nous semble, à ce titre, tout à fait exemplative. Elle s'inscrit au cœur d'une séquence édi-

<sup>40</sup> LLB, 11/12/2010 et LS, 26/10/2010.

<sup>41</sup> Voir DUMOULIN Michel, *Léopold II, un Roi génocidaire ?*, Bruxelles, Académie royale de Belgique (Classe des Lettres), 2005 et VAN SCHUYLENBERGH Patricia, « Trop-plein de mémoires, vide d'histoire ? Historiographie et passé colonial belge en Afrique centrale », in VAN SCHUYLENBERGH Patricia, LANNEAU Catherine et PLASMAN Pierre-Luc (dir.), *L'Afrique belge aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Nouvelles recherches et perspectives en histoire coloniale*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2014, p. 31-71.

<sup>42</sup> En 2002 (séances des 5 et 21 février), le vote à la Chambre, par 106 voix contre 18 et 1 abstention, du rapport de la « Commission Lumumba » cache les importantes dissonances qui l'ont précédé sur le passé colonial, son instrumentalisation supposée par le ministre Louis Michel, le poids de la guerre froide ou le rôle du Roi Baudouin. Si la ligne de partage fut plus idéologique que communautaire (opposition CVP-PSC contre majorité arc-en-ciel), il n'en demeure pas moins que les attaques les plus dures dirigées contre la monarchie provinrent de la Volksunie-ID et du Vlaams Blok et les défenses vigoureuses du Roi, présenté comme un symbole du pays attaqué comme tel, du PSC et du PRL-FDF-MCC.

<sup>43</sup> HOCHSCHILD Adam, *King Leopold's ghost : a story of greed, terror, and heroism in colonial Africa*, Boston, Houghton Mifflin, 1998, traduit la même année en fr. et en néerl.

<sup>44</sup> ROSOUX Valérie et VAN YPERSELE Laurence, « Le passé national belge : entre commémoration et silence », in LUMINET Olivier (dir.), *Belgique – België*, op. cit., p. 67-72.



toriale flamande très riche en ouvrages polémiques largement médiatisés – et tous traduits – concernant la monarchie et la famille royale<sup>45</sup>. Le colloque, qui a rassemblé des chercheurs flamands (6) mais surtout francophones (12) et un seul congolais, s'est déroulé à l'UCL et les actes ont été publiés dans les deux langues sous la responsabilité de cette université sous le double titre *Léopold II, entre génie et gêne – Leopold II, ongegeneerd genie* ?<sup>46</sup>. On notera que le jeu de mots n'a pas le même sens en français et en néerlandais mais on soulignera surtout que les commentaires en Flandre vont concerner presque exclusivement la question du Congo, occultant les autres thèmes développés, tels la politique étrangère ou militaire du Roi mais aussi son image dans la caricature, par exemple. Dans *De Standaard*, M. Reynebeau, qui n'est pourtant pas l'éditorialiste flamand le plus radical mais dont l'histoire personnelle est liée au Congo, où il est né et a vécu durant ses douze premières années, remet en perspective l'historiographie flamande sur les « abus » de Léopold II, œuvre d'écrivains, de diplomates et d'anthropologues plus que d'historiens. Il ironise ensuite sur les organisateurs du colloque, « een groep vooral Franstalige historici », qui se posent à ses yeux en parangons d'objectivité, telle que la science seule pourrait en fournir. Et de condamner « de indruk van een corporatistische reflex tegenover de media of de 'autodidacten' » avant de souligner que l'indulgence du monde académique francophone pour Léopold II est contestée, en Wallonie et à Bruxelles, par de nombreuses ONG<sup>47</sup>.

Plus corrosif : sur le site d'information [Apache.be](http://Apache.be), le sociologue Ludo De Witte, proche de l'extrême-gauche et auteur de l'ouvrage contesté qui contribua à provoquer une commission d'enquête parlementaire sur les responsabilités belges dans le meurtre de Lumumba<sup>48</sup>, insinue que certains universitaires s'autocensurent pour ne pas se voir refuser des crédits publics ou l'accès aux archives (il évoquait bien sûr l'époque, entre 1999 et 2004, où le ministre des Affaires étrangères, Louis Michel, était wallon). Il reproche également aux historiens du colloque d'avoir

---

<sup>45</sup> Parmi d'autres, citons DANNEELS Mario, *Het trauma van de troon*, Louvain, Van Halewijck, 2007 ; DEBELS Thierry, *Koning Boudewijn : Een biografie*, Anvers, Houtekiet, 2010 ; DEBELS Thierry, *Het verloren geld van de Coburgs*, Anvers, Houtekiet, 2010.

<sup>46</sup> DUJARDIN Vincent, ROSOUX Valérie, DE WILDE D'ESTMAEL Tanguy, PLANCHE Stéphanie et PLASMAN Pierre-Luc, *Léopold II, entre génie et gêne*, Bruxelles, Racine, 2009 et DUJARDIN Vincent, ROSOUX Valérie, DE WILDE D'ESTMAEL Tanguy, PLANCHE Stéphanie et PLASMAN Pierre-Luc, *Leopold II, ongegeneerd genie ?*, Tielt, Lannoo, 2009.

<sup>47</sup> DS, 27/11/2009. À noter aussi l'ouvrage en ligne de l'écrivain et libraire Daniel Olivier, qui se veut une « réplique violente » à *Léopold II, entre génie et gêne*, sorte de pamphlet humoristique confinant au règlement de compte personnel sous le titre Léopold II, Génioccidaire-Sang Gène ([www.who.org/aaargh/fran/livres10/Leo2.pdf](http://www.who.org/aaargh/fran/livres10/Leo2.pdf)). Olivier s'y positionne sur le terrain de l'éthique et reproche aux scientifiques de chercher à redorer le blason du Roi sans remettre en cause la légitimité de la colonisation.

<sup>48</sup> DE WITTE Ludo, *De moord op Lumumba*, Louvain, Van Halewyck, 1999 (éd. fr. : Karthala, 2000).

renvoyé l'évocation des écrits flamands polémiques dans l'inoffensive seconde partie intitulée « Représentations et mémoire » et de les avoir ainsi subtilement décrédibilisés<sup>49</sup>. En juin 2010 encore, évoquant l'anniversaire de l'indépendance du Congo, Rik Van Cauwelaert, éditorialiste de *Knack*, écrit qu'avec *Léopold II, entre génie et gêne*, des historiens francophones se sont livrés à « een schuchtere poging tot rehabilitatie, waarbij heel wat verpletterende bewijslast werd vergeten »<sup>50</sup>.

Du côté francophone en revanche, l'ouvrage est présenté de façon beaucoup moins critique. Dans *La Libre Belgique*, C. Laporte livre un article balancé, entre lecture personnelle et interview des éditeurs. Ces derniers s'emploient à montrer les facettes multiples de leur volume. Soulignant l'absence de toute commémoration officielle belge pour les cent ans de la disparition de Léopold II, Laporte rappelle, non sans raison, que celui-ci « a subi ces dernières années moult attaques frontales sur fond de repentances et de réécriture moralisatrice du passé colonial. Au point d'avoir été traité très anachroniquement de 'roi génocidaire' dans un document de la BBC<sup>51</sup> généralement moins approximative ». Le journaliste achève en outre son article par une remarque acerbe : « Mais la mémoire de Léopold II n'est pas seulement belge : elle est encore et toujours aussi congolaise. Avec un Congo qui ne connaît pas notre manichéisme et où la statue du Roi n'est pas déboulonnée, ni au propre ni au figuré. Car le présent préoccupe plus le peuple congolais que le passé »<sup>52</sup>. Si le propos de Laporte verse, lui aussi, dans une forme de simplisme, il semble avant tout un message destiné aux anticolonialistes européens. Du côté du *Soir*, la parole est également donnée à l'un des éditeurs scientifiques, Tanguy de Wilde d'Estmael, tandis que Colette Braeckman livre un compte rendu sobre et succinct de l'ouvrage, en regrettant toutefois que le colloque n'ait pas approfondi « le caractère financier de l'entreprise coloniale » et « l'œuvre urbanistique et architecturale du roi », soit les deux points « qui, aujourd'hui encore, suscitent curiosité et polémiques »<sup>53</sup>.

<sup>49</sup> De WITTE Ludo, « De geesten van Leopold II en Lumumba dwalen nog steeds door dit land », sur <http://www.apache.be/> (article publié le 12/4/2010 et consulté le 4 juin 2014). Le site Apache.be est un « pure player » né en 2009 à l'initiative d'anciens du *Morgen* et de la *Gazet van Antwerpen*.

<sup>50</sup> *Knack*, 29/6/2010.

<sup>51</sup> Il s'agit de *White King, Red Rubber, Black Death*, de Peter Blake, dont la diffusion en 2004 par la RTBF et la VRT avait provoqué, surtout en Belgique francophone, des réactions nombreuses et contrastées.

<sup>52</sup> *LLB*, 27/11/2009.

<sup>53</sup> *LS*, 27/11/2009.

## **Entre dialogue de mémoires et devoir de mémoire : travaux historiens sur la Seconde Guerre mondiale dans la presse belge**

Étonnamment, il n'existe à ce jour aucun véritable travail de synthèse sur les années de guerre en Belgique réalisé par les historiens sur base de l'état actuel de la recherche. Les avancées de celle-ci durant les quatre dernières décennies ont toutefois pu être mesurées grâce au *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique* (2008)<sup>54</sup>. Les auteurs francophones y dominent largement (deux tiers) mais des spécialistes flamands y signent de nombreux articles majeurs pour lesquels ils sont scientifiquement en pointe (l'économie, les administrations locales sous l'occupation...). La très sensible thématique de la collaboration est abordée à quatre mains afin de faire entendre la sensibilité de chacun. Ruben Mayeur, un chercheur flamand, soulignera que le dictionnaire, bien que destiné à un public francophone, n'accorde aucune prééminence aux thèmes liés à la Belgique francophone et tient largement compte de l'historiographie flamande<sup>55</sup>, ce que C. Laporte note également : « Bigre, voilà - enfin... - un dictionnaire de haute tenue scientifique sur la Seconde Guerre mondiale dans notre pays qui - ce qui en accroît encore l'intérêt - fait, une fois n'est pas coutume, le point sur les principaux travaux menés non seulement en Communauté française mais aussi en Flandre »<sup>56</sup>. Un bon point donc pour le livre, mais une réflexion qui confirme l'existence d'une césure.

### **Le difficile dialogue de mémoires : collaboration et répression**

Le 21 septembre 2010, en pleine crise gouvernementale, Bart De Wever, choqué par un reportage de la télévision publique francophone amalgamant erronément le passé nationaliste flamand de son grand-père, condamné à l'issue de la guerre pour collaboration politique, à un engagement armé au service des nazis, consacre son billet hebdomadaire du *Standaard* à la dénonciation d'une amnésie wallonne volontaire à l'égard de sa contribution à la collaboration politique et militaire. Il s'agit là d'une énième dénonciation, partiellement justifiée d'ailleurs, de la simplification abusive de l'histoire par l'opinion publique et cer-

<sup>54</sup> ARON Paul et GOTOVITCH José (dir.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Bruxelles, André Versaille, 2008.

<sup>55</sup> MAYEUR Ruben, « Recension : Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique », *Bulletin de l'Association Belge d'Histoire contemporaine*, 2009/2, p. 58-59.

<sup>56</sup> *LLB*, 22/02/2008. Michel Grodent (LS, 07/03/2008) se réjouit d'un ouvrage qui « comble une lacune historiographique ». Voir aussi Marc Reynebeau dans *DS*, 18/04/2008.

tains leaders wallons : Flandre collaboratrice ou fascisée versus Wallonie résistante ou antifasciste. Toutefois, Bart De Wever va plus loin et coiffe la casquette de l'historien en affirmant que « het historisch onderzoek naar de Franstalige collaboratie blijft tot vandaag dan ook bijzonder summier » et que « het contrast met Vlaanderen kan niet groter zijn ». Puis il accuse les francophones « over anderen te oordelen vanuit een misplaatste morele superioriteit gebaseerd op collectieve onwetendheid »<sup>57</sup>. Dans un contexte belge électrique, cette attaque frontale est perçue comme un affront par le monde politico-médiatique et les historiens francophones<sup>58</sup>. Dans une chronique pour *De Standaard*, Béatrice Delvaux, la rédactrice en chef du *Soir*, se demande ainsi à quoi sert de relancer le concours du « 'zwartste' Belg », soit du plus grand « collabo » de Belgique<sup>59</sup>?

Mais le débat sur la collaboration va surtout remettre à l'avant-plan un ouvrage paru en 2008 sous le titre volontairement accrocheur : *Ils ont pris les armes pour Hitler*<sup>60</sup>. La thèse majeure de l'auteure, Flore Plisnier, dont la recherche a été supervisée par le CEGES, est que la collaboration armée fut proportionnellement plus importante en Wallonie qu'en Flandre, dans la mesure même où ses membres furent entraînés dans une spirale destructrice avec constitution de bandes ultra-violentes car les actions de la résistance étaient, elles aussi, plus nombreuses et plus violentes au Sud qu'au Nord. Elle montre, d'autre part, que les collaborateurs wallons étaient certes, à la base, des militants idéologiquement convaincus, fascistes et anticommunistes, recrutés surtout dans la bourgeoisie catholique, mais qu'arrivèrent ensuite, surtout dans le Hainaut, de gros contingents issus du prolétariat, jeunes en rupture de ban, ayant souvent un casier judiciaire, acculés par la misère et qui se sont vendus au plus offrant.

Les comptes rendus et les multiples articles de presse qui ont accompagné la sortie du livre ont été très élogieux et n'ont pas manqué d'en exagérer la portée, ce que l'auteure elle-même a déploré : il fut de bon ton de parler d'un livre qui brise un mythe, détruit un tabou, bref de miser sur l'aspect « scoop » de l'ouvrage en oubliant qu'il s'appuie largement sur des recherches antérieures, bien connues des historiens de métier et que Plisnier cite d'ailleurs consciencieusement. On a même pu lire sous la plume de C. Laporte : « On le savait évidemment déjà dans le monde des adeptes de Clio [que la Wallonie exclusivement résistante

---

<sup>57</sup> DE WEVER Bart, « Vlaamse nazi's », *DS*, 21/09/2010.

<sup>58</sup> *LS*, 23/09/2010.

<sup>59</sup> *DS*, 23/09/2010.

<sup>60</sup> PLISNIER Flore, *Ils ont pris les armes pour Hitler. La collaboration armée en Belgique francophone 1940-1944*, Bruxelles, Luc Pire / CEGES, 2008 = *Te wapen voor Hitler. De gewapende collaboratie in Franstalig België 1940-1944*, Anvers, Meulenhoff / Manteau, 2008.

était un mythe] mais il n'y avait pas encore eu de démonstration étayée par une historienne digne de ce nom »<sup>61</sup>. Les historiens cités par Flore Plisnier ont dû apprécier...<sup>62</sup>

Il n'est pas surprenant que l'ouvrage de Plisnier ait bénéficié d'une traduction immédiate en néerlandais. De fait, il est « vendeur » en Flandre d'insister sur la collaboration wallonne mais il semble que cela soit également le cas dans la presse francophone. Des deux côtés de la frontière linguistique, la presse généraliste va largement relayer la parution du livre, ce qui est loin d'être automatique pour un ouvrage d'histoire tiré d'une recherche universitaire. Le cas le plus éloquent est celui du *Vif* et de *Knack* qui publient, en parallèle, des extraits du livre sur cinq à six pages sous le titre « Ce que les Wallons ne veulent pas savoir » – « Op alle fronten in het nauw ». Il y est question d'un ouvrage « explosif et dérangeant »<sup>63</sup>.

Dans *La Libre*, Laporte évoque, lui, un livre « décoiffant » en insistant sur l'origine ouvrière des collaborateurs armés. Son article s'ouvre par ailleurs sur un rappel politique : « Lors des commémorations du 50<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, les autorités régionales wallonnes avaient souligné non sans quelque assaut lyrique l'engagement des Wallons dans la lutte contre le nazisme. Force est de constater que le mythe est ébranlé »<sup>64</sup>. Dans le chef du journaliste, il s'agit bien de faire passer, via l'histoire, un message politique, celui de *La Libre Belgique*, bruxelloise, chrétienne de centre-droit, toujours critique vis-à-vis des régionalistes wallons, souvent issus de la gauche laïque. Quant à M. Reynebeau, il évoque la publication dans un article du *Standaard*, alliant critique du livre et allusion à la mythologie belge : « Het boek blijft summier in de behandeling van zijn onderwerp [...]. Het is niettemin moedig omdat het afscheid neemt van de politieke vooringenomenheid waarmee Franstalig België doorgaans tegen zijn oorlogsverleden aankijkt. Die moet in niets onderdoen voor de mythes die sommige Vlamingen nog altijd in stand willen houden »<sup>65</sup>. Il est toutefois intéressant de constater que, plus récemment, la recherche substantielle sur le caractère idéologique de la collaboration flamande menée par l'historienne gantoise Aline Sax<sup>66</sup> a été

<sup>61</sup> *LLB*, 28/02/2008.

<sup>62</sup> Aucun journaliste ne relèvera le compte rendu assez critique du Professeur Francis Balace (ULg)... dans une revue scientifique (*Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n° 20, 2008, p. 307-310).

<sup>63</sup> *Vif*, 21/2/2008, p. 48 et sv. et *Knack*, 20/2/2008, p. 30 et sv.

<sup>64</sup> *LLB*, 28/2/2008.

<sup>65</sup> *DS*, 18/4/2008.

<sup>66</sup> SAX Aline, *Voor Vlaanderen, volk en Führer de motivatie en het wereldbeeld van Vlaamse collaborateurs tijdens de Tweede Wereldoorlog, 1940-1945*, Anvers, Manteau, 2012.

présentée sobrement et de façon critique par la presse flamande<sup>67</sup>, sans trouver aucun écho du côté francophone. Le livre, il est vrai, n'a pas été traduit...

Il y a donc en Flandre une demande sociale autour de l'étude de la collaboration et de l'épuration. Appelant à clore le débat initié par De Wever et à « stopper la polarisation » autour de la collaboration, H. Van Goethem s'interroge ouvertement dans *De Standaard* : pourquoi étudie-t-on si peu la Résistance en Flandre ? Pourquoi parle-t-on tant des 242 fusillés pour collaboration et si peu des milliers de Flamands déportés ? Pourquoi tant de Flamands associent-ils exclusivement la Libération aux violences de l'épuration sauvage ? Et d'en conclure qu'en Belgique, tant Flamands que francophones ont encore beaucoup à apprendre de leur histoire<sup>68</sup>. L'appel de Van Goethem à la fin d'un débat jugé stérile s'adresse également au *Soir* qui avait été particulièrement virulent à l'encontre de Bart De Wever. Le journal bruxellois délaisse ensuite la polémique pour adopter un ton plus sobre en ouvrant ses pages aux historiens universitaires. Côté flamand, c'est Bruno De Wever qui est interrogé<sup>69</sup> tandis que, côté francophone, le louvaniste Xavier Rousseaux et le Liégeois Daniel Droixhe<sup>70</sup> prennent les médias à témoin des nombreux mémoires de maîtrise qu'ils ont lus ou promus sur la collaboration wallonne, tout en soulignant que la vraie difficulté réside dans la possibilité d'être édité et de rendre ainsi sa recherche plus visible. Autrement dit, les éditeurs flamands seraient plus réceptifs, pour partie par volontarisme idéologico-scientifique mais surtout parce qu'il existe un lectorat.

Néanmoins, la véritable question n'est pas de peser le nombre d'ouvrages ou d'études consacrés, de part et d'autre, à la collaboration mais de comprendre pourquoi le monde scientifique flamand s'est tant investi dans ce domaine. Sur ce point, C. Laporte, dans son compte rendu du livre de Plisnier, offre une réponse intéressante : « À la Libération, les rexistes qui s'étaient compromis furent sévèrement punis pour leur engagement politique mais davantage encore pour la violence qu'ils avaient semée. Ils ne furent jamais réhabilités et personne ne réclama l'amnistie pour leurs coupables égarements »<sup>71</sup>. Le mot est lancé : amnistie. En Flandre, ce combat est mené très tôt dans les milieux nationalistes et trouve progressivement des adeptes dans les partis traditionnels. L'amnistie renvoie à un sentiment d'injustice, à l'impression (fausse

<sup>67</sup> REYNEBEAU Marc, « Gaat recht uwen weg », DS, 05/12/2012 ; VERBEKE Thomas, « De meeste collaborateurs hielden van Hitler », *Knack*, 19/09/2012, p. 38 ; STEVENS Jan, « Adolf Hitler was de messias », *De Morgen*, 06/10/2012, p. 55 (interview d'A. Sax).

<sup>68</sup> VAN GOETHEM Herman, « Stop de polarisering », DS, 25/09/2010.

<sup>69</sup> LS, 27/11/2010.

<sup>70</sup> LS, 01/10/2010.

<sup>71</sup> LLB, 28/2/2008.

et cela a été clairement démontré par des historiens flamands<sup>72</sup>) que la répression de la collaboration a été plus dure au Nord qu'au Sud, que l'État belge a exercé une sorte de vengeance et a ainsi voulu casser la dynamique du mouvement flamand. Ce lien entre collaboration, répression et mouvement flamand nourrit le débat public mais également le débat historique. Les historiens ont donc été amenés à revisiter la réalité de guerre et les procès qui l'ont suivie pour éclairer ce débat qui s'inscrit dans la réalité sociétale flamande. Du côté francophone, rien de tel ou de comparable, si ce n'est l'intérêt pour la personne de Degrelle<sup>73</sup> et la manière dont il a pu échapper à la répression.

Le débat autour des déclarations de Bart De Wever se calme à peine que la thématique revient avec force dans l'actualité. Le 4 mai 2011, le Vlaams Belang soumet au Sénat une proposition de loi visant l'amnistie pour les condamnés de la répression<sup>74</sup>. Qui plus est, tous les partis flamands s'expriment en faveur de la prise en considération de la proposition. La levée de boucliers du côté francophone et, plus en retenue, du côté de la presse flamande<sup>75</sup> est alors renforcée par un concours de circonstances. Lorsque la presse francophone interroge des historiens flamands sur la question, elle apprend qu'un jeune chercheur, Koen Aerts, défend sous peu une thèse consacrée à la problématique à l'université de Gand<sup>76</sup>. Le promoteur du travail, Bruno De Wever, explique à *La Libre* que les résultats de Koen Aerts « nuancent, voire contredisent certaines dispositions de la proposition de loi du VB »<sup>77</sup>. Le doyen de la recherche flamande sur la répression, Luc Huyse, revendique dans *De Standaard* que « Geef de jaren veertig terug aan de bevolking en historici » en se référant à la thèse d'Aerts<sup>78</sup>. Durant les semaines suivantes, la presse se tourne directement vers ce dernier. De manière significative, c'est surtout le constat le moins novateur de son travail qui est retenu par la presse : la répression n'était pas une opération anti-flamande<sup>79</sup>. On lie donc une nouvelle fois recherche fondamentale et actualité, aux dépens

<sup>72</sup> HUYSE Luc et DHONDT Steven, *Onverwerkt verleden : collaboratie en repressie in België : 1942-1952*, Louvain, Kritak, 1991 = *La répression des collaborations : 1942-1952 : un passé toujours présent*, Bruxelles, CRISP, 1993.

<sup>73</sup> Christophe Deborsu dans *DS*, 09/05/2009.

<sup>74</sup> Sénat de Belgique, Session 2010-2011, 04.05.2011, Doc. 5-1001/1.

<sup>75</sup> PAULI Walter, « Het zwart van de driekleur », *De Morgen*, 17/05/2011.

<sup>76</sup> Aujourd'hui publiée : AERTS Koen, *Repressie zonder maat of einde ? De juridische reïntegratie van collaborateurs in de Belgische Staat na de Tweede Wereldoorlog*, Gand, Academia Press, 2014.

<sup>77</sup> *LLB*, 14/05/2011. En outre, De Wever et Pieter Lagrou (ULB) exposent clairement la problématique dans une interview au *Soir* (17/5/2011).

<sup>78</sup> *DS*, 18/05/2011. Voir aussi son interview par Laporte (*LLB*, 21/5/2011).

<sup>79</sup> VANOVERBEKE Dirk, « Anti-flamande, la répression ? Non », *LS*, 19/05/2011; LAPORTE Christian, « L'amnistie n'a plus de sens en 2011 » et « La répression, pas anti-flamande ! », *LLB*, 19/05/2011; PAULI Walter, « Na-oorlogse repressie was milder dan wordt verteld », *De Morgen*, 19/05/2011; REYNEBEAU Marc, « Wie lijdt nu no gonder de repressie ? » et BUELENS Geert, « Wiens amnesie ? », *DS*, 21/05/2011; CATTEBEKE Hannes, « Nuances bij de repressie », *Knack*, 08/06/2011, p. 24.

de la présentation des résultats très riches que le travail d'Aerts fournit sur la question de la réintégration des « inciviques » après la guerre. On peut retenir que la presse, surtout francophone d'ailleurs, témoigne d'un souci de faire dialoguer les mémoires sur la guerre et la répression dans ce dossier. Que cela ne se fasse pas toujours avec un souci d'approfondir la question et d'aller au-delà de la posture du « briseur de tabou » est toutefois évident.

### **L'historien et le devoir de mémoire : la Shoah**

Le 13 février 2007, l'historien flamand Rudi Van Doorslaer, directeur du CEGES, présente devant le Sénat, dans une ambiance chargée d'émotion, un rapport d'expertise, résultat des travaux d'une commission d'historiens bicommunautaire, concernant le rôle des autorités belges face à la persécution des Juifs par l'occupant allemand durant la Seconde Guerre mondiale. Le titre *La Belgique docile* est explicite : à travers les 1600 pages que comporte la version publiée<sup>80</sup>, les auteurs montrent que les autorités belges ont joué un rôle actif - « indigne d'une démocratie » selon Van Doorslaer - dans la persécution des Juifs, sans pourtant aller jusqu'à une collaboration d'État<sup>81</sup>. L'enquête repose sur la proposition d'Alain Destexhe (MR) et Philippe Mahoux (PS) de confier une mission de recherche au CEGES « relative à l'établissement des faits et des responsabilités éventuelles des autorités belges dans les persécutions et la déportation des Juifs en Belgique au cours de la Seconde Guerre mondiale », car « comme d'autres pays, la Belgique, qui s'est illustrée en enquêtant sur la mort de Lumumba et sur son rôle dans le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994, doit aussi affronter, dans le cadre d'un débat démocratique, les pages les plus sombres de son histoire »<sup>82</sup>.

Dans un article consacré à l'héritage politique de la Seconde Guerre mondiale, Rudi Van Doorslaer, avait déjà émis en 2003 l'hypothèse que la Shoah serait peut-être un de ces thèmes autour desquels Flamands et francophones pourraient se retrouver parce que cette mémoire dépasse le cadre national par sa dimension éthique - même si des spécificités

---

<sup>80</sup> VAN DOORSLAER Rudi, DEBRUYNE Emmanuel, SEBERECHTS Frank et WOUTERS Nico, *La Belgique docile. Les autorités belges et la persécution des Juifs en Belgique durant la Seconde Guerre mondiale*, 2 vol., Bruxelles, Pire, 2007 (Gewillig België en néerl.).

<sup>81</sup> Pour les échos de la présentation, voir REYNEBEAU Marc, « Vervolgde Jooden konden nooit op Belgische overheid rekenen », *DS*, 14/02/2007 ; DORZÉE Hugues et MOUTON Olivier, « Leçon d'Histoire au Sénat », *LS*, 14/02/2007.

<sup>82</sup> Sénat de Belgique, Session 2002-2003, 16 octobre 2002, 2-1311/1.



régionales s'y inscrivent<sup>83</sup>. Il est vrai que la réception de *La Belgique docile* n'a pas été marquée par la question communautaire, mais s'est généralement caractérisée par le ton qu'Hugues Dorzée a adopté dans *Le Soir* : « La Belgique est désormais confrontée à ses 'sombres feux du passé'. Un rapport historique étayé [...] évoque, sans ambiguïté, la responsabilité des autorités belges dans la persécution des Juifs en Belgique [...]. Certes, ce n'est pas le premier 'devoir de mémoire'. [...] Mais trop souvent, ces travaux [d'historiens comme Maxime Steinberg] sont restés confinés dans les cénacles d'experts »<sup>84</sup>. Il est intéressant de noter que le journaliste évoque des travaux d'historiens comme des « devoirs de mémoire », expression rarement utilisée dans ce contexte. L'accueil du rapport par les scientifiques fut très similaire des deux côtés de la frontière linguistique. En général, si on a loué des efforts minutieux, on a regretté que cette minutie ait pour prix un manque de questionnement scientifique cohérent<sup>85</sup>.

Toutefois, sur le plan quantitatif, la couverture médiatique a été très différente au Nord et au Sud. Van Doorslaer le confirme à *Knack* en mai 2007 en s'interrogeant : « is dit de laatste oorlogstaboe in Vlaanderen ? »<sup>86</sup>. En réalité, dans la presse écrite, c'est surtout *Le Soir* qui revient régulièrement sur le rapport dont il dévoilait déjà la teneur à la veille de la présentation<sup>87</sup> et dont il rappellera la « sévérité »<sup>88</sup>. Dans *La Libre*, C. Laporte souligne l'importance de la recherche effectuée, tout en constatant qu'elle ne « présente pas de réelles surprises »<sup>89</sup>. À travers une interview avec E. Debruyne, l'un des auteurs, les journalistes du *Vif* pointent l'ignorance par la plupart des Belges de l'ampleur de la persécution des Juifs et « la reconnaissance symbolique de [la] responsabilité des autorités »<sup>90</sup>. Le magazine soulève également la question d'« une demande solennelle d'excuses » à fournir par le gouvernement belge, au sujet de laquelle *Le Soir* publiera plusieurs contributions des organisations représentant la communauté juive en

<sup>83</sup> VAN DOORSLAER Rudi, « Gebruikt verleden. De politieke nalatenschap van de Tweede Wereldoorlog in België, 1945-2000 », in DENECKERE Gita et DE WEVER Bruno (dir.), *Geschiedenis maken. Liber Amicorum Herman Balthazar*, Gand, Tijdsbeeld/AMSAB, 2003, p. 227-249. Voir aussi KESTELOOT Chantal, « Histoire et politique : pression, dialogue, convergence ou indifférence ? », in ZÉLIS Guy (dir.), *L'historien dans l'espace public. L'histoire face à la mémoire, à la justice ou au politique*, Bruxelles, Labor, 2005, p. 123.

<sup>84</sup> *LS*, 14/02/2007.

<sup>85</sup> SAX Aline, « Recension : Gewillig België », *Bulletin de l'Association Belge d'Histoire contemporaine*, 2008, n° 4, p. 37-40.

<sup>86</sup> *Knack*, 05/05/2007, p. 40.

<sup>87</sup> *LS*, 13/02/2007.

<sup>88</sup> *LS*, 14/02/2007 et 20/2/2007.

<sup>89</sup> *LLB*, 14/02/2007.

<sup>90</sup> *Vif*, 16/02/2007, p. 14.

Belgique<sup>91</sup>. Il donne aussi la parole à des voix qui rappellent « le courage des Belges » ayant caché des enfants juifs ou qui tiennent à contester la comparaison entre l'attitude des autorités belges et le régime de Vichy<sup>92</sup>. Dans *La Libre*, Laporte souligne également qu'il « serait injuste de vouloir comparer la situation belge à celle du régime de Vichy », mais insiste sur une question qui lie la Shoah en Belgique à la problématique de la collaboration : « [...] il est difficile de comprendre que la docilité n'ait pas été sanctionnée après la guerre. Il est vrai que le dossier avait été classé sans suite 'parce que trop délicat' »<sup>93</sup>.

La publication du rapport du CEGES conduit le bourgmestre d'Anvers Patrick Janssens (SP.A) à présenter ses excuses à la communauté juive de sa ville pour l'attitude des autorités communales lors des persécutions. Après l'ouvrage de Lieven Saerens<sup>94</sup>, le rôle de la métropole scaldienne venait d'être une nouvelle fois épinglé par les historiens de l'institution scientifique fédérale. Le président de la N-VA Bart De Wever, critiquera Janssens et qualifiera les excuses de « gratuit », provoquant en Flandre une vague de protestations aussi bien dans le monde politique<sup>95</sup> que dans la presse<sup>96</sup>. L'historienne bruxelloise Chantal Kesteloot (CEGES) posera alors dans *Le Soir* une question qui touche directement au rapport entre mémoire savante et mémoire culturelle : « Mais combien de travaux historiques faudra-t-il pour que certains en Flandre regardent ce passé autrement ? »<sup>97</sup>. On peut dire que ce débat ne faisait finalement que préfigurer celui autour de la collaboration et de la répression de 2010-2011.

Au fil du temps, *La Belgique docile* est devenue une référence de plus en plus symbolique, même si le Sénat belge, commanditaire du rapport, a mis six ans à inscrire à son ordre du jour le débat autour de ses résultats<sup>98</sup>. Certains, comme l'historien Maxime Steinberg et l'administrateur de l'Association pour la mémoire de la Shoah Éric Picard,

<sup>91</sup> Collectif de signataires, « Carte blanche : Pour une véritable reconnaissance officielle de la complicité de l'État belge dans la Shoah », *LS*, 27/04/2007.

<sup>92</sup> VAES Bénédicte, « La Belgique indocile » et « Non la Belgique n'était pas Vichy », *LS*, 23/02/2007.

<sup>93</sup> *LLB*, 05/10/2007.

<sup>94</sup> SAERENS Lieven, *Vreemdelingen in een wereldstad. Een geschiedenis van Antwerpen en zijn joodse bevolking (1880-1944)*, Tielt, Lannoo, 2000 = *Étrangers dans la cité. Anvers et ses Juifs (1880-1944)*, Bruxelles, Labor, 2005.

<sup>95</sup> DE GUCHT Karel, DEWAELEL Patrick et SOMERS Bart, « Open brief van Open VLD. Verwerkt verleden? », *DS*, 30/10/2007.

<sup>96</sup> REYNEBEAU Marc, « Het nut van het verleden » et GOOSSENAERTS Kris, « Antwerpen hielp nazi's meer dan andere steden », *DS*, 02/11/2007.

<sup>97</sup> KESTELOOT Chantal, « Carte blanche : Un passé qui dérange ? », *LS*, 03.11.2007.

<sup>98</sup> On citera sans aucune prétention à l'exhaustivité : VAN GOETHEM Herman, « Niks passiefs aan het aanleggen van een Jodenregister », *De Morgen*, 18/01/2012 ; LAPORTE Christian, « Les nouvelles excuses de l'État », *LLB*, 10/09/2012 ; *Id.*, « Shoah belge : le Sénat reconnaît les complicités officielles », *LLB*, 11/01/2013 ; *Id.*, « Sénat trop docile ? Attention, danger », *LLB*, 17/01/2013 ; DE LOBEL Peter, « België erkent andeel in Jodenvervolgung », *DS*, 24/01/2013 ; WARNY Heinz, « Belgiens Mitschuld an der Judenverfolgung », *GrenzEcho*, 30/01/2013.

ont pourtant rappelé au monde politique sa responsabilité dans la mise en place d'une politique officielle de reconnaissance, inspirée du discours de Jacques Chirac en 1995<sup>99</sup>.

Toutefois, la dynamique de recherche sur la Shoah en Belgique est loin d'être brisée par les difficultés des parlementaires à en débattre sereinement. Sur le plan local, le modèle d'Anvers est d'ailleurs suivi par le bourgmestre de Liège, Willy Demeyer (PS), qui, le 1<sup>er</sup> mars 2010, présente les excuses officielles de sa ville pour l'attitude des autorités liégeoises face aux mesures de persécution anti-juives. L'occasion lui est fournie par la parution de l'étude de Thierry Rozenblum, *Une cité si ardente*, dans laquelle l'auteur documente l'implication de l'administration liégeoise dans la politique de l'occupant<sup>100</sup>. Presque tous les commentateurs francophones de cette sortie de presse opposent l'image de « Liège, l'héroïque », haut-lieu de la Résistance, à celle de « Liège, la docile », qui délaissa ses Juifs comme les autres grandes villes belges<sup>101</sup>. Même son de cloche dans *Knack* qui publie une interview de Rozenblum<sup>102</sup>. Le journaliste francophone Christophe Deborsu (RTBF) consacre également une chronique dans *De Standaard* aux excuses de Willy Demeyer en citant largement l'auteur d'*Une cité si ardente*<sup>103</sup>.

À l'automne 2010, *La Belgique docile* fait l'objet d'une synthèse par l'historienne Anne Roekens (UNamur), qui n'avait pas fait partie du groupe de recherche. Il s'agit de diffuser plus largement les résultats de l'enquête du CEGES, notamment dans l'enseignement. Force est de constater que le financement de la traduction néerlandaise n'a jamais été trouvé. Laporte note à cet égard : « certains, principalement au nord du pays, n'apprécient que très modérément les recherches sur les tabous sur le passé de guerre ». Et d'évoquer un « légalisme presque suspect » de la Communauté flamande – le CEGES, comme institution fédérale, n'a pas droit à des subsides communautaires – qui « évacue singulièrement le devoir de mémoire fédéral »<sup>104</sup>.

Si le travail de Roekens a le mérite de synthétiser dans un langage de « haute vulgarisation scientifique » des résultats connus de la recherche, le débat autour de la « solution finale » en Belgique s'intensifie avec l'ouvrage de l'historienne allemande Insa Meinen<sup>105</sup>. *Die Shoah*

<sup>99</sup> LAPORTE Christian, « Des excuses très partielles », *LLB*, 21/04/2009 ; PICARD Eric, « Carte blanche : La frilosité à reconnaître la complicité de l'État dans la déportation des Juifs de Belgique », *LS*, 04/09/2009.

<sup>100</sup> ROZENBLUM Thierry, *Une cité si ardente... : les Juifs de Liège sous l'Occupation (1940-1944)*, Bruxelles, Pire, 2010.

<sup>101</sup> LAPORTE Christian, « Liège, l'héroïque fut aussi docile », *LLB*, 02/03/2010 ; METDEPENNINGEN Marc, « Shoah, les excuses du bourgmestre de Liège », *LS*, 02/03/2010 ; *Id.*, « Liège l'insoumise délaissa ses Juifs », *LS*, 03/03/2010.

<sup>102</sup> *Knack*, 14/04/2010, p. 100.

<sup>103</sup> *DS*, 16/03/2010.

<sup>104</sup> *LLB*, 13/10/2010. Le *Vif* croit avoir besoin d'un titre plus saisissant pour présenter l'ouvrage : ROYEN Marie-Cécile, « La vérité sur la persécution des Juifs » (25/10/2010).

<sup>105</sup> MEINEN Insa, *Die Shoah in Belgien*, Darmstadt, WBG, 2009.

in *Belgien* est le premier travail qui analyse le sujet à travers les sources allemandes, comme le souligne *Knack*. Piet de Moor commente la parution et observe que, selon l'auteur, la plupart des victimes juives n'ont pas été arrêtées lors des grandes rafles mais lors d'actions d'organismes allemands contre des réfugiés juifs<sup>106</sup>. S'il est déjà rare que la presse belge commente un livre en langue allemande, le délai entre la parution de celui-ci et ses traductions néerlandaise (2011) et française (2012) s'avère également relativement court. À la sortie du livre en néerlandais, la presse souligne que *Meinen* a su replacer l'Occupation dans un contexte plus général et qu'elle a développé une perspective critique sur la défense des dirigeants de l'administration militaire allemande en Belgique, von Falkenhausen et Reeder, lors de leur procès en 1951<sup>107</sup>. C. Laporte insiste - sous le titre quelque peu maladroit : « La Shoah belge aurait surtout été une affaire allemande » - sur les nuances que *Meinen* apporte aux conclusions de *La Belgique docile*<sup>108</sup>. Pour la sortie de presse de la version française, *Le Vif* publie une interview de l'auteur<sup>109</sup> et lie le passé à l'actualité en consacrant un éditorial « au livre conseillé à Bart De Wever »<sup>110</sup>. Pour *La Libre*, C. Laporte réalise également une interview avec l'historienne allemande qui consiste essentiellement en une comparaison entre les autorités belges et celles de Vichy. Selon *Meinen*, en Belgique, « on est loin de la police Vichy »<sup>111</sup>. Suite à la parution de l'interview, l'historienne allemande tient cependant à faire savoir par une mise au point qu'elle ne sous-estime aucunement le rôle des collaborateurs belges dans la « solution finale »<sup>112</sup>. On touche à un point sensible que Walter Pauli avait déjà identifié dans *De Morgen* à la parution de la version néerlandaise en faisant allusion au débat sur l'amnistie qui battait toujours son plein : « Belgische historici leggen volgens [Meinen] te eenzijdig de nadruk op de eigen schuld, terwijl de voornaamste schuldigen de Duitsers zijn, en zij allen. Die conclusie wordt nu her en der zelfs politiek opgeraapt in het actuele amnestiedebat : zie je wel dat al dat geweeeklaag over eigen schuld en verantwoordelijkheid een vorm van historisch masochisme is ? Dat is natuurlijk niet zo [...] »<sup>113</sup>. Pauli critique également le fait que *Meinen* consacre beaucoup d'espace aux débats entre scientifiques. En effet, ceux-ci semblent moins intéresser les journalistes belges. Les débats très âpres que *Meinen* et certains

<sup>106</sup> *Knack*, 14/07/2010, p. 20.

<sup>107</sup> REYNEBEAU Marc, « De Shoah in België », *DS*, 10/06/2011 ; DE MOOR Piet, « België in tijden van Holocaust », *Knack*, 25/05/2011, p. 30 (interview d'I. Meinen).

<sup>108</sup> *LLB*, 28/05/2011.

<sup>109</sup> ROYEN Marie-Cécile, « Une nouvelle approche de la Shoah en Belgique », *Le Vif*, 28/09/2012. *Le Soir* publie un compte rendu de Pascal Martin au contenu comparable (17/10/2012).

<sup>110</sup> FIORILLI Thierry, « La Shoah en Belgique : le livre conseillé à Bart De Wever », *Le Vif*, 27/09/2012.

<sup>111</sup> *LLB*, 03/10/2012.

<sup>112</sup> *LLB*, 10/10/2012.

<sup>113</sup> *Morgen*, 08/06/2011.

historiens belges se livrent actuellement dans les revues scientifiques ne sont d'ailleurs pas relatés dans les journaux<sup>114</sup>. Est-ce dû à leur complexité ou parce qu'ils remettent en question un passé devenu trop consensuel ?

### Quelques observations finales

Les historiens qui se sont exprimés dans la presse à l'occasion de la parution d'ouvrages ou des débats évoqués dans cette contribution ont souvent regretté la place réduite qu'occupe l'Histoire dans les débats publics belges, reprochant parfois à la société d'être à certains égards « tristement amnésique »<sup>115</sup>. En forçant quelque peu le trait, ils regrettent et se plaignent de ne pas être lus. Ils constatent aussi que les résultats de leur recherche ont du mal à atteindre un public plus large et, dans le meilleur des cas, à remettre en question certaines représentations du passé. Nous avons montré que les raisons de ces difficultés sont multiples et tiennent à des considérations politiques, économiques et mémorielles. En découle, selon nous, le choix très prévisible des ouvrages recensés, débouchant souvent sur des recensions peu surprenantes voire – osons le mot – convenues.

Qui faut-il blâmer ? Accuser les seuls journalistes serait à la fois une injustice et une solution de facilité. Cela reviendrait en outre à ignorer les réalités actuelles du monde de la presse. Et pourtant, comment ne pas critiquer un manque de volonté d'approfondir certains sujets, de dépasser des représentations trop consensuelles de l'histoire ? Certes, la presse s'emploie à déconstruire des mémoires conflictuelles ou en panne de dialogue ; certes, elle contribue – avec, souvent, une fierté affichée – à « casser les mythes », mais sans réellement s'interroger sur la persistance de ceux-ci dans les discours publics.

Ceci étant, les historiens doivent, eux aussi, faire leur autocritique. S'efforcent-ils suffisamment de propager, au-delà des sphères universitaires, les résultats de leurs recherches et d'en nourrir le débat public ? Tel était, notamment, la volonté affichée à la refondation de la *Revue Belge d'Histoire contemporaine* en 2012<sup>116</sup> mais force est de constater que le résultat n'est pas probant. L'absence en Belgique – toutes communautés confondues – d'un réel espace de discussion entre intellectuels peut être l'un des facteurs explicatifs de cette frilosité apparente. Plus que jamais, la question du rôle de l'historien dans la cité s'avère crucial, d'autant que les nouvelles technologies interrogent aussi les modes de transmission du savoir historique ou de la mémoire

<sup>114</sup> Nous ne citons que le dernier exemple : MEINEN Insa, « Why the Belgian perspective cannot account for the Holocaust: A Response to Lieven Saerens' critique of my book on the Shoah in Belgium », *Revue Belge d'Histoire contemporaine*, XLIII, 2013, n° 4, p. 213-230.

<sup>115</sup> L'expression est utilisée par Rudi Van Doorslaer, directeur du CEGES, dans *La Libre Belgique* (24/09/2010).

<sup>116</sup> Voir sa « déclaration de mission » : <http://www.journalbelgianhistory.be/> (consulté le 4 juin 2014).

**O2**

savante. Il est certain toutefois que l'histoire contemporaine ou du temps présent ne peut y perdre son potentiel critique. Pour utiliser un langage plus accrocheur, les historiens se doivent de rester des « empêcheurs de tourner en rond ».



## **II. Concurrence mémorielle et logiques de transformation**





## Temps, événements et mémoire médiatique : le cas du génocide des Arméniens dans la presse canadienne (1965-2005)

Partant d'événements distincts dans le temps et l'espace, mais liés par essence, la mémoire historique se déploie, laissant apparaître au présent un passé aux contours incertains. À deux reprises, en 1982 et en 1985, l'ambassade de Turquie au Canada est le théâtre d'attentats : des « terroristes d'origine arménienne » signent des actes violents causant mort d'hommes, afin que la Turquie reconnaisse sa responsabilité dans le génocide des Arméniens en 1915<sup>1</sup>.

**Les auteurs :** Joceline CHABOT est Professeure agrégée au Département d'histoire et de géographie de l'Université de Moncton.

Richard GODIN est Chargé de cours à l'École des langues de l'Université Laval.

Ces événements, qui relèvent alors de l'actualité, réactivent la construction mémorielle du génocide des Arméniens dans l'espace public. Les médias, la presse écrite en l'occurrence, pris entre les événements présents et passés, s'évertuent alors à faire état du génocide, de ses faits, de son oubli, de son déni par les autorités turques et une partie de la communauté internationale. Dès lors, la mémoire médiatique joue de l'histoire, épisodiquement, faisant passer de l'ombre à la lumière des faits classés en attente d'un jugement, si bien qu'elle participe parfois de la guerre des mémoires et des usages politiques du passé.

Dans une perspective mémorielle, il serait d'intérêt d'examiner le rôle tenu alors par les médias dans la relation des faits. À cet égard, l'épistémologie des sciences de l'information fixe des limites quant aux fonctions traditionnelles de la presse, lesquelles détermineront toujours la manière de relater les faits. D'où la pertinence d'examiner, d'un point de vue anthropologique, l'hypothèse voulant que la mémoire médiatique des événements se construise en fonction des postures journalistiques présentes dans la structure du discours : observation

<sup>1</sup> À compter des années 1970, un peu partout dans le monde, des attentats sont perpétrés par des groupes terroristes arméniens contre les membres des ambassades turques et leur famille. Par exemple, sont assassinés l'ambassadeur turc à Vienne, en 1975, l'épouse de l'ambassadeur à Madrid, en 1978, et le consul général à Los Angeles, en 1982. GUNTHER Michael M., *Pursuing the Just Cause of their People. A Study of Contemporary Armenian Terrorism*, Westport-New-York-Londres, Greenwood Press, 1986, 190 p.

neutre, pacification des antagonismes, accusation quant à la position morale des bourreaux. En somme, cette triangulation aurait pour effet de façonner et de faire varier le récit dans le temps, et donc d'influencer les mémoires médiatique et historique.

Surgissent alors les questions de fond devant servir l'analyse. Comment les médias traitent-ils ces événements ? Comment la mémoire médiatique emprunte-t-elle à la mémoire historique et à la mémoire communautaire arménienne et turque dans l'interprétation de ces événements ? Quelles transformations affectent le récit mémoriel ? Pour ce faire, nous analyserons un corpus d'articles parus dans trois journaux canadiens publiés à Montréal : *La Presse*, *Le Devoir* et *The Gazette* de 1965 à 2005. Cette périodisation tient compte des attentats des années 1980, mais aussi, plus largement, des commémorations décennales qui scandent la mémoire du génocide de 1915 et dont les manifestations publiques répercutées dans les médias alimentent les concurrences mémorielles. La composition du corpus sera précisée en cours d'analyse.

## Aux explications de la mémoire

Aborder la construction mémorielle du génocide des Arméniens pour une période donnée et un espace déterminé suppose la mise en place d'un cadre théorique garantissant la validité de l'analyse. Puisqu'il servira à arpenter le corpus, le concept de mémoire collective doit être défini avec une justesse relative<sup>2</sup> et s'inscrire dans une logique analytique. La foisonnante littérature portant sur l'étude de la mémoire sociale ne permet pas toujours d'en tracer des limites claires et précises. Pourtant, le champ de la connaissance visant la mémoire collective trouve un découpage temporel restreint (origines et contemporanéité) et épistémologique (sociologie, histoire, philosophie, anthropologie)<sup>3</sup>.

Reste néanmoins l'ancrage premier, qui relève de la sociologie durkheimienne et attribuable à Maurice Halbwachs, lequel nous permettra d'avancer dans ces « méandres » en gardant le cap. Parmi les réflexions de ce dernier, nous retenons cette affirmation : « Cependant c'est dans la société que, normalement, l'homme acquiert ses souve-

---

<sup>2</sup> Des études précédentes témoignent de cette nécessité de rigueur quant à l'opérationnalisation de ce concept. CHABOT Joceline et GODIN Richard, « Histoire, mémoire et médias : connaissance et reconnaissance du génocide arménien dans la presse québécoise, 1915-2005 », in PÂQUET Martin (dir.), *Faute et réparation au Canada et au Québec contemporains. Études historiques*, Québec, Nota Bene, 2006, pp. 151-185.

<sup>3</sup> OLICK Jeffrey K., « Collective Memory », in DARITY William A. (dir.), *International Encyclopedia of Social Sciences*, 2<sup>nd</sup> Edition, Detroit, Macmillan Reference, 2008, pp. 7-8.

nirs, qu'il se les rappelle, et, comme on dit, qu'il les reconnaît et les localise »<sup>4</sup>. Il faudrait aussi retenir l'idée selon laquelle la mémoire collective repose, entre autres, sur des faits sociaux colligés (archives, témoignages, vestiges, traditions, etc.) et accessibles au public dans une perspective relationnelle du présent vers le passé. S'entremêlent alors mémoires historique et médiatique dans le contexte politique et culturel de la société à l'étude.

De la mémoire historique, nous retiendrons l'image du couple histoire-mémoire, qui entretient des relations complexes, voire tumultueuses. En effet, du point de vue méthodologique, plusieurs éléments semblent les opposer : si la mémoire singularise le passé, l'histoire tend à la généralisation ; la mémoire est nécessairement subjective, alors que l'histoire se veut objective. Il s'agit là d'un couple bien mal assorti. Et pourtant, depuis une trentaine d'années, l'attention manifeste autour des pratiques commémoratives de toutes sortes, des questions du patrimoine matériel et immatériel, des musées à vocation identitaire et des monuments commémoratifs, témoigne d'un intérêt croissant pour la mémoire collective dans ses rapports problématiques au passé et à l'histoire<sup>5</sup>. D'aucuns expliquent cet intérêt d'abord par l'éloignement de la Deuxième Guerre mondiale et la disparition appréhendée de ses derniers témoins directs, mais aussi par les bouleversements consécutifs à l'effondrement de l'Union soviétique et la fin de la Guerre froide<sup>6</sup>.

Si la conjoncture historique et politique est importante, il est clair que les médias ont joué un rôle significatif en relayant au profit d'un large public les débats et les controverses des spécialistes entourant les événements douloureux d'un passé plus ou moins lointain : commémoration de la libération des camps nazis, guerre d'Algérie, reconnaissance du génocide des Arméniens<sup>7</sup>.

<sup>4</sup> HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Félix Alcan, coll. « Les travaux de l'année sociologique », 1925, p. 6.

<sup>5</sup> Parmi les nombreux ouvrages et articles traitant de cette question, signalons ceux de : CONNERTON Paul, *How Societies Remember*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, 121 p. ; LÉTOURNEAU Jocelyn et JEWISIEWICKI Bogumil, « Politique de la mémoire », *Politique et Sociétés*, vol. 22, n° 2, 2001, pp. 3-15 ; RICŒUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2003, 720 p. et ROUSSO Henry, *La Hantise du passé. Entretien avec Philippe Petit*, Paris, Textuel, 1998, 143 p.

<sup>6</sup> POMIAN Krzysztof, *Sur l'histoire*, Paris, Gallimard, coll. Folio histoire, 1999, 416 p. HARTOG François et REVEL Jacques, « Note de conjoncture historiographique », in *Les Usages politiques du passé*, Paris, EHESS, 2001, pp. 13-24.

<sup>7</sup> DOSSE, François, « L'histoire à l'épreuve de la guerre des mémoires », *Cités*, n° 33, 2008, pp. 31-42 ; MASSERET Olivier, « La reconnaissance par le Parlement français du génocide arménien de 1915 », *Vingtème siècle. Revue d'histoire*, n° 73, 2002, pp. 139-155 et WIEVIORKA Annette, *Auschwitz, 60 ans après*, Paris, Robert Laffont, 2005, 286 p.

Cela étant, le couple turbulent histoire-mémoire est aussi travaillé par les liens indissociables qui font des jeux et des enjeux mémoriels un objet d'histoire. À ce titre, l'investigation historique de la mémoire collective permet l'exploration des diverses strates signifiantes de l'événement dont la clôture devient ainsi incertaine<sup>8</sup>. Cette présence du passé suscite un questionnement sur la temporalité événementielle, sa transmission, son emploi par la mémoire collective, son usage politique et son inscription dans l'espace public.

De la mémoire médiatique, nous retiendrons la mise en évidence récente de sa conception et de ses retombées heuristiques. Les drames collectifs mondiaux survenus à partir de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'à aujourd'hui, conjugués avec le développement des médias modernes, contribuent à son usage dans ce champ d'études. Alors, il n'est plus saugrenu de juxtaposer les termes « mémoire » et « médiatique »<sup>9</sup>, puisque l'événement rapporté devient inexorablement du contenu mémoriel, c'est-à-dire des archives.

Trois cas de figure précis tirés de la littérature illustrent cette assertion. Dans le premier cas, le concept est défini sans être nommé. Est évoquée alors la « mémoire publique » (proposition kantienne en opposition à mémoire collective), laquelle transcende la mémoire individuelle des membres de la société et renvoie aux « souvenirs » faisant l'objet de commémorations de masse : « le sens symbolique des événements retenus par la 'mémoire publique' dépend moins de l'expérience des contemporains que de son traitement par les médias »<sup>10</sup>.

Dans le deuxième cas, le concept prend forme, mais reste toutefois lié inextricablement à sa portion congrue, l'histoire, pour des raisons épistémologiques. Il s'agit de la « mémoire historico-médiatique » : « La question de l'événement a été abordée par plusieurs disciplines, à commencer par l'histoire et la philosophie, mais aussi les sciences exactes et l'économie »<sup>11</sup>.

Dans le troisième cas, le concept se précise entièrement pour devenir « mémoire médiatique interdiscursive »<sup>12</sup>, laquelle consiste en la transmission de connaissance des médias vers l'auditoire dans le but de constituer les mémoires individuelles et collectives. Dans tous

<sup>8</sup> RICŒUR Paul, « Événement et sens », *Raisons pratiques. L'Événement en perspective*, 1991, n° 2, pp. 51-55.

<sup>9</sup> CHABOT Joceline et GODIN Richard, « Histoire, mémoire et médias », *op. cit.*, pp. 153-154.

<sup>10</sup> BARASH Jeffrey A., « L'abîme de la mémoire. La mémoire collective entre expérience personnelle et identité politique », *Cités*, n° 29, 2007, p. 112.

<sup>11</sup> CALABRESE STEIMBERG Laura, *La construction de la mémoire historico-médiatique à travers les désignations d'événements*, Université Libre de Bruxelles, Travaux du CBL, 2006, disponible à l'adresse suivante : <http://webhoi.ua.ac.be/>, p. 4.

<sup>12</sup> MOIRAND Sophie, *Les discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*, Paris, Presses universitaires de France, 2007, 179 p.

les cas, le but est de connoter la mémoire pour en tirer un effet, des représentations et des mythes politiques ; l'acte est parfois involontaire, parfois volontaire, mais il en résulte deux dysfonctions à toute mémoire : oubli et déni.

## Analyse de la mémoire médiatique

Les trois quotidiens canadiens à la base de l'analyse sont édités à Montréal. Leur importance relative dans l'espace public se traduit par des traditions respectives, les idées défendues en pages éditoriales et leurs tirages<sup>13</sup>. Fondé en 1884, le journal *La Presse* se veut un rempart contre les détracteurs de l'unité canadienne et un défenseur de la langue française. Propriété de Gesca, une filiale de la multinationale Power Corp. of Canada, ce journal généraliste, avec des tirages moyens de 250.000 copies au cours de la période visée, concentre ses activités dans la grande région de Montréal, tout en maintenant quelques bureaux et correspondants en poste au pays et à l'international<sup>14</sup>.

*Le Devoir* est un quotidien indépendant depuis sa fondation, en 1910. À l'origine antibritannique et nationaliste canadienne, sa ligne éditoriale favorise la souveraineté du Québec depuis 1995. Son contenu économique, politique et culturel à valeur ajoutée vise traditionnellement l'élite intellectuelle québécoise et sa diffusion, bien que faible avec des tirages de 39.000 copies, se fait à la grandeur du Québec. Ce journal maintient en poste quelques correspondants et collaborateurs au pays et outre frontière, en plus d'une entente de réciprocité de services avec le quotidien français *Le Monde*<sup>15</sup>.

Le plus ancien des trois quotidiens, *The Gazette*, est probritannique à sa création, en 1785. Il est vu, encore aujourd'hui, comme le protecteur de l'héritage anglo-saxon au Québec. Ce quotidien de langue anglaise concentre ses activités et sa diffusion dans la grande région de Montréal là où se trouve la plus forte proportion d'anglophones résidant au Québec. Propriété de Postmedia Network Inc., son tirage se situe autour 150.000 copies<sup>16</sup>.

<sup>13</sup> Les données exposées ici représentent les tirages moyens pour l'ensemble de la période 1965-2005 : Centre d'études sur les médias, « Les quotidiens ont perdu pied » ; *Tirages des quotidiens québécois*, 1998, disponibles à l'adresse suivante : <http://www.cem.ulaval.ca/> et Newspapers Canada, *Daily Newspaper Paid Circulation Levels : By Province*, 2010, disponibles à l'adresse suivante : <http://www.newspaperscanada.ca/>.

<sup>14</sup> FELTEAU Cyrille, *Histoire de La Presse*, Montréal, Les Éditions La Presse, 1983, 401 p.

<sup>15</sup> COMEAU Robert et DESROCHERS Luc (dir.), *Le Devoir : un journal indépendant (1910-1995)*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1996, 368 p.

<sup>16</sup> BEAULIEU André et HAMELIN Jean, *La presse québécoise. Des origines à nos jours*, tome 3, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1977, 421 p.

Il est important de rappeler qu'entre 1965 et 2005, le Canada vit des relations tendues de nature identitaire avec le Québec. Dans ce contexte social et politique, la production journalistique vise naturellement à couvrir les événements s'y rapportant : la crise d'Octobre en 1970, l'élection d'un gouvernement indépendantiste au Québec en 1976 ou encore les référendums de 1980 et 1995. Bien que ces quotidiens couvrent largement cette réalité pancanadienne, des événements comme la commémoration du génocide des Arméniens ponctuent périodiquement l'actualité médiatique. C'est que la communauté arménienne canadienne, plus particulièrement québécoise, est bien intégrée à la société d'accueil et très active sur la scène publique et médiatique nationale. En effet, c'est à compter des années 1950 que le nombre d'Arméniens migrant au Canada augmente de façon significative. Ils proviennent de Grèce, d'Égypte et de Chypre. Le mouvement se poursuit dans les années 1960 et 1970 alors que les nouveaux arrivants viennent principalement du Liban et de la Syrie. Dans les années 1990, un nouveau contingent d'immigrants arméniens arrive d'Irak. En 2001, selon les données du recensement de Statistique Canada, la population d'origine arménienne établie à Montréal s'élève à près de 19.000 personnes. Mais, selon les Églises arméniennes de Montréal, la communauté compterait plutôt 35.000 membres<sup>17</sup>. À la suite de ses recherches, l'anthropologue Annick Lenoir-Achdjian estime que ce dernier chiffre est beaucoup plus proche de la réalité<sup>18</sup>.

La communauté arménienne va rapidement se développer et se structurer autour d'organismes et d'institutions phares : églises, écoles et associations sportives et culturelles. Actuellement, on compte plusieurs dizaines d'organismes et d'associations ainsi que des journaux témoignant de la vitalité de cette communauté. Plusieurs de ces organismes sont étroitement liés à une organisation mère sise à l'extérieur du Canada, principalement aux États-Unis, mais aussi à des organisations situées ailleurs dans le monde. Cependant, près de la moitié d'entre eux sont indépendants et possèdent leur siège social à Montréal<sup>19</sup>.

Dans le cadre de son étude, Lenoir-Achdjian a montré que si des divisions politiques et idéologiques séparent les organisations communautaires arméniennes, celles-ci partagent toutefois un objectif

---

<sup>17</sup> L'écart entre ces chiffres peut s'expliquer par le fait que certains membres de la communauté arménienne sont recensés à partir de leur lieu d'origine à savoir la Grèce, le Liban, etc. Il peut aussi relever d'une surestimation de la population d'origine arménienne par les représentants de la communauté afin d'augmenter leur importance en tant que groupe. Tous ces chiffres sont donc à interpréter avec prudence.

<sup>18</sup> LENOIR-ACHDJIAN Annick, *Appréhender la nation, vivre en diaspora : regards arméniens*, thèse en anthropologie, Université de Montréal, 2001, pp. 128-129.

<sup>19</sup> *Ibid.*, pp. 138-140.

commun, soit le maintien et la promotion de la culture et de l'histoire arméniennes. Les travaux des chercheurs qui se sont intéressés à la question identitaire montrent que la transmission de la culture arménienne passe par celle de son histoire et de sa mémoire<sup>20</sup>. Au cœur de cette histoire et de cette mémoire, qui cimentent l'identité arménienne en diaspora, on retrouve l'événement traumatique qu'est le génocide de 1915. Dans *Le Lien communautaire*, Martine Hovanesian n'hésite pas à décrire cet événement comme le socle de la mémoire arménienne<sup>21</sup>. Pour la majorité des Arméniens de la diaspora, il est clair que la Turquie doit reconnaître et réparer les torts subis lors du génocide.

Au Québec, c'est dans les années 1970 et surtout 1980, alors que la communauté arménienne est en plein essor, que la demande de reconnaissance du caractère génocidaire des événements de 1915-1916 s'accroît. Certains des représentants les plus engagés dans la communauté n'hésitent pas à prendre publiquement la parole par le biais de lettres d'opinion qui paraissent dans les grands journaux québécois. Ainsi, dans un long article paru dans le quotidien *Le Devoir*, le 25 avril 1975, Vrej-Armen Artinian (membre de l'Association culturelle *Hamazkaine* et de l'administration de l'école arménienne *Sourp-Hagop*), rappelle à ses concitoyens québécois que c'est pour lutter contre l'oubli et obtenir reconnaissance et réparation de la part de la Turquie que les Arméniens commémorent le 60<sup>e</sup> anniversaire du génocide. Cette prise de parole par le biais de lettres et d'articles dans les journaux ainsi que les manifestations du 24 avril inscrivent la question de la reconnaissance du génocide dans l'espace public québécois. Dans les années 1990, la communauté formule de nouvelles revendications qui s'adressent non pas aux représentants des autorités turques, mais aux autorités canadiennes et québécoises. Il s'agit alors de faire inscrire dans le calendrier civique montréalais et québécois le 24 avril journée commémorative du génocide arménien. C'est chose faite en avril 1999 au conseil municipal de Montréal, et en décembre 2003, à l'Assemblée nationale du Québec. À la suite d'une motion adoptée en 2004 par le Parlement canadien, le gouvernement du Canada reconnaît officiellement le génocide des Arméniens en 2006.

Nous n'avons pas dépouillé systématiquement les trois quotidiens retenus, c'est plutôt un choix raisonné qui a déterminé la constitution du corpus. L'analyse qui suit porte donc, d'une part, sur les anniver-

<sup>20</sup> ALTOUNIAN Janine, *La survivance. Traduire le trauma collectif*, Paris, Dunod, 2000, 194 p. et HOVANESSIAN Martine, « Diasporas et identités collectives », *Hommes et migrations. Diaspora arménienne et territorialités*, n° 1265, 2007, pp. 8-21.

<sup>21</sup> HOVANESSIAN Martine, *Le lien communautaire. Trois générations d'Arméniens*, Paris, Armand Colin, 1992, 326 p.



saires décennaux (1965, 1975, 1985, 1995, 2005), rappels répétés du génocide commis contre les Arméniens de l'Empire ottoman en 1915<sup>22</sup>; et, d'autre part, sur des événements particuliers qui ont relancé sur la scène politique la question arménienne : les deux attentats terroristes commis par des ressortissants arméniens contre l'ambassade de Turquie à Ottawa, en 1982 et en 1985, et la polémique entourant la création, à Montréal, d'un monument commémoratif du génocide des Arméniens, entre 1996 et 1999<sup>23</sup>. Nous avons retenu tous les articles publiés autour des dates commémoratives et tous ceux parus à la suite de cette série d'événements. L'analyse de cette mémoire médiatique se décline en trois étapes : sa description ; son traitement ; ses modes de transformation.

### **Description de la mémoire médiatique du génocide des Arméniens : les deux temps événementiels**

Une observation globale des éléments du corpus permet l'établissement d'un double constat quant à la transformation du récit médiatique des événements dans le temps. Ainsi, ce récit se déclinerait en deux temps événementiels distincts, comme nous le verrons un peu plus loin.

Premier constat : l'analyse montre (tableau 1) un nombre d'articles relativement faible pour les anniversaires décennaux, avec un sous-total de 39 textes, soit 27 % du corpus ; il en va autrement pour les périodes 1982-1985 et 1996-1999, avec la parution de 105 articles, soit près de 72,9 % du total des articles parus, une différence qui s'expliquerait par la nature des événements (actes terroristes et conflits entourant la création d'un monument commémoratif) et leur portée journalistique.

<sup>22</sup> C'est en 1965, soit lors de la commémoration du cinquantenaire des événements de 1915, que s'opère une prise de conscience dans l'ensemble de la communauté diasporique arménienne devant aboutir à la revendication de la reconnaissance du génocide par la Turquie et par la communauté internationale, voir : ATTARIAN Varoujan, « La mémoire en diaspora. Actions pour la reconnaissance du génocide des Arméniens », in *L'Actualité du génocide des Arméniens*, Actes du colloque organisé par le Comité de défense de la cause arménienne, Paris-Sorbonne 16-18 avril 1998, Paris, Édipol, 1999, pp. 261-267.

<sup>23</sup> La controverse politique entourant la construction à Montréal d'un monument à la mémoire des victimes du génocide des Arméniens a fait l'objet d'une étude spécifique dans un article récent : CHABOT Joceline, « Débats et controverses au sujet d'un monument commémoratif : la Réparation (Montréal, 1995-1999) », *Questions de communication*, série « Actes 5 », *Qualifier des lieux de détention et de massacre*, Nancy, 2008, pp. 303-315.

**Tableau 1 : Nombre (n et %) d'articles par quotidien**

Quotidiens / Périodes	La Presse	Le Devoir	The Gazette	Total
<b>1965</b>	1	3	1	<b>5</b>
<b>1975</b>	0	2	1	<b>3</b>
<b>1985</b>	3	1	3	<b>7</b>
<b>1995</b>	5	3	6	<b>14</b>
<b>2005</b>	2	2	6	<b>10</b>
<b>S.-tot.</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>17</b>	<b>39</b>
<b>%</b>	<b>7,6</b>	<b>7,6</b>	<b>11,8</b>	<b>27</b>
<b>1982-85</b>	7	11	39	<b>57</b>
<b>1996-99</b>	21	10	17	<b>48</b>
<b>S.-tot.</b>	<b>28</b>	<b>21</b>	<b>56</b>	<b>105</b>
<b>%</b>	<b>19,4</b>	<b>14,6</b>	<b>38,9</b>	<b>72,9</b>
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>32</b>	<b>73</b>	<b>144</b>
<b>%</b>	<b>27</b>	<b>22</b>	<b>50</b>	<b>100</b>

Deuxième constat : pour les deux périodes visées (1982-1985 et 1996-1999), le quotidien *The Gazette* fait paraître à lui seul 50 % des articles, soit deux fois plus que chacun des quotidiens francophones. Cet écart s'observe autant pour la période des anniversaires décennaux, avec 11,8 % des articles comparativement à 7,6 % pour *La Presse* et *Le Devoir*, que pour la période relative aux événements entraînant des faits nouveaux, alors que *The Gazette* s'accapara 38,9 % du corpus contre 19,4 % pour *La Presse* et 14,6 % pour *Le Devoir*. Une hypothèse s'impose quant à un tel écart entre le quotidien anglophone et les deux autres francophones : cela s'expliquerait par la nature des événements survenus (actes terroristes visant les membres du personnel de l'ambassade turque à Ottawa, en 1982 et en 1985) et le traitement qu'il en fera (exploitation du fait divers avec 31 articles). Il faut aussi noter que *La Presse* couvrira de manière intensive les événements entourant l'érection à Montréal d'un monument commémorant les victimes du génocide des Arméniens de 1915, avec 21 articles pour la période 1996-1999. Rappelons que *La Presse* est un quotidien qui offre une place importante à l'actualité montréalaise.

À la lumière de ces deux constats, l'analyse offre de nouvelles perspectives, lesquelles correspondraient à deux temps événementiels (TE) distincts de la mémoire médiatique du génocide des Arméniens, c'est-à-dire : 1) les dates correspondant aux anniversaires décennaux,

qui doivent être examinées en regard du caractère rituel de la commémoration à date fixe (le 24 avril) des victimes du génocide (TE1); 2) les autres dates se rapportant à des événements nouveaux (TE2), lesquels surgissent de manière inattendue dans l'actualité, soit les attentats terroristes et l'érection controversée d'un monument commémoratif qui engagent une véritable guerre des mémoires entre les communautés arménienne et turque canadiennes. Dès lors, l'analyse propose une lecture en parallèle, et ce, toujours en proportion du corpus.

### **Traitement de la mémoire médiatique : un schéma traditionnel**

La nature et le genre des textes offrent quelques indications pour ce qui est du traitement de la formation de la mémoire médiatique des événements. Dans l'ensemble, la nouvelle, qui relate les faits objectifs (observation neutre, par définition), sert de catalyseur et compte pour 54,6 % du corpus, soit 7,6 % pour les anniversaires décennaux et 47 % dans le cas des événements nouveaux (tableau 2).

Les représentations et les interprétations, qui découlent de la nouvelle et se traduisent par les différents autres genres disponibles, donnent une plus grande prégnance à cette mémoire en formation (pacification des antagonismes, accusations contre la position morale des bourreaux). Dans l'ensemble, les textes d'opinion occupent, à 25,2 %, une part importante du corpus, soit 8,4 % en contexte de commémoration (TE1) et 16,8 % en situation de nouveauté (TE2).

Une remarque s'impose : si les autres genres (éditorial, analyse, reportage, autre) servent, d'une certaine façon, de fil d'Ariane au récit, ils créent, avec l'opinion, des espaces de discussion où se dévoilent les différences idéologiques et politiques opérant sur la mémoire des événements : demande de reconnaissance, par les uns ; indifférence et déni, par les autres. Par exemple, dans une lettre au *Devoir*, en date du 25 avril 1975 (TE1), dont nous avons déjà cité un extrait, Vrej Armen Artinian interpelle ses concitoyens québécois et dégage la signification de la journée commémorative du 24 avril : « Pourquoi importuner nos concitoyens et nos amis [...] avec le souvenir terrible des atrocités commises à l'égard du peuple arménien ? [...] Les Arméniens ne peuvent oublier [...] tant que la question arménienne n'aura pas été résolue dans le sens de la justice et de l'équité ».

Trente ans plus tard, dans un entretien avec le journaliste Christian Rioux, l'historienne française, spécialiste du génocide des Arméniens, Claire Mouradian, fait écho aux propos d'Artinian : « Les Arméniens n'ont jamais oublié [...]. Ma grand-mère m'a toujours raconté ce qui s'était passé » (*Le Devoir* 23 avril 2005 / TE1).

**Tableau 2 : Distribution totale (n et %) des genres pour l'ensemble du corpus selon les temps événementiels**

Quotidiens / Genres	Temps événementiel (TE1) : anniversaires décennaux				
		La Presse	Le Devoir	The Gazette	S.-tot.
<b>Nouvelle</b>	n.	4	2	6	<b>12</b>
	%	2	1,4	4,2	<b>7,6</b>
<b>Éditorial</b>	n.	2	1	0	<b>3</b>
	%	1,4	0,7	0	<b>2,1</b>
<b>Reportage</b>	n.	1	0	2	<b>3</b>
	%	0,7	0	1,4	<b>2,1</b>
<b>Analyse</b>	n.	3	2	1	<b>6</b>
	%	2,1	1,4	0,7	<b>4,2</b>
<b>Opinion</b>	n.	1	5	6	<b>12</b>
	%	0,7	3,5	4,2	<b>8,4</b>
<b>Autre</b>	n.	0	1	2	<b>3</b>
	%	0	0,7	1,4	<b>2,1</b>
<b>Total</b>	n.	11	11	17	<b>39</b>
	%	7,6	7,6	11,8	<b>27</b>

Quotidiens / Genres	Temps événementiel (TE2) : faits nouveaux					
		La Presse	Le Devoir	The Gazette	S.-tot.	Total
<b>Nouvelle</b>	n.	16	13	39	68	<b>80</b>
	%	11	9	27	47	<b>54,6</b>
<b>Éditorial</b>	n.	1	1	2	4	<b>7</b>
	%	0,7	0,7	1,4	2,8	<b>4,9</b>
<b>Reportage</b>	n.	0	1	4	5	<b>8</b>
	%	0	0,7	2,8	3,5	<b>5,6</b>
<b>Analyse</b>	n.	1	0	1	2	<b>8</b>
	%	0,7	0	0,7	1,4	<b>5,6</b>
<b>Opinion</b>	n.	9	6	9	24	<b>36</b>
	%	6,3	4,2	6,3	16,8	<b>25,2</b>
<b>Autre</b>	n.	1	0	1	2	<b>5</b>
	%	0,7	0	0,7	1,4	<b>3,5</b>
<b>Total</b>	n.	28	21	56	105	<b>144</b>
	%	19,4	14,6	38,9	72,9	<b>100</b>

Dans une représentation du passé contraire et irréconciliable avec celle des Arméniens, une lettre d'opinion signée Tolunay Yilmaz condamne les usages de la mémoire à des fins politiques par les terroristes arméniens qui ont perpétré des attentats : « The loss of Armenian lives was part of a global conflict that result in the death of more than 1,5 million people. 2,5 million Turks perished in that conflict. To bring back those sad memories in order to use them as tools of vengeance adds more shame to whatever happened more than 70 years ago » (*The Gazette*, 21 mars 1985). Quelques jours plus tard, Verge Tashian répond à ces propos en insistant sur les causes du terrorisme arménien : « The real problem is the first genocide of the century, that of the Armenian people, when in 1915, Enver and Talaat Pashas, heads of the then Turk government, ordered the planned and systematic massacre of my people » (*The Gazette*, 27 mars 1985). Dans le cadre éditorial, certains commentateurs n'hésitent pas à prendre position dans cette guerre mémorielle. Ainsi, Gilbert Grand, journaliste à *La Presse*, écrit : « Il aura [...] fallu l'assassinat de diplomates turcs en Europe et en Amérique du Nord par des terroristes se réclamant d'organisations nationalistes arméniennes pour soulever, au cours de la dernière décennie, la chape de plomb du silence jetée sur ce génocide refoulé » (*La Presse*, 3 août 1985 : A6).

En somme, un traitement médiatique de facture traditionnelle caractérise jusqu'ici le corpus : présentation des faits, leur analyse et la création d'espaces de discussion.

### **Modes de transformation de la mémoire médiatique : les valeurs neutre et non neutre**

La mémoire médiatique en transformation emprunte à la mémoire historique et à la mémoire communautaire arménienne et turque, et ce, selon le contexte de production : TE1, dans un contexte de production rituelle de la mémoire ; TE2, dans un contexte de production médiatique *stricto sensu* et dont le résultat alimentera éventuellement la mémoire historique. En raffinant l'analyse par le regroupement des critères rédactionnels journalistiques sous deux grandes catégories de différenciation (neutre / non neutre), il appert que les temps événementiels (TE1-2) offrent des lectures mémorielles par nature dissemblables.

Ainsi, à la première catégorie de l'observation (neutre) correspond généralement la nouvelle, les faits bruts rapportés et non interprétés ; à la seconde (non neutre), les représentations et les interprétations, correspondent l'éditorial, l'analyse, l'opinion et le reportage. Ces deux valeurs ne visent pas la mesure d'une charge émotive inhérente au

récit mémoriel, mais plutôt à faire ressortir les voix multiples qui le composent et le transforment. Il résulte de cette catégorisation une différence inversement proportionnelle entre les deux temps événementiels : TE1 porte une charge non neutre dans la récurrence des genres, avec un taux de 69,2 %, alors que TE2 présente du contenu à valeur neutre à raison de 64,8 % (tableau 3).

**Tableau 3 : Proportion totale (%) de la valeur différenciée des genres en fonction des temps événementiels (TE1-2)**

Charges / TE	TE1	TE2
Neutre	30,8	64,8
Non neutre	69,2	35,2
Total	100	100

Toutefois, le récit mémoriel du génocide arménien, tel qu'il se déploie dans la presse canadienne, possède un certain nombre de *topoi* « neutre commun » à TE1 et TE2. Ainsi, il en va pour le décompte des victimes :

« Montreal's Armenian community Saturday observed the memory of more than 2,000,000 Armenians massacred in Turkey 50 years ago » (*The Gazette*, 26 avril 1965 / TE1).

« [...] environ 1 million et demi d'Arméniens ont été tués par ordre des Turcs » (*La Presse*, 23 avril 1995 / TE1).

« The Armenians blame Turkey for the 1915 massacre of more than one million of their countrymen » (*The Gazette*, 10 avril 1982 / TE2).

« It is believed as many as 1.5 million Armenians were executed or starved to death when they were expelled from Turkey in 1915 » (*The Gazette*, 30 août 1997 / TE2).

Par ailleurs, si la mémoire médiatique se construit sur la relation de faits nouveaux, elle se transforme aussi au gré des positions politiques prises par des individus, des groupes d'intérêt ou des membres des communautés visées. C'est ce qui distingue TE1 de TE2, soit la prédominance du discours public non neutre dans un récit mémoriel duquel s'élevent des voix multiples. Ainsi, avant les années 1980, ce discours public se caractérise parfois par une certaine prudence quant à la qualification du crime. Par exemple : « En ce dimanche du souvenir, ils ont voulu rappeler leur douloureuse histoire [...] non pour raviver une haine, mais pour faire haïr son hideux visage » (Renaude Lapointe, *La Presse*, 27 avril 1965 / TE1). Soulignons que cette prudence dans le vocabulaire utilisé reflète la position du gouvernement fédéral canadien qui parle alors « d'événements tragiques » pour désigner le génocide des Arméniens.

de la communauté arménienne, mais aussi par d'autres acteurs de la scène publique et politique québécoise exigeant une reconnaissance officielle du génocide des Arméniens par les autorités politiques nationales et internationales transforment le discours public. À titre d'exemple, citons le cas d'Herbert Marx, député à l'Assemblée nationale du Québec, qui rédige un long article dans lequel il rappelle : « le peuple arménien est complètement frustré par la non-reconnaissance de son génocide [...]. Nul doute que le génocide arménien est gravé dans la mémoire individuelle et collective de tous les Arméniens. [...] il faut s'assurer que nous aussi, nous ne l'oublierons pas », et il termine son texte par ce vœu : « Le génocide arménien est un fait historique [...]. Il faut tout faire pour que des pays ainsi que des organismes internationaux reconnaissent ce fait » (*Le Devoir*, 23 mai 1984 : 9/TE1). L'année suivante, un éditorial de *La Presse* note la contribution unanime de l'Assemblée nationale du Québec à reconnaître le génocide des Arméniens (*La Presse*, 24 avril 1985 / TE1).

En 2004, le gouvernement du Canada fera de même. Il faut noter que de ce discours émergent en échos les voix des antagonistes : revendications des uns, déni des autres. Par exemple : « That genocide took place is no longer a debate. It is an accepted fact, based on a mountain of factual evidence », dira le président du Congrès des Canadiens arméniens, Taro Alepian (*The Gazette*, 10 avril 2005 / TE1). « Events were tragic - but not genocide », soutiendra pour sa part le consul général honoraire de Turquie en poste à Montréal, Gérard Battika, en parlant des événements de 1915 (*The Gazette*, 10 avril 2005 / TE1). Comme le souligne Jeffrey Barash, ce type de prise de parole qui transforme le récit interpelle une mémoire communautaire plus accessible à la remémoration directe et indirecte<sup>24</sup>.

## Conclusion

Depuis plus de cinquante ans, la question de la reconnaissance du génocide des Arméniens est au cœur des manifestations mémorielles et identitaires des diasporas arméniennes au Canada, comme ailleurs dans le monde. La demande de reconnaissance du génocide de 1915 engage une guerre des mémoires qui oppose les communautés arménienne et turque dans une représentation du passé antagonique et irréconciliable obligeant les sociétés d'accueil à prendre position. Ces débats mémoriels, politiques et historiques ont été répercutés dans les médias canadiens tout au long de la période étudiée. Aujourd'hui, dans l'espace public médiatique, les trois plus importants quotidiens

<sup>24</sup> BARASH Jeffrey A., « L'abîme de la mémoire », *op. cit.*, p. 111.

du Québec privilégie une représentation du passé qui qualifie de génocide les événements de 1915. Il faut souligner que depuis 1965, *Le Devoir* qualifiait de génocide les massacres commis contre les Arméniens de l'Empire ottoman. En revanche, ce n'est que depuis le 6 juillet 2005, que le quotidien *The Gazette* reconnaît comme tel le génocide des Arméniens et autorise l'équipe éditoriale à ne plus utiliser de guillemets pour y référer<sup>25</sup>.

De cette analyse, nous constatons que le traitement des événements fait intervenir la mémoire médiatique TE1, laquelle opère dans la collectivité en la ritualisant, tout en forçant le débat public. Autrement, de manière sporadique, TE2 la fait intervenir en fonction d'événements inattendus qui peuvent survenir dans l'espace public, comme le montre l'histoire. Par exemple, les analyses réalisées sur le génocide rwandais ont bien mis en évidence que si les commémorations représentent pour les médias un moment privilégié pour rappeler au public ces événements tragiques à travers des scènes souvent chargées émotivement, elles évacuent trop rapidement la mise en contexte historique complexe qui entoure de tels drames historiques<sup>26</sup>. Dans le cas de la Shoah, l'étude de David Cesarani portant sur la journée commémorative instituée en Grande-Bretagne en 2005, a révélé que les valeurs de l'information et les priorités médiatiques ont façonné cette commémoration. Comme dans le cas des trois journaux montréalais analysés dans cet article, la presse britannique a surtout été séduite par la controverse sur l'opportunité d'une journée commémorative consacrée au génocide nazi excluant d'autres génocides comme celui des Arméniens. Au terme de son analyse, l'auteur cherche à savoir si la mémoire de la Shoah sera désormais façonnée par les règles médiatiques<sup>27</sup>.

---

<sup>25</sup> Dans un communiqué en date du 6 juillet 2005, le Congrès des Canadiens arméniens fait état de la déclaration officielle de l'éditeur en chef du quotidien *The Gazette* quant à la prise de position sans équivoque du journal à l'égard du caractère génocidaire des massacres de 1915-1916. Il est aussi mentionné dans le communiqué que le quotidien emboîte ainsi le pas à d'autres grands quotidiens d'Amérique du Nord tels le *Boston Globe* et le *New York Times*. L'éditeur en chef de *The Gazette* déclare de la sorte : « It seems clear from the historical record that what took place in Turkey around 1915 amounted to a genocide, as defined in the 1948 UN convention on genocide [...]. As a result, reporters and editors are free to use the word genocide, without quotation marks, in relation to the Armenian tragedy and should avoid using qualifiers such as 'alleged', 'disputed' or 'what Armenians call'. We may report Turkish denials of such a claim when they are relevant, but we should not feel obliged to include such denials with every reference to the Armenian genocide ». Press Release from The Congress of Canadian Armenians / Congrès des Canadiens Arméniens, 2005, disponible à l'adresse suivante : <http://www.crag.org.uk/>.

<sup>26</sup> PAYETTE Dominique, « Les médias canadiens et le génocide rwandais. Une incompréhension lourde de sens », *Le Temps des médias*, n° 5, 2005, pp. 47-58 et VIDAL Claudine, « La commémoration du génocide au Rwanda : violence symbolique, mémorisation forcée et histoire officielle », *Cahiers d'études africaines*, vol. XLIV (3), n° 175, 2004, pp. 575-592.

<sup>27</sup> CESARANI David, « Les médias et la mémoire de la Shoah dans la Grande-Bretagne aujourd'hui », *Le Temps des médias*, n° 5, 2005, pp. 126-143.



Si l'histoire cherche à mettre à distance le passé, à l'objectiver, la mémoire rend le passé présent, les souvenirs affectifs actuels. En empruntant à l'une et à l'autre, en résonance avec l'actualité des événements et des commémorations, la mémoire médiatique sédimente les faits constitués, mais ouvre aussi à de nouvelles reconstructions du passé. Aujourd'hui, à la veille de la commémoration du centenaire du génocide des Arméniens, la guerre des mémoires entourant la qualification des événements est loin d'être terminée, mais, dans l'espace public canadien, le débat s'est apaisé. Quant aux médias, ils privilégient une ligne éditoriale commune reconnaissant le caractère génocidaire des crimes commis contre les Arméniens. Si ce discours public médiatisé permet de maintenir bien vivantes les traces mémorielles de cette tragédie humaine, on peut évidemment s'interroger sur sa capacité à offrir une compréhension fine d'un des premiers génocides du vingtième siècle.

## Le web, nouvel espace de mobilisation des mémoires marginales. Les mémoires de l'immigration maghrébine sur l'internet français (2000-2013)

L'installation temporaire puis définitive des populations maghrébines en France est un processus ancien, remontant pour les Algériens à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et à la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle pour les Marocains et les Tunisiens<sup>1</sup>. Néanmoins, malgré les tentatives institutionnelles telles que l'ouverture de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration en 2007, plusieurs facteurs ont contribué à marginaliser ces mémoires dans le récit collectif national. La situation des porteurs de mémoires en a tout d'abord limité la transmission et la valorisation. Les immigrants n'ont pas systématiquement partagé leurs récits de vie avec leurs descendants. Cette mémoire a également longtemps été portée par des groupes socio-économiquement défavorisés, possédant ainsi une capacité d'action réduite. Par ailleurs, l'intégration de la mémoire d'un groupe dans la mémoire collective dépend aussi de la capacité de la société à la prendre en compte. Or, en France, l'universalisme républicain, hérité de la période révolutionnaire, tend à exclure l'étranger dans ce qu'il incarne de différent au profit du principe d'égalité, fondement de l'unité républicaine. Le roman national, façonné au fil des époques, a par conséquent accordé peu de place aux apports migratoires successifs. En outre, les mémoires de l'immigration maghrébine s'imbriquent avec celles de la colonisation et de la décolonisation. Suite à l'échec français à l'issue de la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962), la mémoire coloniale a fait l'objet d'un effacement collectif. Le traumatisme, associé à la défaite autant qu'à la perte de l'Algérie, s'est mué en tabou social et politique jusque dans les années 1990. Ceci a rendu ainsi peu audible toute prise en compte des récits

**L'auteur** : Sophie GEBEIL est A.T.E.R. Aix-Marseille-Université, Doctorante en histoire contemporaine (AMU, CNRS, TELEMME UMR 7303, Aix-en-Provence, France).

---

<sup>1</sup> Cet article s'inscrit dans le cadre d'un doctorat d'histoire contemporaine entamé depuis 2010 portant sur les mémoires de l'immigration maghrébine sur le web français (1996-2010) sous la direction de Maryline Crivello (UMR TELEMME - CNRS-AMU). La présentation de la thèse est disponible en ligne sur le carnet de recherche Madi (« Passé » en arabe) dédié aux relations entre l'internet, l'histoire et la mémoire : <http://madi.hypotheses.org>.

de vie des migrants maghrébins et particulièrement algériens, d'autant plus que, dans le même temps, l'immigration est devenue un « problème » politique. Face à cette exclusion, des « contre-mémoires<sup>2</sup> » minoritaires, en opposition au roman national dominant et bénéficiant d'une visibilité moindre se sont développées. D'abord inscrites dans les mobilisations anticoloniales portées par l'extrême gauche, elles ont été relayées par les nouveaux mouvements antiracistes qui ont émergé dans les années 1980<sup>3</sup>. La résurgence de la mémoire de la guerre d'Algérie durant la décennie suivante, combinée aux premières lois mémorielles (Loi Gayssot en 1990) a favorisé la mobilisation des mémoires de l'immigration maghrébine, en particulier par les deuxièmes et troisièmes générations. La démocratisation de l'internet grâce au développement du web à la fin des années 1990 constitue un nouveau terrain d'expression privilégié pour des contre-mémoires perçues comme oubliées et délaissées. Durant les années 2000, les mémoires collectives se construisent aussi sur la toile, dans un contexte d'inflation commémorative et de concurrence des passés<sup>4</sup>. Nous reviendrons ici sur les modalités et les temporalités de la fabrication des mémoires de l'immigration maghrébine en ligne durant la décennie 2000, après avoir précisé le cadre méthodologique et épistémologique de notre recherche.

## **Internet comme source pour l'histoire des mémoires : un défi méthodologique pour l'historien**

### **« L'historien connecté » : le renouvellement des études migratoires et des pratiques historiographiques**

Les études migratoires<sup>5</sup> se sont très tôt intéressées aux modifications engendrées par l'essor des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Ces recherches ont davantage été le fait de sociologues et de chercheurs en Sciences de l'Information et de la Communication (SIC). Depuis les années 1990, l'émergence de l'internet a été intégrée dans une réflexion plus large menée sur les

---

<sup>2</sup> ROUSSEAU Henri, *Le syndrome de Vichy : de 1944 à nos jours*, 2<sup>ème</sup> édition, Paris, Seuil, 1990, 414 p.

<sup>3</sup> HOUSE, James Robert, *Antiracism and antiracist discourse in France from 1900 to the present day*, Thèse de Doctorat, Université de Leeds, 1997.

<sup>4</sup> CRIVELLO Maryline, GARCIA Patrick et OFFENSTADT Nicolas (dir.), *La Concurrence des passés. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2006, 298 p. et GRANDJEAN Geoffrey et JAMIN Jérôme, *La concurrence mémorielle*, Paris, Armand Colin, 2011, 256 p.

<sup>5</sup> L'expression « L'historien connecté » est directement inspirée du concept de Dana Diminescu « le migrant connecté » (2005).

relations entre TIC et migrations<sup>6</sup>. Ces travaux ont mis en évidence la place croissante des technologies numériques dans les pratiques diasporiques, donnant naissance au concept du « migrant connecté » inséré dans une culture transnationale en prise avec de nouvelles formes de participations. Dans le même temps, Isabelle Rigoni a mis en évidence la « marchandisation de l'identitaire » à travers l'étude des sites diasporiques en ligne. Ces analyses précieuses permettent de mieux cerner le contexte dans lequel s'insère la fabrication des mémoires de l'immigration maghrébine en ligne tout en inscrivant ces pratiques dans la longue durée du temps historique.

Par ailleurs, plusieurs historiens français ont proposé une réflexion sur le réseau des réseaux dès les années 2000. S'inscrivant dans l'histoire de l'informatique et de l'internet (*Internet History*), Valérie Schafer a étudié, à partir des archives du CERN, la naissance de l'internet de 1960 à 1988 dans une perspective d'histoire des techniques et de l'innovation<sup>8</sup>. Ses travaux portent aujourd'hui sur les imaginaires sociaux de l'internet et sur les enjeux politiques qui y sont associés. Dans le même temps, Philippe Rygiel, historien des migrations, s'est attelé, avec Serge Noiret, à questionner les relations épistémologiques entre sciences de l'informatique et histoire<sup>9</sup>. Plusieurs auteurs ont également contribué à une réflexion plus large sur les enjeux liés à la publication scientifique en ligne<sup>10</sup>, la *Digital History*<sup>11</sup> et les modifications du métier de l'historien<sup>12</sup>. La généralisation du numérique transforme également les modalités d'élaboration, de diffusion et de patrimonialisation des mémoires. De 2001 à 2003, Serge Noiret a étudié 250 sites mémoriels italiens<sup>13</sup>. Il rappelle que l'internet permet « d'inventer un rapport personnel avec le passé dans lequel l'histoire n'est pas considérée dans sa complexité, mais seulement en rapport avec

<sup>6</sup> MATTELART Tristan, « Les diasporas à l'heure des technologies de l'information et de la communication : petit état des savoirs », *Tic&société*, 2009, vol. 3, n° 1-2.

<sup>7</sup> DIMINESCU Dana, « Le migrant connecté : pour un manifeste épistémologique », *Migrations Société : De l'émigration à l'immigration en Europe et ailleurs*, 2005, vol. 17, n° 102, pp. 275-292.

<sup>8</sup> SCHAFFER Valérie, *Des réseaux et des hommes : les réseaux à communications de paquets*, Thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne, 2007, 710 p.

<sup>9</sup> RYGIEL Philippe, NOIRET Serge, *Les historiens, leurs revues et Internet : (France, Espagne, Italie)*, Paris, coll. « Publibook », 2005, 193 p.

<sup>10</sup> DARTON Robert, « La bibliothèque universelle, de Voltaire à Google », in DACOS Marin (éd.), *Read/Write Book : Le livre inscriptible*, Marseille, OpenEdition Press, coll. « Read/Write Book », 2010, pp. 115-124.

<sup>11</sup> NOIRET Serge, « La digital history : histoire et mémoire à la portée de tous », in MOUNIER Pierre (éd.), *Read/Write Book 2 : Une introduction aux humanités numériques*, Marseille, OpenEdition Press, coll. « Read/Write Book », 2012, pp. 151-177.

<sup>12</sup> CLAVERT Frédéric et NOIRET Serge, *L'histoire contemporaine à l'ère numérique*, Bruxelles, 2013, 381 p. et LAMASSÉ Stéphane et RYGIEL Philippe, « Nouvelles frontières de l'historien », *Revue Sciences/Lettres*, n° 2, 2014.

<sup>13</sup> NOIRET Serge, « Histoire et mémoire dans la toile d'histoire contemporaine italienne », in NOIRET Serge, *Les historiens, leurs revues et Internet (France, Espagne, Italie)*, Paris, coll. « Publibook », 2005, pp. 25-79.

les problématiques et les nécessités identitaires ». Ce récit mémoriel réapproprié (voire réinventé) s'écrit sans l'historien qui n'a pas sa place. La toile y est également décrite comme un espace de prédilection pour les mémoires marginalisées. En 2008, Louise Merzeau s'est interrogée sur « la guerre des mémoires en ligne »<sup>14</sup>. Elle a constaté que « tout en reproduisant les clivages traditionnels, le réseau produit aussi de nouvelles conditions d'élaboration, de maintenance et d'affrontement mémoriels ». Le web fonctionne alors comme une mosaïque des mémoires juxtaposant des passés qui se livrent une « lutte de visibilité ». L'auteure a également rappelé les potentialités offertes par l'internet à travers les exemples d'écritures collaboratives du passé, notamment grâce à l'essor des Wiki. Enfin en 2013, Philippe Joutard soulignait la nécessité pour les historiens de prendre en compte les traces numériques qui participent à la construction et à la diffusion des mémoires collectives<sup>15</sup>. Les jeux vidéo, les publications en ligne, constituent autant de sources pour l'historien désireux d'étudier les relations qu'entretiennent les sociétés avec leur passé<sup>16</sup>. Aborder l'histoire des mémoires à travers l'internet implique donc de recourir à des sites web qui sont considérés comme des documents historiques à part entière.

### **Les archives du web français, une nouvelle source pour l'histoire des mémoires**

Dans le contexte de renouvellement épistémologique brièvement esquissé, notre travail de thèse s'appuie sur le postulat que l'internet constitue un document historique principal dans l'étude des mémoires collectives et des usages du passé. À ce titre, l'existence d'archives web a largement conditionné ce choix méthodologique. En effet, les documents en ligne sont des données instables : un site peut être identifié grâce à son adresse URL<sup>17</sup> mais son contenu peut avoir été modifié sans que les anciennes données soient toujours accessibles. Il peut également changer d'adresse URL et migrer sur le réseau. Cette instabilité des données en ligne constitue une contrainte forte pour

<sup>14</sup> MERZEAU Louise, « Guerre des mémoires on line : un nouvel enjeu stratégique », in VEYRAT-MASSON Isabelle et BLANCHARD Pascal (dir.), *Les Guerres de mémoires. La France et son histoire*, Paris, La Découverte, 2008, 335 p.

<sup>15</sup> JOUTARD Philippe, *Histoire et mémoires, conflits et alliance*, Paris, La Découverte, 2013, 341 p.

<sup>16</sup> JOUTARD Philippe, « Révolution numérique et rapport au passé », *Le Débat*, 2013, vol.5, n° 177, pp. 145-152.

<sup>17</sup> URL (Uniform Resource Locator). Système unifié d'identification des pages web, les URL sont des chaînes de caractères codées qui permettent d'indiquer à un logiciel comment accéder à une information sur le réseau. Leur forme est désormais assez connue et se présente bien souvent sous la forme suivante : <http://www.exemple.fr>. NIEL Xavier et ROUX Dominique, *Les 100 mots de l'Internet*, Paris, P.U.F., coll. « Que sais-je ? », 2010, p. 17.

l'historien : utiliser une page web comme source revient à prendre le risque de citer une trace qui s'est effacée, s'est déplacée ou a été supprimée, rendant ainsi la vérification impossible. Cela revient à briser le « contrat de vérité »<sup>18</sup> qui lie l'historien avec son lecteur et se fonde sur la communication et l'accessibilité des sources. Face à ces contraintes<sup>19</sup>, la création en 2006 d'un dépôt légal du web français facilite le recours à un corpus de sources en ligne. Instituées par le titre IV de la loi DADVSI<sup>20</sup>, les archives du web sont désormais intégrées au patrimoine national : les « signes, signaux, écrits, images, sons ou messages de toute nature faisant l'objet d'une communication au public par voie électronique »<sup>21</sup> ont été ajoutés au Code du patrimoine. La collecte est confiée à la BNF et à l'INA qui sont autorisés à archiver les données diffusées sur l'internet à condition d'en limiter la consultation aux chercheurs accrédités afin de préserver les droits d'auteur<sup>22</sup>. Leur domaine de collecte se limite au « web français » défini par l'ensemble des sites en « .fr » ainsi que tout autre site dont l'hébergeur est basé en France, quelle que soit l'extension (.com, .org, .ue, .uk, .re...). À cette territorialisation du web à l'échelle nationale s'ajoute un partage de la collecte en fonction des domaines spécifiques attribués à chaque institution. La BNF archive la totalité du « web français » à l'exception des sites consacrés aux médias dont la collecte est attribuée à l'INA dans une logique de continuité des collections. Au-delà des considérations techniques et du caractère récent de l'archive, l'existence du dépôt légal du web ouvre ici un nouveau fonds pour l'historien en palliant les difficultés liées à l'instabilité des données sur le réseau. L'archive garantit l'identification et la pérennisation des sources, non sans imposer de nouveaux défis méthodologiques.

### **Le corpus**

En vue de saisir les spécificités des modalités d'élaborations des mémoires collectives sur la toile, un corpus composé d'une centaine de sites (mais aussi de pages de réseaux sociaux) a été constitué. Dans

<sup>18</sup> RICŒUR Paul, *Histoire et Vérité*, Paris, Le Seuil, 1955, p. 30.

<sup>19</sup> Pour plus de précisions sur ces aspects, nous renvoyons à GEBEIL Sophie, « Les mémoires de l'immigration maghrébine sur le web français (1996-2013) », *Migrations Société, Écrans et migration maghrébine en France dans les années 1960, 2014*, vol. 26, n° 151.

<sup>20</sup> Loi n° 2006-961 du 1<sup>er</sup> août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information, *Légifrance*, disponible à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/> (consultée le 25 juin 2014).

<sup>21</sup> Code du patrimoine, Titre III, article L.131-2, *Légifrance*, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/> (consultée le 25 juin 2014).

<sup>22</sup> Le décret d'application du 19 décembre 2011 fixe les modalités de consultation et réserve l'accès au dépôt légal du web aux chercheurs accrédités, *Légifrance*, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/> (consultée le 9 septembre 2014).

cette optique, les sites dont la finalité se limitait à la promotion de contenus issus d'autres médias, tels que les sites de chaînes de télévision ou des grands quotidiens nationaux, ont été exclus du corpus. De plus, dans l'intention d'analyser les modalités d'expression selon lesquelles les internautes, non spécialistes, mobilisent le passé, nous avons volontairement écarté les contenus à vocation exclusivement scientifique. Depuis 2011, les sites du corpus ont été identifiés grâce à une prospection alternant des phases de recherche dans les fonds d'archives du web de l'INA et de la BNF avec des phases de navigation sur le « web vivant » de manière à accéder à l'efficacité du *Page Rank*<sup>23</sup> de Google.

Le corpus se caractérise par une grande hétérogénéité, reflétant la diversité des acteurs à l'origine de ce que nous qualifierons de « dispositifs mémoriels en ligne ». Cette expression permet d'insister sur la mise en scène et la scénarisation des mémoires migrantes mises en visibilité sur l'internet, à travers des dispositifs variés qui conditionnent et contraignent l'expérience mémorielle de l'internaute. Les sites des acteurs traditionnels de la mémoire (institutions et associations) côtoient de nouveaux acteurs mémoriels : web-médias, créateurs de web-documentaires, bloggeurs, usagers des réseaux sociaux.

### **Approche méthodologique**

Analyser des sites internet issus des archives web de la BNF et de l'INA, a constitué un défi méthodologique. En effet, comment, dans une perspective historique, prendre en compte les spécificités de ces nouvelles sources et construire ainsi des outils d'analyse adaptés ? Cet obstacle, principalement lié à la méconnaissance technique de l'internet, est à l'origine d'une approche interdisciplinaire, à la croisée de l'histoire des médias, des SIC, de l'informatique et de l'histoire orale. Cette nécessaire ouverture disciplinaire passe par une ré-interrogation des pratiques de recherche de l'historien.

Le premier impératif méthodologique est l'étude du fonctionnement de l'internet et de ses archives. À partir d'un travail bibliographique mais aussi de rencontres avec les responsables des archives du web en France et à l'étranger, une meilleure connaissance de l'archive a permis de mieux en cerner les modalités d'élaboration et par conséquent, les limites en terme de représentativité. Or, si les archives de la BNF et de l'INA se sont avérées indispensables, elles comportent également des biais qu'il convient de prendre en considération (l'en-

<sup>23</sup> CARDON Dominique, « Dans l'esprit du PageRank. Une enquête sur l'algorithme de Google », *Réseaux*, 2013, vol.1, n° 177, pp. 63-95.

semble du domaine français n'est pas archivé dans sa totalité à ce jour, la qualité de l'archive est très inégale, l'absence de données peut être liée à la fréquence de la collecte...). Néanmoins une collaboration avec les archivistes a permis de pallier ces difficultés, notamment pour les sites absents du dépôt légal au moment de la consultation qui ont pu être intégrés à l'archive afin d'être collectés et sauvegardés. Ainsi le caractère récent de l'archive constitue paradoxalement une chance rare puisqu'il offre la possibilité de participer à son élaboration, en enrichissant son contenu ou en faisant remonter des demandes en termes d'outils de consultation. Le corpus finalement constitué a ainsi été organisé et structuré grâce aux méthodes d'analyse de l'histoire des médias mais aussi par le recours à des outils d'analyse en ligne. À cela s'est ajoutée la création, dans le cadre d'une coopération avec David Rapin (ingénieur dépôt légal du web de l'INA), d'outils d'analyse adaptés à mon corpus archivé : identification des formats par les balises HTML, prélèvement des hyperliens mais aussi analyses lexicologiques<sup>24</sup>. Enfin, il est apparu indispensable de s'intéresser aux conditions de production, de passer « derrière l'écran » pour mieux cerner les motivations des acteurs. Cette phase a donné lieu à une série d'enquêtes orales dont les témoignages ont été déposés à la phonothèque de la MMSH<sup>25</sup>. Cette histoire orale de l'internet est donc aussi une histoire des « militants de la mémoire » et de leurs motivations. À ce titre cette approche constitue également une histoire sociale des acteurs de la mémoire qui interroge la façon dont ils se saisissent du numérique pour s'engager dans des projets de valorisation mémorielle mais aussi pour questionner les modes de vivre ensemble et le modèle républicain.

## **Mémoires de l'immigration maghrébine en ligne dans les années 2000 : entre patrimonialisation, politisation et éparpillement mémoriel.**

Les sites de valorisation des mémoires de l'immigration donnent à voir une pluralité de reconstructions du passé en fonction des revendications, des temporalités médiatiques et politiques.

---

<sup>24</sup> Cette collaboration a fait l'objet d'une présentation à l'Assemblée Générale de l'IIPC (International Internet Preservation Consortium) le 19 mai 2014 à la BNF. La vidéo de la présentation sera mise en ligne sur le site de l'IIPC, GEBEIL Sophie et RAPIN David, « Proprioception : a tool kit for web archive datamining », A.G. de l'IIPC. BNF, 19 juin 2014, Paris, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://netpreserve.org/> (consultée le 30 juin 2014).

<sup>25</sup> La Phonothèque de la MMSH, 5 Rue Château de l'Horloge, 13090 Aix-en-Provence. GINOUVES Véronique, *Les carnets de la phonothèque*, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://phonothèque.hypotheses.org/> (consultée le 20 juin 2014).



## La patrimonialisation numérique des mémoires de l'immigration maghrébine

Tout au long de la décennie 2000, l'internet est utilisé comme un espace de patrimonialisation de l'immigration maghrébine. Ce mouvement s'inscrit dans la continuité des revendications nées dans les années 1990 visant à obtenir la création d'un musée de l'immigration sur le modèle états-unien d'Ellis Island. Cette demande n'aboutit qu'en 2007 avec l'ouverture de la Cité Nationale pour l'Histoire de l'Immigration (CNHI) à Paris, devenue Musée de l'histoire de l'immigration (MHI) depuis 2012. Cependant, en l'absence de lieu dédié, l'internet apparaît dans les années 2000 comme un espace de mobilisation du patrimoine de l'immigration mais aussi de valorisation du projet de CNHI. Ainsi, les archives les plus anciennes du site internet <http://www.generiques.org> de l'association Génériques<sup>26</sup> datent de 2000 tandis que celui de la CNHI<sup>27</sup> ouvre en 2004 (<http://www.histoire-immigration.fr>).

Initialement le site de l'association Génériques est un site vitrine, qui donne accès aux activités de l'association. Cependant, dès sa création l'une des fonctionnalités du site repose sur la mise à disposition de documents numérisés portant sur la mémoire de l'immigration, et en particulier maghrébine. Au fil de la décennie, les archives structurées en base de données occupent une place croissante au point de devenir un service à part entière. Cette importance accordée au document d'archive est liée à l'histoire de l'association fondée à la fin des années 1980 par des militants d'origine maghrébine investis dans la défense des droits des étrangers en France parmi lesquels Driss El-Yazimi (né à Fès en 1952) et Saïd Bouziri (Tunis, 1947 - Paris, 2009). Ce dernier disposait alors d'une collection de documents, dont de nombreuses affiches, qu'il a conservés au fil de son parcours militant, depuis la défense des Palestiniens jusqu'aux luttes pour le droit des travailleurs immigrés. Si initialement les fonds proviennent des fondateurs de l'association et concernent principalement les luttes des travailleurs d'origine maghrébine, la collecte se diversifie rapidement. En effet, Génériques développe à partir de 1992, en partenariat avec les Archives de France et avec le soutien du Ministère de la culture, un inventaire général des sources liées à l'histoire de l'immigration en France. La source est ainsi au centre de ses missions et le site rappelle cette double vocation de « préservation et de valorisation des

<sup>26</sup> Association Génériques, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.generiques.org> (consultée le 12 juin 2014), archivé à la BNF depuis 2000.

<sup>27</sup> CNHI, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.histoire-immigration.fr> (consultée le 12 septembre 2014) archivé à la BNF depuis 2004.

archives liées à l'immigration ». À partir de 2005, le projet européen Equal (2005) puis l'obtention de financements dans le cadre des plans nationaux de numérisation aboutissent à l'ouverture de la base de données documentaire « Odysséo » en 2009, au sein d'une nouvelle version du site. Ici, les usagers sont principalement des professionnels de l'audiovisuel, des journalistes, des étudiants ou des chercheurs en quête de sources. Les documents en ligne sont valorisés par plusieurs services proposés sur le site : le blog Melting Post dont chaque billet propose une analyse d'un document de la base mais aussi les expositions en ligne, dont celle de 2013 sur les luttes de l'immigration<sup>28</sup> a été réalisée en partenariat avec Google Cultural Institute, témoignant ainsi de l'implication de nouveaux acteurs dans les projets mémoriels.

Dans le cas de la CNHI, le document d'archive est moins central du fait des missions spécifiques de l'institution. La place de l'internet dans le projet a cependant été prépondérante dès 2001, dans le cadre des missions de préfiguration qui se sont succédées<sup>29</sup>. Le web est alors utilisé comme un espace de travail collaboratif mais aussi comme un lieu de mise en visibilité des étapes du projet, notamment des divers rapports et des textes de loi qui y sont associés. Au-delà des enjeux communicationnels, le recours au numérique répond également à la nécessité de penser la Cité en l'absence de lieu physique d'exposition jusqu'en 2007. Le site <http://www.histoire-immigration.fr>, dès 2005, propose comme fonctionnalité un musée en ligne avec ses expositions virtuelles et un film sur l'histoire de l'immigration dans lequel l'internaute peut naviguer par période chronologique. Les contenus du site préfigurent ceux qui seront visibles *in situ* dans l'exposition permanente. À l'approche de l'ouverture de la Cité, le site change de version afin de pouvoir concilier accessibilité des ressources et mise en ligne d'informations liées à la vie du musée.

Si l'immigration maghrébine occupe une place importante du fait de l'histoire contemporaine de la France, elle s'intègre dans une logique de valorisation du passé migratoire français dans sa globalité en tant que composante de la mémoire collective des Français. De ce fait, les violences ou les événements traumatiques liés à l'histoire de l'immigration ne sont pas au centre de ces mémoires qui demeurent valorisantes dans l'ensemble. Les documents mis en ligne par l'association Génériques portent sur les luttes de l'immigration témoignant de l'implication des migrants dans la société française, en s'opposant à

<sup>28</sup> Association Génériques, « Mouvements et luttes des immigré-e-s contre les discriminations et pour l'égalité, 1972-1983 », disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.generiques.org/> (consultée le 30 juin 2014).

<sup>29</sup> ADRI, Agence pour le développement des relations interculturelles, le site était disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.adri.fr>, archivé à la BNF depuis 2001 (consultée à la BNF le 10 février 2013).

une mémoire victimaire incarnée par la figure du travailleur nord-africain des Trente Glorieuses. Du côté de la CNHI, les contenus en ligne abordent l'immigration comme un processus historique inscrit dans la longue durée constituant une expérience partagée par l'ensemble des migrants au-delà des différentes temporalités et du pays d'émigration. Il s'agit en quelque sorte, de favoriser l'intégration par l'histoire, en valorisant le passé migratoire pour que la place des migrants et de leurs descendants soit davantage reconnue dans la société française contemporaine. Ce mouvement de patrimonialisation en ligne s'affirme durant la décennie 2000, les sites de Génériques et de la CNHI s'enrichissent et deviennent des espaces documentaires de référence. Néanmoins, dans un contexte de concurrence des passés, des mémoires plus revendicatives s'expriment en ligne, notamment autour d'événements traumatiques comme ceux du 17 octobre 1961 ou de mémoires individuelles mêlant récits de vie et exaltation du pays d'origine<sup>30</sup>.

### **L'internet et la démocratisation des modalités d'élaboration des mémoires migrantes : le tournant de 2005**

L'année 2005 constitue un moment fort de l'histoire des mémoires migrantes en ligne à plusieurs niveaux<sup>31</sup>. Les événements socio-politiques et l'essor du web participatif contribuent à la démocratisation<sup>32</sup> des modalités d'élaboration des mémoires sur la toile. En effet, à partir de 2005, la question des mémoires de l'immigration devient un sujet « viral » dans un contexte de tensions politiques et sociales et de nouveaux acteurs se saisissent de l'internet pour produire un discours mémoriel. Le gouvernement est alors conduit par Jean-Pierre Raffarin suite aux élections législatives de 2002 qui ont vu la victoire de Jacques Chirac face à Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection présidentielle du 6 mai 2002. Nicolas Sarkozy est nommé ministre de l'intérieur. Populaire et très médiatisé, il a placé la sécurité au centre de ses préoccupations. Il œuvre pour l'alourdissement des sanctions judiciaires et sa politique migratoire est incarnée par la loi de 2003 sur le durcissement des conditions d'entrée des immigrés en France. À partir de 2005, les mémoires de l'immigration font l'objet d'une intense politisation dont le paroxysme correspond aux révoltes urbaines qui se déclenchent dans les grands ensembles parisiens à

<sup>30</sup> Exemple d'un blog hébergé sur Skyblog disponible à l'adresse suivante : <http://algerina.skyrock.com/>, ouvert en 2003 (consultée le 30 juin 2014).

<sup>31</sup> Cette chronologie provisoire s'appuie sur un corpus en cours d'analyse.

<sup>32</sup> CARDON Dominique, *La démocratie Internet : promesses et limites*, Paris, Seuil, coll. « La République des idées », 2010, 101 p.

partir du 27 octobre, suite à la mort des adolescents Bouna Traoré et Zyed Benna<sup>33</sup>. Dans le même temps, on peut constater l'essor du web participatif ou « web 2.0 »<sup>34</sup> caractérisé par des applications facilitant la publication de contenus en ligne, structurés par des logiques de flux. En succédant aux sites personnels, les blogs qui se développent en France dès 2003 puis les réseaux sociaux comme *Facebook* ou les plateformes de partage multimédias (*Youtube* et *Dailymotion*) à partir de 2006, permettent potentiellement à tout internaute de devenir un producteur de dispositif mémoriel lié à l'immigration maghrébine.

### **Les mémoires de l'immigration maghrébine au prisme des mémoires coloniales**

Dès janvier 2005, le collectif des Indigènes de la République lance un appel intitulé : « Nous sommes les indigènes de la République ! Appel pour les Assises de l'anti-colonialisme post-colonial »<sup>35</sup>. L'appel est publié conjointement sur deux sites : celui du collectif citoyen *Touteségaux*<sup>36</sup> et *Oumma.com*<sup>37</sup>. Comme les fondateurs du Mouvement des Indigènes de la République (MIR), *Oumma.com* et *Touteségaux* se sont opposés à la loi de 2004 interdisant les signes religieux ostensibles dans les établissements scolaires.

Il ne s'agit pas ici d'approfondir le contexte de l'appel et d'en analyser la rhétorique argumentative, mais davantage de préciser en quoi cela constitue un moment fort dans l'histoire des mémoires de l'immigration maghrébine en ligne. De par son impact, il ancre, de façon durable, les mémoires migrantes dans le paradigme post-colonial considérant que la France est « encore une société coloniale » traitant les immigrés comme des « indigènes » en les associant aux mémoires coloniales. L'appel est particulièrement relayé dans les médias de minorité et de diasporas. Il est également très commenté sur les blogs. Plusieurs éléments contextuels expliquent l'impact de cette grille de lecture « néo-coloniale » durant l'année 2005, à commencer par le projet de loi déposé en mars 2004, adopté à par l'Assemblée nationale

---

<sup>33</sup> ROBINE Jérémy, *Les ghettos de la nation : ségrégation, délinquance, identités, islam*, Paris, Vendémiaire, 2011, 221 p.

<sup>34</sup> O'REILLY Tim, « What Is Web 2.0 - O'Reilly Media », disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://oreilly.com/> (consultée le 30 juin 2014).

<sup>35</sup> Parti Des Indigènes De La République, « L'appel des Indigènes », janvier 2005, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://indigenes-republique.fr/> (consultée le 30 juin 2014).

<sup>36</sup> *Touteségaux*, 2005, archive disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.toutesegaux.free.fr> (consultée le 5 septembre 2014).

<sup>37</sup> « Nous sommes les Indigènes de la République... », janvier 2005, disponible à l'adresse suivante : <http://oumma.com/>, archivé au dépôt légal de la BNF (version du 21 janvier 2005).

le 10 février 2005, puis promulgué le 23 février de la même année. Son adoption provoque un débat important sur l'alinéa 2 de l'article IV visant à enseigner « le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord [...] »<sup>38</sup>. Cette mesure suscite de nombreuses critiques en ligne, confortant l'idée d'une histoire coloniale inachevée. Ainsi en mai 2005, à l'occasion des commémorations du 8 mai 1945, une contre-mémoire émerge en ligne, celle du massacre de Sétif ayant eu lieu le même jour en Algérie<sup>39</sup>. Les auteurs de l'appel expliquent qu'il s'agit « à partir de la commémoration de la libération du territoire français et de son lot de discours sur le rétablissement de 'l'État de droit' d'ouvrir un espace polémique ». Cet « espace polémique » est constitué principalement de l'internet qui occupe une place centrale dans la stratégie communicationnelle du MIR, jusqu'à ce que les révoltes urbaines de novembre et décembre 2005 entraînent une médiatisation plus large du mouvement. La lecture de l'immigration à travers l'idée du « continuum » colonial est renforcée par la parution en septembre 2005, de l'ouvrage *La fracture coloniale, la société française au prisme de l'héritage colonial*<sup>40</sup> sous la direction de Nicolas Bancel, Pascal Blanchard et Sandrine Lemaire. À partir d'exemples concernant notamment l'immigration maghrébine, l'ouvrage insiste sur la relation entre l'exclusion des descendants d'une immigration définie comme post-coloniale en tant que phénomène consécutif à la colonisation, et à la persistance de traitements inégalitaires hérités de la période coloniale. L'ouvrage est l'objet d'une médiatisation importante, sur l'internet comme dans les médias traditionnels, d'autant plus que ce moment coïncide avec le début des révoltes urbaines. Sur Oumma.com, l'ouvrage est accueilli favorablement. Le 15 novembre 2005, une vidéo de dix minutes, intitulée « Pascal Blanchard : La fracture coloniale en France est visible, mettez un pied dans une banlieue et regardez... » est mise en ligne<sup>41</sup>, proposant une lecture coloniale des révoltes. Ce moment fort constitue une rupture dans les mémoires numériques de l'immigration maghrébine : de nombreux discours sur l'immigration maghrébine sont désormais insérés durablement dans une lecture postcoloniale.

<sup>38</sup> Loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, *Légifrance*, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/>, (consultée le 2 septembre 2014).

<sup>39</sup> KHADRI Sadri, « Indigènes de la République, réponses à quelques objections... », février 2005, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://oumma.com/>, (consultée le 12 juin 2014).

<sup>40</sup> BLANCHARD Pascal, BANCEL Nicolas et LEMAIRE Sandrine (éd.), *La fracture coloniale : la société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, la Découverte, 2005, 310 p.

<sup>41</sup> OUMMATV, « Pascal Blanchard : La fracture coloniale en France est visible, mettez un pied dans une banlieue et regardez... », 15 novembre 2005, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://oummatv.tv/> (consultée le 02 septembre 2014), archivé au dépôt légal du web de l'INA.

### **Les mémoires de l'immigration au cœur de la question des banlieues**

Le traitement médiatique des révoltes de 2005 a fait naître, chez des acteurs associatifs, des journalistes ou des individus engagés, la volonté de représenter autrement la banlieue grâce à l'internet. Prenant part à cette tradition des « média citoyens » qui ont concerné successivement la presse, la radio et la télévision, ces acteurs se saisissent de l'internet pour proposer un espace d'expression pour les habitants des grands ensembles, dénonçant les clichés sur la violence des cités et proposant des modes multiculturalistes de vivre-ensemble. Le plus célèbre d'entre eux est le Bondyblog<sup>42</sup>, le 11 novembre 2005 durant la phase finale des révoltes urbaines, par le journaliste suisse Serge Michel. Ce mouvement de médias locaux, proposant une vision alternative des grands-ensembles et dont le contenu mémoriel vise à valoriser la diversité des populations en mettant en exergue les mémoires de l'immigration, se développe également à partir de 2005. Les initiatives proposant un espace d'expression populaire autour des thématiques liées à la banlieue et à l'immigration se multiplient. Le blog Chronironiques<sup>43</sup> propose ainsi une page sur l'histoire des bidonvilles de Nanterre et recueil, ce faisant, des centaines de témoignages d'enfants du bidonville, en grande partie issus de l'immigration algérienne et marocaine.

Cet épisode de 2005 a été qualifié de « guerres de mémoires », en raison de l'émergence brutale de la « question coloniale » dans un contexte de tension politique et sociale. Néanmoins, du point de vue de l'histoire des mémoires de l'immigration maghrébine, ce moment apparaît également comme une période de visibilité importante. L'idée que les troisièmes générations, perçues comme victimes de l'exclusion sociale et culturelle, souffrent également d'un déficit de reconnaissance mémorielle se généralise, non sans susciter de fortes oppositions. L'explication postcoloniale associe les mémoires migrantes à la question de l'héritage colonial. Ainsi, deux discours mobilisant les mémoires de l'immigration émergent en ligne : d'une part celui visant à revaloriser l'image de la banlieue en tant qu'incarnation d'une société française multiculturelle et d'autre part, celui militant pour la reconnaissance des responsabilités de la France envers les populations françaises originaires du Maghreb en tant qu'« ex-colonisées ». Cette dynamique est par ailleurs encouragée par les mesures prises dans le cadre des politiques de la ville<sup>44</sup>.

<sup>42</sup> HOCINI Idir, « Petite histoire de l'immigration à Bondy », *Le Bondy Blog*, juin 2006, disponible à l'adresse suivante : <http://www.bondyblog.fr/> (consultée le 30 mai 2014).

<sup>43</sup> *Bidonvilles et cités | Chronironiques*, disponible à l'adresse suivante : <http://chronironiques.blog.lemonde.fr/> (consultée le 1<sup>er</sup> décembre 2013), cité par COHEN Muriel, « Les bidonvilles de Nanterre, entre 'trop plein' de mémoire et silence », *Diaspora*, 2010, n° 17, p. 42-62.

<sup>44</sup> Par exemple, le projet *La Caravane de la mémoire*, portée par l'association Com'ètik Diffusion à Aubagne

## Scénariser la pluralité des mémoires par l'image

À partir de 2006, les dispositifs mémoriels en ligne se diversifient et se multiplient avec une place accrue accordée aux contenus audiovisuels. Ce mouvement coïncide avec l'émergence des médias sociaux et une massification des données de l'internet mais il correspond également à un contexte hors-ligne marqué par les débats sur l'identité nationale et les commémorations de la Guerre d'indépendance Algérienne.

Les médias en ligne qui s'intéressent aux mémoires de l'immigration maghrébine, tendent à diffuser davantage de contenus dans des formats audiovisuels. Ces web-médias sont nés en ligne et conservent l'essentiel de leurs activités de publication sur la toile, même s'ils ont parfois donné naissance à un format imprimé. Ils dénoncent le manque d'indépendance des médias traditionnels vis-à-vis du monde politique, ciblant particulièrement la télévision dont ils raillent le traitement caricatural de l'Islam et de l'immigration maghrébine, particulièrement après les révoltes de 2005. Latelelibre.fr<sup>45</sup> illustre la catégorie des médias en ligne généralistes. Le slogan annonce les ambitions de cette WebTV associative : « Média Citoyen, Indépendant et Participatif ! ». À travers une série sur la banlieue<sup>46</sup>, LaTeleLibre propose de filmer ce territoire en donnant la parole à ses habitants. Aux côtés des médias généralistes, qui peuvent s'inscrire dans l'héritage du mouvement de la télévision citoyenne, les médias de minorité se sont également développés en ligne. Ils s'adressent à un groupe restreint identifié selon des critères socio-ethniques, religieux ou de nationalité. C'est le cas du site Oumma.com créé en 2000 dont est issue la webTV OummaTV dès 2008. Plusieurs vidéos donnent à voir une mémoire de l'immigration maghrébine, algérienne en grande partie, davantage présentée comme une mémoire musulmane<sup>47</sup>.

La mise en réseaux des mémoires s'accompagne d'une scénarisation accrue des dispositifs mémoriels. Format spécifique au web et dont la définition demeure complexe, le webdocumentaire regroupe les formes d'écritures multimédias qui utilisent les outils d'interactivité

---

(Bouches-du-Rhône), ayant bénéficié de subventions dans le cadre de la politique de la ville au titre du CUCS, Com'etik Diffusion, présentation disponible à l'adresse suivante : <http://cometik.info/> (consultée le 30 mai 2014).

<sup>45</sup> *Indépendant et Participatif !*, disponible à l'adresse suivante : <http://www.latelelibre.fr> (consultée le 30 mai 2014), archivé au dépôt légal du web de l'INA.

<sup>46</sup> MAÏA Miguel, « La Banlieue brûle-t-elle ? », décembre 2007, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://latelelibre.fr/> (consultée le 2 septembre 2014), archivée au dépôt légal du web de l'INA.

<sup>47</sup> *Les grandes figures intellectuelles de l'Islam de France*, novembre 2006, disponible à l'adresse suivante, <http://oummatv.tv/> (consultée le 2 février 2014), archivé au dépôt légal du web de l'INA. Les vidéos sont présentées par Sellam Sadek auteur de *La France et ses musulmans : un siècle de politique musulmane, 1895-2005*, Paris, Fayard, 2006, 392 p.

pour impliquer l'internaute dans la mise en récit du discours proposé. Leurs créateurs sont généralement jeunes et obtiennent le soutien financier nécessaire à ces projets onéreux auprès de sociétés de production issues de l'audiovisuel et du cinéma. C'est le cas de deux webdocumentaires traitant de la répression de la manifestation pacifique du FLN organisée le 17 octobre 1961<sup>48</sup> à Paris : *17.10.1961* du collectif Raspouteam<sup>49</sup> et *La nuit oubliée*<sup>50</sup> d'Olivier Lambert et Thomas Salva. Il convient ici de rappeler que cet événement est l'objet de revendications mémorielles en ligne depuis le début des années 2000 comme en témoigne le site de l'association *Contre l'oubli*<sup>51</sup> ouvert en 2001, à l'occasion des 50 ans de la répression, sous la forme d'une page personnelle hébergée par Free. Le 17 octobre commençait alors à faire l'objet d'un regain de médiatisation suite au procès intenté par Maurice Papon à Jean-Luc Einaudi en 1999 pour diffamation. L'association avait mis en ligne des témoignages de Français d'origine algérienne ayant participé à la manifestation. Dix ans après, les potentialités offertes par l'internet conjuguées à un contexte commémoratif favorable aboutissent à la réalisation des deux webdocumentaires. Celui du collectif Raspouteam (*street art* initialement) a obtenu le soutien du CNC et de la société de production Agat Film & C<sup>ie</sup> qui regroupe des producteurs indépendants et renommés en France<sup>52</sup>. Le *17.10.1961* est structuré à partir d'une carte de Paris sur laquelle les lieux de la manifestation sont localisés. En relation avec le plan, le collectif a disposé des installations visuelles dans les lieux de la manifestation à Paris, accessibles au moyen de QR Code permettant aux promeneurs d'accéder à la séquence du webdocumentaire correspondant au lieu sur lequel ils se trouvent. Dans le registre supérieur de la page d'accueil, une série de portraits renvoient à des personnages fictifs qui incarnent la pluralité des mémoires de l'événement (un travailleur algérien, un policier harki...). Le casting d'acteurs<sup>53</sup> est impressionnant pour un projet en ligne et peut probablement s'expliquer par l'intervention d'Agat Film

<sup>48</sup> HOUSE Jim et MACMASTER Neil, *Paris 1961: Algerians, state terror, and memory*, Oxford, Oxford University press, 2009, 375 p.

<sup>49</sup> 17 octobre 1961 - un webdocumentaire de Raspouteam, octobre 2011, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.raspouteam.org/> (consultée le 15 avril 2014), archivé au dépôt légal du web de l'INA.

<sup>50</sup> LAMBERT Olivier et SALVA Thomas, *La nuit oubliée*, octobre 2011, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lemonde.fr/> (consultée le 15 avril 2014), archivé au dépôt légal du web de l'INA.

<sup>51</sup> Association 17 octobre 1961, *contre l'oubli*, 2001, disponible à l'adresse suivante : <http://17octobre1961.free.fr/> (consultée le 2 septembre 2014), archivé au dépôt légal du web de la BNF depuis 2001.

<sup>52</sup> « AGAT FILMS & C<sup>ie</sup> et EX NIHILO constituent un collectif de huit producteurs animés de valeurs communes qui ne contredisent pas le point de vue et la sensibilité de chacun. Marie Balducchi - Nicolas Blanc - Marc Bordure - Arnaud Colinart - David Coujard - Robert Guédiguian - Blanche Guichou - Muriel Meynard - Patrick Sobelman », AGAT FILMS & C<sup>ie</sup> et EX NIHILO, « Société », disponible à l'adresse suivante : <http://www.agatfilms.com/> (consultée le 30 mai 2014), archivé au dépôt légal du web de l'INA.

<sup>53</sup> Simon Abkarian, Ariane Ascaride, Jean-Pierre Darroussin, Jean-François Guerlach, Hammou Graïa, Sabrina Ouazani, Lyes Salem, Robinson Stévenin.



& C<sup>ie</sup>. *La nuit oubliée* se présente comme une plateforme documentaire sur le 17 octobre 1961 créée par Olivier Lambert, journaliste et réalisateur, et Thomas Salva, photographe. À la différence du *17.10.1961* de Raspouteam, il n'y a pas de personnages fictifs mais des témoignages qui sont le fruit de l'enquête menée par les deux auteurs, en collaboration avec Jean-Luc Einaudi. La navigation peut se faire à travers les récits individuels (fictionnels ou sous forme d'entretiens) mais aussi au moyen de la carte. Le recours à la bande dessinée<sup>54</sup> donne une identité visuelle spécifique au webdocumentaire et en structure le séquençage. Dans les deux cas, le récit de la répression est mis en perspective par des entretiens avec des historiens de la guerre d'Algérie et enrichi par des documents d'archives numérisés. Les finalités semblent également identiques : réhabiliter une mémoire perçue comme oubliée, effacée. Cet engagement individuel est associé à la volonté de démocratiser la connaissance historique perçue comme peu accessible. Le recours à l'image fixe ou animée, à laquelle s'ajoute une série de documents écrits et sonores, offre différents niveaux de lecture et donc d'accessibilité. Ces dispositifs numériques permettent également de faire « revivre le passé » en proposant une expérience d'immersion dans la manifestation au gré du parcours de navigation de l'internaute. Si les plateformes rassemblent une pluralité de points de vue, l'internaute peut donc choisir la mémoire dont il souhaite prendre connaissance. Ces deux webdocumentaires ont contribué à populariser la mémoire du 17 octobre 1961 durant l'année 2011, totalisant près de 200.000 vues.

## Conclusion

Au gré de l'évolution socio-technique de l'internet mais aussi du contexte politique et mémoriel, les modalités de valorisation des mémoires de l'immigration maghrébine se sont largement diversifiées, depuis les premières pages de sites associatifs les plus épurées aux webdocumentaires des années 2010. L'année 2005 a constitué un temps fort dans la politisation de ces mémoires qui ont été durablement associées aux questions de la « banlieue » et du passé colonial. Dans le même temps, des sites institutionnels et archivistiques de référence ont émergé pour le grand public, rendant accessible gratuitement des documents et des contenus historiques. Au fil de la décennie, ces dispositifs mémoriels ont pris des formes hybrides, mêlant des modes d'écriture individuelles ou participatives avec des images fixes ou animées. La multiplication des initiatives aboutit dans le même

<sup>54</sup> DAENINCKX Didier et MAKO, *Octobre Noir*, Anthy sur Leman, Ad Libris, 2011, 60 p.

**O2**

temps à un morcellement mémoriel. Elles sont patrimoniales (CNHI et Génériques), militantes pour les médias associatifs, confessionnelles ou ethniques pour les médias de minorité ou traumatiques pour les webdocumentaires sur le 17 octobre 1961. Elles tendent à s'entremêler avec les récits de vie des militants de la mémoire et à impliquer davantage l'internaute par des procédés essentiellement affectifs.



## **L'usage stratégique des médias dans les luttes patrimoniales : le cas des candidatures françaises au « patrimoine culturel immatériel » de l'Unesco (2009-2014)**

Depuis les années 2000, les revendications et les controverses autour des questions de mémoire collective font l'objet d'un traitement médiatique de plus en plus important. En France, la polémique et les mobilisations suscitées par l'article 4 de la loi du 23 février 2005

exhortant les manuels scolaires à « reconnaître le rôle positif de la présence française outre-mer », la multiplication des prises de parole publiques concernant la guerre d'Algérie ou encore les diverses commémorations liées à la Seconde Guerre mondiale, sont largement couvertes par la presse. Si les dynamiques propres au champ médiatique peuvent contraindre la prise de parole et la mise en mots du passé, nous aimerions montrer à quel point les médias peuvent se voir mobilisés par les acteurs eux-mêmes. Qu'on les mobilise pour légitimer un discours revendiquant la valorisation du passé d'une communauté ou la réinscription d'un événement dans le roman historique national, ou qu'ils servent à susciter l'adhésion d'un public élargi, nous assistons à ce que Fabien Granjon appelle de nouveaux « processus d'énonciation collectifs »<sup>2</sup>.

**L'auteur** : Morane CHAVANON est Doctorante en sciences politiques à l'Université Lyon 2, rattachée au laboratoire Triangle UMR 5206.

Dans cet article, nous nous intéresserons à la manière dont les médias sont utilisés dans les dossiers de candidatures portées par la France entre 2009 et 2014 pour la sauvegarde d'éléments nationaux en tant que « patrimoine culturel immatériel » (PCI).

En 2006, la France ratifie la convention de l'Unesco du 17 octobre 2003 pour la sauvegarde du PCI. À travers le PCI, l'Unesco entend recenser et conserver un patrimoine qui échappe en partie au domaine du matériel, qui ne s'incarne pas nécessairement dans du bâti ou des objets particuliers, et qui serait donc particulièrement menacé de dis-

---

<sup>1</sup> Article finalement retiré.

<sup>2</sup> GRANJON Fabien, « Média », in FILLIEULE Olivier et al., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2009, pp. 349-356.

parition. Le PCI est censé incarner une « diversité culturelle » porteuse de valeurs à vocation universelle (« échange entre les peuples », « développement durable », etc.) que l'institution entend promouvoir et transmettre à travers ce label. Selon l'article 2 de la convention pour le PCI de l'Unesco : « On entend par patrimoine culturel immatériel l'ensemble des pratiques, expressions ou représentations qu'une communauté humaine reconnaît comme faisant partie de son patrimoine dans la mesure où celles-ci procurent à ce groupe humain un sentiment de continuité et d'identité »<sup>3</sup>. Si la communauté peut se reconnaître dans son patrimoine, la patrimonialisation contribue en retour à fabriquer quelque peu cette communauté. En effet, « l'implication des personnes ou groupes porteurs d'un patrimoine culturel immatériel est la condition première de la sauvegarde de ce patrimoine »<sup>4</sup>. Pour être reçues, les candidatures doivent nécessairement se légitimer par l'appui et la mobilisation d'une « communauté d'adhésion ». Quels que soient les intérêts en jeu, la description de l'élément patrimonial doit la mettre en récit (« communauté détentricice de PCI », « porteurs de tradition », « peuple »<sup>5</sup>), contribuant à dessiner ses contours et à affirmer son existence en la publicisant.

Dans le classement au PCI, c'est au terme de jeux d'échelles entre l'instance internationale qu'est l'Unesco, l'État français et le groupe social, souvent localisé au niveau infranational, que l'élément patrimonial se voit ériger ou non comme l'attribut d'une communauté à qui l'on va imputer une appartenance commune. Les dossiers de candidature donnent ainsi à voir un véritable travail discursif au sein duquel les groupes intéressés au premier chef par la conservation (une catégorie professionnelle, un groupe culturel, une collectivité locale) se mettent eux-mêmes en récit ainsi que la communauté qu'ils sont censés représenter. Ils se livrent à une épreuve de justification qui mêle invocation de valeurs universelles, témoignant de la diffusion de standards internationaux (« échanges entre les peuples », « diversité culturelle », etc.), et fabrication d'une identité spécifique.

Tous les ans, les États parties à la Convention de 2003 sélectionnent et proposent des candidatures au Comité de l'Unesco qui les évalue et détermine les éléments jugés dignes d'être reconnus et transmis en la qualité de « patrimoine culturel immatériel ». Ceux-ci feront alors l'objet d'un programme de sauvegarde élaboré à partir des mesures proposées par les candidats (association, commune, groupe professionnel...) et les États porteurs. La labellisation PCI s'accom-

<sup>3</sup> Ces informations sont issues du site de l'Unesco : <http://www.unesco.org/>.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

pagne ainsi d'avantages matériels (financement de programmes de recherche, de collectes, de manifestations culturelles, etc.) pour lesquels les candidats envisagent un budget et des partenariats possibles (par exemple avec le ministère de l'Éducation nationale). Toutefois, la transmission ne recouvre pas les mêmes enjeux et la même urgence en fonction du contexte et des menaces qui pèsent sur les éléments patrimoniaux. Au premier rang des risques, on peut pointer celui de la disparition pure et simple. Nous avons ainsi affaire à une sauvegarde graduée qui hiérarchise trois types d'inscription en fonction de leur caractère protecteur : la liste de sauvegarde urgente, le registre des meilleures pratiques de sauvegarde et la liste représentative du PCI. C'est essentiellement à cette dernière que nous nous attacherons dans cet article car c'est la plus fréquemment attribuée, notamment dans le cas français. Sur les onze éléments ayant été reconnus PCI depuis 2009, seul le chant corse dit *cantu in paghiella* s'est vu inscrit sur la liste de sauvegarde urgente.

Dans le cadre de cet article portant sur l'usage stratégique des médias dans les luttes patrimoniales, nous nous livrons à une analyse qualitative des dossiers de candidature français au PCI. À la manière d'Abdellali Hajjat dans ses travaux socio-historiques sur la fabrication du concept d'assimilation au travers des dossiers de demande de naturalisation<sup>6</sup>, l'étude de dossiers administratifs complétés par les candidats au classement s'avère fructueuse à double titre. D'une part, l'analyse des critères et des catégories que les dossiers définissent permet de mettre en lumière les normes et les attentes formulées par l'institution, et partant, éclairer les politiques qui les sous-tendent. D'autre part, l'étude des dossiers de candidature donne également à voir les registres de justification et les stratégies mis en œuvre par les acteurs pour légitimer leurs demandes et les voir réussir. Entre réponses aux exigences institutionnelles et stratégies de distinction, l'étude de ces candidatures écrites permet d'interroger la place occupée par les médias en vue de l'inscription sur la liste représentative du PCI.

Considérant les luttes patrimoniales comme des mobilisations porteuses de revendications identitaires, jouant sur un sentiment d'appartenance commune et une « tentative d'encodage dans un récit public »<sup>7</sup>, il nous semble intéressant d'analyser ces candidatures en termes de mobilisations collectives et de luttes d'identification. À la fois supports de diffusion de standards et critères internationaux, et

---

<sup>6</sup> HAJJAT Abdellali, *Les Frontières de l'« identité nationale ». L'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale*, Paris, La Découverte, 2012.

<sup>7</sup> BRUBAKER Rogers, « Au-delà de L'« identité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, septembre 2001, vol. 139, *L'exception américaine* (2), pp. 66-85.

reflets supposés de la spécificité d'une « communauté humaine »<sup>8</sup>, comment les dossiers de candidature au PCI vont-ils donner à voir une « activité de cadrage »<sup>9</sup> dans laquelle les médias peuvent être partie prenante ? Comment les acteurs constituent-ils et s'approprient-ils une ressource médiatique pour faire triompher leurs revendications patrimoniales ?

Parmi les onze éléments français classés PCI entre 2009 et 2014, six d'entre eux mentionnent les médias dans leur dossier de candidature. Nous ne cherchons pas à démontrer l'importance numérique des dossiers recourant aux médias, supposant l'efficacité ou la pertinence de telle ou telle manière de faire. Le choix de ces six dossiers nous permet surtout d'analyser finement la mobilisation de la ressource médiatique en tant qu'elle est perçue comme signifiante dans le processus de transmission mais pouvant faire l'objet d'usages différenciés. Il s'agit du *cantu in paghiella* (chant traditionnel corse) en 2009, de la tradition du tracé dans la charpente française (2009), du repas gastronomique des Français (2010), de la fauconnerie (2012), du Fest-Noz (danse traditionnelle bretonne) en 2012 et enfin du *gwoka* (pratique culturelle guadeloupéenne mêlant musique, chant et danse) en 2014.

Dans cet article, nous verrons comment les médias sont saisis par les acteurs en fonction du sens et des enjeux qu'ils placent derrière leur lutte pour la reconnaissance patrimoniale. Tout d'abord, nous nous intéresserons à l'usage des médias comme légitimation de l'ancrage social de l'élément patrimonial dans la vie et l'identité d'une collectivité. Puis, nous verrons que les médias, objets de critiques, apparaissent également comme un enjeu de la lutte pour la reconnaissance patrimoniale, prenant sens dans des rapports sociaux plus larges et porteuse de revendications locales.

## **Les médias comme gage de l'inscription sociale et identitaire de l'élément patrimonial**

Dans le récit produit par les acteurs au sein des dossiers, les médias apparaissent comme un instrument de légitimation de la candidature au PCI. Il s'agit de prouver que l'élément est digne d'être conservé au titre de patrimoine, et plus encore, d'être transmis<sup>10</sup>. Les médias sont donc mobilisés pour démontrer l'ancrage de l'élément

<sup>8</sup> Site de l'Unesco : <http://www.unesco.org/>.

<sup>9</sup> SNOW D. A., ROCHFORD Jr., B., WORDEN S. K. and BENFORD R. D., « Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation », *American Sociological Review*, 1986, 51, pp. 464-481.

<sup>10</sup> BAROU Jacques, « Que patrimonialiser ? Pour qui et pourquoi ? », *Écarts d'identité*, décembre 2009, n° 115, « Lieux de mémoire de l'immigration : un patrimoine national », pp. 4-9.

patrimonial dans la vie et l'identité de la communauté concernée. Ils apparaissent également comme un moyen de cette transmission. Face au continuum des risques et menaces qui pèsent sur le patrimoine, les médias sont présentés comme des garanties de sa continuité et de son intégration à la mémoire du groupe.

### **La fabrication d'une « communauté imaginée »**

Le terme est emprunté à Benedict Anderson pour qui « il n'est de communauté qu'imaginée »<sup>11</sup>. Pour classer un élément au titre de PCI, l'Unesco formule un certain nombre d'attentes qui se traduisent par plusieurs critères auxquels doivent répondre les candidatures. Les groupes porteurs doivent notamment démontrer que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent [l'élément en question] comme faisant partie de leur patrimoine culturel »<sup>12</sup>. Il est également nécessaire de justifier le fait que ce patrimoine leur « procure [...] 'un sentiment d'identité et de continuité' »<sup>13</sup>. Les médias se voient ainsi mobilisés pour illustrer l'inscription de l'élément patrimonial dans la vie et l'identité de la « communauté concernée », et partant, contribuent à la fabrication d'une communauté d'adhésion.

Dans la majorité des dossiers analysés, l'écho et le traitement médiatiques de la candidature au PCI sont présentés comme le reflet et le gage de l'engouement du groupe social censé être concerné. On affirme que « la société civile a été régulièrement sensibilisée »<sup>14</sup> dans la candidature corse, que « les médias s'en sont largement fait l'écho, montrant à quel point les Français sont attachés à cet élément de leur vie quotidienne »<sup>15</sup> dans le dossier du repas gastronomique des Français, ou encore qu'« un débat contradictoire autour du projet d'inscription relayé par les médias, a permis à toute la population guadeloupéenne d'être informée et de s'associer à la démarche entreprise »<sup>16</sup> concernant le *gwoka*. Quelle que soit la manière dont elle est désignée, les médias participent d'un travail de fabrication identitaire de la « communauté concernée ».

---

<sup>11</sup> ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 2002.

<sup>12</sup> Critères que l'on peut trouver sur les dossiers à télécharger sur le site de l'Unesco, rubrique PCI, disponible à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/>.

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> Dossier de candidature du *cantu in paghiella* corse, 2009, disponible à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/>.

<sup>15</sup> Dossier de candidature du repas gastronomique des Français, 2010, disponible à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/>.

<sup>16</sup> Dossier de candidature du *gwoka*, 2014, disponible à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/>.



Les médias sont présentés comme un outil de conscientisation, permettant une sensibilisation de la population à l'enjeu patrimonial. Alors que les revendications sont censées émaner d'une communauté pré-existante, l'usage des médias révèle le travail discursif et symbolique de « porte-parole » au sens de Pierre Bourdieu<sup>17</sup>, c'est-à-dire d'acteurs qui créent le groupe en même temps qu'ils rendent leur voix publique. Cela pointe le paradoxe du classement au PCI. Selon l'Unesco, l'élément patrimonial est légitime à être conservé s'il est attesté qu'il « procure aux communautés et aux groupes concernés 'un sentiment d'identité et de continuité' »<sup>18</sup>. Or, les candidats au PCI doivent mener un important travail de sensibilisation, mobilisant les médias, en direction d'une pluralité d'individus qu'ils désignent ensuite comme un collectif partageant une appartenance commune. Ce registre identitaire donne également lieu à des jeux d'échelles, illustrant la manière dont les candidats s'approprient la labellisation PCI en fonction d'enjeux propres. Concernant le repas gastronomique des Français, la communauté concernée est définie comme « l'ensemble du peuple français », la mise en avant de médias « nombreux » s'étant « fait largement l'écho » de la démarche de classement veut ainsi montrer « l'attachement des Français à cet élément de leur patrimoine ». Ici les médias sont censés relayer et appuyer une revendication dont la portée et la représentativité seraient nationales, s'apparentant à « un marqueur de l'identité des Français »<sup>19</sup>. En revanche dans le cas du *gwoka*, l'évocation d'une campagne médiatique et d'un débat public ayant « permis à toute la population guadeloupéenne d'être informée et de s'associer », fait écho à la manière dont la communauté est décrite. « À l'origine pratiqué essentiellement par les descendants des déportés africains mis en esclavage, le *gwoka* s'est aujourd'hui étendu à toutes les couches sociales, tous les groupes ethniques et religieux de la société guadeloupéenne »<sup>20</sup>. Ici, la candidature s'inscrit davantage dans la mise en récit d'une spécificité locale, dont on cherche à mettre en avant la mémoire. Celle-ci serait façonnée par une histoire particulière, celle de la traite négrière et de l'esclavage lorsque les Antilles françaises étaient des colonies jusqu'en 1848. Dans la description de la pratique il est écrit que « le *gwoka* est pratiqué aujourd'hui partout où résident les Guadeloupéens et tout particulièrement en région parisienne et dans les grandes villes universitaires de France »<sup>21</sup>. L'insistance sur un

<sup>17</sup> BOURDIEU Pierre, « Une classe objet », *Actes de la recherche en sciences sociales*, novembre 1977, vol. 17-18, pp. 2-5.

<sup>18</sup> Article 2 de la Convention de l'Unesco pour le PCI, disponible sur le site de l'Unesco : <http://www.unesco.org/>.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> Dossier de candidature du *gwoka* 2014, *op. cit.*

<sup>21</sup> *Ibid.*

traitement médiatique concentré à l'échelle locale va de pair avec la mise en avant d'une appartenance non seulement territoriale, mais ethnique. La patrimonialisation du *gwoka* s'apparente à une démarche de légitimation d'une identité collective qui trouverait ses racines dans l'histoire de la colonisation et que tous les Guadeloupéens, du fait de leur naissance, porteraient en eux.

Dans le cadre des candidatures au PCI, les médias font l'objet d'une utilisation stratégique de la part des porteurs de la revendication patrimoniale, qui les mobilisent pour façonner une « identité narrative »<sup>22</sup>, à partir de laquelle ils cherchent à légitimer leur démarche.

### **Les médias comme mesure de sauvegarde**

Si les médias apparaissent comme un moyen de légitimer les candidatures au PCI, c'est également parmi les mesures de protection qu'ils sont mentionnés. En échange de l'attribution du label PCI, l'Unesco demande aux structures candidates et aux États porteurs de proposer des « mesures de sauvegarde ». Il s'agit de tisser des partenariats et d'envisager des moyens pour permettre la conservation de l'objet patrimonial. Les acteurs peuvent faire appel à différents secteurs sociaux et suggérer des mesures institutionnelles. Cela peut-être l'incorporation de la pratique culturelle dans les programmes scolaires de l'éducation nationale, le financement de travaux universitaires sur l'élément patrimonial en question ou encore la mise en place de manifestations culturelles pour le promouvoir. Dans cette optique, les médias sont également sollicités comme vecteurs potentiels de transmission.

En effet, la reconnaissance ne se limite pas à la sauvegarde en l'état de l'élément patrimonial, en particulier dès lors que celui-ci est immatériel. Par définition il ne peut rester figé et n'existe que par la manière dont il peut se voir approprier. Pour des auteurs comme Krzysztof Pomian, « le lien entre la problématique de l'identité et celle du patrimoine - [...] - devient évident dès que l'on prend conscience que la première est organisée autour des rapports avec l'avenir. [...] Autant dire que le patrimoine culturel est destiné en priorité à des générations futures. »<sup>23</sup>. Aussi, dans chaque dossier de candidature, des mesures sont proposées pour sauvegarder l'élément patrimonial mais également pour assurer sa transmission auprès des nouvelles générations. C'est par leur perpétuation au sein du groupe, voire à l'extérieur, que les pratiques et autres expressions sociales et culturelles font face au continuum des menaces qui pèsent sur elles, au premier

<sup>22</sup> RICŒUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.

<sup>23</sup> POMIAN Krzysztof, « Patrimoine et identité nationale », *Le Débat*, 2010/2, n° 159, pp. 45-56.

rang desquelles le risque de la disparition. La médiatisation est ainsi présentée comme un outil privilégié de la continuité du patrimoine dans la vie du groupe, un gage de pérennité, par l'aspect socialisateur qu'on lui prête.

La médiatisation apparaît dans les dossiers comme un vecteur de socialisation au même titre que l'école ou le groupe des pairs (les professionnels, les praticiens de telle ou telle activité culturelle, etc.). On évoque les « reportages télévisés » parmi « les manifestations culturelles et de communication » dans le cas du trait de charpente, dont on cherche à montrer le bâtisseur « en tant que maître du processus de conception intellectuelle et technique »<sup>24</sup>. On fait des médias une source pour recueillir des documents au même titre que la famille et les entreprises, en vue de nourrir les fonds d'archives d'« un Centre de ressources [qui] favorisera par la mise à disposition des informations collectées la visibilité et la transmission des pratiques et des rites qui composent le repas gastronomique »<sup>25</sup>. La candidature de ce dernier envisage également « la conception et la diffusion d'une émission télévisée de sensibilisation du grand public »<sup>26</sup>. Les porteurs de la tradition de la fauconnerie, seul élément patrimonial transnational revendiqué par treize États, en appelle aussi à une « meilleure couverture médiatique » notamment pour « préserver les aires de fauconnerie [et] sensibiliser l'opinion publique à l'importance de la fauconnerie en tant que patrimoine culturel immatériel »<sup>27</sup>. Les mobilisations patrimoniales peuvent être analysées au prisme des outils forgés pour l'étude des mouvements sociaux. Aussi, les médias apparaissent aux yeux des candidats comme une passerelle d'accès à l'opinion publique, ainsi qu'un moyen stratégique de « contribuer à l'élargissement du potentiel de mobilisation de l'action et permettre éventuellement l'imposition d'un sens partagé »<sup>28</sup>. La médiatisation est vue comme un moyen de susciter l'adhésion la plus large possible et de socialiser à l'enjeu patrimonial. Le traitement médiatique de l'objet classé PCI revêt une forte dimension didactique, à la fois autour de la notion de patrimoine culturel immatériel elle-même, mais également dans la valorisation d'une pratique sociale et culturelle à ce titre. Les candidatures montrent à quel point la protection patrimoniale est sous-tendue par un enjeu pédagogique dont les médias seraient partie prenante.

<sup>24</sup> Dossier de candidature de la tradition du tracé dans la charpente française, 2009, disponible à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/>.

<sup>25</sup> Dossier de candidature du repas gastronomique des Français, 2010, op. cit.

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> Dossier de candidature de la fauconnerie, 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/>.

<sup>28</sup> GRANJON Fabien, « Média », in FILLIEULE Olivier et al., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, op. cit.

Le label PCI étant attribué par l'Unesco, une instance internationale, il symbolise une reconnaissance à vocation transnationale voire universelle. Cela se lit derrière l'injonction à « favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine »<sup>29</sup>, ou encore le critère selon lequel l'élément ne doit pas être « contraire aux instruments internationaux existant relatifs aux droits de l'Homme ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable »<sup>30</sup>. Toutefois, la mobilisation des médias dans la transmission de l'élément patrimonial s'apparente parfois à une volonté d'affirmer une spécificité culturelle et locale. Le cas du Fest-Noz breton est à ce titre particulièrement éclairant. Parmi les mesures de sauvegarde proposées, les médias apparaissent dans la liste et se voient exhortés à « améliorer la place de la culture régionale dans les médias dominants, notamment les médias publics »<sup>31</sup>. Il en va de même pour le *gwoka* guadeloupéen, où l'on évoque le fait que « les porteurs de tradition ont, jusqu'aux années 1950, assumé seuls les efforts de sauvegarde dans le mépris général », puis que « la diffusion s'auto-organise dès 1962 via le disque [...] puis une émission radiophonique », allant jusqu'aux « sites internet, pages Facebook etc. [qui] apparaissent vers l'an 2000 »<sup>32</sup>. La dimension pédagogique et socialisatrice prêtée aux médias pour garantir la survie de l'élément patrimonial dans la vie du groupe passe parfois par la création d'une identification locale à laquelle on va chercher à le faire adhérer.

À la fois instruments de légitimation des candidatures au PCI, participant à la création performative d'une communauté imaginée et envisagés parmi les mesures de sauvegarde, les médias font également l'objet de revendications d'ordre social et politique qui illustrent le contexte d'inscription de l'élément patrimonial et la place qu'il y occupe.

## Le recours aux médias dans la lutte pour la reconnaissance

Nous avons vu que les médias étaient mobilisés dans les candidatures pour répondre aux exigences et aux attentes formulées par l'Unesco à l'égard du PCI. Toutefois les acteurs ne recourent pas seulement aux médias pour légitimer leur candidature. Ces derniers font l'objet de critiques et se voient incorporés à une lutte pour la recon-

<sup>29</sup> Formules et critères définis par la convention de l'Unesco qui figurent sur tous les dossiers de candidature au PCI.

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> Dossier de candidature du *Fest-Noz*, 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/>.

<sup>32</sup> Dossier de candidature du *gwoka*, 2014, *op. cit.*

naissance, porteuse de revendications spécifiques illustrant la dimension sociale de la patrimonialisation. La critique d'une hégémonie médiatique et la lutte pour la reconnaissance apparaissent intimement liées à des tensions entre culture locale et culture nationale, donnant à voir une lutte pour décloisonner la notion de culture légitime.

### **La critique d'une hégémonie médiatique**

Pour Emmanuel Amougou, « le ou les patrimoines ne peuvent pas être appréciés [...] en dehors des rapports sociaux »<sup>33</sup> dans lesquels ils s'inscrivent. Les dossiers de candidature donnent ainsi à voir un diagnostic de la situation de l'élément patrimonial, définissant en creux son contexte d'inscription. Ils mettent en lumière des phénomènes de domination et de hiérarchie dans la valeur accordée aux diverses pratiques sociales et culturelles. Le dossier de candidature corse pointe par exemple la « diminution de la participation des publics aux occasions de transmission » comme l'un des risques menaçant le *cantu in paghiella*. Un risque qui est en partie imputé aux médias : « la médiatisation de la musique corse a occulté les menaces qui pèsent sur le *cantu in paghiella*. L'engouement pour ce que l'on nomme 'chants polyphoniques corses' a entretenu la confusion sémantique avec le *cantu in paghiella* particulièrement auprès des membres les plus jeunes de la communauté insulaire qui constituent un vivier de praticiens susceptibles de perpétuer le *cantu in paghiella* »<sup>34</sup>. Ici, l'important traitement médiatique des chants corses, présentés comme un ensemble homogène, aurait engendré une folklorisation de la culture corse, mettant en danger la perpétuation du *cantu in paghiella* dont on perdrait de vue la spécificité. Les médias sont incriminés comme participant d'une vision stéréotypée de la musique corse. À travers la volonté de voir le *cantu in paghiella* classé PCI, les acteurs revendiquent la maîtrise de la promotion et de la transmission de cette pratique, se faisant les garants de l'authenticité de sa désignation. Il en va de même pour le dossier de candidature du Fest-Noz breton. Pour les porteurs de ce patrimoine, « l'existence même du Fest-Noz constitue une forme de résistance à l'uniformisation de la culture occidentale, à la domination écrasante du modèle de la diffusion médiatique de masse »<sup>35</sup>. On voit s'élaborer un discours critique vis-à-vis d'une hégémonie médiatique qui accorderait soit une trop faible place aux pratiques culturelles locales, la candidature bretonne veut par exemple « améliorer la place de la culture régionale dans les médias

<sup>33</sup> AMOUGOU Emmanuel, *Sciences sociales et patrimoines*, Paris, L'Harmattan, 2011.

<sup>34</sup> Dossier de candidature du *cantu in paghiella* corse, 2009, *op. cit.*

<sup>35</sup> Dossier de candidature du Fest-Noz, 2012, *op. cit.*

dominants »<sup>36</sup>, soit les traiterait de manière stéréotypée par méconnaissance ou par « mépris »<sup>37</sup>, comme le dénonce la candidature pour le *gwoka* guadeloupéen.

Au travers des revendications patrimoniales, les médias dits « de masse » ou « dominants » sont remis en cause dans leur manière de produire un espace de sens inégalitaire et hiérarchisé, définissant les pratiques à mettre en lumière et celles laissées dans l'ombre. Les médias sont critiqués comme participant de la reproduction d'une culture légitime accordant peu de valeur aux pratiques et expressions culturelles régionales, la plupart du temps associées à la culture populaire de certains groupes sociaux ou communautés locales. Le *gwoka* est par exemple présenté comme étant « à l'origine pratiqué essentiellement par les descendants des déportés africains mis en esclavage, [...] aujourd'hui étendu à toutes les couches sociales, tous les groupes ethniques et religieux de la société guadeloupéenne [qui] pratiquent assidûment [...] dans les écoles, les associations de *gwoka*, les *léwoz* (soirées populaires de *gwoka* en plein air) »<sup>38</sup>. Quant au *cantu in paghiella*, « improprement traduit en langue française par polyphonie corse traditionnelle », il est identifié comme étant davantage pratiqué « dans des zones plutôt rurales et pastorales de la partie nord de la Corse »<sup>39</sup>. Nous pouvons suivre de nouveau Amougou pour qui « le processus de *patrimonialisation*, aussi spécifique soit-il, n'est [...] appréciable que par rapport à d'autres processus sociaux dans lesquels il est imbriqué »<sup>40</sup>. Dans le cas de ces candidatures visant à ériger des pratiques culturelles régionales au rang de patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, les médias sont pointés comme des agents de (dé)légitimation et de hiérarchisation des formes d'expression culturelles françaises. Au travers de ce discours, nous voyons à quel point la démarche de candidature pour le classement patrimonial s'accompagne de revendications d'ordre social et politique. En effet, il s'agit d'une part de faire reconnaître des pratiques ayant trait à la vie d'une communauté locale ou d'un groupe social, qui ne font pas nécessairement partie de la culture légitime telle que définie nationalement. D'autre part, les acteurs visent à affirmer une spécificité locale à l'intérieur de l'ensemble national, nous amenant à nous interroger sur la possibilité d'« une décentralisation des grands récits parallèlement à la montée en puissance de territoires locaux comme espaces du poli-

<sup>36</sup> Dossier de candidature du *Fest-Noz*, 2012, *op. cit.*

<sup>37</sup> Dossier de candidature du *gwoka*, 2014, *op. cit.*

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> Dossier de candidature du *cantu in paghiella* corse, 2009, *op. cit.*

<sup>40</sup> AMOUGOU Emmanuel, *Sciences sociales et patrimoines*, *op. cit.*

tique »<sup>41</sup>. La critique des médias permet ainsi d'illustrer la dimension sociale des revendications et des mobilisations pour la reconnaissance patrimoniale.

### **Lutte pour la reconnaissance et réappropriation du traitement médiatique**

Si les médias sont critiqués pour véhiculer un discours hégémonique, ils ne vont toutefois pas être exclus de la lutte pour la reconnaissance patrimoniale. Les candidats leur reconnaissent un impact social et partant, cherchent à les constituer en ressource. En ce sens, la labellisation PCI revêt un double enjeu : s'assurer une plus grande visibilité de l'élément patrimonial, mais également maîtriser le discours qui sera tenu sur lui, quitte à créer des médias alternatifs. Pour des auteurs comme Daniel Cefaï, les médias vont avoir un « pouvoir de fiction instituante »<sup>42</sup>. Par la mise en valeur d'éléments particuliers, l'ampleur du traitement accordé à certaines pratiques et pas à d'autres, ainsi que les registres et les termes employés, les médias ont un pouvoir symbolique sur la conception de la culture et du patrimoine. Les mobilisations mémorielles peuvent donc s'analyser comme des mouvements sociaux qui cherchent à infléchir le processus d'attribution de la valeur sociale. Elles cherchent à peser sur la légitimation de pratiques culturelles ou la réhabilitation du passé de certaines communautés locales ou groupes sociaux. La candidature du tracé de charpente pointe notamment « une tradition qui existe en France, bien vivante, quoiqu'insuffisamment valorisée, qui réserve au bâtisseur (femme ou homme) toute sa place en tant que maître du processus de conception »<sup>43</sup>. Les porteurs de la tradition de la fauconnerie s'inscrivent sur le registre du développement durable et en appellent à « développer l'interface entre la fauconnerie, l'opinion publique et les médias [afin] d'intensifier le dialogue entre les fauconniers et le grand public en prônant un esprit de coopération pour le bénéfice de la société et de la nature »<sup>44</sup>. Le Ministère de la Culture et de la Communication propose quant à lui de créer « une émission télévisée de sensibilisation du grand public [qui] portera sur la pratique sociale du repas gastronomique en France et plus largement sur la richesse des cultures ali-

<sup>41</sup> HOURCADE Renaud, « La mémoire de l'esclavage dans les anciens ports négriers européens. Une sociologie des politiques mémorielles à Nantes, Bordeaux et Liverpool », thèse soutenue à Rennes le 10 décembre 2012.

<sup>42</sup> CEFAl Daniel et PASQUIER Dominique (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, Presses universitaires de France, 2003.

<sup>43</sup> Dossier de candidature de la tradition du tracé dans la charpente française, 2009, *op. cit.*

<sup>44</sup> Dossier de candidature de la fauconnerie, 2012, *op. cit.*

mentaires du monde »<sup>45</sup>. La médiatisation est vue comme un moyen presque militant de transmettre et de diffuser un certain nombre de revendications et de valeurs (restitution de sa place d'acteur à l'ouvrier, importance des liens entre la société et la nature, diversité de la culture alimentaire, etc.). La réappropriation du discours médiatique apparaît comme un enjeu et une ressource dans la lutte pour la reconnaissance de l'élément patrimonial.

Certaines candidatures en appellent même à la création de médias alternatifs. Parmi ses « mesures de sauvegarde proposées », le dossier de candidature du Fest-Noz exhorte à « favoriser l'existence des médias associatifs qui mettent au cœur de leur activité la culture régionale ». Les porteurs de la tradition du *gwoka* guadeloupéen célèbrent le fait que face à « un mépris général », « dans les années 1960, les mouvements anti-assimilationnistes et anticolonialistes commencent un patient travail de défense du *gwoka* et de sensibilisation qui sera poursuivi et approfondi aux décennies suivantes ». On évoque la création de trois radios libres dans les années 1970, de deux festivals dans les années 1980 et de l'investissement d'Internet par la création de sites à partir de la fin des années 1990<sup>46</sup>.

Les mobilisations patrimoniales contribuent ainsi à interroger les rapports sociaux au principe de la production du discours médiatique en exprimant une volonté de décloisonner les notions de patrimoine et de culture, en y incorporant de nouveaux éléments. Le champ médiatique apparaît comme un espace de luttes qui traduit et véhicule des enjeux de pouvoir et des concurrences entre acteurs. L'usage des médias dans ces candidatures pour la reconnaissance de pratiques sociales et culturelles perçues comme faiblement valorisées, nous renseigne sur la perception même de l'espace médiatique par les acteurs patrimoniaux. Qu'ils critiquent un discours hégémonique ou qu'ils se servent des médias pour diffuser leurs revendications (sensibilisation de l'opinion publique, réhabilitation symbolique, etc.), nous percevons le statut social qui leur est conféré. Pour les acteurs patrimoniaux, le traitement médiatique est perçu comme un instrument de mesure de la hiérarchie des pratiques culturelles. Les médias sont perçus comme des agents légitimes dans le processus d'attribution de valeurs sociales. Au cœur de ces luttes pour la reconnaissance du mode de vie et de la mémoire d'une communauté, la réappropriation de l'espace médiatique est perçue comme nécessaire. Pour ces acteurs, il s'agit de faire du discours médiatique une ressource maîtrisée, qui porte tant sur l'ampleur du traitement médiatique et l'accès

<sup>45</sup> Dossier de candidature du repas gastronomique des Français, 2010, *op. cit.*

<sup>46</sup> Dossier de candidature du *gwoka*, 2014, *op. cit.*



à l'opinion publique qu'il permet, que sur le fond, par « la gestion des structures d'interprétation »<sup>47</sup>.

## Conclusion

Certains auteurs voient dans l'action collective une entreprise de mobilisation des ressources<sup>48</sup>. Dans le cas du classement au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, de nombreux candidats essaient de se doter d'une ressource médiatique. L'importance accordée aux médias dans le processus de reconnaissance patrimoniale fait transparaître le rôle et le pouvoir qui leur est prêté par les acteurs patrimoniaux. Les médias sont vus comme ayant la capacité d'édicter la valeur sociale des pratiques et de contribuer aux phénomènes de hiérarchie dans l'attribution de la légitimité culturelle. Cela passe par la réappropriation du traitement dont fait l'objet l'élément patrimonial défendu. Il s'agit de chercher à accroître sa visibilité dans les médias, perçue comme un gage de continuité, mais également de maîtriser le discours tenu sur celui-ci, quitte à créer ses propres médias.

Les médias renforcent la dimension performative du récit produit par les acteurs patrimoniaux, qui les mobilisent dans la fabrication d'une communauté imaginée dont ils ont besoin pour légitimer leur demande d'inscription à la liste représentative du PCI. Ils apparaissent également comme des vecteurs de socialisation, au même titre que l'institution scolaire ou le groupe de pairs, garants de la transmission et de la pérennité de l'élément patrimonial dans la vie du groupe.

Toutefois, si les médias sont perçus et invoqués par les acteurs patrimoniaux comme des gages de transmission mémorielle, il serait intéressant d'étudier ce qu'il en est effectivement. Dans quelle mesure la mise en lumière de certains pans du passé d'un groupe, pouvant aller jusqu'au groupe national, bouleverse l'univers de sens des individus concernés ? Comment le cadrage médiatique, qui peut être concurrentiel, va-t-il s'articuler, revaloriser ou au contraire délégitimer certains récits familiaux ou scolaires ? Cela pose la question de la hiérarchie des discours, et surtout de ceux qui les produisent. Si toute transmission est une forme de socialisation, il est important d'étudier le jeu complexe de ses agents, parmi lesquels les médias. Ceux-ci peuvent contribuer à faire bouger les lignes du dicible mais nul récepteur n'est passif. Dans ce cas, où se niche la résistance ?

<sup>47</sup> GRANJON Fabien, « Média », in FILLIEULE Olivier et al., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, op. cit.

<sup>48</sup> MAC ADAM Doug, MAC CARTHY John D., ZALD Mayer N., *Comparative perspectives on social movements: political opportunities, mobilizing structures, and cultural framing*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996 ; OLSON Mancur, *Logique de l'action collective*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2011.

## Consensus et concurrence mémorielles : un enjeu pour les médias

Si la transmission orale joue certes encore un rôle aujourd'hui, les études sur la mémoire ne peuvent cependant plus faire l'économie de la dimension médiatique des processus mémoriels, les médias – au sens large – s'étant petit à petit imposés comme supports privilégiés des mémoires collectives. L'ensemble des contributions rassemblées dans ce numéro démontre suffisamment, s'il était besoin, l'importance et le poids des logiques médiatiques à chaque niveau des processus mémoriels ; qu'il s'agisse de leurs mécanismes de production, de transmission, de configuration ou de réception. Ainsi les mémoires collectives ne peuvent-elles exister indépendamment des supports médiatiques par lesquels elles s'expriment et accèdent à une existence sociale. Cette remarque invite d'ailleurs à relativiser certaines critiques régulièrement adressées aux médias, dans la mesure où on ne peut concevoir de mémoire sociale « pure », préexistante au processus de médiatisation et que ce dernier viendrait ensuite pervertir ou entacher ; c'est au contraire dans cette dynamique même que se constituent les mémoires collectives.

Comprendre et évaluer les rapports entre médias et mémoires suppose alors d'analyser ces processus dynamiques, dans leurs mouvements de production-circulation-réception. C'est précisément à cette tâche que sont dévolues les recherches présentées ici, témoignant par ailleurs toutes, à des degrés divers, d'une volonté d'articuler ces différents niveaux de processus. Or ce point de vue tend à mettre en évidence le caractère éminemment *construit* de la mémoire – ou, pour mieux le dire, perpétuellement reconstruit – tant par les médias eux-mêmes que par les divers acteurs mémoriels qui s'en saisissent pour faire aboutir leurs revendications.

Voilà sans doute un des intérêts majeurs de la démarche adoptée dans ce numéro : aborder la mémoire collective sous un angle médiatique permet de la problématiser en éclairant certaines de ses dimensions fondamentales ; son caractère *construit et processuel*, notamment, mais surtout sa dimension éminemment *politique* (au triple sens évoqué dans l'introduction), que nous aimerions développer brièvement dans ces conclusions. Ce questionnement politique anime en effet l'ensemble des auteurs de ce numéro, et nous paraît constituer un point de fuite

stimulant pour la recherche sur les rapports entre médias et mémoires. D'autant plus que les formes de ce questionnement révèlent en filigrane un horizon normatif pour les médias en matière de mémoires, qu'il s'agirait de décrire. À partir de là, de cet idéal plus ou moins assumé de médiatisation mémorielle, on pourrait s'interroger sur les modèles qui sous-tendent ces normes, sur leurs contradictions éventuelles ou sur les limites du rôle des médias en matière mémorielle. Nous ne nous aventurerons pas tout à fait jusque là dans le cadre de ces conclusions mais tâcherons toutefois de proposer quelques balises, quelques pistes de réflexion qui pourraient inspirer des recherches futures en ce sens.

Parmi les recherches compilées ici, le premier constat qui s'impose est que celles qui s'attachent, dans la première partie, à analyser les logiques médiatiques de production et de reproduction mémorielles tendent à mettre en évidence les règles qui président à l'élaboration ou à l'imposition de *consensus mémoriels*. Tandis que les textes réunis dans la seconde partie, consacrés à l'étude de mouvements de transformation, éclairent davantage les mécanismes de conflits ou de *concurrences mémorielles*. Pourtant cette association ne va pas de soi ; celle-ci se trouve d'ailleurs partiellement remise en cause, par exemple, dans l'article de Christoph Brüll et Catherine Lanneau, placé à dessein à la charnière des deux parties du numéro. De fait, si leur étude met plutôt en évidence la manière dont se perpétue un espace mémoriel, l'objet même de cette perpétuation consiste en un espace divisé, concurrentiel, dont les deux parties constitutives demeurent dans une relative « panne de dialogue ». De cette façon, on pourrait estimer que les médias qu'ils étudient participent à la fois de la reproduction d'un conflit mémoriel et d'un consensus sur ce conflit.

En outre, la mise en évidence des logiques médiatiques de reproduction mémorielle se trouve le plus souvent alliée à une forme de dénonciation de ces logiques, qui relèveraient principalement d'un rapport de forces nécessairement inégal et excluant. Significativement, ces dénonciations visent surtout des médias « dominants » dans leur champ – qu'il s'agisse de cinéma de divertissement, de littérature scientifique ou d'information. À l'inverse, les logiques créatrices de changement, de transformation tendent à être considérées comme ayant une valeur en soi, comme rétablissant l'équilibre « juste » des forces et la pluralité des voix mémorielles. Il ne faudrait cependant pas négliger que l'émergence de nouvelles voix, de nouveaux acteurs et de nouveaux « contre-récits » dans l'espace médiatique sont eux-mêmes, nécessairement, le produit d'un rapport de forces. Ainsi les « contre-récits » cesseront-ils sans doute d'être des « contre-récits » dès lors qu'ils accèdent à une visibilité médiatique. L'essentiel résidant sans doute dans le mouvement lui-même, c'est-à-dire dans la *possibilité* d'un renversement des rapports de forces existants.

Quoi qu'il en soit, nous trouvons dans ce constat un premier élément du cadre normatif qui est censé régler la médiatisation des mémoires : *le renouvellement plutôt que la répétition ; l'ouverture au conflit plutôt que la perpétuation du consensus.*

## **La (re)production médiatique du consensus mémoriel**

Étonnamment, c'est dans les études sur la production et la reproduction des consensus mémoriels que ressort le mieux le caractère construit de la mémoire. C'est que l'unification – et, symétriquement, les oublis qu'ils supposent apparaît nécessairement socialement inauthentique, ce qui invite d'autant plus à débusquer le pouvoir dans les méandres des processus de mythification à l'origine de ces consensus. Il ressort en tout cas de ces travaux que les médias participent de diverses manières à l'élaboration et à la diffusion du consensus mémoriel ; que ce soit en tant qu'acteurs, au travers de pratiques et de logiques qui leurs sont propres, ou en tant que ressources mobilisées par des acteurs, auquel cas ils se font le relais de causes qui leur sont externes.

*En amont de la production*, le média peut se trouver *instrumentalisé* par des acteurs au service d'un objectif clairement politique (Virginie Cerdeira ; Sébastien Fevry sur la politique mémorielle de Nicolas Sarkozy; et dans une moindre mesure David Copello) de légitimation d'un pouvoir ou d'une décision, par exemple ; le média est alors considéré comme une ressource stratégique. Dans ce cas, le contenu mémoriel véhiculé est également instrumentalisé et donc plus ou moins radicalement « lissé », par divers procédés, de manière à produire du consensus. Ce *lissage*, ici intentionnel, consiste en un effacement du caractère pluriel, controversé ou polémique de l'élément mémoriel, pouvant aller jusqu'à la censure pure et simple (Virginie Cerdeira). L'oubli corrélatif à ces procédés d'homogénéisation s'apparente alors à du *déni*, et la mémoire médiatisée se fait *prescriptive*, visant une réception « programmée » léguée à la postérité.

Parfois cependant, l'instrumentalisation du média et de la mémoire est moins claire, l'intentionnalité plus douteuse, lorsque l'orientation du contenu mémoriel tient davantage à l'engagement politique plus ou moins conscient de l'auteur – ou de l'éditeur – ou à sa proximité avec le pouvoir (David Copello; Christoph Brüll et Catherine Lanneau) ; ce qui devrait nous amener à considérer différents degrés d'instrumentalisation qui vont jusqu'à la malhonnêteté intellectuelle, au déni de la vérité historique. D'un point de vue normatif, il en ressort qu'en matière mémorielle, le média est censé garantir son *indépendance* par rapport

au pouvoir – à moins, bien entendu, qu'il ne s'agisse d'un média explicitement dévolu à la communication publique officielle, mais les médias de communication politique n'ont pas fait l'objet de ce numéro.

Au niveau de la production, les biais dénoncés relèvent moins de l'intentionnalité mais tiennent davantage au fonctionnement de la machine médiatique elle-même, ou aux *contraintes qui orientent la production et les pratiques* d'un média. On retiendra parmi celles-ci d'abord les conditions socio-économiques de production propres au média (Christoph Brüll et Catherine Lanneau); les modes de financement, la langue ou les caractéristiques du public cible, par exemple. Du côté des pratiques, on relèvera notamment les contraintes liées aux conditions de travail et à la matière mémorielle (Marc Vanesse) – comme la disparition des traces, la difficulté de recueillir des témoignages, etc. – au support médiatique et même au genre (Virginie Cerdeira; Marc Vanesse; Sébastien Fevry).

Au-delà de la production, les *conditions médiatiques de circulation* des discours sur la mémoire expliquent également comment peut se perpétuer puis s'imposer un consensus autour d'une question mémorielle au départ conflictuelle. Christoph Brüll et Catherine Lanneau montrent bien par quels mécanismes se reproduisent, sur un temps relativement long, deux types de récits mémoriels qui demeurent confinés chacun à leur espace médiatique sans parvenir réellement à dialoguer malgré des tentatives de dépassement que l'on pourrait qualifier d'exogamiques. Ce qui pose d'ailleurs la question d'une éventuelle coïncidence entre espaces médiatiques et espaces mémoriels, nous y reviendrons. Cependant, un consensus mémoriel résulte également de rapports de forces entre des réseaux de diffusion par nature inégaux, comme le démontre David Copello (notamment par la mise en évidence de processus de citations auto-référentielles). L'imposition d'un discours mémoriel dans le temps – au détriment de ce qu'il faut alors bien appeler des « contre-discours » – dépend de la force de son réseau de diffusion médiatique : sa massivité, la pérennité de ses supports, mais aussi la position symbolique des médias qui portent ce discours par rapport aux médias qui tiennent un discours concurrent, voué à l'oubli ou, dans le meilleur des cas, à la marginalité.

Que ce soit au niveau de la production ou de la diffusion, les études rassemblées dans cette première partie mettent en évidence des logiques médiatiques dominantes, qui tendraient « naturellement » à l'élaboration, à la reproduction et à l'imposition de mémoires consensuelles, simplifiées, unifiées, lissées voire a-historiques, c'est-à-dire de *mythes*, condamnant dans le même mouvement les « contre-mémoires » à la marginalité ou au silence. Ainsi, dans cette version, les médias seraient-ils essentiellement voués à la (re)production de

consensus mémoriels. Cependant, si ces forces de clôture et de reproduction y apparaissent très prégnantes, les médias ne sont pas pour autant tout à fait incapables d'accueillir la nouveauté et la conflictualité; il ne faudrait dès lors pas négliger les forces de *transformation* : les deux, bien que de manière apparemment inégale, sont à l'œuvre dans les médias.

On pourrait l'envisager assez simplement en considérant le troisième niveau du processus, à savoir celui de la *réception*, qui préserve en principe les médias de la pure reproduction autoréférentielle du consensus. Jusqu'ici, aux deux premiers niveaux, la réception n'est conçue que comme « programmée », passive, docile, inscrite dans la production ; comme si la production et la diffusion médiatiques de mémoires homogénéisées suffisaient en elles-mêmes à produire de *fait* un consensus mémoriel dans le social – qui légitimerait en retour le discours mémoriel tenu par les médias. Or la recherche en communication a suffisamment montré que la bien mal nommée « réception » n'est jamais passive et linéaire, mais au contraire active et créative. Sans développer ici la vaste problématique des usages, notons que la question de la réception paraît d'autant plus cruciale que la mémoire est conçue comme une *expérience* (Sébastien Fevry ; Marc Vanesse) qui, « contrairement à l'histoire, [...] se transmet mais ne s'enseigne pas »<sup>1</sup>, ce qui donne toute son importance aux processus d'*appropriation*, individuels ou collectifs, constituant la « réception » de la mémoire (Sébastien Fevry, notamment).

## Transformations médiatiques et concurrences mémorielles

Tout consensus mémoriel est nécessairement discriminant, suppose nécessairement l'oubli et le rejet des mémoires concurrentes et, par conséquent, des porteurs de ces mémoires<sup>2</sup>. De sorte qu'un discours médiatique homogénéisant s'expose à des *effets de résistance* de la part de ces « récepteurs » exclus des récits mémoriels dominants (pour peu, bien entendu, qu'ils soient exposés aux médias concernés). Les médias n'ont en effet pas d'existence absolument autonome ; ils s'adressent toujours à un public, et génèrent une « réception » qui peut avoir, en retour, des effets plus ou moins directs sur la production médiatique, et ce, de plusieurs manières :

<sup>1</sup> MERZEAU Louise, « Mémoire », *Médium* n° 9, 2006, p. 153.

<sup>2</sup> Il convient de rappeler que la mémoire ne s'oppose nullement à l'oubli. Elle en est même sa condition fondamentale. TODOROV Tzvetan, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 2004, p. 14 et MAYER Françoise et VASIČEK Zdenek, « Le passé et le présent, la mémoire et l'histoire », in MAUREL Marie-Claude et MAYER Françoise (dir.), *L'Europe et ses représentations du passé. Les tourments de la mémoire*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2008, p. 176.

- ◊ par des phénomènes de *feed-back* sur le média considéré (du type courrier des lecteurs, par exemple), qui peuvent amener, à terme, à une évolution et un ajustement de son discours mémoriel ;
- ◊ par la création ou l'investissement de médias alternatifs, facilités par le développement d'internet et des réseaux sociaux (Sophie Gebeil ; Morane Chavanon) ;
- ◊ par une prise de parole directement au sein du média ou de l'espace médiatique considéré (Jocelyne Chabot et Richard Godin ; Morane Chavanon) ;
- ◊ par une prise de parole publique ou une prise de position politique, auxquelles les médias ne peuvent demeurer imperméables (Jocelyne Chabot et Richard Godin).

Ainsi la diffusion d'une mémoire consensuelle, dans la mesure où elle est excluante, peut-elle générer des tentatives de *réappropriation* du discours médiatique par des acteurs porteurs de revendications mémorielles, qui visent à faire entendre et reconnaître un contre-discours, quitte à créer, dans un premier temps, leurs propres médias en marge des médias dominants. Ceci signifie, bien entendu, qu'une contre-mémoire ne peut émerger dans l'espace médiatique que portée par des *acteurs*, plus ou moins organisés politiquement ; et, symétriquement, elle nécessite un public, c'est-à-dire qu'elle doit correspondre à une certaine « demande sociale » (Christoph Brüll et Catherine Lanneau). Il demeurera toujours des réceptions silencieuses.

S'il ne faudrait pas se montrer trop optimiste en exagérant l'importance de ces forces de transformation, la prise en compte du niveau de la réception permet tout de même de relativiser les logiques médiatiques dominantes et de considérer la manière dont le média peut réintroduire de la conflictualité dans le consensus mémoriel. De fait, la « réception » engendre à son tour des productions - et inversement, toute production médiatique est elle-même le fruit et le signe d'une réception. Ce sont notamment ces *productions de la réception* qui font l'objet de la seconde partie de « Médias en jeu, enjeux de mémoires ».

Cependant, si les logiques de renouvellement des récits mémoriels apparaissent au travers de ce numéro comme étant la plupart du temps *externes* aux médias dominants, comme étant plutôt le fait d'acteurs mémoriels ou de médias alternatifs, rien n'interdit cependant d'envisager des mécanismes de transformation *internes*, inscrites dans les logiques de production médiatiques elles-mêmes. Comme par exemple, dans les médias d'information, l'exigence de nouveauté, la

recherche du scoop et la volonté de démythification (Christoph Brüll et Catherine Lanneau) qui, même de manière superficielle, peuvent amener le récit mémoriel médiatique à se renouveler ; ou encore l'évolution du discours médiatique au gré de la succession des événements dans le temps (Jocelyne Chabot et Richard Godin).

Dans cette seconde partie consacrée aux logiques de transformation, les rapports de force à l'origine de la production mémorielle, qui ne se manifestaient dans la première partie que par le silence ou l'absence de controverse (voir David Copello), se rendent ici visibles en trouvant à s'exprimer sur une scène médiatique. Toute la question est alors de savoir quelle est cette scène, quel est son public, et de quel degré de légitimité elle jouit dans le champ médiatique.

## **Des frontières mémorielles aux frontières médiatiques**

Au cœur de la problématique des rapports entre médias et mémoires, on retrouve cette question, esquissée plus tôt, d'une correspondance relative entre espaces médiatiques et espaces mémoriels. On pourrait la poser simplement en ces termes : lorsqu'il y a concurrence manifeste entre deux mémoires collectives<sup>3</sup>, cette concurrence se traduit-elle en controverse médiatique, ou demeure-t-elle divisée entre deux espaces médiatiques distincts qui coexistent dans une relative ignorance mutuelle ? Autrement dit, existe-t-il une scène possible pour la concurrence mémorielle ? La réponse diffère naturellement selon les cas, mais permet de remettre en perspective les résultats des différentes études compilées dans ce numéro et, au passage, de cadrer de manière réaliste l'optimisme souvent associé aux possibilités offertes par les « nouveaux médias ».

La recherche de Jocelyne Chabot et Richard Godin sur le génocide des Arméniens dans la presse canadienne offre un bel exemple d'un conflit mémoriel qui, avec le temps, a pu se déployer sur la scène médiatique dominante, aboutissant finalement à une reconnaissance publique de la mémoire génocidaire arménienne. Dans ce cas, les médias s'offrent comme un lieu potentiellement ouvert à la controverse et au dialogue des mémoires, un lieu capable d'intégrer une contre-mémoire à la mémoire collective. En revanche, le cas de l'histoire politique dans les médias belges étudié par Christoph Brüll et

---

<sup>3</sup> La concurrence mémorielle renvoie à la « compétition complexe et parfois douloureuse entre des groupes sociaux (entre eux ou vis-à-vis d'une autorité) pour défendre et promouvoir le souvenir de certains faits historiques ». GRANDJEAN Geoffrey, « Pluralité des mémoires collectives et dynamique concurrentielle », in GRANDJEAN Geoffrey et JAMIN Jérôme, *La concurrence mémorielle*, Paris, Armand Colin, coll. « Recherches », 2011, p. 13.



Catherine Lanneau met en évidence deux mémoires distinctes dont les frontières recouvrent assez nettement celles de deux espaces médiatiques qui ne communiquent guère entre eux. Or, le rapport entre les deux réseaux de diffusion médiatique est ici assez équilibré, si bien qu'aucune des deux mémoires communautaires ne semble menacée d'oubli ; mais qu'en est-il lorsque ce n'est pas le cas ?

Le déséquilibre est manifeste par exemple, dans l'article de Sophie Gebeil, entre les circuits de diffusion des mémoires de l'immigration maghrébine en France et ceux de la mémoire collective nationale dont elles demeurent exclues. Si les mémoires minoritaires trouvent à s'exprimer dans des médias alternatifs (essentiellement numériques), éventuellement créés à cet effet, on peut toutefois craindre que ce réseau de diffusion médiatique ne recoupe guère celui des médias nationaux, et que les mémoires minoritaires ne demeurent condamnées à la marginalité, sans trouver à s'articuler à la mémoire collective nationale. Significativement, Sophie Gebeil rappelle à quel point l'immigration maghrébine en France reste, dans les représentations médiatiques dominantes, une figure radicale et obsédante de l'altérité.

Dès lors, la diffusion de ces mémoires minoritaires risque de rester confinée à un réseau de médias marginaux ou communautaires, précisément, davantage voués à la transmission à l'intérieur du groupe concerné qu'à la visibilité, à la valorisation et à la reconnaissance de leurs mémoires à l'extérieur du groupe – ce qui semble pourtant être l'un des objectifs avoués.

Cette dernière remarque appelle deux questions, que nous nous proposons d'explorer brièvement : la première a trait à la manière dont les médias participent à la légitimation ou à l'illégitimation d'une mémoire ; la seconde tient plutôt à leur rôle dans la désarticulation de mémoires collectives.

## **Les médias comme lieu d'institution de la légitimité mémorielle**

La question de la légitimité – c'est-à-dire l'acceptabilité sociale fondée sur des croyances partagées<sup>4</sup> – semble être au cœur de la problématique des relations entre médias et mémoires ; elle taraude en tout cas, sans exception, tous les auteurs réunis dans ce numéro, indépendamment de la diversité de leurs objets et de leurs approches. Il s'en dégage d'abord au moins trois façons, pour les médias, de

<sup>4</sup> BRAUD Philippe, *Sociologie politique*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, coll. « manuel », 2008, 9<sup>e</sup> éd., p. 788.

contribuer à la légitimation d'une mémoire : en tant qu'étalon, acteur et instrument de légitimité mémorielle (voir en particulier Morane Chavanon).

En premier lieu, les médias apparaissent comme un étalon de la légitimité d'une mémoire ; ils permettraient d'évaluer son authenticité, sa prégnance dans la société, son caractère plus ou moins largement partagé, son importance relative dans l'identité de la communauté. « Miroir social », pour reprendre l'expression de Patrick Charaudeau, les médias reflètent le monde social et l'opinion publique, et sont par là témoins des mémoires collectives qui traversent la société. Dès lors, le *degré de visibilité médiatique* d'une mémoire atteste de sa prégnance sociale et assoit, dans le même mouvement, la légitimité du groupe porteur de cette mémoire<sup>5</sup>. Inversement, l'invisibilité d'une mémoire, c'est-à-dire son absence de représentation dans l'espace médiatique, signe son inexistence dans l'espace public, et donc son illégitimité. C'est la raison pour laquelle la visibilité médiatique constitue un élément central des revendications mémorielles.

Deuxièmement, les médias sont considérés comme *acteurs*, co-producteurs de la légitimité des mémoires : miroir, mais miroir déformant, ils auraient le pouvoir de distribuer la valeur sociale via des procédés de hiérarchisation et de valorisation. En ce sens, ils sont un lieu privilégié d'institution de la légitimité mémorielle, ce qui explique autant les tentatives de réappropriation que la volonté de maîtrise du discours médiatique par les acteurs mémoriels.

Troisièmement, la croyance des acteurs dans ce pouvoir d'institution prêté aux médias en font à la fois un *enjeu* et une *ressource stratégique* pour les acteurs mémoriels en quête de légitimation. La médiatisation d'une mémoire est en effet perçue comme un gage suffisant de sa légitimité, et tient lieu d'argument dans le cadre de revendications mémorielles. Or le fait même d'utiliser les médias comme une ressource stratégique dans le cadre de luttes mémorielles confirme et renforce de fait leur caractère institutionnalisant ; autrement dit la croyance des acteurs dans le pouvoir des médias contribue à renforcer ce pouvoir.

Cependant, encore faut-il voir de quels médias il s'agit. Car, et c'est sans doute là l'essentiel, la *légitimité d'une mémoire médiatisée dépend au fond de la légitimité des médias par lesquels elle se diffuse*,

---

<sup>5</sup> À cet égard, il peut être rappelé que la mémoire collective participe à la construction de l'identité d'un groupe. Comme le rappelle Philippe Raxhon, « les opérations de sélection de la mémoire visent [...] à une efficacité dans le présent, mais aussi dans l'avenir et son légitimées par la quête identitaire au sein d'une collectivité ». RAXHON Philippe, « Essai de bilan historiographique de la mémoire », *Cahiers du Centre de recherches en histoire du droit et des Institutions*, 2009, n° 30, p. 15.

de leur pouvoir symbolique dans le champ médiatique plus encore que de l'étendue de leur réseau de diffusion. Cette limite détermine alors un cadre pour évaluer concrètement les potentialités des forces de résistance et de transformation évoquées plus haut : pour qu'une « contre-mémoire » puisse faire l'objet d'une concurrence mémorielle médiatisée, il faut d'abord que son réseau de diffusion recoupe partiellement l'espace médiatique dominant, c'est-à-dire qu'elle puisse advenir, au moins potentiellement, sur la même scène médiatique.

Enfin, la question de la légitimation médiatique des mémoires apparaît comme une question éminemment *politique*, car elle renvoie inévitablement à celle des modalités de constitution de la communauté et du modèle de « vivre ensemble ». La médiatisation d'une mémoire revient en effet à attribuer cette mémoire à une communauté et, ce faisant, elle institue cette dernière de fait ; c'est-à-dire qu'elle permet à la société d'identifier cette communauté en tant que communauté - y compris, d'ailleurs, pour les membres de cette communauté. Symétriquement, les silences médiatiques autour de certaines mémoires disqualifient les communautés porteuses de ces mémoires, qui ne sont dès lors pas reconnues en tant que communautés. Dans ce double geste performatif, les médias contribuent à dessiner les contours des communautés dont elles (dé)valorisent les mémoires, ainsi que les conditions de leur (dés)intégration en proposant un certain modèle de lien social.

## **Reconfigurations médiatiques et mémoires collectives : pluralisme ou émiettement ?**

La reconfiguration récente du paysage médiatique, liée au développement d'internet et à la prolifération corrélative des médias pose de nombreuses questions sur les modalités contemporaines de configuration de l'espace public et du collectif. En particulier, ces évolutions interrogent les formes médiatiques du consensus et de la concurrence mémorielles. Existe-t-il encore une scène commune pour le dialogue des mémoires, s'agit-il d'une pluralisation de la mémoire collective ou assiste-t-on au contraire à un émiettement mémoriel qui permettrait à une multiplicité de mémoires de coexister sans nécessairement se rencontrer ?

En matière de mémoires, les « nouveaux médias » sont largement conçus comme une alternative aux médias de masse traditionnels, et comme étant capables de corriger certains défauts attribués à ces derniers. L'on pense surtout à cette tendance des médias dominants à reproduire des mémoires consensuelles, à cette difficulté à accueillir la conflictualité mémorielle, c'est-à-dire leur caractère plu-

riel. S'inscrivant en faux contre l'uniformisation médiatique accusée de diluer les mémoires collectives en une mémoire globale, caractérisée par son homogénéité et la pauvreté de son contenu, les nouveaux modes de diffusion mémorielle sont le signe d'une réappropriation par les acteurs du discours médiatique en matière de mémoires et de l'émergence de contre-mémoires dans l'espace public. Ce phénomène est-il pour autant assimilable à un renouvellement des modes de légitimation des mémoires collectives ? Ce n'est pas tout à fait certain si l'on considère les remarques faites plus haut sur les rapports de force entre les réseaux de diffusion médiatique des mémoires.

Si en outre, comme nous en avons fait l'hypothèse, les frontières des espaces mémoriels recouvrent celles des différents espaces médiatiques – que ce soit au niveau de la production, de la diffusion ou de la réception – on peut se demander dans quelle mesure on n'assiste pas à un évidement relatif de la mémoire collective au profit d'une multitude de particularismes mémoriels, synonyme de phénomènes de replis mémoriels communautaires et d'une désarticulation des mémoires collectives.

Pris entre deux reproches, ou deux écueils, d'uniformisation mémorielle d'une part et d'éparpillement mémoriel d'autre part – qui constituent au fond deux formes de l'oubli et de la méconnaissance – pourrait-on imaginer quelque chose comme une « voie moyenne » pour les médias ? En d'autres termes, à quelles conditions peut-on concevoir un modèle de médiatisation mémorielle qui permette d'intégrer la pluralité mémorielle en leur ménageant un espace commun, c'est-à-dire en admettant la possibilité de jouer la concurrence mémorielle, sans pour autant assimiler ces différentes voix dans une mémoire collective homogène et consensuelle ?

### **Entre consensus et concurrence mémorielles : quel modèle médiatique ?**

On peut sans doute trouver un élément de réponse à cette question dans la distinction que fait Sébastien Fevry, dans le sillage des *Memory Studies* et des travaux d'Astrid Erll, entre « mémoire centripète » et « mémoire centrifuge ». Selon l'auteur, la première renverrait à une mémoire figée, « fermée sur elle-même, homogène et rétive à accueillir tout élément extérieur ». Cette forme de mémoire serait éminemment temporelle et territoriale, tout entière centrée sur le plaisir de la reconnaissance, de la répétition du même, et sur le désir de restauration de la communauté idéale perdue, ce qui explique son usage dans le cadre de politiques nationalistes. Dès lors, la mémoire de l'autre est nécessairement perçue comme une menace pour la

pureté de la communauté. Dans ce modèle, il n'y a donc aucune place pour la concurrence mémorielle : une mémoire ne peut qu'être assimilée ou exclue.

La « mémoire centrifuge » en revanche, toujours d'après Sébastien Fevry, serait une mémoire « en mouvement », plus spatiale que territoriale, caractérisée par « un trafic constant entre différentes cultures et différentes époques », ce qui l'identifie à une mémoire transculturelle. Plus réflexive, ce type de mémoire serait caractérisée par une force créatrice et une ouverture à l'altérité. Ainsi la mémoire centrifuge paraît-elle propre à accueillir, au moins potentiellement, la pluralité et la concurrence mémorielle tout en ménageant du commun.

Resterait alors à déterminer quel modèle médiatique pourrait véhiculer des mémoires de type centrifuge, de manière à articuler les mémoires particulières à la mémoire collective, à réaliser l'équilibre entre ce qui rassemble et ce qui sépare, entre les forces de reproduction et les forces de transformation. On pourrait certainement trouver une source d'inspiration dans les propositions de Géraldine Muhlmann, à la recherche d'un « idéal-critique » de journalisme qui puisse réaliser « la tension constitutive de la démocratie »<sup>6</sup>.

Sa question est au fond comparable à celle qui nous préoccupe : comment concevoir un modèle de journalisme qui permette à la fois de tisser du lien, du commun, et d'accueillir l'altérité, c'est-à-dire la possibilité du conflit ? L'auteure propose à cette fin un modèle qu'elle baptise « journalisme du rassemblement conflictuel », c'est-à-dire une forme médiatique qui œuvrerait à « décentrer jusqu'aux limites du lien » et qui rassemblerait dans cette épreuve même du décentrement. « Penser le journalisme à partir de cet idéal-critique, écrit-elle, c'est lui donner le rôle même de réaliser l'énigme démocratique, dans les conditions qui sont celles de notre modernité politique »<sup>7</sup>.

Cette pensée de Géraldine Muhlmann fait par ailleurs écho à une réflexion générale sur les rapports entre médias et mémoire que nous aimerions partager au terme de ces quelques remarques conclusives. Nous avons tâché, dans ces quelques pages, de mettre en évidence quelques-unes des normes relatives aux relations entre médias et mémoires qui se dégagent de l'ensemble du numéro, et qui traversent chacune des recherches en dépit de la diversité de leurs approches ou de leurs objets. Or, l'horizon normatif de la médiatisation mémorielle qui se dessine au travers de ces études semble au fond intimement lié au questionnement démocratique lui-même, si bien que le « modèle »

<sup>6</sup> MUHLMANN Géraldine, *Du journalisme en démocratie*, Paris, Payot, 2004.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 327.

médiatique que l'on pourrait concevoir en matière de mémoires reflète en fait l'idéal démocratique. Effectivement, la problématique du lien entre médias et mémoires engage inévitablement celle du lien social et des modalités de constitution du collectif. Dès lors, il n'est pas étonnant que le cadre normatif qui sous-tend les études sur la médiatisation de la mémoire soit traversé des mêmes tensions, des mêmes doutes, des mêmes ambiguïtés que la théorie démocratique : c'est que ces normes répondent à différentes conceptions de la démocratie et à différentes manières de concevoir la dialectique entre ouverture et clôture, consensus et conflit, censée constituer le socle du « vivre ensemble » de nos sociétés.

Jenifer DEVRESSE

Assistante au Département des Arts et Sciences de la  
Communication (LEMME) de l'Université de Liège

Pr. Dr Geoffrey GRANDJEAN

Chargé de cours au Département de science  
politique de l'Université de Liège

Titulaire du cours « Mémoire et politique »



## **Note de recherche**





## Mots et mémoires : Vocabulaire de l'internement des japonais américains pendant la Deuxième Guerre mondiale

En février 1942, le Président américain Franklin D. Roosevelt signe l'ordre exécutif 9066. Cet ordre permet au Secrétaire d'État à la Guerre de qualifier des zones aux États-Unis comme zones

**L'auteur** : Persephone HERNANDEZ-VOGT est titulaire d'un master en science politique.

militaires, d'où peuvent être exclues certaines personnes. Roosevelt ne spécifie pas l'ethnie des personnes exclues, laissant le choix au Secrétaire d'État, mais en pratique, cette décision a comme effet de mettre dans des camps plus de 120.000 personnes d'origine ou de descendance japonaise et quelque 1.000 personnes allemandes et italiennes<sup>1</sup>. Roosevelt considère que l'ordre est nécessaire pour protéger les États-Unis de l'espionnage et du sabotage, mais les générations futures ne verront pas cette action comme nécessaire. Au contraire, cet acte jettera une ombre sur l'histoire américaine.

### Le choix des mots

Travailler sur ce sujet oblige une évaluation des termes utilisés pour décrire les camps dans lesquels se trouvaient les Japonais américains. Il existe déjà un grand débat sur cette terminologie, et ce débat est compliqué par l'existence de plusieurs types de camps. Le gouvernement américain parlait de trois types de camps : les *assembly centers*, les *relocation camps* ou *relocation centers* et les *internment camps*<sup>2</sup>. Cette question est importante pour l'étude de la mémoire parce qu'elle détermine la façon dont la génération des camps se souvient de ses expériences et dont les générations futures en parlent. La diversité des camps rend difficile de rassembler sous un même vocable les expériences de ceux qui furent enfermés. Le choix d'un terme est donc essentiel à la création des mémoires.

---

<sup>1</sup> OKAMURA Raymond, « The American Concentration Camps : A Cover-Up Through Euphemistic Terminology », *The Journal of Ethnic Studies*, 1982, vol. 10, n°3, pp. 95-109.

<sup>2</sup> KOTEK Joël et RIGOULOT Pierre, *Le siècle des camps*, Paris, JC Lattès, 2000, pp. 477-480

Même s'il est difficile de dire quels sont les mots corrects, certains mots sont clairement incorrects. Raymond Okamura, dans son article *The American Concentration Camps : A Cover-Up Through Euphemistic Terminology*, examine l'usage de termes euphémistiques comme « l'évacuation » et « camps de relogement » par le gouvernement américain et le compare aux euphémismes utilisés par les nazis. Il trouve non seulement une ressemblance mais aussi certaines nomenclatures identiques, telle que l'évacuation. La majeure partie de l'article d'Okamura se focalise sur l'usage de ces termes à l'époque même des camps, mais il critique aussi l'usage continu de ces mots actuellement (l'article fut écrit en 1982) : « The record needs rewriting »<sup>3</sup>. Pour Okamura, les seuls termes valables sont soit « camp d'internement, » soit « camp de concentration ». James A. Hirabayashi, auteur d'un article intitulé '*Concentration Camp*' or '*Relocation Center*' : *What's in a Name ?* qui se base sur le texte d'Okamura, estime que seul le « camp de concentration » suffit, car les camps d'internement étaient réservés aux prisonniers politiques.

Le texte d'Okamura est lié aux questions de mémoire car il suggère fortement que le fait de parler de camps d'évacuation est une forme de négationnisme :

Since Japanese Americans were in fact confined against their will, the 'evacuation-relocation' nomenclature is a distortion. Those writing seem unable to accept the very fact that over 120,000 men, women, children, and babies were expelled from their homes and locked up in American concentration camps<sup>4</sup>.

Hirabayashi fait écho à l'écrit d'Okamura, à propos des euphémismes actuels, en soulignant l'aspect négatif :

It disguises or softens the reality which subsequently has been legally recognized as a grave error. The actions abrogated some fundamental principles underlying the Constitution. ... This erosion of fundamental rights has consequences for all citizens of our society and we must see that it is never repeated<sup>5</sup>.

Il trouve que l'utilisation de la terminologie d'évacuation et de relogement stérilise l'histoire et minimise les crimes commis contre les Japonais et les Japonais américains. Parler de ces camps comme de camps d'évacuation laisse sous-entendre que les victimes furent déplacées pour les protéger et qu'elles ne furent pas forcées à entrer dans

<sup>3</sup> OKAMURA Raymond, « The American Concentration Camps : A Cover-Up Through Euphemistic Terminology », *op. cit.*, p. 105

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 95

<sup>5</sup> HIRABAYASHI James, « 'Concentration Camp' or 'Relocation Center' - What's in a Name? », *Enduring Communities*, 2004, disponible à l'adresse suivante : <http://www.discovernikkei.org/> (consultée le 9 novembre 2013).

ces camps, alors que la vérité est tout autre : bien que le plupart des Japonais américains se sont volontairement rendus aux lieux déclarés, Okamura souligne qu'ils ne s'attendaient pas aux conditions des camps. Il cite le souvenir d'un survivant : « The evacuation did not seem too unfair until we got right to the camp and were met by soldiers with guns and bayonets »<sup>6</sup>. Les victimes de la soi-disant « évacuation » ne savaient pas ce qui les attendait. Comme dit Okamura : « Unless one took a great deal of trouble to find out, a general newspaper reader would not have known that native born Americans were being held prisoner in these camps »<sup>7</sup>. De plus, la plupart des articles écrits au sujet des camps laissaient sous-entendre que les gens dans les camps étaient libres de partir. Le manque d'informations dans les journaux a certainement influencé le développement du négationnisme car les Américains qui ne furent pas directement affectés par l'évènement n'ont pas de souvenirs et peuvent ne pas faire face aux actes de leur pays.

Si l'idée de « camps d'évacuation » est trop euphémistique, le « camp de concentration » est-il le seul terme possible ? Comme nous avons vu, Hirabayashi répond par l'affirmative. Il est vrai que les camps aux États-Unis durant la Deuxième Guerre Mondiale ont les caractéristiques d'un camp de concentration si on s'en réfère à Hirabayashi citant la définition de Webster au début de son article : « places where political prisoners are placed under armed guards »<sup>8</sup>. De leur côté, Kotek et Rigoulot, dans leur livre *Le siècle des camps*, s'interrogent également :

S'agit-il à proprement parler de camps de concentration ? Oui, dans la mesure où leur fonction première est de rassembler en un lieu isolé et ceint de barbelés des individus considérés comme des menaces pour la société et dont on veut protéger le reste du corps social. Oui encore, dans la mesure où les individus qui y sont internés, le sont sans avoir fait l'objet d'aucune inculpation ni jugement préalables<sup>9</sup>.

Mais les auteurs soulignent que « les conditions qui y prévalent n'ont que très peu de rapport avec celles des camps de concentration des nazis ou soviétiques. Il n'est pas question ici d'éliminer des êtres humains par le travail ou les mauvais traitements, mais de les isoler »<sup>10</sup>. Ceci nous amène donc à questionner le terme « camp de concentration ». Il a perdu sa définition objective. Comme le disent Kotek et

<sup>6</sup> OKAMURA Raymond, « The American Concentration Camps : A Cover-Up Through Euphemistic Terminology », *op. cit.*, p. 103

<sup>7</sup> *Ibid.*, pp. 102-103

<sup>8</sup> HIRABAYASHI James, « 'Concentration Camp' or 'Relocation Center' - What's in a Name? », *op. cit.*

<sup>9</sup> KOTEK Joël et RIGOULOT Pierre, *Le siècle des camps*, *op. cit.*, p. 480

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 480

Rigoulot, c'est un « mot malade » :

[Il est source] à l'instar de « génocide » ou d' « holocauste », de bien de confusions et de bien trop de relativisme. Sources et signes, car l'idée qu'il existe dans des situations et des systèmes très différents des lieux susceptibles d'être tous désignés du nom de « camp de concentration » renvoie à l'aveuglement dont on a longtemps fait preuve en Occident à l'égard des camps du monde communiste. [...] Quoi qu'en disent certains - et pas seulement pour des raisons quantitatives - nous démontrerons que Auschwitz ne peut se comparer à Manzanar, un camp d'internement des Américains d'origine japonaise »<sup>11</sup>.

C'est en fait la coïncidence entre l'internement des Japonais aux États-Unis et la mise en place des camps nazis qui crée des problèmes. Hirabayashi admet que des personnes juives peuvent s'offenser si on qualifie les camps de « concentration », étant donné que les individus incarcérés dans les camps aux États-Unis ne furent pas tués de manière systématique, ni traités de la même façon<sup>12</sup>. Hirabayashi rejette cet argument et alimente, selon nous, la concurrence des victimes. Pour lui, les actions d'Hitler étaient légales sous les lois du Troisième Reich, alors que les actions du Gouvernement américain violaient la Constitution. Dans la mémoire collective, la Shoah revêt régulièrement l'image de la plus grande cruauté humaine. Hirabayashi, en considérant les actions du Gouvernement américain comme plus ignobles que celles des nazis, augmente ainsi la valeur de la souffrance des victimes japonaises américaines. De façon intentionnée ou non, ses mots tentent d'évoquer plus de sympathie pour l'expérience de ces victimes en mobilisant les images de la Shoah et en les appliquant aux camps américains. De ce fait, la Shoah entre en « concurrence » avec les camps aux États-Unis par sa simple existence : les deux événements ayant lieu en même temps, la mémoire collective des Américains qui ne sont pas d'origine ou de descendance japonaise, est dominée par la Shoah, car il est plus facile d'accepter une histoire où son pays agit de manière héroïque que de faire face à une histoire où son pays est coupable<sup>13</sup>.

<sup>11</sup> KOTEK Joël et RIGOULOT Pierre, *Le siècle des camps*, op. cit., p. 19

<sup>12</sup> Cela dit, comme l'écrivent Kotek et Rigoulot, les conditions hygiéniques n'étaient pas très bonnes, ce qui entraînait la mort. De plus, il y avait des gardes armés dans la plupart des camps pour tirer sur ceux qui essayaient de s'échapper

<sup>13</sup> « Remettre en avant le « roman national » ? Lequel ? Au lieu d'intégrer les micro-romans des minorités au roman national revu et corrigé, le pouvoir veut en revenir au vieux récit des manuels de Lavis vidés au demeurant de leurs valeurs républicaines » (ROBIN Régine, « La France et la concurrence des mémoires : l'impossibilité d'assumer le passé », in GRANDJEAN Geoffrey et JAMIN Jérôme (dir.), *La Concurrence mémorielle*, Paris, Armand Colin, 2011, pp. 23-37, 35 p.), dit Régine Robin au sujet de la France ; il s'agit d'un phénomène pareil aux États-Unis, sauf que ce n'est pas le gouvernement mais le peuple qui prend l'initiative.

Pour résoudre le problème de vocabulaire posé par les camps, l'idée de sous rature avec ses origines dans le travail de Martin Heidegger, mais modifié par Jacques Derrida, peut nous être utile. Quand un mot est inexact mais nécessaire, ces deux penseurs le mettent sous rature. Selon Derrida, le problème n'est pas avec les mots individuels mais avec le système linguistique dans lequel ils apparaissent, qui est imprécis et contorsionné. On doit barrer le mot en question car il n'est pas tout à fait juste, mais il doit rester car les alternatives à ce mot posent autant de problèmes<sup>14</sup>. Derrida utilise cette technique pour éclairer le manque de « vraie » connexion entre le signifiant et le signifié<sup>15</sup>; l'être humain choisit comment représenter un objet sans avoir une raison de choisir un symbole plutôt qu'un autre. Pour notre part, nous suggérons d'appliquer cette idée d'une façon différente, à l'utilisation du terme « camps de concentration » pour décrire les camps aux États-Unis. Ici, la relation entre signifiant et signifié n'est pas implicite, comme pour tous les mots, mais il y a encore une couche : le signifiant évoque un autre signifié que celui signifié, par la force de l'association avec la Shoah. Si on utilise la « sous rature » pour illustrer cette problématique, on écrit : camps de concentration. Ainsi, le lecteur peut comprendre que les camps étaient de camps de concentration, mais la rature lui rappelle que ce mot est inadéquat.

Une possibilité un peu plus accessible au public est de les appeler des camps d'internement. Ce terme exprime que les personnes dans les camps étaient des prisonniers politiques et il donne aux expériences des Japonais américains son propre nom. Cela dit, cette classification n'évite pas le problème de la nature inadéquate des mots ; comme nous avons vu, les camps d'internement étaient une sous-catégorie des camps pour les Japonais américains, et le terme reste inexact. Cependant, un auteur qui a déjà reconnu que ces camps furent des camps de concentration peut alors envisager ces mots moins « malades ». Kotek et Rigoulot choisissent ce terme dans l'introduction de leur livre<sup>16</sup>. Leur définition d'un camp d'internement renvoie à un endroit qui sert à « isoler temporairement des individus suspects ou dangereux. Entrent dans cette catégorie les camps créés durant les conflits pour interner les nationaux 'ennemis', ou ceux perçus comme tels (par exemple, les Japonais aux États-Unis) »<sup>17</sup>. En contraste, ils définissent les camps de concentration comme ayant

<sup>14</sup> SPIVAK Gayatri Chakravorty, « Translator's Preface », in DERRIDA Jacques, *Of Grammatology*, Londres, The John Hopkins University Press, 1976, pp. ix-li.

<sup>15</sup> Le signifiant est un symbole, comme un mot, qui représente quelque chose (c'est-à-dire le signifié). Ainsi le mot « arbre » serait le signifiant et un arbre physique, le signifié.

<sup>16</sup> KOTEK Joël et RIGOULOT Pierre, *Le siècle des camps*, op. cit., p. 21.

<sup>17</sup> *Ibid.*

« une quadruple logique d'aviilissement, de rééducaton, de travail et d'anéantissement »<sup>18</sup>. Ces camps se distinguent également des camps d'internement car ils sont créés avec l'intention d'une longue durée. Les deux camps se distinguent donc de par leur fonction et leur temporalité.

Une autre solution qui reconnaît cette complexité est d'alterner les termes. C'est ce que fait George Takei, un homme qui passa une partie de son enfance dans des camps, sur le site internet de sa pièce de théâtre musicale, *Allegiance*. Célèbre pour son rôle dans *Star Trek* (la série télévisée des années 1960), sa page facebook (qui a plus de 5 millions d'abonnés) et son activisme pour les droits des homosexuels, Takei utilise sa célébrité pour attirer le regard du public sur l'histoire de l'internement. Le site internet d'*Allegiance* contient une section informative sur le *Japanese American Internment* :

The **internment** of Japanese Americans during World War II is an oft-overlooked and shameful chapter of American history. In the aftermath of Japan's surprise attack on Pearl Harbor, President Roosevelt authorized, through Executive Order 9066, the **forced evacuation** of approximately 120,000 persons of Japanese descent from the West Coast of the U.S. and their involuntary **internment** in ten **concentration camps** on American soil. About two-thirds of the internees were American citizens<sup>19</sup>.

Comme on peut voir, Takei utilise les trois termes principaux : l'internement, les camps de concentration, et les évacuations (forcées). Cette solution incorpore toute l'histoire étymologique des camps.

Takei fait mention de la présence nombreuse des citoyens américains dans ces camps, une pratique présente aussi dans les textes d'Okamura, de Hirabayashi et de Kotek/Rigoulot. Le texte d'Okamura se concentre particulièrement sur la manière dont les documents de l'époque parlaient des citoyens dans les camps : « All written orders contained the curious phrase « non-alien, » which turns out to be a code word for a citizen of the United States of America »<sup>20</sup>. La documentation des camps et les reportages des médias évitaient d'utiliser le mot « citoyen ». Cette façon de faire peut s'expliquer par le fait que la présence de citoyens dans les camps pouvait choquer le public. Aujourd'hui, au lieu de cacher la présence des citoyens, cette présence est soulignée pour la même raison. Le crime du Gouvernement

<sup>18</sup> KOTEK Joël et RIGOULOT Pierre, *Le siècle des camps*, op. cit., p. 21

<sup>19</sup> TAKEI George, « Japanese American Internment », *Allegiance : A New American Musical*, disponible à l'adresse suivante <http://www.allegiancemusical.com/> (consultée le 14 novembre 2013) [souligné par l'auteur].

<sup>20</sup> OKAMURA Raymond, « The American Concentration Camps : A Cover-Up Through Euphemistic Terminology », op. cit., p. 99

américain est vue très négativement par de nombreux individus quand il fut dirigé vers des citoyens, alors que l'incarcération des étrangers est davantage tolérée. Dans son article, « La Shoah, le génocide paradigmatique », Kotek dit qu'un des éléments qui distingue la Shoah des autres génocides, est l'« innocence » des victimes, car ils sont non seulement non coupables mais aussi non nuisibles, dans le sens de « causer la mort » :

Or que dire sinon que les Herero, les Arméniens et les Tutsis furent, du point de vue de leurs bourreaux, objectivement dangereux, nuisibles et nocifs et ce, de par leur simple présence sur un territoire désormais convoité. Dans ces trois cas, le génocide peut être qualifié tout à la fois de pragmatique et de *rétributif*, pour couper court définitivement à la menace obsidionale<sup>21</sup>.

Selon Kotek, ceci donne un caractère exceptionnel à la Shoah. Les Japonais et les Japonais américains ne furent bien sûr pas victimes d'un génocide, mais cette théorie de nuisibilité permet de comprendre les propos de Kotek et Rigoulot quand ils se positionnent sur les analyses historiques de l'internement :

Se refusant à toute mise en perspective, des historiens révisionnistes, au sens américain du terme s'entend – d'origine japonaise, ou non – s'en prennent vivement aux autorités américaines. Ces historiens semblent oublier que le Japon était effectivement en guerre avec les Etats-Unis et qu'il était l'allié de l'Allemagne nazie, pour ne s'intéresser qu'à l'aspect juridique de cet internement et à ses motivations cachées. ... La présence des sous-marins [japonais] ... est minimisée<sup>22</sup>.

Que les Japonais aux États-Unis soient « nuisibles » ou non du point de vue du Gouvernement américain, il n'en demeure pas moins que les Japonais américains, citoyens du pays qui les a internés, sont clairement non nuisibles puisque l'attaque doit être commise par un État extérieur et non par une groupe interne. C'est pour cette raison que plusieurs auteurs insistent sur la présence des citoyens dans les camps. À leurs yeux, l'élément le plus injuste de l'internement, est l'incarcération des Japonais alors qu'ils sont des citoyens comme les autres.

## Les efforts de reconnaissance et les autorités américaines

Une des grandes organisations qui va se joindre aux mouvements pour les réparations est la *Japanese American Citizens League* (JACL). Créée bien avant la guerre, elle a milité en faveur de plusieurs textes

<sup>21</sup> KOTEK Joël, « La Shoah, le génocide paradigmatique », in GRANDJEAN Geoffrey et JAMIN Jérôme (dir.), *La Concurrence mémorielle*, Paris, Armand Colin, 2011, pp. 167-196, 181 p.

<sup>22</sup> KOTEK Joël et RIGOULOT Pierre, *Le siècle des camps*, op. cit., p. 474



légaux dans les années 1960 et 1970, celui de la rescision de l'ordre exécutif 9066 étant le plus intéressant pour cette étude<sup>23</sup>. C'est ainsi en utilisant des voies légales que les Japonais américains ont permis une reconnaissance officielle de leur passé. En 1976, l'activisme des Japonais américains et du JAACL atteindra un de ses buts : la rescision de l'ordre exécutif 9066 par le Président Gerald Ford<sup>24</sup>. Cette décision de Ford n'est pas une loi mémorielle, même si, dans sa proclamation, le Président précise que l'ordre fut une erreur. D'une part, la branche exécutive est responsable. Il ne s'agit donc pas d'un texte à valeur légale. D'autre part, c'est une correction d'un ordre qui n'aurait pas dû être donné. Cette rescision permet les réparations de 1988 sous le *Civil Liberties Act*, qui donne \$20.000 à chaque personne internée. Conscients qu'il crée un précédent, le législateur américain ajoute que les réparations ne peuvent être cédées qu'à des personnes encore en vie ; évitant ainsi de devoir, ultérieurement, donner des réparations aux amérindiens ou aux afro-américains. Cette loi n'empêche pas le négationnisme concernant l'internement, mais positionne clairement les États-Unis sur le sujet : officiellement, l'internement est condamné<sup>25</sup>.

En 2011, Edmund G. Brown Jr., Gouverneur de la Californie, dans un discours portant sur cette rescision est très clair :

That thousands of Japanese **American citizens** were wrongfully interned in American **concentration camps without charge** and **without a fair hearing** continues to trouble the conscience of this Nation. The internment of Japanese Americans should serve as a powerful reminder that in defending this Nation and its ideals, we must do so as faithfully in the **courtrooms** and the public squares of this country as upon the battlefields<sup>26</sup>.

Une fois de plus, l'accent est mis sur la citoyenneté des internés. Brown va encore plus loin en parlant de la loyauté de ces gens et de leur fidélité aux principes américains : « Japanese Americans remained steadfastly loyal to the United States throughout World War II. ... Although the National Government's fidelity to the ideals upon which it was founded lapsed during the war, the unshakeable faith of Japanese Americans in those same ideals did not »<sup>27</sup>. Ce discours du Gouverneur fait écho à celui du Président Ford lors de la rescision de

<sup>23</sup> LYON Cherstin, « Japanese American Citizens League », *Densho Encyclopedia*, 2013, disponible à l'adresse suivante : <http://encyclopedia.densho.org/> (consultée le 18 décembre 2013).

<sup>24</sup> YANG Alice, « Redress Movement », *Densho Encyclopedia*, 2013, disponible à l'adresse suivante : [http://encyclopedia.densho.org/Redress\\_movement/](http://encyclopedia.densho.org/Redress_movement/) (consultée le 18 décembre 2013).

<sup>25</sup> Il convient de noter que l'internement n'occupe qu'une place mineure dans la mémoire américaine.

<sup>26</sup> BROWN Edmund, « A Day of Remembrance: Japanese American Evacuation », Office of Governor Edmund G. Brown Jr., 2011, disponible à l'adresse suivante : <http://gov.ca.gov/> (consultée le 17 décembre 2013) [souligné par l'auteure].

<sup>27</sup> *Ibid.*

l'ordre exécutif :

We now know what we should have known then--not only was that evacuation wrong, but **Japanese-Americans were and are loyal Americans**. On the battlefield and at home, Japanese-Americans - names like Hamada, Mitsumori, Marimoto, Noguchi, Yamasaki, Kido, Munemori and Miyamura - have been and continue to be **written in our history for the sacrifices and the contributions** they have made to the **well-being and security** of this, **our common Nation**<sup>28</sup>.

Ford, tout comme Brown, utilise la loyauté des Japonais américains pour créer un contraste encore plus fort entre les victimes et le Gouvernement, pour rendre ce qui leur est arrivé encore plus injuste. Dans ce genre de discours, les injustices commises contre les personnes de nationalité japonaise venues aux États-Unis pour se faire un peu d'argent, sans loyauté particulière au pays, ne sont également pas mentionnées. Afin de souligner le mal fait par le Gouvernement américain, ces discours mettent en avant l'atteinte portée à la liberté des Américains. De ce fait, les deux discours incorporent l'expérience des Japonais américains dans la mémoire collective américaine. Les internés deviennent des héros, au même titre que les Japonais américains ayant sacrifié leur vie dans l'armée. La liberté des internés a été sacrifiée de manière injuste. Les internés deviennent donc des citoyens à part entière mais également des Américains modèles.

Brown déclare le 19 février 2011 comme *A Day of Remembrance : Japanese American Evacuation*. Il demande au peuple de la Californie de faire une *solemn remembrance* de la décision exécutive et de commémorer la récision de cet ordre<sup>29</sup>. Ce souvenir et cette commémoration ne sont cependant pas intrusifs : ce n'est pas un évènement annuel, mais simplement un discours pour rappeler aux citoyens un certain passé. Une forme de devoir de mémoire s'impose alors aux citoyens qui n'ont pas été victimes comme une contrainte morale. Ce devoir de mémoire prend une forme douce dans la mesure où il n'est pas gravé dans l'esprit des Américains comme étant un fait historique majeur. Il ne s'impose pas régulièrement : de temps en temps, il est évoqué par une personnalité publique et des musées existent pour les personnes intéressées. Il est toutefois aisé pour un citoyen américain non japonais, de laisser le sable recouvrir les camps, petit à petit, jusqu'à ce qu'ils soient perdus dans le désert...

<sup>28</sup> FORD Gerald, « President Gerald R. Ford's Proclamation 4417, Confirming the Termination of the Executive Order Authorizing Japanese-American Internment During World War II », Selected Gerald R. Ford Presidential Speeches, 2000, disponible à l'adresse suivante : <http://www.fordlibrarymuseum.gov/> (consultée le 18 décembre 2013) [souligné par l'auteur].

<sup>29</sup> BROWN Edmund, « A Day of Remembrance: Japanese American Evacuation », op. cit.



Une publication de la plateforme « Mémoire & Politique »

Éditeur responsable :

Pr. Dr Geoffrey GRANDJEAN

Responsable de « Mémoire & Politique »

rue Bois-l'évêque, 19

4000 Liège

✉ [Geoffrey.Grandjean@ulg.ac.be](mailto:Geoffrey.Grandjean@ulg.ac.be)

[www.memoire-politique.net](http://www.memoire-politique.net)

